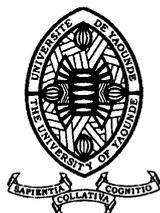


UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I  
FACULTÉ DES ARTS, LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES  
ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET  
SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND SOCIAL SCIENCES

POST GRADUATE SCHOOL FOR  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT  
FOR HUMAN AND SOCIAL  
SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

**CRISES MIGRATOIRES CENTRAFRICAINES ET  
CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET-  
DJÉREM (EST-CAMEROUN), 1965-2020**

*Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du diplôme de Master en  
Histoire*

**Option :** *Histoire des Relations Internationales.*

**Par :**

**Ruth Rachel MENKOLOU MBIDA**  
*Licence en Histoire*



**Jury**

Qualité	Noms et prénoms	Grade
Président :	MEYOLO Joel Narcisse	MC
Examineur :	BOUMA SITNA Kisito	CC
Membre :	KENNE Faustin	Pr

**Juin 2024**

## **Notes d'avertissement**

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ce qui implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

**SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE</b> .....	i
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	iii
<b>LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES</b> .....	iv
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	vi
<b>RÉSUMÉ</b> .....	vii
<b>ABSTRACT</b> .....	viii
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	1
<b>CHAPITRE I : CRISES SOCIOPOLITIQUES CENTRAFRICAINES : CONTEXTE D'ÉMERGENCE, POLITIQUES D'ACCUEIL ET D'INSTALLATION DES MIGRANTS DANS LE LOM-ET-DJÉREM (1965-2020)</b> .....	30
I. CRISES SOCIOPOLITIQUES CENTRAFRICAINES NATURE ET CONSÉQUENCES HUMANITAIRES .....	30
II. LE LOM-ET-DJÉREM : LECTURE D'UN ESPACE FAVORABLE À LA MIGRATION CENTRAFRICAINE .....	39
III. POLITIQUES D'ACCUEIL ET D'INSTALLATION DES MIGRANTS CENTRAFRICAINS À L'EST-CAMEROUN .....	47
<b>CHAPITRE II : CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET-DJÉREM : MOBILES, FORMES, ACTEURS ET MODES OPÉRATOIRES</b> .....	59
I. CAUSES DE L'INSÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET-DJÉREM 60	
II. FORMES DE LA CRIMINALITÉ AUX ABORDS DU CAMEROUN ET DE LA RCA : UNE LECTURE À PARTIR DU DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJÉREM .....	70
III. ACTEURS ET MODES OPÉRATOIRES DE LA CRIMINALITÉ DANS LE LOM- ET-DJÉREM .....	77
<b>CHAPITRE III : CRISES IDENTITAIRES CENTRAFRICAINES, DÉFERLEMENT DES MIGRANTS ET IMPLICATION DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJEREM, 2013-2020</b> .....	86
I. CONTEXTE D'ÉMERGENCE ET CONSÉQUENCES HUMANITAIRES DES CRISES IDENTITAIRES CENTRAFRICAINES .....	86
II. INFLUENCE DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJEREM .....	92
III. MIGRATIONS FORCÉES DES CENTRAFRICAINS ET INCIDENCES SOCIALES DANS LE DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJEREM .....	100
<b>CHAPITRE IV : MÉCANISMES D'ÉRADICATION DU PHÉNOMÈNE DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET-DJÉREM</b> .....	109
I. AUTORITÉS PUBLIQUES ET LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ DANS LE LOM-ET- DJEREM .....	110
II. IMPLICATION DES CHEFS TRADITIONNELS ET DES POPULATIONS LOCALES DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET- DJEREM .....	127
III. APPORT SOUS RÉGIONAL ET BILATÉRAL DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE ET LIMITES DES MÉCANISMES DE LUTTE .....	132
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	137
<b>ANNEXES</b> .....	139
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	149
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	167

À

Mes parents

Henriette Ambai et Raymond Malouma Mbida

## REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire est le résultat de l'action conjuguée de plusieurs personnes à qui nous exprimons ici notre vive reconnaissance et profond respect. Nous disons un merci particulier au Professeur Faustin KENNE qui a guidé nos premiers pas de chercheur et ne s'est jamais lassé de nous encourager à persévérer en dépit de ses nombreuses occupations qui n'ont rien enlevé à sa rigueur et à son abnégation. Il s'est toujours soucié de notre avenir, nous a fait confiance et s'est toujours comporté comme un grand frère voire même comme un père quand nous nous égarions.

Que tous les enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I qui ont assuré notre formation universitaire au cycle Master trouvent ici, l'expression de notre profonde gratitude. Nous tenons à remercier les différents informateurs qui ont bravé tous les risques afin de nous livrer les informations relatives à notre sujet. Il s'agit des autorités administratives, militaires, policières, traditionnelles, des migrants forcés centrafricains, des populations hôte du département du Lom-et-Djérem, des responsables des bibliothèques et autres centres de documentation etc.

Qu'il nous soit permis de remercier les membres de notre famille, notamment notre grande-sœur Marie-Paule Azimi Mbida, notre grand-frère Ndouimo Yacinthe, nos petites sœurs Danielle Laure Biamab Mbida et Gwladys Lucesse Tchiedy Mbida ainsi que notre petit frère Josias Rochelin Mbida, pour leurs encouragements multiples et leur soutien multiforme. Que tous trouvent en ce mémoire l'expression de notre gratitude à leur égard.

Nous voulons aussi remercier particulièrement nos aînés académiques Émile Zola Eyigla, Jean Robin Essama Maboulou et Donald Bilegue Ovono pour leur assistance constante et permanente.

Que tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont assisté et dont les noms n'ont pas été cités, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

## LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

### ❖ ACRONYMES

**ACLED** : *Armed Conflict Location & Event Data Project*

**BARC** : Bureau d'Affrètement Routier Centrafricain

**BIM** : Bataillon d'Intervention Motorisé

**BIR** : Bataillon d'Intervention Rapide

**BLI** : Bataillon Léger d'Intervention

**CEEAC** : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale

**CEMAC** : Communauté des États de l'Afrique Centrale

**COPAX** : Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale

**MEDAC** : Mouvement d'Évolution Démocratique en Afrique Centrale

**MINUSCA** : Mission des Nations Unies pour la Sécurisation de la Centrafrique

**OCHA** : *Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*

**PAM** : Programme Alimentaire Mondial

**RIA** : Relations Internationales Africaines

**TIC** : Technologie de l'information et de la Communication

**UNESCO** : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*

### ❖ SIGLES

**AGR** : Activités Génératrices de Revenus

**ALPC** : Armes Légères et de Petits Calibres

**BCN** : Bureau Central National

**BCN-IP** : Bureaux Centraux Nationaux Interpol

**BGFT** : Bureau de Gestion du Fret Terrestre

**CCPAC** : Comité des Chefs de Police de l'Afrique Centrale

**CICR** : Comité International de la Croix Rouge

**CMCI** : Communauté Missionnaire Chrétienne Internationale

**FMO** : Forces de Maintien de l'Ordre

**GPIGN** : Groupement Polyvalent de la Gendarmerie Nationale

**MISP** : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

**OIM** : Organisation Internationale des Migrations

**OIPC** : Organisation Internationale de Police Criminel

**ONCPA** : Office National de Commercialisation des Produits Agricoles

**ONG** : Organisations Non Gouvernementales

**RCA** : République Centrafricaine

**RDC** : République Démocratique du Congo

UFDR : Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement

**UNHCR** : *United Nations High Commission for Refugees*

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### ❖ CARTES

1 : Zoned'étude .....	6
2 : Zones d'influence des groupes armés en RCA en 2017.....	89

### ❖ PHOTOS

1 : Condition d'accueil précaire à Garoua-Boulai.....	55
2 : Tente abritant certains migrants forcés centrafricains à Bertoua II (Yadia) .....	56
3 : Séance d'enregistrement des déplacés forcés centrafricains.....	103
4 : Migrants forcés centrafricains en situation de précarité .....	105
5 : Un gang de malfrats en possession d'un matériel militaire important.....	122
6 : Des braqueurs présumés arrêtés par la Brigade de Bétaré-Oya .....	126
7 : Photo de famille d'installation des membres des comités de vigilance dans l'arrondissement de Bertoua 1er, le 10 décembre 2018 .....	130
8 : Cérémonie de remise des dons matériels aux membres du comité de vigilance .....	130

### ❖ TABLEAUX

1 : Quelques cas de personnes kidnappées et la rançon versée .....	83
2 : Nombre de migrants forcés centrafricains dans le Lom-et-Djérem en 2010 .....	90
3 : Répartition des migrants forcés centrafricains au niveau de la frontière Est du Cameroun et la RCA.....	91
4 : Evolution des échanges commerciaux entre le Cameroun et la RCA de 1970 à 2005 .....	95
5 : Effectifs des étrangers incarcérés à la prison centrale de Bertoua pour Vols et agressions entre 1990 et 2011.....	114

### ❖ ANNEXES

1 : GUIDES D'ENTRETIEN/QUESTIONNAIRES .....	140
2 : Loi n°2005/006 portant statut des réfugiés au Cameroun datée du 27 juillet 2005 .....	145

## RÉSUMÉ

Ce travail se donne pour ambition d'établir le lien entre migrations centrafricaines et criminalité transfrontalière dans le département du Lom-et-Djérem (Est-Cameroun). Il est question de montrer comment la recrudescence des crises migratoires centrafricaines depuis plusieurs décennies a été à l'origine de la criminalité transfrontalière dans ce département. En effet, ce phénomène aux multiples mobiles, formes, nature, acteurs et répercussions a vu la mobilisation de plusieurs catégories d'acteurs pour son éradication. Cette recherche s'appuie sur une observation critique et analytique des faits insécuritaires liés à la présence des migrants centrafricains depuis 1965. Aussi, s'appuie-t-elle sur des approches synchronique, diachronique et interdisciplinaire qui invitent à la fois à saisir le caractère évolutif du phénomène ainsi que les interactions entre les différentes sciences sociale et humaine mobilisées (histoire, sociologie, l'anthropologie, la géographie etc.). Ceci étant, le présent travail a permis de constater que le problème d'insécurité a pris une autre tournure dans le Lom-et-Djérem avec le déferlement vertigineux des migrants forcés centrafricains notamment grâce à leur maîtrise des armes de tous calibres ainsi que celles des axes routiers illicites. Pour faire face à ce phénomène, l'on a observé la mobilisation de plusieurs acteurs (administratifs, sécuritaires, humanitaires, traditionnels). Les populations hôtes et d'autres migrants centrafricains étant les principales victimes de ce phénomène ont collaboré avec les Forces de Maintien de l'Ordre et de sécurité afin de lutter contre les groupes de malfaiteurs qui sévissent dans ce département. Il appert que la criminalité transfrontalière à l'aune des crises migratoires centrafricaines a eu des effets socio-économiques, politico-diplomatiques incalculables qui entravent le développement et tendent à dépasser le cadre départemental pour devenir national voire international.

**Mots-clés :** Crise migratoire, Criminalité transfrontalière, Insécurité, RCA, Lom-et-Djérem.

**ABSTRACT**

*The aim of this study is to establish the link between Central African migrations and cross-border crime in the Lom-et-Djerem Department (East-Cameroon). The aim is to show how the upsurge in Central African migratory crises over the last few decades has led to cross-border crime in this department. In fact, this phenomenon with its multiple motives, forms, nature, actors and repercussions has been the mobilization of several categories of actors to eradicate it. This research is based on a critical and analytical observation of the insecurity facts linked to the presence of Central African migrants since 1965. It is also based on synchronic, diachronic and interdisciplinary approaches which invite us to grasp the evolving nature of the phenomenon as well as the interactions between the different social and human sciences involved (History, Sociology, Anthropology, Geography etc.). This being the case, this work has shown that the problem of insecurity has taken another turn in Lom-et-Djerem with the vertiginous influx of forced Central African migrants, particularly thanks to their mastery of weapons of all calibers as well as those illegal roads. To deal with this phenomenon, we observed the mobilization of several actors (administrative, security, humanitarian, traditional). The host populations and other Central African migrants being the main victims of this phenomenon collaborated with the Law Enforcement and Security Forces in order to fight against the groups of criminals who are rampant in this department. It appears that cross-border crime in the light of Central African migratory crises has had incalculable socio-economic, politico-diplomatic effects which hinder development and tend to go beyond the departmental framework to become national or even international.*

**Keywords:** *Migration crisis, Cross-border crime, Insecurity, CAR, Lom-et-Djerem.*

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

### 1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

L'une des caractéristiques frappantes de la période actuelle est la visibilité de l'intensification des crises de tout genre, et ce dans le monde entier. Ces crises sont souvent liées à la question de la sécurité : un peu partout, la sécurité des personnes et des biens serait menacée. Lorsque de telles crises sont avérées, elles sont la conséquence de plusieurs facteurs, notamment celui du fonctionnement et du comportement des États, des sociétés, voire des rapports socioculturels, socioéconomiques, sociopolitiques et religieux entre les hommes. Ce constat a fait dire à Mounir Laldji que :

Nous vivons dans un monde où la "sécurité et l'insécurité " cohabitent dans un seul village, malgré leurs divergences de concepts et de fondements. L'insécurité qui est définie comme "un manque de sécurité ; inquiétude provoquée par l'éventualité d'un danger " ; n'est en fait que la finalité de menaces portées par des mouvances et entités criminelles, cherchant à endiguer une sécurité globale, pour mieux prospérer dans le temps et les espaces<sup>1</sup>.

Bien avant lui, Hans Boutellier écrivait déjà en 2008 que :

La sécurité est omniprésente dans nos vies. Rares sont les sujets évoqués dans laquelle elle n'est pas mentionnée, ne serait-ce qu'une seule fois. Il y est fait allusion tant dans les discussions quotidiennes que dans les débats politiques. Elle-même est devenue l'un des enjeux sociaux les plus importants dans le monde actuel<sup>2</sup>.

L'Afrique se reconnaît sans doute dans cette affirmation. En effet, même si ce continent n'est pas celui des conflits à tout moment, il est opportun de relever qu'entre les premières décennies indépendances et le début des années 2000, un nombre impressionnant de pays africains ont été touchés par une forme ou une autre de conflit. Mamoudou Gazibo le souligne d'ailleurs en ces mots : "par rapport à l'Europe et aux Amériques, l'Afrique a enregistré un nombre plus important de conflits et cela jusqu'en 2002, période à partir de laquelle ils semblent diminuer"<sup>3</sup>. Cette situation fait que les questions de sécurité et d'insécurité reviennent toujours au cœur des discussions à l'échelle continentale, sous régionale et nationale. Ces conflits africains sont différents selon leur intensité, leur durée et leur extension territoriale, mais aussi selon leur nature et peuvent être régionaux ou internationaux<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> M. Laldji, "Les menaces des entités criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des États", *Sécurité globale*, n° 6, février 2016, p. 48.

<sup>2</sup> H. Boutellier, *L'utopie de la sécurité. Ambivalences contemporaines sur le crime et la peine*, traduit par A. W. Anita Concas, Bruxelles, Larcier, 2008, p. 57.

<sup>3</sup> M. Gazibo, *L'instabilité en Afrique et ses déterminants*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 117.

<sup>4</sup> P. Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Cedex, 2012, 3<sup>ème</sup> Edition, p. 183.

Le Cameroun et la RCA sont deux pays membres de la zone CEMAC<sup>5</sup>. Ils partagent 800 km<sup>2</sup> de frontières et ont établi des relations diplomatiques en 1962, ainsi que d'importants flux d'échanges économiques et commerciaux<sup>6</sup>. Le Cameroun a toujours été un fort soutien pour la RCA notamment à travers sa participation dans la Mission des Nations pour la Sécurisation de la Centrafrique (MINUSCA). De même, le port de Douala, est le point de passage des produits d'importation et d'exportation pour la RCA. C'est fort de ce constat que le diplomate centrafricain Martial Beti-Marace affirme que : "le Cameroun reste un frère et ami de la RCA avec lequel, il entretient des relations privilégiées et denses"<sup>7</sup>. L'on comprend dès lors que le Cameroun a toujours été bienveillant, solidaire, accueillant, hospitalier, fraternel envers la RCA.

Dans l'histoire postcoloniale de la République Centrafricaine, la violence a souvent été la voie la plus courte vers le pouvoir présidentiel. Cet État est un pays pauvre et enclavé<sup>8</sup> au cœur du continent africain. Il a connu depuis son indépendance en 1960, une histoire mouvementée marquée par des régimes autoritaires, des coups d'État, mutineries militaires, des interventions étrangères et conflits ethno-religieux. L'apothéose a été la prise du pouvoir par la *Séléka*<sup>9</sup> en mars 2013, qui a davantage plongé ce pays dans un état d'effondrement aussi progressif qu'inéluctable<sup>10</sup>. En février 2014, le conflit va toucher l'ensemble du pays avec des violents affrontements entre les anti-*balaka*<sup>11</sup> et les *ex-Séléka*. Ce climat de tension, s'est vu accompagné d'une pléthore de conséquences dont les pertes en vies humaines, la destruction matérielle, l'instabilité interne et régionale, et surtout les déplacements massifs des populations en quête d'un asile sûr. Le Cameroun, terre permanente d'asile qui accueille environ 350.000 migrants Centrafricains, occupe le sixième rang des pays hôtes en Afrique<sup>12</sup>. Face à cet afflux massif des migrants Centrafricains que connaît le Cameroun, il se pose une préoccupation d'autant plus délicate : leur prise en charge, leur protection et leur gestion.

<sup>5</sup> La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale a été créée le 6 mars 1994 à Ndjamena au Tchad. Elle met fin à l'Union Douanière et Économique des États de l'Afrique Centrale (UDEAC). Sa mission est d'assurer l'intégration économique de la sous-région.

<sup>6</sup><https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/39995/fr.html/cameroun-rca-lambassadeur-honore.html>, consulté le 07 décembre 2021 entre 20h30 et 20h47 minutes.

<sup>7</sup>*Ibid.*

<sup>8</sup> IDF est de 0,341 en 2014, 185 sur 187 pays, <http://www.cf.undp.org/content/car/fr/home/countryinfo.html>, consulté le 14/12/2021 entre 08h20 et 08h25 minutes.

<sup>9</sup>*Seleka* ("Coalition" en Sango) est une coalition constituée en août 2012 de partis politiques et de forces rebelles centrafricaines opposés au régime du président François Bozize. Cette coalition met en place un régime de terreur et propulse Michel Djotodia à la tête du pays. <http://nid2tic.mondoblog.org/le-top-14-des-hashtag-de-la-crise-centrafricaine/>, consulté le 14/12/2021 entre 08h30 et 08h35 minutes.

<sup>10</sup> International Crisis Group, "Centrafrique : les racines de la violence", *rapport Afrique*, N°230, 2015, p. 1.

<sup>11</sup> Anti-*Balaka* est une milice d'auto-défense issue de la population, les "anti *balle AK*" ont vu le jour pour contrer la montée de la violence de la *Séléka* sur les populations civiles. <http://nid2tic.mondoblog.org/le-top-14-des-hashtag-de-la-crise-centrafricaine/>, consulté le 14/12/2021 entre 08h38 et 08h42 minutes.

<sup>12</sup> UNHCR, "*Standing committee*, note sur les clauses de cessation", 30 mai 1997, non paginé.

Cependant, ces déplacements se sont accompagnés de plusieurs actes d'insécurité pour le département du Lom-et-Djérem.

La criminalité transnationale organisée en Afrique est devenue un sujet de plus en plus d'actualité dans les discussions sur la sécurité nationale et la politique étrangère. Pendant la guerre froide, les pays africains nouvellement indépendants pour la plupart, ont connu un afflux d'armes légères et de petit calibre qui a contribué à l'augmentation des trafics, du braconnage et de la contrebande. Pendant les années 1990, on a assisté à une "augmentation du commerce par conteneurs, à la hausse de l'utilisation du téléphone mobile et à la facilité d'accès à Internet"<sup>13</sup>. Ces facteurs ont permis plus tard de renforcer les liens entre les réseaux criminels mondiaux et les groupes criminels locaux. Au cours des années 2000, les changements d'itinéraires et l'augmentation du volume du commerce mondial de la drogue ont donné de l'importance aux ports d'Afrique en tant que points de transbordement<sup>14</sup>. Enfin, l'instabilité politique, parallèlement à la dynamique du développement économique dans des États fragiles et stables, ont favorisé le passage des clandestins et la traite des personnes. Il existe de nombreuses formes de criminalité transnationale organisée perpétrées en Afrique, qui vont de la traite des êtres humains au trafic des stupéfiants, en passant par le trafic des espèces sauvages, le vol et le braconnage des ressources naturelles, la piraterie et la contrebande des marchandises autorisées et de contrefaçon<sup>15</sup>.

La position géographique de la criminalité transfrontalière entre la RCA et le Cameroun permet d'effectuer une analyse de la sous-région centre-africaine qui confirme le diagnostic de la multiplication des conflits transfrontaliers et crises internes que les pays d'Afrique en général et ceux de cette sous-région en particulier tentent de résoudre à travers des stratégies et moyens divers. En effet, au cours des dernières décennies, les proportions et le caractère cyclique pris par la violence en Afrique en général et singulièrement en Afrique centrale, y ont fait converger de nombreuses initiatives, nationales et étrangères pour ramener la paix. La diplomatie, ses valse et ses actions médiatisées exposent le côté le plus populaire et le plus visible de ces initiatives. Dans le prolongement de cette diplomatie dont ils sont souvent le rallongement, des programmes nationaux et régionaux de promotion de la paix et du

---

<sup>13</sup> A. Standing, "La criminalité dans la pêche commerciale en Afrique : une menace pour la sécurité humaine", *Bulletin de la sécurité africaine* N°33, *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, 6 juin 2017, p. 4. <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2017/06/ASB33FR--La-criminalite-dansla-peche-commerciale-en-Afrique-une-menace-pour-la-securite-humaine.pdf>, consulté le 02 décembre 2021 à 16 h 23 minutes.

<sup>14</sup> M. Shaw, "L'évolution de la place de l'Afrique dans l'économie criminelle mondiale", *ENACT Continental Report 1*, septembre 2017, p. 4.

<sup>15</sup> Global Initiative Against Transnational Organized Crime, "Organized Crime Index Africa 2019". [https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/09/enact\\_report.pdf](https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/09/enact_report.pdf), consulté le 02 décembre 2021 à 16h 36 minutes.

développement ont bénéficié d'importants fonds d'appui émanant de sources multiples. Tous, mais chacun selon sa perspective, tentent d'agir sur des causes plurielles et sur les nombreux acteurs et communautés qui essaient les terres du Cameroun, du Tchad, de la RCA. Ce sujet est le fruit de motivations certaines.

## **2. RAISONS DU CHOIX DU SUJET**

De façon générale, la recherche commence toujours par des faits qui attisent la curiosité du chercheur à creuser pour mieux appréhender les contours et liens en rapport avec les événements qui le préoccupent. C'est ce qui fait dire à Madeleine Grawitz que "toute recherche commence par des faits observés"<sup>16</sup>. C'est cette curiosité qui motive le chercheur à questionner les faits observés puis à les analyser afin d'atteindre un résultat satisfaisant, relatif à leur compréhension. Deux raisons motivent le choix du présent sujet : personnel et académique.

Au niveau personnel, ce sujet donne lieu de mener une étude permettant de comprendre la dynamique des organisations criminelles dont l'origine et la zone d'influence se situent dans le département du Lom-et-Djérem. De surcroît, ce phénomène constitue un défi nouveau pour cette localité cosmopolite à histoire paisible et tourmentée depuis des décennies. Nous avons donc choisi sciemment cette frontière parce qu'au vu de la dégradation de la situation sécuritaire, qui a fait beaucoup de victimes, nous avons jugé utile de chercher, à travers ce travail, à comprendre les ressorts d'une telle situation, sous l'œil observateur des pays concernés et de la communauté internationale, et à analyser les efforts entrepris (ou non) pour la sécurisation de cette frontière à l'image des différentes interventions de la communauté internationale et des acteurs locaux.

Les raisons académiques sont le désir de faire une étude historique qui rentre dans le cadre particulier des Relations Internationales Africaines (RIA) pour enrichir la littérature sur les crises migratoires et la criminalité transfrontalière entre le Cameroun et la RCA. De même, l'arrimage des Universités camerounaises au système LMD exige que chaque étudiant au cycle de Master recherche, choisisse et conduise un sujet de recherche jusqu'à sa rédaction dans le but de soutenir et d'obtenir le diplôme de Master. Ce travail est à la fois une réponse à une exigence et une lueur d'espoir pour une inscription aux études doctorales. Une meilleure compréhension de ce travail, nécessite une délimitation spatiale et temporelle.

---

<sup>16</sup> M. Grawitz, *Méthodes en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001, p. 31.

### 3. DÉLIMITATION DU SUJET

Afin de mieux cerner ce sujet et de faciliter une bonne conception de l'analyse des faits historiques, il convient de définir au préalable le cadre géo-spatial ainsi que les bornes chronologiques associés à la présente thématique.

#### 3.1. Cadre spatial

Géographiquement, la sous-région Afrique centrale se situe au sud du Sahara avec des côtes s'ouvrant sur l'Océan Atlantique à l'ouest et au sud. À part le Tchad et la RCA, chacun des États de la sous-région a une limite avec l'Océan. Avec une population d'environ 52.2 millions habitants en 2017, la sous-région présente une grande disparité entre États, notamment le Cameroun qui détient à lui seul environ de 23 799 022 habitants<sup>17</sup>. Cette conjoncture soulève la question de la circulation des personnes et de la criminalité transfrontalière dans les préoccupations des États de la sous-région. C'est par exemple le cas de l'existence de cette question au niveau de la frontière entre la RCA et le Cameroun. Cette frontière reflète cette crise sécuritaire mondiale à travers celle liée à la criminalité transnationale et à la circulation des armes de tous calibres.

Le Lom-et-Djérem est un département du Cameroun situé dans la région de l'Est-Cameroun ayant pour chef-lieu Bertoua et est frontalier de la RCA. Pour mémoire, la circonscription de Bertoua fut créée par arrêté du 26 novembre 1926. La localité est transformée en département par décret N°59-138 du 8 août 1959. En 1965, le département du Lom-et-Djerem naît de la division du Lom-et-Kadey en deux départements : la Kadey et le Lom-et-Djerem<sup>18</sup>. Ce département compte 320 439 habitants<sup>19</sup> sur une superficie de 100 km<sup>2</sup>. La densité de la population du Département du Lom-et-Djérem est de 3204,4 habitants par km<sup>2</sup> et Bertoua, Garoua-Boulai et Belabo sont les plus grandes villes du département. Le climat de savane avec vent sec est le principal de ce département. La carte ci-après ressort la zone d'étude de la présente recherche.

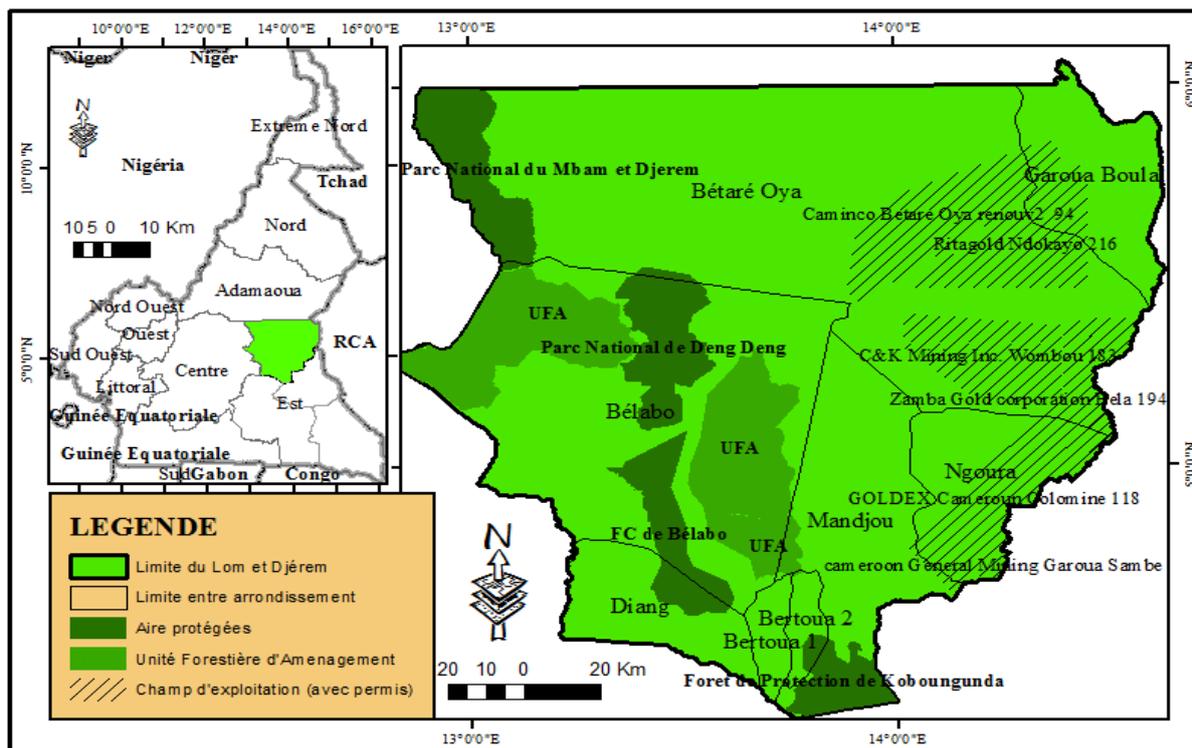
---

<sup>17</sup>Department Of Economic and Social Affairs, Population Division United Nations, "Afrique centrale", Pyramides des âges pour le monde entier de 1950 à 2100, en ligne : <https://www.populationpyramid.net>, publié en 2017 et consulté le 02 décembre 2021 à 17 h 02 minutes.

<sup>18</sup><http://www.osidimbea.cm-la-memoire-du-cameroun-departement-du-lom-et-djerem-information-generale.html>, consulté le 02 décembre 2021 entre 17h15 et 17h20 minutes.

<sup>19</sup><http://www.bucrep.cm.repartition-de-la-population-residant-dans-la-region-de-lest-par-departement-et-par-arrondissement.html>, consulté le 02 décembre 2021 entre 17h25 et 17h35 minutes.

Carte N°1 : Zone d'étude



Source : [www.journals.openedition.org/la-carte-du-departement-du-lom-et-djrem/html](http://www.journals.openedition.org/la-carte-du-departement-du-lom-et-djrem/html), consulté le 12 décembre 2021 entre 10h20 et 10h25 minutes.

Située à la croisée des chemins entre le Tchad, la République Centrafricaine, le Congo-Brazzaville et les régions camerounaises de l'Adamaoua, Centre et Sud dont elle est frontalière, la région de l'Est en général et singulièrement son département du Lom-et-Djérem, a toujours servi de zone d'accueil à de nombreux migrants de diverses nationalités. Depuis plusieurs décennies déjà, ce département est parmi ceux, accueillant une multitude de migrants, principalement de nationalité Centrafricaine. Une grande partie de la population de ce département est majoritairement agriculteurs. Les cultures les plus cultivées dans cette localité sont généralement le maïs, plantains, bananes, arachides, ignames, oranges, ananas, manioc, etc. Ajouter à cela, l'élevage fait partie de la vie intégrante de ces populations<sup>20</sup>. La proximité, l'existence des peuples traits-d'union et la relative stabilité de cette localité a pendant longtemps motivé le choix de nombreux Centrafricains en détresse.

### 3.2. Cadre temporel

L'étude couvre une période de 52 ans allant de 1965 à 2020. L'année 1965 renvoie au coup d'Etat de la Saint-Sylvestre en RCA. Ce dernier a été orchestré par le militaire Jean-Bedel Bokassa. Celui-ci renversa le Premier Président Centrafricain David Dacko. Bokassa

<sup>20</sup> D. Nchinda Keming, "The United Nations High Commission for Refugees in Cameroon 1982-2011 : A historical investigation", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, octobre 2011, p. 192.

s'autoproclama empereur sous le nom de Bokassa 1<sup>er</sup> et mit en place une politique très répressive dans tout le pays<sup>21</sup>. Suite à ce coup, la République Centrafricaine a plongé dans les troubles, meurtres ; les populations étaient alors dans l'obligation de fuir leur pays pour être en sécurité ailleurs. Le Cameroun en général, son département du Lom-et-Djérem en particulier constitua l'endroit idéal pour ces derniers.

2020 pour sa part, marque le rapatriement de 10 000 réfugiés Centrafricains<sup>22</sup>. Ces retours volontaires facilités par la voie routière sont coordonnés par les Gouvernements du Cameroun et de la RCA, l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés, toutes les parties prenantes de l'Accord Tripartite signé le 29 juin 2019 pour le rapatriement volontaire des réfugiés Centrafricains dans la dignité et la sécurité. Cette année est également marquée par un regain de violence en RCA au mois de décembre. Cette situation a mis sur le chemin de l'exil, environ 5 000 Centrafricains<sup>23</sup>. En effet, le 19 décembre 2020, des violences entre rebelles et l'armée régulière centrafricaine avaient repris dans la localité centrafricaine de Baboua dans l'Ouest de la RCA et contraint des milliers de personnes à fuir. Ces dernières ont dû marcher à pied afin de se retrouver à Garoua-Boulai. De ce fait, l'explication des différents concepts est une nécessité pour mieux appréhender les contours de cette étude.

#### **4. CLARIFICATION CONCEPTUELLE**

Pour David Easton, "la tâche primordiale de la science est de trouver les concepts convenables pour mener l'analyse"<sup>24</sup>. La recherche scientifique est avant tout une entreprise de précision conceptuelle. Il s'agit de préciser le sens des mots dans le but de répondre à l'exigence d'intelligibilité requise pour un discours scientifique<sup>25</sup>. Pour la présente étude, trois principaux concepts méritent une attention particulière : crises migratoires, criminalité transfrontalière et insécurité. Selon Charles Philippe-David, la crise est généralement associée à une situation qui menace les objectifs visés par un groupe, un État ou une ethnie où le temps presse, où existe un danger d'escalade ; enfin, où se trouve un fort élément de surprise

---

<sup>21</sup> Hamza, "L'impact de l'instabilité politique en République Centrafricaine sur la Kadey dans la région de l'Est Cameroun 1965-2014", Mémoire de Master en Histoire, Université de Douala, 2014-2015, p. 13.

<sup>22</sup> UNHCR, "Cameroun : opération de rapatriement de réfugiés Centrafricains (au 26 février 2020)", unhcr.org, données publiées le 26 février 2020.

<sup>23</sup> X. Bourgois, "Des milliers de Centrafricains arrivent au Cameroun en quête de refuge", in *UNHCR, l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés*, Garoua-Boulai, le 19 janvier 2021. Sur unhcr.org/des-milliers-de-centrafricains-arrivent-au-cameroun-en-quete-de-refuge/html, consulté le 13 décembre 2021 entre 06h40 et 06h45 minutes.

<sup>24</sup> D. Easton, *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974, p. 13.

<sup>25</sup> J. N. M. Moufofo, "La coopération entre le Cameroun et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : une mise en perspective historique", Mémoire de Master en relations internationales, option Diplomatie, IRIC, 2010/2011, p. 9.

politique, diplomatique et militaire<sup>26</sup>. D'après le Glossaire de la migration de 2007, la migration est :

Le déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées<sup>27</sup>.

La migration fait à la fois appel à la dimension temporelle et spatiale. Ces deux dimensions sont intrinsèquement liées. La migration forcée est "un mouvement migratoire non volontaire, contraint et subi, causé par divers facteurs, mais qui implique un recours à la force, à la contrainte ou à la coercition"<sup>28</sup>. Selon l'*UNESCO*, la migration forcée est "le déplacement contraint des personnes de leur localité ou de leur environnement et de leurs activités professionnelle"<sup>29</sup>. D'après Luc Cambrezy, les migrations contraintes font référence à des situations de fuite, d'expulsion, d'errance, de déracinement. Elles concernent des populations victimes de persécutions, d'affrontements ethniques ou religieux, de guerres civiles, des effets de la sécheresse ou d'autres calamités naturelles. Toutefois, qu'ils soient d'origine politique, écologique, économique, les motifs des départs sont souvent intrinsèquement mêlés, rendant d'autant plus difficile la catégorisation de ce type de migrants<sup>30</sup>. Véronique Lassailly-Jacob définit la migration forcée comme "...un déplacement collectif qui survient dans un contexte de crise ou de violence politique, de famine, d'épidémie, de catastrophe ou destruction environnementale et parfois, d'intervention coercitive des États à des fins d'aménagement du territoire"<sup>31</sup>.

La crise migratoire s'applique donc aux personnes se déplaçant volontairement ou involontairement vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille<sup>32</sup>. Si ce concept décrit clairement le migrant comme un individu qui a effectué une migration, il n'explique pas comment le caractériser en vue d'analyses statistiques. La crise migratoire désigne dans le cadre de ce travail un phénomène d'augmentation sensible du nombre de migrants arrivant

---

<sup>26</sup> C. P. David, *La guerre et la paix : approche contemporaine de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presse Nationale de Science Politique, 2000, p. 134.

<sup>27</sup> R. Perruchoud, *Droit international de la migration. Glossaire de la migration*, Genève, Organisation internationale pour les migrations (OIM).2007, p. 47.

<sup>28</sup> [https://publications.oim.int/system/files/pdf/impfricarregionaloverview\\_6march20190.pdf](https://publications.oim.int/system/files/pdf/impfricarregionaloverview_6march20190.pdf), consulté le 06 juin 2021 entre 10h36 et 10h46.

<sup>29</sup> <https://www.unesco.org/personne-deplacee/deplacement/organisations-des-nations-unies-pour-leducation-la-science-et-la-culture>, consulté le 31 août 2021 entre 11h53 et 12h05 minutes.

<sup>30</sup> L. Cambrezy et V. Lassailly-Jacob, "Les migrations forcées", Actes de "Géoforum Poitiers 2004. Les migrations internationales : connaître e comprendre", *Géographes associés*, 2005, N° 29, p. 3.

<sup>31</sup> V. Lassailly-Jacob, "Migrations forcées et leurs territoires en Afrique subsaharienne", Colloque international, ENSA, Abidjan, Septembre 2009, p. 2.

<sup>32</sup> Perruchoud, *Droit international de...*, p. 47.

dans un pays ou dans une zone géographique. Cette notion est subjective et intervient lorsque le flux migratoire devient très ou trop important et pose un problème, réel ou imaginaire, aux pays d'accueil.

La criminalité est l'ensemble des actes illégaux, délicieux et criminels, commis dans un milieu donné, à une époque donnée. Elle est la transgression des normes juridiques d'un système social. Dans les années 1950, le sociologue Daniel Bell définit le crime comme "une technique parmi d'autres permettant aux membres des classes inférieures d'accéder à une situation sociale supérieure, d'acquérir une mobilité ascendante"<sup>33</sup>. Émile Durkheim disait que la société sans criminalité n'existe pas, et ne peut pas exister. Selon lui, le crime est nécessaire pour faire évoluer le droit mais il permet également à la société d'être en cohésion : lorsqu'il y a un crime et que le criminel se fait attraper, les autres personnes se disent que la société fonctionne bien car elle punit le crime<sup>34</sup>.

La condition transnationale ou transfrontalière est par nature criminogène, c'est-à-dire qu'elle est systématiquement cause de crimes. Il en est ainsi pour une multitude de raisons, mais la plus fondamentale, peut-être, est l'énorme écart des chances d'épanouissement et du niveau de vie qui existe entre les catégories de gens<sup>35</sup>. Selon la Convention des Nations Unies sur le crime transnational :

Une infraction est de nature transnationale si, elle a été commise dans plus d'un État ; si elle est commise dans un État, mais qu'une partie substantielle de sa préparation, de sa planification, de sa conduite ou de son contrôle a lieu dans un autre État ; si elle est commise dans un État, mais qu'elle implique un groupe criminel organisé qui se livre à des activités criminelles dans plus d'un État ou, enfin, si elle est commise dans un État mais a des effets dans un autre État<sup>36</sup>.

En cela, la criminalité transnationale est proche de la criminalité transfrontalière qu'elle prolonge généralement dans l'espace et le temps. Les deux concepts sont au centre de la criminalité organisée communément définie comme un "ensemble de crimes et délits caractérisés par une préparation, minutieuse, avec multiples interventions, et dimension en général internationale"<sup>37</sup>.

Les responsables politiques donnent une définition au sens large de la criminalité transnationale organisée, d'une manière qui transcende les schémas connus. Comme il n'existe pas de définition convenue de la criminalité organisée, utilisons une plus général qui

---

<sup>33</sup> F. Browning et J. Gerassi, *Histoire criminelle des Etats-Unis*, Paris, Nouveau Monde, 2015, p. 13.

<sup>34</sup> G. O. Faure, "La mise en œuvre de l'interdisciplinarité : barrières institutionnelles et intellectuelles", in E. Portella, (Ed.), *Entre savoirs. L'interdisciplinarité en acte: enjeux, obstacles, perspectives*, Toulouse, Erès, 1992, p. 110.

<sup>35</sup> M. Castells, *The Information Age; Economy, Society and Culture*, Vol. 3, *The End of the Millennium*, Oxford, Basil Blackwell, 1998, pp. 5-7.

<sup>36</sup> Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé, 2001.

<sup>37</sup> S. Guinchard et T. Debard, *Lexique des termes juridiques*, Paris, Éditions Dalloz, 2012, p. 261.

la définit "en tant qu'un certain nombre d'activités illégales, effectuées souvent dans une économie illicite par des groupes ou réseaux organisés de personnes au cours d'une période donnée et pour un profit", souvent avec le concours de la violence et/ou de la corruption<sup>38</sup>. La criminalité organisée devient transnationale lorsque les activités en réseau traversent les frontières politiques officielles. Les activités en réseau varient considérablement en termes d'envergure et de degré de mondialisation. Comme la recherche sur la vie politique en Afrique le montre, il apparaît que certaines personnes qui pratiquent la criminalité transnationale organisées ne pensent pas nécessairement que leurs activités sont illégitimes, même si elles sont officiellement définies comme telles. Certaines personnes, lorsqu'on leur pose la question, estiment que leur travail n'est pas plus criminel que celui de certains responsables politiques de leurs pays qui violent les lois lorsqu'ils trafiquent, braconnent ou font de la contrebande<sup>39</sup>.

En Afrique Centrale en général, au Cameroun en particulier, la criminalité transnationale s'est formée lentement mais sûrement d'abord sur les vulnérabilités des États telles que la vastitude des territoires, la longueur et la porosité des frontières puis sur les déficits chroniques de gouvernance, notamment l'absence de vision et de stratégie en matière de sécurité, la faible implication et responsabilisation des communautés locales dans la gestion des questions de sécurité, un niveau de développement économique et social faible, l'injustice sociale, la pauvreté, la misère, la marginalisation voire l'exclusion de certains segments de la société tels que les jeunes et les femmes, etc. Le cadre conceptuel ainsi cerné, interrogeons-nous à présent sur l'importance à mener une réflexion sur ce thème.

Les études épistémologiques et empiriques de la sécurité révèlent l'apparition des nouvelles visions et des transformations du système international. Chez les spécialistes des questions de sécurité, une certaine unanimité semble bien établie sur le minimum de paramètres nécessaires pour tenter une définition de la sécurité. D'abord, la notion renferme pour toute communauté la préservation de ses valeurs centrales, l'absence de menaces contre elle, mais également, la capacité de formuler ses propres objectifs politiques. La conception de la sécurité doit être une décision d'un groupe, d'une ethnie, d'un État ou d'une organisation internationale, donc rarement une décision individuelle. Elle est un moyen qui permet la jouissance des droits et libertés fondamentaux des individus, des États et

---

<sup>38</sup> Shaw, "L'évolution de la...", p. 4.

<sup>39</sup> M. Shaw et T. Reitano, *"People's Perspectives of Organized Crime in West Africa and the Sahel"*, *Institute for Security Studies, Africa Paper 254*, 2014, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper254.pdf>, consulté le 4 décembre 2021 entre 10h08 et 10 h12 minutes.

institutions, mais également un moyen de maintien d'un ordre permettant leur développement et leur prospérité<sup>40</sup>.

Dans le *Dictionnaire de la stratégie*, Dominique David appréhende la sécurité "au sens le plus large du terme, comme l'état d'un sujet qui s'estime comme non menacé par tel ou tel danger ou pense avoir les moyens d'y répondre si ce danger vient à devenir actuel"<sup>41</sup>. Autrement dit, être en sécurité c'est être à l'abri de toute vulnérabilité, dans le sens d'une absence de menace ou de la disposition des moyens de la neutraliser. Cette sécurité peut être renforcée par des moyens militaires et/ou politiques de la défense. À partir de là, la sécurité peut être comprise, selon Charles-Philippe David, cité par Pierre Berthelet, comme "l'absence de menaces militaires et non militaires que peuvent remettre en question les valeurs centrales que veut promouvoir ou préserver une personne ou une communauté, et qui entraîne un risque d'utilisation de la force"<sup>42</sup>.

Le besoin de sécurité est une pulsion psychologique fondamentale de l'homme, que s'il n'est pas satisfait, suscite un malaise et mobilise une part importante des ressources intellectuelles, nerveuses et physiques, qui pourraient être utilisées à d'autres fins. De nombreuses activités humaines sont ainsi perturbées, voire rendues impossibles lorsque règne un climat d'insécurité : la sécurité est un état de quiétude intérieure, de sérénité et d'équilibre. Ce sens ne s'imposera que bien plus tard<sup>43</sup>. Le plus souvent, la sécurité est considérée comme synonyme de la paix, sauf que la sécurité représente plus que la paix, c'est-à-dire plus large en tant que fait/notion. Elle désigne "l'état d'esprit confiant et tranquille de celui qui se croit à l'abri du danger". Cependant, elle reste ainsi conçue comme subjective. En effet, il est facile de sous-estimer ou de surestimer le niveau et le degré de la sécurité. D'autant que le terme apparaît parfois obscurci par l'accompagnement d'adjectifs tels qu'on les lit dans les débats publics ou les forums internationaux parlant de sécurité collective, sécurité commune, humaine, sécurité coopérative, démocratique, économique, environnementale, globale, militaire, nationale, sociétale, sécurité internationale... Elles relèvent de plans et d'approches très différentes<sup>44</sup>.

Selon Arnold Walfers, "la sécurité dans un sens objectif, mesure l'absence de menace sur les valeurs centrale (*acquired*) ou, dans un sens subjectif, l'absence de peur que ces

---

<sup>40</sup> B. Delcourt, "Sécurité : un concept polysémique", D. Batistella (dir.), *Relations internationales. Bilan et perspectives*, Paris, Ellipses, 2013, pp. 216-217.

<sup>41</sup> C.-P. David et J.-J. Roche, *Théories de la sécurité : Définition, approches et concept de la sécurité internationale*, Paris, Monchrestien, 2002, p. 41.

<sup>42</sup> P. Berthelet, *Chaos international et sécurité globale. La sécurité en débats*, Paris, Publibook, 2014, p. 19.

<sup>43</sup> Th. Balzacq, "Qu'est-ce que la sécurité nationale ?", *Revue internationale et stratégique*, N° 52, 2004, p. 34

<sup>44</sup> J. F. Guilhaudis, *Relations internationales contemporaine*, Paris Litec, 3ème édition, 2010, p. 661.

valeurs centrales ne fassent l'objet d'une attaque"<sup>45</sup>. Mais, en 1943, Walter Lippmann, définissait la notion de sécurité comme suit : "un pays est en sécurité dans la mesure où il n'a pas à sacrifier des valeurs essentielles pour éviter la guerre et où il peut, en cas de menace, les préserver en gagnant une telle guerre"<sup>46</sup>. En 2005, Edwar Kolodziej proposait pour sa part :

La sécurité comprend tous ces échanges entre êtres humains et leurs agents, États, organisations internationales, entreprises, associations, etc. qui ont comme but non seulement le résultat préféré des acteurs engagés, mais aussi ceux qui pour lesquels ces derniers sont prêts à utiliser la violence et l'intimidation coercitive pour obtenir ce qu'ils veulent<sup>47</sup>.

Après la Guerre froide, l'école réaliste énonce la notion de sécurité coopérative, afin de démonter, au détriment de la confrontation, que la coopération dominera désormais les rapports entre les États, mais l'État demeure, à tous les niveaux d'analyse, le gendarme de la question de sécurité. En outre, depuis des décennies, les approches libérales de la sécurité, quant à elles, prônent une coopération entre acteurs étatiques et non étatiques en vue de solutionner les problèmes non militaires, grandissants, liés à la sécurité. Dans ce sens, les notions de sécurité commune et sécurité globale manifestent la décadence de l'influence de l'État. Des rapports ont été réalisés pour démonter cela, dans le but de manifester la volonté de conceptualiser la question de sécurité sur une base multilatérale et transnationale afin d'harmoniser les rapports entre les États, les OIG et les ONG et qu'ils puissent lutter collectivement autour des nouveaux enjeux internationaux liés à la sécurité<sup>48</sup>. Les approches critiques de la sécurité, quant à elle, favorisent le concept de la sécurité humaine, dans le but de dépasser l'État et de mieux répondre aux besoins d'émancipation de l'individu, notamment, les libertés politiques et les droits de la personne. De là, une distinction peut être soulignée entre la sécurité de l'État et celle de l'humain, et lorsqu'une incompatibilité des objectifs se manifeste entre les deux, la sécurité humaine doit être prioritaire au détriment de la sécurité de l'État<sup>49</sup>. Le présent travail situe la sécurité dans sa dimension transnationale.

---

<sup>45</sup> D. Batistella, *Théorie des relations internationales*, Paris, 5ème mise à jour et augmentée, Les Presses Science Po, 2015, p. 525.

<sup>46</sup> C.-P. David, *La guerre et la paix approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Paris, 3ème édition revue et augmentée, Presses de Sciences Po, 2015, p. 44.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Le rapport de la commission Brandt ("Commission indépendante sur les problèmes de développement international") publié en 1980 a penché ses recommandations sur les problèmes des pays en voie de développement. Il a été suivi par celui de la Commission indépendante sur les problèmes de désarmement et de sécurité, nommée également commission Palme, publié en 1982 sous l'intitulé *Common Security : A Programme for Disarmament*. C'est un rapport, qui a traité des problèmes de la sécurité internationale, de la guerre, des conflits et des agressions, de la course aux armements et des rivalités militaires, contenait un très grand nombre de recommandations et de propositions. Mais elle est principalement penchée sur la dimension du désarmement, avec pour but la transformation de la traditionnelle course aux armements entre les grandes puissances. Le rapport Ramphal ; celui de la CIISE en 2001 et du groupe de personnalités de haut niveau de l'ONU en 2004.

<sup>49</sup> M. Leitenberg, "Un monde qui préfère la guerre", *Le Monde diplomatique*, novembre 1983, p. 44.

D'où l'aspect "synergétique" de la sécurité globale, conséquence de l'interconnexion entre les dimensions politiques, économiques, sociales ou environnementales etc.

Mêler migration et criminalité est une réalité que l'on constate dans tout le monde entier. L'étranger est considéré comme "dangereux", responsable de tous les maux de nos sociétés. La corrélation entre migrant et criminel se retrouve autant dans les discours des politiciens que d'après les dires de la population. Les migrants, étant criminalisés, sont catalogués comme des délinquants auprès des autorités et de l'opinion publique. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe par exemple rappelle dans sa résolution sur les Droits fondamentaux des migrants irréguliers, l'importance de la terminologie employée pour classer les migrants<sup>50</sup>. De cette clarification conceptuelle découle un intérêt considérable.

## 5. INTÉRÊT DU SUJET

Ce pan d'histoire des Relations Internationales portant sur la problématique de la criminalité transfrontalière à l'aune des crises migratoires centrafricaines à l'Est-Cameroun en général et dans le département du Lom-et-Djérem en particulier, vise à décrypter au mieux ce phénomène qui n'est plus tabou, étant donné sa véracité historique et sa recrudescence dans d'autres régions du Cameroun (Adamaoua, Nord, Extrême-Nord, Sud, Sud-Ouest, Nord-Ouest etc.). Il revient de mener cette étude tout en tenant compte des diverses interrogations et controverses susceptibles de créer de nombreuses confusions relatives à ce phénomène.

Ce travail vise à contribuer à la production historiographique sur la question des crises migratoires au Cameroun en général et dans le Lom-et-Djérem en particulier ; ceci dans une perspective évolutive de l'histoire des relations entre le Cameroun et son voisins Centrafricain. Aussi, importe-t-il d'inscrire la présente recherche dans la perspective d'une nouvelle histoire qui intègre l'aspect des mentalités et par conséquent, combler le vide scientifique par le biais de nouvelles approches. Il apporte des éclaircis sur l'un des facteurs ayant favorisés la circulation des bandes armées à l'Est-Cameroun. Il permet également de mettre en lumière l'impact de la collaboration entre acteurs administratifs, sécuritaires et traditionnels vis-à-vis de la criminalité dans le Lom-et-Djérem. Il peut par ailleurs, contribuer à la sensibilisation des acteurs de la société civile sur les mesures d'accueil et de prise en charge des personnes "étrangères" et sur le vivre ensemble.

De façon plus pratique, ce travail interpelle l'État camerounais, les organisations internationales et non gouvernementales et acteurs de la société civile à prendre en compte des mesures plus efficaces et bien élaborer le processus de gestion, protection et d'assistance

---

<sup>50</sup> Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, *Résolution 1509 (2006) : droits fondamentaux des migrants irréguliers*, Strasbourg, 27 juin 2006, p. 7.

des "déboutés de la terre" présentes en terre camerounaise. Cette recherche permet d'appréhender les contours des politiques nationales, sous régionales et internationales de lutte contre la criminalité transfrontalière et les différentes actions sur le terrain. Il permet de faire des propositions concrètes allant dans le sens de l'amélioration de la politique nationale et internationale de prise en charge des millions de migrants Centrafricains et autres. Aussi, vise-t-elle à promouvoir des activités visant à réinstaller de façon à changer le moins possible les styles de vie des migrants et à promouvoir leur autosuffisance pour réduire la charge qu'ils représentent pour la communauté d'accueil<sup>51</sup>. Après avoir présenté l'intérêt du sujet, attardons-nous sur la cadre théorique en trouvant les approches relatives à cette réflexion scientifique.

## 6. CADRE THÉORIQUE

Le terme théorie vient du grec "*theorein*" qui signifie "contempler ce qui se passe, pour le décrire l'identifier et le comprendre"<sup>52</sup>. En 1974, Marcel Merle affirma que, "le détour par la théorie n'est [...] pas une évasion, mais un moyen de mieux appréhender la réalité"<sup>53</sup>. La problématique des rapports Nord-Sud a donné naissance à de nombreux courants de pensée désormais indispensable à l'historiographie des Relations Internationales<sup>54</sup>. Pour mieux analyser ce sujet, trois théories des Relations Internationales ont été mobilisées : le réalisme, l'approche d'Everett Lee et le transnationalisme.

L'approche réaliste, consiste à étudier la réalité telle qu'elle. Elle est souvent décrite comme une théorie explicative, ne cherchant pas à influencer le cours des événements, mais à en analyser les causes<sup>55</sup>. Elle a été inspirée de la lecture de la guerre du Péloponnèse par Thucydide, premier précurseur de la tradition réaliste et de l'analyse des Relations Internationales. Aussi, importe-t-il de relever l'apport des philosophes comme Thomas Hobbes qui décrit l'État de nature comme une guerre de chacun contre chacun ; Machiavel, Hugo Grotius, Carl Von Clausewitz etc. pour qui, le réalisme calque cette vision d'une nature égoïste des hommes sur les États en situation d'anarchie et préconise la quête permanente de la puissance par l'État.

Selon Paul Viotti et Mark Kauppi, la quintessence de la pensée réaliste stipule que : "les États sont les seuls ou les principaux acteurs des Relations Internationales ; l'État est rationnel

<sup>51</sup> E. Z. Eyigla et E. F. M. Mbita, "Réfugiés et incidences sécuritaires à l'Extrême-nord Cameroun : 1979-2017", Mémoire de DIPES II en histoire, Ecole Normale Supérieure de Maroua, 2018, p. 29.

<sup>52</sup> D. Batistella, *Théorie des Relations Internationales*, Paris, Presses des sciences Politiques, 3<sup>e</sup> édition, 2009, p. 226.

<sup>53</sup> M. Merle, *Sociologie des Relations Internationales*, Paris, Dalloz, p. 3.

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> <https://googleresearch.com/théorie-des-relations-internationales-fiches-20218.Htmlm>, consulté le 05 décembre 2021 entre 13h00 et 13h15 minutes.

et vise constamment à maximiser son intérêt national, ce qui implique le recours périodique à la force ; la sécurité et les questions politiques constituent l'unique ou la principale finalité de la politique étrangère"<sup>56</sup>. Ce courant est pertinent pour expliquer le rapport de force entre les États, et s'appuie sur deux postulats : il accorde une importance primordiale aux questions de haute politique ou "*High politic*" qui sont pour la très grande majorité des rapports strictement diplomatiques, sécuritaires et stratégiques ; en deuxième lieu, la basse politique ou "*Lowpolitic*" accorde une priorité aux questions économiques, sociales, environnementales et énergétique. Ces rapports sont caractérisés par la rivalité, chaque État tend à défendre et à accroître sa puissance politique et militaire<sup>57</sup>. L'équilibre ici n'est instauré que par la conclusion d'alliances stratégiques.

En fait, les réalistes s'intéressent davantage à l'intérêt qu'à l'État. Cette thèse est d'ailleurs soutenue par la célèbre phrase du Général de Gaulle dans un discours en 1967 : "les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts"<sup>58</sup>. L'équilibre des forces n'est pas pris en compte, une formulation de la vision politique qui suppose une certaine complémentarité entre les acteurs internationaux et fait de tous les acteurs internationaux des partenaires<sup>59</sup> ne sont qu'une vision de l'esprit. Cette théorie permet de mieux appréhender les actions menées par les différents acteurs qui interviennent dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.

Selon Everett Lee<sup>60</sup>, la migration est causée à la fois par des facteurs positifs qui caractérisent les aires possibles de destination et par les facteurs négatifs aux lieux d'origine ou de résidence actuelle. Ainsi, aussi bien la zone de départ que celle d'arrivée est caractérisée par un ensemble de forces de répulsion et de forces d'attraction ou de rétention. Everett Lee montre que la migration devient plus probable si la différence perçue dans les forces d'attraction nette (facteurs positifs moins facteurs négatifs) des lieux d'origine et de destination est grande. Il postule que les migrants qui répondent avant tout aux facteurs attractifs du lieu de destination, tentent à être positivement sélectionnés, que ce soit selon l'âge, l'instruction, la qualification ou les motivations, alors que ceux qui répondent à des facteurs négatifs du lieu de départ tendent à être sélectionnés négativement.

---

<sup>56</sup> P. Viottiet M. Kauppi, *International Relations Theory*, Maryland, Rowman & Littlefield, 1987, pp. 55-56.

<sup>57</sup> P. Braillard, *Théorie des Relations Internationales*, Montréal, PUM, 4<sup>ème</sup> édition, 2010, p. 28.

<sup>58</sup> Extrait d'un entretien in *Paris Match*, le 09 Décembre 1967, <https://miscellanees01.wordpress.com>, consulté le 04 décembre 2021 entre 11h00 et 11h15 minutes.

<sup>59</sup> P. Hugon, "Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique", *international development pollicy*, 2010, p. 25.

<sup>60</sup> E. Lee, *A theory of migration, Demography*, Washington, 3 (48), 1966, pp. 47-57.

Dans le même ordre d'idée, Samuel Stouffer<sup>61</sup> suggère que la migration est fonction de l'attractivité relative perçue des zones d'origine et de destination et que les flux des migrants sont conditionnés par l'existence d'opportunités et d'obstacles. Cette approche, en tenant en compte le fait que la migration n'est pas souvent volontaire pose déjà les jalons d'une explication de la migration forcée. Toutefois, elle ne décrit pas les facteurs qui poussent des personnes à quitter leurs milieux de résidence habituelle et à y retourner après un séjour dans un milieu d'accueil. Ces approches nous permettent de mieux cerner les différentes formes de motivations qui se trouvent derrière chaque mouvement migratoire centrafricain en terre camerounaise en général et dans le Lom-et-Djérem en particulier.

Le transnationalisme considère que les Relations Internationales sont constituées d'acteurs transnationaux qui transgressent les frontières des États. Cette théorie s'articule autour des notions d'échanges, de relations et de pratiques transfrontalières qui transcendent le cadre national en tant que principal point de repère pour l'exercice d'une activité ou d'affirmation d'une identité. Dans le domaine migratoire, l'existence de liens avec plusieurs endroits à la fois ou le sentiment d'"être partout et nulle part" est depuis toujours un trait caractéristique de l'expérience du migrant<sup>62</sup>.

L'idée de transnationalisme met ainsi en relief les liens entre les personnes, les communautés et les sociétés au-delà des frontières, modifiant le passage social, culturel, économique et politique des sociétés d'origine et de destination. Le phénomène de réfugiés échappant au contrôle des seuls États voit l'entrée en scènes des organismes internationaux pouvant répondre efficacement à certaines crises humanitaires. Allant dans cet ordre d'idée, Robert Keohane considère que : "Les activités aussi transnationales qu'intérieures des groupes et firmes sont importantes pour les libéraux, non pas de façon isolée par rapport aux actions des États, mais en conjonction avec eux"<sup>63</sup>. Le transnationalisme justifie de ce fait, la présence des migrants Centrafricains et des ONG internationales au Cameroun, qui, sans se préoccuper des frontières, loin de leurs États d'origine, viennent porter "secours" aux réfugiés et déplacés internes aux cotés des pouvoirs publics. En analysant la portée, le but et l'impact de leurs pratiques, les décideurs sont appelés à porter leur regard par-delà les frontières

---

<sup>61</sup> S. Stouffer, "Intervening opportunities: A theory relating mobility and distance", *American Sociological Review*, 1940, 5 (6), pp. 845-867. "Intervening opportunities and competing migrants", *Journal of Regional Science*, 1960, 2 (1), pp.1-26.

<sup>62</sup> E. Z. Eyigla, "Réfugiés, déplacés internes et incidences sécuritaires au Cameroun : le cas de la ville de Douala, 1967-2018", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, p. 31.

<sup>63</sup> D. Battistella, *Théorie des relations internationales*, Paris, 2ème édition revue et augmentée, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2006, p. 189.

nationales. Le cadre théorique ainsi élaboré, la revue de la littérature permet d'élucider des sources incontournables à l'analyse et à la compréhension de la présente recherche.

## **7. REVUE CRITIQUE DE LITTÉRATURE**

La revue de littérature fait partie d'un plus grand projet qui situe le sujet par rapport aux recherches antérieures et fournit un créneau de recherche pour la présente étude. Le phénomène de la criminalité transfrontalière à l'aune des crises migratoires a suscité beaucoup d'interrogations et de nombreux chercheurs lui ont consacré certains de leurs travaux dans le but d'en dresser le bilan et d'interpeller la conscience. De même, quelques étudiants, enseignants des universités camerounaises, africaines, étrangères et autres organismes internationaux se sont déjà également penchés sur cette question. Pour mieux conduire le présent travail, nous avons consulté un nombre considérable de documents : mémoires, thèses, ouvrages généraux et articles que nous avons jugés être plus ou moins en rapport avec notre sujet de recherche.

### **7.1. Travaux portant sur les migrations forcées en Afrique et au Cameroun**

Émile Zola Eyigla<sup>64</sup> montre que l'afflux des réfugiés à Douala-Cameroun depuis 1967 est un facteur structurel de l'inflation et de la répartition des phénomènes d'insécurité en même temps qu'il constitue un indicateur important d'influence des dispositifs de perception, de prévention et de répression des faits sécuritaires. Sa recherche a permis de constater que les déplacements forcés africains (réfugiés et déplacés internes) depuis plus de quatre décennies structurent tout en modifiant les espaces d'accueil. L'analyse faite sur les mobiles des déplacements, les cadres normatifs internationaux, régionaux et nationaux, l'impact sécuritaire ainsi que les relations entre nouveaux venus et anciens établis entre en droite ligne avec la présente recherche. Seulement, cet auteur s'est limité à analyser les migrants urbains sans toutefois prendre en compte les réalités des migrants ruraux. Le Lom-et Djérem étant constitué de la ruralité et de l'urbanité, les crises migratoires et la criminalité transfrontalière qui y sévissent vont être mise à jour dans la présente recherche.

Hamza<sup>65</sup> affirme que la République Centrafricaine depuis 1965, est le théâtre d'une instabilité chronique à l'origine des migrations massives des populations fuyant les combats et l'insécurité vers le Cameroun notamment dans le département de la Kadey situé dans la région de l'Est. Il soutient que les causes de l'instabilité politique en RCA sont à la fois endogènes et exogènes et que tous ces facteurs conjugués ont conduit à une situation chaotique imposant les coups d'États, rebellions comme principales voies d'alternance au

---

<sup>64</sup> Eyigla, "Réfugiés, déplacés internes...".

<sup>65</sup> Hamza, "L'impact de l'instabilité...".

pouvoir. Par ailleurs, son mémoire a été bénéfique car, il donne les causes exactes de la crise centrafricaine et montre comment l'instabilité politique centrafricaine a entraîné un bon nombre de centrafricains à migrer vers l'Est-Cameroun. Cependant, il ne s'appesanti pas sur les mesures prises par cet État pour une stabilité politique, puis limite son étude uniquement sur le département de la Kadey, évoque mais ne va pas en profondeur sur les acteurs humanitaires impliqués dans la prise en charge de ces réfugiés centrafricains dans la Kadey. Aussi, importe-t-il de relever que l'auteur n'analyse pas la résurgence de la criminalité transfrontalière dans le Lom-et-Djérem.

Jacques Vernant<sup>66</sup> affirme que si les réfugiés sont la conséquence des guerres modernes qui ont entraîné des bouleversements sociopolitiques, ils posent aux pays d'accueil, le problème d'assistance et de protection, qui consiste à leur accorder un secours immédiat et à assurer leur sécurité. Pour parvenir à une telle initiative, les pays d'accueil dans leur majorité, créent des camps loin des villes où ils les regroupent. Pour lui, il s'agit des pratiques inhumaines, car, le réfugié qui apparaît déjà un Être meurtri, instable, aigri par le malheur et d'une méfiance totale et exagérée, présente des cas de névrose. Dans ces "espaces de contrôle", le réfugié n'a aucune chance de trouver du travail ou de subvenir à ses besoins. De même, l'absence des structures sociales, fait que le taux de mortalité reste élevé dans les camps. Le mérite de cet ouvrage réside dans le fait qu'il apporte amples informations sur les mesures prises par les États accueillant les réfugiés. Toutefois, le fait d'attribuer aux seules guerres la cause des déplacements des populations constitue l'une des faiblesses. La présente recherche vise à montrer que les crises migratoires centrafricaines ont également des causes liées aux catastrophes naturelles.

Rosenhlatt<sup>67</sup> présente les causes qui produisent les mouvements des populations hors de leur pays de résidence dans le monde, et le drame humanitaire se cachant derrière la question des réfugiés surtout en Afrique. Au cours de ses recherches, il s'est rendu compte que les réfugiés constituent des cibles pour les politiques, du moment où ils sont pris en otage dans des conflits armés dans lesquels ils ne sont pas impliqués. Puis, il souligne le fait que hors de leurs pays de résidence, ils sont qualifiés d'indésirables car, ils porteraient des malheurs d'insécurité, d'instabilité et de misère pour les pays dits d'asile. De plus, l'auteur considère comme coupable de la prolifération des réfugiés, les dirigeants d'État et les hommes politiques. Aussi, il est très important de rechercher des solutions durables aux problèmes des

---

<sup>66</sup> J. Vernant, *Les réfugiés dans l'après-guerre*, Monaco, Éditions du Rocher, 1954.

<sup>67</sup> Rosenhlatt, "Les réfugiés, une question humanitaire ? Non, politique", *Courrier International*, n° 450 du 17 au 23 juin 1999.

réfugiés. Cette recherche de solutions durables doit être abordée sous le prisme de la politique et non de l'humanitaire. En conclusion, il déclare que "la seule vraie manière de résoudre le problème des réfugiés est de punir ceux-là même qui sont à l'origine des troubles". L'analyse faite n'est pas très éloignée de la présente recherche en ce sens que les mouvements migratoires centrafricains sont pour la plupart causés par les modes d'accession au pouvoir. Seulement, l'auteur n'aborde pas la criminalité transfrontalière liée aux vagues migratoires centrafricains.

Patricia Ongpin<sup>68</sup> analyse l'impact de la population réfugiée sur l'économie en Tanzanie. Pour elle, la présence des réfugiés dans leur pays d'accueil est néfaste dans la mesure où elle exerce une pression sur les ressources locales (biens communs, infrastructures, pâturages, ressources en eau, voies de transports, etc.). D'un autre côté, l'impact des réfugiés est perçu de manière positive du fait que les activités menées par les réfugiés stimulent l'économie du pays dans la mesure où les organisations internationales ont augmentés la capacité financière nationale en finançant les projets des réfugiés ceci augmente par conséquent le revenu national en payant les taxes sur l'aide et les biens importés dans le pays. La population réfugiée constitue également une main d'œuvre abondante bon prix pour les industries qui ont un fort besoin de la main d'œuvre telles que les exploitations minières et l'agriculture. Sauf que cette étude aborde la problématique de l'impact néfaste des mouvements migratoire sur l'unique volet économique. Une analyse de l'impact sécuritaire fait l'ossature de la présente recherche.

Nasreddine<sup>69</sup> quant à lui fait une étude sur le caractère universel dont l'on se sert pour régler les problèmes de l'Afrique. Il analyse les instruments de gestion des réfugiés. De son point de vue, il n'est pas possible de trouver des solutions aux problèmes des réfugiés africains avec des préceptes universels d'où la nécessité de deux réformes : l'une structurelle et l'autre organisationnelle. La recherche des solutions à la question des réfugiés a besoin des programmes d'action qui tiennent en compte deux aspects non négligeables : la géographie et l'histoire. Par géographie, il entend, la reconnaissance et la prise en compte des caprices de la nature en vue de lui trouver des solutions adéquates et intégrées. Et par histoire, la résolution des litiges, des conflits qui poussent les hommes à vouloir s'exterminer les uns contre les autres. Toutefois, l'auteur apporte la précision selon laquelle le volet historique, est plus important que celui de la géographie car la réussite du premier conditionne le succès du

---

<sup>68</sup> P. Ongpin, *Refugees in Tanzania-Asset or burden ? The Maxwell schools of Syracuse University*, 2008.

<sup>69</sup> Nasreddine, "Le problème des réfugiés en Afrique : l'inéluctable choix entre universalisme et spécificités", in *Le quotidien d'Oran*, 2005.

second. Mais cette étude aborde cette question sans toutefois mettre en relief les actes de criminalités observés avec le déplacement vertigineux des migrants.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM)<sup>70</sup> dans son rapport publié en août 2010 présente les données chiffrées de l'afflux migratoire des centrafricains entre 2005 et 2008 qui est de 82.447 personnes disperses dans plus de 73 sites sur une superficie d'environ 50.000 km<sup>2</sup> dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua. De plus, ce rapport donne une vue d'ensemble des indicateurs sociaux et démographiques tels que : nutrition, santé, éducation, logement et accès à l'eau potable. Ce rapport présente également les facteurs de l'insécurité alimentaire mais ne présente cependant pas des solutions d'intégration des réfugiés centrafricains au Cameroun, ni un planning de retour dans leur pays d'origine. Aussi, importe-t-il de relever le fait que, pour toute organisation à caractère "humanitaire", le migrant forcé ne doit pas être considéré comme un criminel ou un acteur d'insécurité dans les espaces d'accueil. Or, une lecture des réalités du département du Lom-et-Djérem, montre comment avec la présence de nombreux migrants Centrafricains, l'on assiste à la montée de l'insécurité.

Christian Troube<sup>71</sup> s'intéresse sur le rôle des ONG humanitaires qui sont de plus en plus présentes sur tous les théâtres de la "souffrance humaine". Ces dernières avec la recrudescence des crises humanitaires agissent le plus souvent dans l'urgence, mais la question de la post-urgence se pose de plus en plus. Ce qui intéresse dans cet ouvrage, c'est la perspective que les ONG se fixent dans leurs programmes d'aides humanitaires ; c'est-à-dire la mise en œuvre des projets de relances économiques à travers la réhabilitation et la reconstruction après les périodes de conflits ou de catastrophes naturelles. L'auteur s'interroge sur la viabilité de ces projets mises sur pied par les ONG est ce que ces projets bénéficient réellement et durablement aux bénéficiaires. Cependant, l'ouvrage de l'auteur bien que pertinent, a un caractère assez général dans la mesure où il évoque globalement le rôle des ONG en matière de développement post-crise tandis que notre travail traite de la circulation des bandes armées à l'aune des crises migratoires centrafricaines.

Thierry Angelo Mvodjongo<sup>72</sup> démontre que 64,28% des réfugiés urbains vivant à Yaoundé exercent une AGR et plus des ¾ de ces derniers évoluent dans le secteur informel. Par contre, la proportion de ceux ayant un travail salarié permanent est quasiment insignifiante. Selon lui, le HCR et les autorités camerounaises offrent une assistance

---

<sup>70</sup> Rapport du PAM, "Évaluation rapide de la sécurité alimentaire des populations réfugiées et hôtes des régions de l'Adamaoua et de l'Est du Cameroun", Yaoundé, septembre 2010.

<sup>71</sup> C. Troube, *L'humanitaire, un business comme les autres ?* Paris, Larousse, 2009.

<sup>72</sup> T. A. Mvodjongo, "Organisations humanitaires et insertions socio-économiques des réfugiés en zone CEMAC : Étude appliquée au HCR-Cameroun", Mémoire de Master, IRIC/IRMIC, 2012/2013.

technique à près de 81 000 réfugiés sur les 104 000 réfugiés vivant au Cameroun. Le point de convergence de ce mémoire avec notre thème se situe au niveau de la collaboration qui existe déjà entre le HCR et l'État du Cameroun. Mais, l'auteur ignore que pour rendre plus efficace la prise en charge des réfugiés résident au Cameroun, l'État camerounais a dû nouer une collaboration avec d'autres organismes humanitaires. Aussi, l'on peut relever l'absence de données relatives à l'insécurité grandissante dans les zones d'accueil des migrants.

## **7.2. Travaux portant sur conflits et criminalité transfrontalière**

Paul Ango Ela<sup>73</sup> part d'une présentation des causes et des facteurs qui sont à l'origine de la conflictualité dans la sous-région Afrique centrale. Et, en bonne place de ces causes figurent non pas le facteur ethnique apparent, mais des considérations politiques qui poussent les acteurs politiques locaux dans leur plan de conquête ou de préservation du pouvoir, à jouer sur la fibre ethnique et identitaire. Ainsi, la cause principale de la conflictualité de l'Afrique médiane serait le monopole politique entendu comme le refus du partage du pouvoir et de l'alternance au pouvoir. Cet ouvrage permet au présent travail de mieux saisir les contours des crises successives qui sévissent en Afrique centrale.

Dans leur lecture de conflit politique en Afrique, Johann Hari<sup>74</sup> et Pierre-Franklin Travares<sup>75</sup> présentent les origines des crises centrafricaines au-delà du continent africain. Selon ces derniers, les occidentaux sont coupables des conflits observés à travers l'Afrique. Ils sont en fait, le résultat de l'ingérence et de la manipulation des forces occidentale. Si leurs documents permettent de mieux cerner les mobiles exogènes aux crises centrafricaines, force est de constater un manque de données en ce qui concernent les incidences pour les États voisins dont le Cameroun.

Paul Kalck<sup>76</sup> et Jean Pierre Goupande<sup>77</sup> retracent le profil de l'occupation de l'Oubangui Chari par les différents peuples centrafricains. Ils donnent également une nette clarification sur les différentes raisons les ayant poussés à s'y installer. Ces auteurs ont le mérite de montrer dans leurs différents travaux l'origine du caractère belligérant de ces peuples. Ils étudient à ce titre la sociologie politique de ce pays depuis la préhistoire jusqu'à nos jours et justifient l'oppression de l'État centrafricain. Cependant, ils ne présentent pas la gestion des conséquences des conflits centrafricains au Cameroun.

---

<sup>73</sup>P. Ango Ela, *La prévention des conflits en Afrique centrale : prospective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001.

<sup>74</sup>J. Hari, "Centrafrique : une guerre française oubliée", 2007, <http://contreinfo/article.php3?id>, consulté le 23 mars 2022 entre 12h08 et 12h22 minutes.

<sup>75</sup>J.-F. Travares, "Pourquoi tous ces coups d'État en Afrique ?", *Le Monde Diplomatique*, Archives, 2004.

<sup>76</sup>P. Kalck, *L'histoire de la Centrafrique des origines préhistoriques à nos jours*, Paris, Levrault, 1974

<sup>77</sup>J. P. Ngoupande, *Chronique de la crise centrafricaine : 1976-1997. Le syndrome Barracuda*, Paris, l'Harmattan, 1997.

Yves Alexandre Chouala<sup>78</sup> s'inscrit dans l'ordre de l'insécurité violente et prend en considération le champ politique. L'auteur commence par une phénoménologie de l'insécurité en exposant les influences mutuelles entre l'État et la grande criminalité. Il identifie au Cameroun une pluralité de nouvelles formes de crimes, constate l'option répressive adoptée par l'État pour les contenir et dévoile les enjeux politiques et économiques qui se tissent autour du banditisme. Toutes choses qui ont permis de mesurer l'ampleur nationale de la question. Le travail est produit cependant avec une forte dimension sociopolitique. Une grande importance est accordée à l'analyse politiste avec référence permanente à l'action répressive de l'État et ses conséquences méprisant les dynamiques internes pourtant génératrices de désordre. Il aurait été, à bien des égards, éclairant pour l'auteur de faire une distinction entre les formes de violences urbaines qu'il aborde en dépassant la fixation sur les seules villes de Yaoundé et Douala.

Philippe Biyoya<sup>79</sup> montre que les réfugiés ont cessé d'être des citoyens d'une patrie pour devenir des acteurs et des forces géopolitiques à la base des mutations géostratégiques observables à l'échelle nationale, régionale et internationale. Il prend pour exemple les situations d'instabilité au Rwanda, en République Démocratique du Congo et au Tchad où, la présence des réfugiés a été à l'origine des rebellions, des guerres, à l'effondrement des États et à l'accroissement de l'influence d'un État voisin dans les affaires intérieures des pays concernés. Cet ouvrage, non seulement conçoit l'étude du phénomène des réfugiés sous un angle essentiellement politique, mais, limite ses analyses au seul contexte spatial ; or, ce phénomène est d'ordre général en Afrique. Ces crises dont l'épicentre est la région des Grands Lacs ont eu des répercussions sur toute l'Afrique en général et au Cameroun en particulier. Dans un tel contexte, il serait inapproprié de réduire un problème à des conséquences observables à l'espace planétaire à un seul espace fut-il l'épicentre.

Saïbou Issa<sup>80</sup> articule son analyse sur les répercussions économiques et sociales liées à l'arrivée et au séjour des réfugiés tchadiens à Kousséri, dans la période comprise entre 1979 et 1982. Cette analyse rend compte des heurts et des malheurs générés par le conflit tchadien à Kousséri. L'auteur montre que le déferlement des réfugiés se solda par un essor du transport en commun, l'urbanisation de la ville, une fluctuation des activités commerciales, la

---

<sup>78</sup> Y. A. Chouala, "Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse anthropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise", *Polis/Revue Camerounaise des Sciences Politiques*, Vol. 8, Numéro spécial, 2001.

<sup>79</sup> P. Biyoya Makutu Kahandja, *La géopolitique de l'instabilité dans la région des grands lacs. Réflexions sur les réfugiés, ces acteurs/auteurs des mutations géostratégiques*, Paris, l'Harmattan, 2009.

<sup>80</sup> Saïbou Issa, "L'impact socio-économique du séjour des réfugiés tchadiens à Kousséri (1979-1982)", *Ngaoundéré-Anthropos, Revue de sciences sociales*, Vol.2, 1997.

disponibilité de la main d'œuvre, une meilleure couverture sanitaire et alimentaire d'une part et note d'autre part, les problèmes de sécurité notamment, la recrudescence du banditisme et la dissimulation des armes à feu ainsi que la dépravation des mœurs. Cette analyse intéresse la présente recherche en ce sens qu'elle permet de saisir les rapports qui existent entre les populations locales et les "nouveaux venus" ; de même qu'elle renseigne sur la double vision du phénomène des réfugiés. Seulement, le fait que le champ d'étude soit la région de l'Extrême-Nord uniquement, restreint la compréhension des incidences sous régionale et nationale.

Le même auteur<sup>81</sup>, analyse les causes du grand banditisme ainsi que les modes opératoires des bandits de grand chemin qui opèrent sur les routes des abords du lac Tchad. Pour cet auteur, le banditisme rural tire ses sources des réalités conjoncturelles et de la coloration démocratique dans la région Afrique centrale. Cette situation va favoriser la prolifération des armes entre les mains des malfrats qui vont profiter de l'absence des banques près des marchés frontaliers, la porosité des frontières interétatiques, le dysfonctionnement des forces de sécurité, entraînant la criminalité transfrontalière dans les principales villes du Nord-Cameroun. Ce travail, bien que n'analysant le phénomène de criminalité dans les zones septentrionales du Cameroun, est intéressant pour la présente recherche en ce sens qu'il renseigne sur les modes opératoires des entrepreneurs du crime. Aussi pouvons-nous relever le fait qu'il puisse établir des liens entre les grandes périodes de recrudescence de la grande criminalité et les conjonctures économiques qui affaiblissent l'autorité de l'État. Cependant, l'une des faiblesses de ce travail réside dans le fait que son auteur n'ait pas pu ressortir l'impact des actions criminelles dans l'économie et les affaires des autres principales villes du Cameroun. Il s'agit pour la présente recherche de montrer comment un phénomène local peut avoir des répercussions nationales.

Allant dans le même sens, Henri Mbarkoutou Mahamat<sup>82</sup>, fait une analyse sur l'insécurité dans les trois principaux centres urbains du Grand-Nord : N'Gaoundéré, Garoua et Maroua. Il met un accent sur les méthodes et moyens mis en place par l'État afin de limiter le phénomène d'insécurité urbaine. Ainsi, évoque-t-il comme mesures prises par l'État, le renforcement de la sécurité à l'intérieur et autour des villes du Cameroun, notamment celles de la partie septentrionale. Cette étude est suffisamment intéressante en ce sens qu'elle permet de faire un état des lieux de la situation d'insécurité au Cameroun à l'aune des déplacements

---

<sup>81</sup> Saibou Issa, "L'embuscade sur les routes des abords Sud du lac Tchad", *Politique Africaine*, N° 94, 2004

<sup>82</sup> H. Mbarkoutou Mahamat, "État et insécurité urbaine au Nord-Cameroun : 1960-2012", Thèse de Doctorat/Ph.D. en Histoire, Université de Maroua, 2014.

forcés. Elle favorise également comme le précédente une meilleure appréhension des modes d'opération des criminels ainsi que des dispositifs de lutte mis sur pied par les autorités administratives, sécuritaires et traditionnelles. Même si l'auteur cerne et éclaire davantage sur les modes de co-production de la sécurité par la contribution des comités de vigilance et autres forces supplétives, il reste toutefois que la coopération entre civiles et militaires ainsi que la contribution de la société civile, pourtant essentielles dans la lutte contre l'insécurité généralisée, sont peu abordées. Aussi importe-t-il de relever le fait que, l'auteur n'aborde pas les actes posés par les migrants forcés.

## 8. PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

Suite à leur accession aux indépendances, les États Africains firent face au problème des déplacements intempestifs de nombreuses populations fuyant les holocaustes de toutes sortes. Ces déplacements vertigineux sont les conséquences des crises et conflits au sein de ces différents États. L'Afrique est l'un des continents du monde les plus touchés par le phénomène des personnes contraintes au déracinement<sup>83</sup>. Elle compte 3,7 millions de réfugiés et 11,4 millions de déplacés internes<sup>84</sup>. Cette situation alarmante est d'ailleurs loin de changer positivement, car le continent est devenu sur le plan global un enjeu géopolitique et un terrain fertile pour le terrorisme et les conflits meurtriers. La situation sociopolitique récente dans certains pays comme le Burundi, la Libye, le Mali, la République Centrafricaine, le Tchad, le Nigéria, etc. l'atteste fort bien.

Dans ce sillage, la problématique des crises migratoires et de la criminalité transfrontalière en Afrique Centrale est une thématique forte évocatrice dans un contexte où, sur plus de 60 millions de réfugiés répertoriés dans le monde, le continent africain seul enregistre 17 millions qui ne cessent d'augmenter de façon vertigineuse<sup>85</sup>. Le HCR a classé la Côte d'Ivoire, la RCA, la Libye, le Nigéria, la RDC, le Sud Soudan, le Tchad et le Burundi comme étant les huit pays africains principaux pourvoyeurs de réfugiés et déplacés au détriment des pays hôtes<sup>86</sup>.

Le Cameroun dont le statut s'est révélé à travers l'histoire comme une destination privilégiée des demandeurs d'asile en Afrique centrale<sup>87</sup> abritait en permanence, selon les

---

<sup>83</sup> A. D. Olinga, "Les conflits et la question des réfugiés en Afrique Centrale », Friedrich Ebert Stiftung, *Paix et sécurité dans la CEEAC. Préalable du développement*, Yaoundé, presses Universitaires, 2007, pp. 33-34.

<sup>84</sup><http://www.unhcr.fr/5581a037c./lafrique-comme-espace-des-refugies-dans-le-monde.html>, consulté le 14 décembre 2021 entre 07h10 et 07h18 minutes..

<sup>85</sup> UNHCR, *Politique du HCR sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain*, UNHCR, Genève, 2009, p. 8.

<sup>86</sup> UNHCR, "Regional refugee response Plan-Central African Republic", in *UNHCR*, Genève, 2016, p. 2.

<sup>87</sup> Selon un rapport de UNHCR Emergency and Security Service, "Equatorial Guinea : The Position of Refugees and Exiles en 2001", L'État du Cameroun accueille en effet depuis plus d'une cinquantaine d'années des centaines de

données statistiques de la Banque Mondiale de 2000<sup>88</sup>, une moyenne d'environ 44 000 réfugiés venus de divers pays de la sous-région à l'instar du Tchad, du Rwanda, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Nigeria et de la République Centrafricaine (RCA)<sup>89</sup>. La région camerounaise de l'Est en général, son département du Lom-et-Djérem singulièrement, s'illustre comme une terre d'accueil des migrants forcés issus des pays frontaliers notamment la République Centrafricaine. Suite à cet afflux des populations sinistrées, ce département est devenu un théâtre d'intervention d'une pluralité d'acteurs humanitaires internationaux et un espace de circulation des bandes armées qui sèment des troubles auprès des populations locales et autres biens publics. La région de l'Est qui accueille en son sein plus de 150 milles réfugiés venus de la République Centrafricaine se voit être encadrée par une pléthore d'organismes humanitaires et être victime d'une recrudescence de la criminalité. Toutefois, dans quelle mesure peut-on dire que les crises migratoires centrafricaines sont à l'origine de la montée ou de la recrudescence de la criminalité dans le département du Lom-Et-Djérem ? Autrement dit, il est question d'examiner la criminalité transfrontalière à l'aune de la circulation des populations en détresse dans le Lom-et-Djérem-Cameroun. De même, quels sont les mobiles ayant poussé les populations centrafricaines à constituer la catégorie de migrants dans le département du Lom-et-Djérem ? Quelles sont les différentes causes, les formes ainsi que les acteurs de la criminalité transfrontalière dans ce département ? Quelles sont les incidences de ces actes criminels dans les domaines aussi variés que l'économique, le social, le diplomatique et le sécuritaire ? Aussi, importe-t-il de ressortir quelques mécanismes de lutte contre la criminalité transfrontalière. À ces questions, nous pouvons donner des réponses anticipées sous forme d'hypothèses de travail.

## 9. HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Cette étude se structure autour d'une hypothèse principale et des hypothèses secondaires.

---

milliers de réfugiés issus de divers États voisins. Sa forte réputation de générosité envers les réfugiés de la sous-région date depuis les années 1972 lorsqu'il a accueilli plus de 20 000 réfugiés ayant fui la Guinée Équatoriale, et lors de l'arrivée de milliers de réfugiés supplémentaires au cours des années suivantes, Article du Write net, Décembre 2001, p. 8.

<sup>88</sup> Perspectives Monde : "Population de réfugiés (pays d'accueil), Cameroun", Consulté en ligne le 14 décembre 2021, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPayslangue=fr&codePays=CMR&codeTheme=1&codeStat=SM.POP.REFG>, Source : Banque Mondiale. Dans ce rapport de la Banque Mondiale, il est mis en lumière que la valeur la plus élevée en termes d'effectifs de réfugiés enregistrés (entre 1990 et 2017), est celle de l'année 2016 d'un total de 375 415 individus.

<sup>89</sup>R. Mbuli, "Humanitarian Crises and the Management of Refugee Displacements and Integration in Central Africa: A Case Study of Cameroon", Post sur *Action for Peace and Development* (Blog) du 06 janvier 2013, (consulté en ligne le 14 décembre 2021), <https://assoped.blogspot.ch>.

### **9.1. Hypothèse principale**

Le département du Lom-et-Djérem, à travers son caractère cosmopolite et sa proximité avec la RCA, accueille-en son sein des populations diverses. Parmi ces populations, l'on rencontre celle issue des déplacements forcés en provenance de la RCA. Cette catégorie pose à ce département de nombreux problèmes sur les plans structurels aussi variés que l'économique, le social et le sécuritaire. De cette hypothèse principale se dégagent les hypothèses secondaires ou spécifiques.

### **9.2. Hypothèses secondaires**

**H1.** Depuis 1965, le déferlement vertigineux des migrants forcés centrafricains serait le fruit des guerres (civiles, religieuses et/ou ethniques), conflits, génocides et catastrophes naturelles.

**H2.** Les conditions de vie précaires des migrants centrafricains seraient à l'origine de l'augmentation ou/et de la recrudescence des insécurités dans le département du Lom-et-Djérem.

**H3.** La circulation des bandes armées dans ce Département cause d'énormes problèmes dans le fonctionnement des affaires de cette localité en particulier et au Cameroun en général.

**H4.** Les moyens de lutte employés par les différents acteurs (étatiques et non-étatiques) ont montré quelques limites qui nécessitent une restructuration. De ces différentes hypothèses découle une méthodologie de recherche propre à la discipline histoire.

## **10. MÉTHODOLOGIE**

La méthodologie utilisée pour cerner les contours de ce sujet va nous a amené à faire une recherche documentaire à travers la consultation des sites internet, l'exploitation d'ouvrages généraux et spécialisés dont les études déjà réalisés sur notre thématique.

### **10.1. Choix des techniques de collecte des données**

Un travail comme celui-ci nécessite l'utilisation de sources diverses et complémentaires. Mais dans ce cadre précis de notre travail, trois principales catégories de sources ont été explorées : écrites, orales et iconographiques. Les sources écrites utilisées sont de deux ordres : les sources primaires et les sources secondaires.

Les sources primaires sont constituées des documents d'archives. Ces derniers sont composés des rapports des séminaires de formations organisés par certains acteurs intervenants dans la prise en charge des réfugiés, des correspondances adressées au représentant résident du HCR au Cameroun, de l'accord de coopération HCR-Cameroun, des données d'écrou de la prison centrale de Bertoua etc. Elles ont été consultées au service de la documentation du MINATD, MINREX, MINRESI, CINU et à la délégation régionale du

MINAS de l'Est-Cameroun, à la prison centrale de Bertoua et dans les commissariats de ladite localité.

Les sources secondaires sont constituées des ouvrages, des articles, des thèses, des mémoires. L'essentiel de cette documentation a été collecté dans les bibliothèques logées dans le campus de l'Université de Yaoundé 1. Il s'agit notamment des bibliothèques du Cercle d'Histoire-Géographie-Archéologie (CHGA), du Cercle Philo-Psycho-Socio-Anthropologie (CPPSA), de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), du département d'Histoire. Ces centres de documentations ont permis non seulement d'avoir accès aux travaux de recherches déjà menés sur la question étudiée, mais aussi de renforcer les éléments méthodologiques nécessaires à l'analyse et à la présentation de notre argumentaire. La recherche documentaire nous a également conduits dans d'autres centres documentaires de la ville de Yaoundé et d'ailleurs. C'est dans ce cadre que nous avons exploité les ouvrages de l'IFC et de la Bibliothèque Paul Ango-Ela. Les Bibliothèques de l'IRIC et celle de l'École Normale de Bertoua ont été d'un appui inestimable.

Ce sujet est orienté vers une catégorie de la population bien identifiée, les migrants centrafricains. Au regard de l'échantillon choisi, une bonne partie des informations a été obtenue lors des entretiens menés sur le terrain. Les enquêtes ont été effectuées auprès du personnel administratif, sécuritaires, des responsables des ONG, des migrants, des autorités traditionnelles et des populations hôtes. Ces informations ont permis de compléter, confirmer et parfois infirmer nos hypothèses de départ.

La quasi-totalité des sources iconographiques est constituée des photos et images. Une partie considérable de ses photographies est issue des archives de certains intervenants et promoteurs humanitaires. Une autre partie de ces photos a été prise par nous-mêmes lors des différentes visites effectuées au sein des sites de recasement des migrants centrafricains. Les sources numériques proviennent d'internet et constituent un apport important pour la présente recherche. Cet outil des Techniques de l'Information et de la Communication a permis d'accéder au site de certains auteurs et revues afin d'exploiter les différentes informations, en l'occurrence les rapports, articles, mémoires, thèses et ouvrages.

## **10.2. Choix des techniques d'analyse des données**

La méthode utilisée dans le cadre de ce travail est celle à laquelle tous les historiens de métier se doivent de faire recours. Comprendre le phénomène des crises migratoires centrafricaines et la criminalité transfrontalière qui en découle passe nécessairement par une démarche hypothético-déductive et s'appuie aussi sur une méthode systémique qui suppose que toutes les parties du travail soient en interrelation visant un seul et même objectif : celui

de l'analyse de la collaboration entre acteurs nationaux et internationaux dans la prise en charge des réfugiés.

La méthode hypothético-déductive est au point de départ de la démarche expérimentale. Elle est encadrée dans un paradigme pragmatique et l'émission des hypothèses doit se faire selon une modélisation axée sur quatre grands groupes de relations entre les variables considérées : descriptif, d'influence, longitudinal, et causal<sup>90</sup>. Cette méthode, très utilisée dans les sciences humaines et sociales, consiste à traiter un sujet à partir de la formulation des hypothèses en partant bien évidemment sur trois principales variables : la causalité, qui peut signifier dans notre contexte la recherche des enjeux et des motivations des déplacements ; ensuite la description qui signifie ici le déroulement, enfin l'influence qui laisse voir ici l'impact multiforme du phénomène étudié. Aussi, allons-nous vérifier les hypothèses par l'observation, la déduction, l'analyse et l'interprétation des données recueillies sur le terrain.

Les méthodes diachronique et synchronique sont deux approches d'un même sujet d'étude. La première est l'analyse des évolutions d'une situation, d'un territoire, d'une culture ou d'une population à travers le temps, y compris sur le temps long. La deuxième est l'ensemble des faits considérés comme formant un système fonctionnel, à un moment déterminé de l'évolution d'une société, d'un territoire ou d'une population. Ces deux approches nous ont permis d'organiser les informations en les thématissant d'une part, et d'autre part de suivre ces thèmes à travers le temps et l'espace, afin de détecter ainsi les mutations qui sont survenues dans la question que nous analysons. Étant dans le domaine des sciences sociales, nous avons jugé utile de faire recours aux autres disciplines scientifiques telles que la géographie, la sociologie, les sciences juridiques et politiques, l'anthropologie, afin d'établir le caractère interdisciplinaire du présent travail. La combinaison de ces trois approches donnera au présent travail un aspect analytique basé sur la succession chronologique des faits.

## **11. PLAN DU TRAVAIL**

L'étude portant sur l'impact des crises migratoires centrafricaines dans le département du Lom-Et-Djérem entre 1965 et 2020, passe par une analyse qui s'articule autour de quatre chapitres. Le premier chapitre intitulé : crises sociopolitiques centrafricaine : étiologie et nouveaux vecteurs de la criminalité transfrontalière dans le Lom-et-Djérem, examine les causes des crises centrafricaines, présente les raisons du choix du Lom-et-Djérem comme

---

<sup>90</sup> O. Mesly, *Creating models in psychological research*, Cham Switzerland, Springer, coll, 2015, p. 126.

zone de refuge. Aussi, ressort-il les politiques d'accueil et d'installation des migrants centrafricains.

Le deuxième chapitre scrute les formes, les mobiles, les modes opératoires de la criminalité transfrontalière. De même, il évoque les acteurs de la criminalité transfrontalière dans le Lom-et-Djérem.

Le troisième chapitre porte sur les récentes vagues migratoires centrafricaines liées à l'affrontement entre les *Séléka* et les *Anti-Balaka*. Il analyse les influences économiques et sociales liées à la présence des migrants forcés centrafricains dans ce département et examine les nouvelles trajectoires de la criminalité transfrontalière.

Le quatrième et dernier chapitre fait une analyse des différents mécanismes et ressort les acteurs de prévention et de lutte contre la criminalité transfrontalière dans ce Département.

## **CHAPITRE I : CRISES SOCIOPOLITQUES CENTRAFRICAINES : CONTEXTE D'ÉMERGENCE, POLITIQUES D'ACCUEIL ET D'INSTALLATION DES MIGRANTS DANS LE LOM-ET-DJÉREM (1965-2020)**

La République Centrafricaine (RCA) a connu plusieurs crises sociopolitiques qui entraînent une instabilité. Ce désordre perdure plus de cinquante ans déjà, on assiste à des guerres civiles, des coups d'État, tueries, enlèvements, exils des populations qui fuient la mort pour trouver refuge dans les pays voisins particulièrement le Cameroun. Relever les différentes étapes d'instabilité sociopolitique ; cerner les raisons du choix du département du Lom-et-Djérem comme espace favorable à la migration centrafricaine constituent la trame de ce chapitre. Aussi, importe-t-il d'analyser les politiques d'accueil et d'installation des migrants forcés centrafricain en terre camerounaise, notamment dans le département du Lom-et-Djérem.

### **I. CRISES SOCIOPOLITQUES CENTRAFRICAINES NATURE ET CONSÉQUENCES HUMANITAIRES**

La RCA est le théâtre des conflits récurrents qui touchent les populations jusqu'à nos jours. Il est important de montrer l'évolution de ces crises à partir de la racine. La présente sous-partie va s'appesantir sur les coups d'États à répétition en Centrafrique qui sont issus des disparités socioéconomiques lorsqu'ils n'en sont pas pourvoyeurs. Ces séries d'éléments perturbent fortement la paix et la sécurité intérieure et des voisins immédiats à ce pays.

#### **1. La RCA : un pays aux coups d'État "interminables" et aux conséquences humanitaires transnationales, 1965-2020**

La République centrafricaine a connu des crises sociopolitiques à répétition depuis la disparition tragique du feu fondateur Barthélémy Boganda une année avant la proclamation de l'indépendance. Souvent, ce pan de l'histoire politique de la société centrafricaine est ignoré par les observateurs et analystes extérieurs peu avertis des affaires centrafricaines. Ce qui empêche une compréhension diachronique et holistiques des causes d'errements historiques de ce pays à travers des cycles de violence à connotation identitaire<sup>1</sup>. Pour mémoire, Boganda n'avait pas fini d'asseoir son projet de société devant conduire à la construction d'une nouvelle nation centrafricaine intégrant les autres colonies de l'Afrique Équatoriale

---

<sup>1</sup> P.-C. Beninga et al. "Persistance de la crise en République Centrafricaine : Comprendre pour agir", *Friedrich Ebert Stiftung*, Yaoundé, 2017, p. 7.

Française<sup>2</sup>. Disparu tragiquement dans un crash d'avion le 29 mars 1959 sous l'occupation coloniale française. Son pays n'a pas bénéficié des fruits de sa pensée politique. En réalité, sa vision reposait sur le bien-être de la population centrafricaine. Ce dernier a voulu que les centrafricains(e) apprennent à se nourrir, se vêtir, s'instruire, se loger, se soigner. Malheureusement, il n'a pas réalisé son rêve. Depuis sa disparition, la RCA est plongée dans une longue période d'instabilité.

Au plan politico-sécuritaire, la RCA n'a connu qu'une expérience très limitée des institutions démocratiques au sens du droit public. Les structures politiques dans leur grande majorité souffrent d'un manque criard de légitimité et/ou de légalité. Ainsi, en lieu et place des urnes, des mutineries, les rebellions et les coups d'État, soit cinq à ce jours (1965, 1979, 1981, et 2003), ont été érigés en mode privilégiés d'accession au pouvoir<sup>3</sup>. La première crise survient dans ce pays le 17 novembre 1960 lorsque David Dacko est élu premier Président de la République par l'Assemblée Nationale. Les conditions d'organisation de cette élection ont été contestées par Abel Goumba. Ce dernier créa son propre parti politique, le Mouvement d'Évolution Démocratique en Afrique Centrale (MEDAC). Du haut d'une cohabitation difficile entre les deux rivaux, Abel Goumba est contraint à l'exil<sup>4</sup>.

À part deux civils, David Dacko, successeur de Boganda (qui reviendra néanmoins au pouvoir en 1979 par un coup d'État) et Ange-Félix Patassé élu Président le 22 octobre 1993, tous les Présidents centrafricains, militaires de carrière, depuis l'indépendance ont obtenu leur première accession au pouvoir à la faveur d'un coup d'État. Jean Bedel Bokassa inaugure cette triste "tradition" le 31 décembre 1965 en renversant David Dacko. Une décennie plus tard, le 1er décembre 1976, il prend le titre d'"empereur", mais il est chassé en septembre 1979 par une intervention française (opération "Barracuda") au profit de son prédécesseur, Dacko. Deux ans plus tard, le 1er septembre 1981, André Kolingba prend le pouvoir par la force. Patassé sera à son tour renversé, le 15 mars 2003, par François Bozizé qui perdra le pouvoir du fait de l'offensive rebelle de Michel Djotodia à partir de 2013<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> AEF est créée en 1910, elle regroupait les quatre colonies du Gabon, moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad. Cet ensemble s'étendait du désert du Sahara au fleuve Congo et de l'Océan Atlantique aux Monts du Darfour, soit une superficie de 2.500.000 kilomètres carrés. Son chef-lieu était Brazzaville, résidence du gouverneur général. [https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afrique\\_equatoriale\\_francaise.htm](https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afrique_equatoriale_francaise.htm), consulté le 07 Avril 2022 à 22h03 minutes.

<sup>3</sup> Beninga, "Persistance de la...", p. 7.

<sup>4</sup> Exilé en 1962, Abel Goumba entreprend des études en médecine. Il devient par la suite fonctionnaire de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En effet, c'est lui qui assurait l'intérim du pouvoir après la mort de Barthélemy Boganda et avant l'élection de David Dacko.

<sup>5</sup> C. R. Dimi, *Historicité et rationalité de la démocratie africaine. Essai de philosophie politique*, Paris, l'Harmattan, 2007, p. 139.

Confronté à un coup d'État soutenu par la France, David Dacko a démissionné en 1966 au profit de son cousin Jean-Bedel Bokassa. Dans la nuit de la Saint Sylvestre, David Dacko est déposé par le Colonel Jean-Bedel Bokassa alors chef d'État-major des armées<sup>6</sup>. En effet, pendant quatorze années, Bokassa instaura une dictature militaire féroce et un autoritarisme qui engendra des mécontentements au sein de la population. Le régime de ce dernier a été marqué par la brutalité et des violations massives des droits humains, ainsi que par un comportement fantasque. Ceci a conduit à plusieurs tentatives de putsch<sup>7</sup>. En janvier 1979, des grèves d'écoliers et d'étudiants sont sauvagement réprimées : on parle alors de plus de 400 morts<sup>8</sup>. L'opération *Barracuda* du 20 septembre 1979 met fin au régime de Jean-Bedel Bokassa et marque l'avènement de David Dacko pour la seconde fois<sup>9</sup>.

L'opposition voit en David Dacko une imposture et se considère flouée par la France. Ce dernier est contraint au dialogue en 1980. Un séminaire national de réflexion est organisé et accouche d'une nouvelle constitution dans laquelle est inscrit le pluralisme politique. En 1981, l'élection présidentielle conforte David Dacko au pouvoir. Ange Félix Patasse du MLPC organise des manifestations violentes. Et six mois après l'élection, l'armée, dirigée par le Général Kolingba oblige David Dacko à lui laisser le pouvoir<sup>10</sup>. La constitution est suspendue, les syndicats et les partis politiques sont dissous. Très vite, des contestations naissent et prennent des proportions dramatiques et conflictuelles. L'état de siège est décrété entre mai et juillet 1981, le Général François Bozize tente un coup d'État le 04 mars 1982<sup>11</sup>. En novembre 1986, une nouvelle constitution instaure le parti unique : le Rassemblement Démocratique Centrafricain (RDC). En avril 1991, on note le retour au multipartisme sous la pression du discours de la Baule et de la radicalisation des mouvements internes.

En septembre 1993, Ange-Félix Patasse devient Président de la République à la suite des alliances faites avant élections. Ce dernier règne sans partage, la déception s'installe et s'accroît au sein des alliés. Entre 1996 et 1997, l'armée se soulève de nouveau en mutineries

---

<sup>6</sup> Le coup d'État fait suite à de nombreuses difficultés intérieures. En effet, David Dacko pour son projet économique avait fait appel aux Chinois et Israéliens. Ceci constitua un affront aux yeux de ses partenaires occidentaux qui stoppèrent *ipso facto* leur aide. Ces derniers furent à l'origine de ce coup d'État.

<sup>7</sup>La première tentative intervient le 11 avril 1969 par le Lieutenant-colonel Alexandre Banza. La deuxième survient le 7 avril 1973 par un complot imputé à l'ancien ministre Auguste M'Bongo. Une autre tentative de déstabilisation fut initiée en novembre 1974 par le Général Lipougou. La dernière contre Jean-Bedel Bokassa intervient en février 1976 sous forme d'attentat raté.

<sup>8</sup> Les enseignants à travers leurs syndicats et les partis politiques clandestins tels que le MLPC et le FPOPT se mobilisèrent sur le terrain pour mettre fin à la dictature de Jean- Bedel Bokassa.

<sup>9</sup>P. Gourdin, *République Centrafricaine : géopolitique d'un pays oublié*. [www.diploweb.com/Republique-centrafricaine/html](http://www.diploweb.com/Republique-centrafricaine/html), consulté le 13 avril 2022 entre 08h43 et 08h55 minutes.

<sup>10</sup> G. Faes et S. Smith, "La solitude et le chaos en République Centrafricaine", in *Politique Internationale*, Numéro 88, 2000, p. 3.

<sup>11</sup>*Ibid.*

pour dénoncer ses conditions précaires<sup>12</sup>. L'ancien Président André Kolingba tente de prendre le pouvoir le 28 mai 2001 et est stoppé net par l'intervention des troupes militaires du rebelle congolais Jean Pierre Bemba. Un climat de méfiance s'installe entre Ange-Félix Patasse et son Chef d'État-major, le Général Bozizé qui entre en rébellion en octobre 2001<sup>13</sup>. Du Tchad où il s'organise depuis plusieurs mois, ce dernier prend le pouvoir le 15 mars 2003<sup>14</sup>. En 2004, il fait adopter une nouvelle constitution et en 2005, il organise les élections présidentielles qui le confortent au pouvoir. Entre 2006 et 2007, l'on assiste à un soulèvement de l'armée. En 2012, une nouvelle rébellion est initiée par plusieurs groupes armés au sein de la coalition Séléka<sup>15</sup> et prend le pouvoir le 24 mars 2013 à la suite d'un nouveau coup d'État<sup>16</sup>.

Les coups d'État quasi interminables laissent en RCA un héritage durable de déplacement vertigineux des milliers de migrants forcés. Ces différentes mutineries à répétition ont fait de milliers de morts, des centaines de blessés et contraints de nombreuses à l'exile. Entre 1965 et le début des années 1990, l'on recense plus de 100. 000 migrants forcés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun<sup>17</sup>. En mai 2001, on dénombre environ 90. 000 Centrafricains dans cette région<sup>18</sup>. Certains migrants forcés centrafricains rencontrés, sont arrivés dans le département du Lom-et-Djérem à la suite des crises politico-militaires survenues dans ce pays après son indépendance. Selon les Nations Unies, entre mars et octobre 2003, le nombre de déplacés centrafricains aurait atteint 300. 000 personnes<sup>19</sup>. Entre 2001 et 2005 cette population représente près de 10% de la population de la commune de Garoua-Boulai par exemple<sup>20</sup>. D'après les données collectées sur le terrain, la plupart des Centrafricains présents dans le département du Lom-et-Djerem sont arrivés en vagues

<sup>12</sup> La RCA a connu trois grandes mutineries de 1996 à 1997. Celles-ci ont été à l'occasion de violences exercées de part et d'autre, se soldant par la mort de plusieurs personnes.

<sup>13</sup> François Bozizé alors Chef d'État-major des Armées, n'accepte pas que le Président Ange-Félix Patasse le limoge. Il estime l'avoir sauvé du coup d'État du Général Kolingba. Or le Chef de l'État le soupçonne de préparer à son tour un coup d'État. La suite des événements lui a donné raison, car en 2003, ce coup de force de Bozizé a été exécuté.

<sup>14</sup> D. Auzias, *La République Centrafricaine*, Paris, Éditions Nouvelle Edition de l'Université, Coll. Le Petit Futé, 2007, p. 30.

<sup>15</sup> Séléka signifie coalition en Sango, la langue usuelle en RCA. Voir M. Diki Kirdi, "Le Sango dans la formation de la nation centrafricaine", *Politique africaine*, Numéro 23, 1985, p. 84.

<sup>16</sup> La coalition est majoritairement constituée des membres de la CPJP d'Adem Nourredine, du FDPC d'Abdoulaye Miskine et de l'UFDR de Michel Djotodia.

<sup>17</sup> B. E. Sidju, "Les réfugiés centrafricains et tchadiens à Yaoundé : stratégie de survie, réseaux sociaux et intégration", Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2012, p. 26.

<sup>18</sup> Hamza, "L'impact de l'instabilité...", p. 40.

<sup>19</sup> F. S. Ngouabanda, "L'implication de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le processus de consolidation de la paix en République Centrafricaine (2003-2005)", Mémoire de Master en Sécurité Internationale, IRIC, 2014, p. 45.

<sup>20</sup> Commune de Garoua-Boulai, *Plan Communal de Développement, Garoua-Boulai/Yaoundé*, CGB/PNDP, 2013.

successives depuis soit une population représentant : entre 1965 et 1979 (14%), 1981-1993 (14%), 2001-2003 (16%) et 2006-2008 (18%)<sup>21</sup>. Les estimations obtenues à partir du croisement des données des communes de Garoua-Boulai, Bétaré-Oya, Bertoua Ier et II, Diang et Ngoura ainsi que des rapports d'*Armed Conflict Location & Event Data Project*, d'*International Crisis Group*, de *Human Right Watch* etc. font état de ce que, c'est à partir de 2013 que l'on assiste au plus grand déferlement de la population dans le Lom-et-Djerem. En dehors des coups d'État successifs en RCA, le déplacement forcé des populations est également lié aux disparités socioéconomiques qui jalonnent cet État depuis plusieurs décennies.

## **2. Disparités socioéconomiques, source de conflits et de déplacement des populations en RCA**

L'histoire de la République Centrafricaine depuis la mort de Boganda le 29 mars 1959 et l'indépendance de ce pays le 1er décembre 1960, est celle d'une succession d'oppositions pour la conquête du pouvoir ayant fortement contraint et finalement bloqué le développement de cet État à tous les niveaux : politique, administratif, économique, social, culturel et conduit à l'exil de nombreuses populations centrafricaines. L'extrême pauvreté qui règne dans l'ensemble de la RCA, mais en particulier les disparités socioéconomiques flagrantes entre le nord et d'autres régions, surtout celle qui entoure la capitale, Bangui, constituent d'importants facteurs d'instabilité politique<sup>22</sup>. La faiblesse de l'État en RCA fait qu'une bonne partie du nord se trouve hors du contrôle des forces de sécurité. Il s'agit d'une zone de non-droit, où des groupes nébuleux de rebelles et de bandits opèrent librement, prenant souvent pour cible la population civile. La RCA se classe 172<sup>ème</sup> sur 176 pays dans l'index de développement humain 2006 et l'espérance de vie moyenne n'est que de 39 ans<sup>23</sup>. Les chiffres relatifs aux taux de mortalité maternelle et infantile, indicateur reconnu de la situation du système de santé, sont extrêmement hauts, s'élevant respectivement à 1 355 pour 100 000 et 132 pour 1 000 en 2003<sup>24</sup>. Aussi, plus de la moitié de la population est "analphabète", dont plus de 80% de femmes rurales, de nombreux villages ne disposent d'aucune pompe hydraulique pour fournir de l'eau potable<sup>25</sup>. Dans les zones les plus reculées du nord, les structures étatiques (policiers, administration, éducation, santé etc.) sont pratiquement inexistantes, à la différence du sud de ce pays, où la communauté des bailleurs de fonds et la Banque mondiale appuient

---

<sup>21</sup>*Ibid.*

<sup>22</sup> Nations Unies, *Consolidated Appeal for the Central African Republic 2007*, New York, UN, 30 novembre 2006. <http://www.ochaonline.un.org/cap/webpage.asp.htm>, consulté le 10 avril 2022 entre 12h15 et 12h34 minutes.

<sup>23</sup> PNUD, *Rapport sur le développement humain 2006*, New York, PNUD, 2006, p. 14.

<sup>24</sup> *Humanitarian Community Partnership Team/RCA*, "Central African Republic Fact Sheet", février 2007, p. 10.

<sup>25</sup> PNUD, *Rapport sur le...*, p. 14.

des initiatives de développement de grande envergure. Cette marginalisation est d'autant plus prononcée dans la province peu peuplée de Vakaga, située dans le nord-est de la RCA. Cet isolement et cet abandon ont attisé la rébellion comme le relève *Human Rights Watch* : "Depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui, l'État nous a ignorés. Nous souffrons des problèmes de routes en mauvais état, du manque d'hôpitaux, d'écoles, d'eau potable dans nos communautés"<sup>26</sup>.

La RCA enregistre plusieurs crises économiques qui ont des incidences dévastatrices au niveau du développement de ce pays. Entre 1960 et 1966, l'on assiste à l'émergence d'une administration qui conduit à la stagnation de l'économie de ce pays à travers le besoin permanent et croissant des financements. Pour réaliser les "grands" projets annoncés, le gouvernement de David Dacko a dû faire des prélèvements autoritaires sur les revenus des paysans et cela a entraîné la baisse du revenu par habitant<sup>27</sup>. De 1967 à 1970, l'on observe un boom des secteurs miniers et forestiers. Cependant, un ralentissement de la croissance est immédiatement observé entre 1970 et 1975. Cette baisse est reliée à l'échec de la réforme agraire initiée par Jean-Bedel Bokassa qui visait l'accroissement de la production agricole par une mécanisation accrue. L'envolée des cours de matières premières qui a lieu entre 1976 et 1978 ne profite à ce pays. Ceci va entraîner une période de récession, la détérioration des termes de l'échange consécutive à la hausse du prix du pétrole, la baisse des cours mondiaux des ressources naturelles<sup>28</sup>.

Une tentative de stabilisation de l'économie centrafricaine malgré une faiblesse de la croissance est visible toutefois entre 1983 et 1985. La croissance économique demeure médiocre et est imputable à la crise mondiale, la sécheresse qui a frappé ce pays et son voisinage immédiat en 1983 et au gel des salaires des fonctionnaires<sup>29</sup>. Entre 1990 et 1993, la RCA connaît une grave crise économique : l'on parle alors d'une phase de grande récession (-8,9% sur 4 ans)<sup>30</sup>. Après une reprise économique en 1994-1995, la croissance redevient négative en 1996 suite aux mutineries qui fragilisèrent le tissu économique de cet État. Cette croissance est favorisée par les efforts des autorités soutenues par les bailleurs de fonds

---

<sup>26</sup> Entretien de *Human Rights Watch* avec le chef d'une communauté, Ouandja, 24 février 2007.

<sup>27</sup> R. Ndamobissi et al., "La société centrafricaine génératrice d'inégalités et de pauvreté. Santé, éducation, accès aux droits et profils des ménages pauvres", *L'Enfant en Centrafrique*, 2004, p. 20.

<sup>28</sup> Y. S. Ngbwa Easo, "Conflits en Afrique centrale : le cas de la RCA de 1960 à 2013. Dynamique récurrente d'une trappe de conflictualité", Mémoire-Recherche en Science Politique, Option Relations Internationales, Université de Yaoundé II, 2014, 10.

<sup>29</sup> T. Michalon, *Quel État pour l'Afrique ?*, Paris, l'Harmattan, 1984, p. 24.

<sup>30</sup> Le gouvernement de la République Centrafricaine, *Troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*, Bruxelles, 2001, p. 7.

internationaux<sup>31</sup>. Entre 2000 et 2001, l'économie centrafricaine connaît une nouvelle période difficile liée à la crise d'approvisionnement en produits pétroliers, les problèmes de gouvernance et à la baisse continue des cours mondiaux des produits d'exportations (coton, café, cacao etc.). Aussi, importe-t-il de relever la persistance des tensions inflationnistes, l'aggravation du déficit budgétaire, le recul de la masse monétaire, l'insécurité chronique, la constitution des insurgés et les tensions sociales<sup>32</sup>.

### 3. Une gestion néo-patrimoniale, prémisse d'exclusion et de conflits

Traiter de néo-patrimonialisme requiert un détour à Max Weber. C'est à ce dernier en effet qu'on doit le terme premier de patrimonialisme, concept qu'il analyse comme un mode historique de domination où le chef politique s'approprie les ressources de l'État en tenant sa légitimité de la tradition<sup>33</sup>. Système où toute primauté revient au chef plutôt qu'à des règles écrites, le patrimonialisme dissout les ressources de la collectivité dans le patrimoine du prince qui en dispose à sa guise, son arbitraire et ses mouvements d'humeur demeurant les principaux facteurs structurants du champ socio-politique<sup>34</sup>. Le néo-patrimonialisme s'inscrit dans cette filiation. Formule de transposition du patrimonialisme dans le contexte d'un État moderne doté de structures légales et formelles, le terme résulte surtout des travaux de Shmuel Eisenstadt<sup>35</sup> comme de Jean-François Médard<sup>36</sup> et "décrit la poursuite, dans un contexte contemporain, d'un modèle ancien de domination qui, en combinant [...] arbitraire personnel et normes traditionnelles, étend la logique de l'autorité patriarcale [...] à la société globale"<sup>37</sup>. L'évolution de la vie politique en Centrafrique n'est pas sans illustrer ce concept d'État néo-patrimonial. En agitant dès 1959 devant des parlementaires ses liens ésotériques *mogba* pour faciliter son accession aux plus hautes fonctions de l'État<sup>38</sup>, comme en faisant cerner en 1960 l'Assemblée Nationale par des Aka<sup>39</sup> armés de flèches empoisonnées pour extorquer des députés un texte en sa faveur.

<sup>31</sup> Auzias, *La République Centrafricaine...*, p. 34.

<sup>32</sup> A. Fogue Tedom, "Le déficit d'autonomie politique et stratégique de l'État postcolonial et les problèmes africains actuels", Cours dispensé à l'Université de Yaoundé II (IRIES), 2014-2015, p. 18.

<sup>33</sup> M. Weber, *Économie et société. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1971, p. 323.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> S. Eisenstadt, *Traditional patrimonialism and modern neopatrimonialism*, Beverly Hills, Sage Publications, 1973.

<sup>36</sup> J.-F. Médard, "L'État patrimonialisé", *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, pp. 25-26.

<sup>37</sup> Y. A. Fauré et J.-F. Médard J.-F., "L'État business et les politiciens entrepreneurs. Néo-patrimonialisme et Big men : économie et politique", Y.A. Fauré et S. Ellis, *Les entrepreneurs en Afrique*, Paris, Karthala, 1994, p. 290.

<sup>38</sup> Le *mogba* est une association secrète de femmes d'ethnie ngbaka, censée communiquer mille pouvoirs occultes aux hommes qui s'y soumettent. Voir J. Serre, *David Dacko : premier président de la République centrafricaine, 1930-2003*, Paris, l'Harmattan, 2007, p. 56.

<sup>39</sup> Les Aka mobilisés par David Dacko dans cette opération singulière passaient pour être ses sujets. Les Aka sont des "Pygmées", terme mieux connu mais dont on peut questionner l'emploi au regard de la charge péjorative et de la dévalorisation qu'il implique.

David Dacko, premier Président de la République centrafricaine indépendante, plantait déjà le décor d'un État où, malgré les textes élaborés et les institutions établies, vie politique et vie domestique allaient s'interpénétrer<sup>40</sup>. Les extravagances financières de Jean-Bedel Bokassa allaient durablement consacrer la tendance, tant l'ancien empereur ne concevait aucune distinction entre les deniers de l'État et ses deniers propres<sup>41</sup>. N'importe quelle structure étatique d'ailleurs, pour peu qu'elle soit pourvoyeuse de rentes, passait sous le contrôle absolu du monarque : l'Office National de Commercialisation des Produits Agricoles (ONCPA), par exemple, fut expressément rattaché à ce dernier, et tous ses engins roulants immobilisés à Béréngo<sup>42</sup> le furent "sous l'autorité directe du chef de l'État"<sup>43</sup>. Dire que les pouvoirs consécutifs à Bokassa ont rompu avec cette déprédation serait inexact : les modalités d'enrichissement personnel ont certes perdu de leur théâtralisation mais ne se sont pas moins perpétuées.

Si André Kolingba s'est montré moins bruyant avec le Trésor public, le foncier a révélé la nature néo-patrimoniale de sa gestion : entre 1981 et 1993, et dans des conditions fortes discutables, près d'une trentaine d'espaces bâtis et non bâtis dans la capitale ont enrichi son patrimoine<sup>44</sup>. Dans le même temps, l'utilisation des moyens de l'État pour la création et l'entretien de ses fermes *Bata-gni-ndou* à Bangui et dans son village de Kembé, prolongeait la confusion entre les ressources publiques et les ressources personnelles du président et contribuait à caractériser la poursuite de la gestion néo-patrimoniale. Ange-Félix Patassé se maintint sur la même voie. Sitôt son élection fin 2013, il s'octroya par décret, entre autres, une concession minière<sup>45</sup>, versa dans une "captation des ressources nationales" d'un pas qualifié de "caricatural et ostensible"<sup>46</sup>, au point de se déclarer multimilliardaire et de jeter un trouble dans ses relations avec le Fonds monétaire international (FMI)<sup>47</sup>. François Bozizé, parvenu au pouvoir en 2003, et en dépit de ses discours de rupture, prolongea lui aussi ce caractère néo-patrimonial de la gestion étatique. L'utilisation des fonds du Trésor public à des

---

<sup>40</sup> P. Kalck, *Barthélémy Boganda 1910-1959. Élu de Dieu et des Centrafricains*, Saint Maur des Fossés, Éditions Sepia, 1995, p. 190.

<sup>41</sup> Les témoignages issus du procès de Jean-Bedel Bokassa attestent bien de l'état d'esprit qui était le sien durant son exercice du pouvoir. Voir le dossier "Ministère public et autres contre Jean-Bedel Bokassa", Archives du ministère de la Justice, Bangui.

<sup>42</sup> Béréngo était l'une des résidences officielles de Jean-Bedel Bokassa.

<sup>43</sup> D. Bigo, *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1988, p. 121.

<sup>44</sup> Documents du service des domaines, avec l'interprétation d'un haut cadre de cette administration. Cité par G. Ngovon, "Le contrôle des ressources de l'Etat, un enjeu des conflits en Centrafrique", *In, Les cahiers d'Outre-mer*, N° 272, Octobre-décembre 2015, p. 506.

<sup>45</sup> Ngoupandé, *Chronique de la...*, p. 179.

<sup>46</sup> O. Léaba, "La crise centrafricaine de l'été 2001", *Politique africaine*, 4, N° 84, 2001, p. 167.

<sup>47</sup> Fin 2000, Ange-Félix Patassé déclara en effet être capable de régler les 10 milliards d'arriérés de salaires des fonctionnaires et agents de l'État sur sa cassette personnelle.

fins personnelles du président revêtit divers camouflages, s'inscrivant dans certains cas sous une ligne "programmes spéciaux" spécifique à la présidence de la République<sup>48</sup>. En 2010, François Bozizé se substitua carrément aux compétences du ministère des Finances, s'appropriant le contrôle du comité de trésorerie qu'il présidait désormais chaque semaine pour décider des dépenses du Trésor public.

C'est cette gestion néo-patrimoniale qui semble la prémisse des conflits auxquels est épisodiquement sujet le Centrafrique. La pensée politique et juridique britannique au XVI<sup>e</sup> siècle était déjà sensible au fait qu'une telle façon de gouverner, par l'égotisme qu'elle promeut, contient des germes de troubles et de séditions<sup>49</sup>. Francis Bacon fut de ceux qui exprimèrent l'idée avec le plus de vigueur, comparant l'argent au fumier qu'il ne faut point laisser entasser si l'on veut qu'il fertilise la terre au lieu de polluer l'atmosphère<sup>50</sup>. Dans un pays tel que le Centrafrique, confronté à la nécessité de s'édifier en État et en une "société des égaux", la gestion néo-patrimoniale ne peut que mener à des conséquences désastreuses. D'autant que s'y ajoutent le népotisme, l'ethnicité, le clientélisme, l'infidélité et la trahison.

La dynamique des conflits et autres crises sociopolitiques en Centrafrique trouve ses ressorts dans les postures et les faits ci-dessus décrits, mais elle se nourrit aussi de l'acharnement à instrumentaliser vaille que vaille les institutions afin d'avoir accès au Trésor public, aux financements extérieurs, aux leviers d'octroi des marchés publics, au domaine foncier de l'État, etc. Georges Balandier releva très tôt le risque d'enlèvement :

Les rapports de production modernes n'ont pas acquis, en Afrique, le rôle déterminant qu'ils ont eu et ont en Europe [...]. C'est l'accès au pouvoir et les luttes autour de celui-ci [...] qui [donnent] une emprise sur l'économie, beaucoup plus que l'inverse. À cet égard, l'État nouveau a des incidences comparables à celles de l'État traditionnel ; la position par rapport à l'appareil étatique peut encore conditionner le statut social, la nature de la relation avec l'économie et la puissance matérielle<sup>51</sup>.

La démission quasi-permanente en Centrafrique des acteurs institutionnels face aux dérives du pouvoir atteste que nulle idée d'œuvre à réaliser n'est partagée, encore moins intériorisée, car, la plupart de ces acteurs privilégiant manifestement des impératifs plus personnels que collectifs. Cet état de fait pousse quotidiennement des millions de Centrafricains vers les routes de l'exil. Les coups d'État à répétition, les disparités socioéconomiques et autres éléments ont provoqué un flux important de migrants, d'armes légères, alimentant les réseaux de criminalité dans la frontière avec le Cameroun notamment

<sup>48</sup> Voir Rapport d'audit du Cabinet 2AC, "RCA : état des lieux de la situation de trésorerie au 28 février 2013", *Rapport de mission* (vol. 1), avril 2013.

<sup>49</sup> A. Supiot, *La Gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard, 2015, p. 132.

<sup>50</sup> F. Bacon, *Essais de morale et de politique*, Paris, l'Arche, 1999, p. 237.

<sup>51</sup> G. Balandier, "Problématique des classes sociales en Afrique noire", *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 38, janvier-juin 1965, p. 139.

dans le département du Lom-et-Djérem. Les milliers de populations centrafricaines ayant choisi la voie terrestre ont bénéficié de la configuration géographique, historique, sociologique, anthropologique, sociopolitique et économique de l'espace frontalier qui est le Lom-et-Djérem à l'Est-Cameroun.

## **II. LE LOM-ET-DJÉREM : LECTURE D'UN ESPACE FAVORABLE À LA MIGRATION CENTRAFRICAINE**

Dans un environnement en proie au relâchement des normes et pratiques fondatrices de la cohésion sociale, la région de l'Est-Cameroun apparaît dans une moindre mesure comme un pôle d'attraction relativement stable pour les migrants forcés centrafricains. L'analyse à ce niveau vise à examiner les différentes raisons qui ont poussé les Centrafricains contraints à l'exil à solliciter le département du Lom-et-Djérem comme espace de refuge. Ces mobiles peuvent être trouvés dans les facteurs géographiques, historiques, sociologiques, anthropologiques, sociopolitiques et économiques qui lient le Lom-et-Djérem à la RCA.

### **1. Les facteurs géographiques et historiques**

L'arrivée des migrants forcés centrafricains dans le Département du Lom-et-Djérem est tributaire en grande partie de l'environnement sociopolitique global qui prévaut en RCA depuis son accession à l'indépendance. Dans ce pays, la répression de l'État en permanence crise, son impuissance et parfois son effondrement ont provoqué d'important mouvement de population en quête de zones stables. Cependant, si les facteurs géographiques sont quasiment restés les mêmes, ceux historiques peuvent être compris sous un triptyque : la période précoloniale, la période coloniale européenne et la période postindépendance.

La proximité et le voisinage, partout dans le monde sont attribués primordialement par la géographie et l'histoire. Le Cameroun en général et son département du Lom-et-Djérem singulièrement n'échappent pas à cette règle en ce qui concerne la RCA. Pendant la période précoloniale, les territoires qui allaient devenir le Cameroun et la RCA échangeaient par le biais des pistes et voies d'eau sous forme de troc. Les pistes les plus importantes étaient les suivantes : la piste joignant l'Est-Cameroun à la RCA, la piste joignant l'Est aux régions du Sud, Centre, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord et du Tchad<sup>52</sup>. Quant aux voies d'eau, il s'agit du Dja, de la Boumba, de la Ngoko et de la Sangha. Les échanges entre les

---

<sup>52</sup>S. Ango Mengue, "Relations frontalières entre les peuples du Cameroun et les autres pays de l'Afrique centrale : le cas de l'Est", in D. Abwa et al. *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale. Intégration-Afrique centrale*, Tome 1, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, p. 74.

différentes populations étaient basés sur les objets artisanaux, les produits d'élevage, les armes à feu, la poudre, les étoffes, l'alcool etc<sup>53</sup>.

C'était en décembre 1898 que le gouverneur allemand Von Puttkamer envoie le docteur Plehn créer un poste administratif sur la Ngoko, celui de la *Gesellschaft* avait reçu le 25 novembre de la même année une concession de 9 000 000 d'hectares dans le bassin de la Sangha, sans contrepartie, à perpétuité<sup>54</sup>. À leur arrivée à l'Est-Cameroun, les allemands trouvèrent des peuples installés le long des pistes et voies d'eau. Ces peuples avaient continué à pratiquer leur commerce de troc avec leur voisin de l'Oubangui-Chari, du Congo Brazzaville et du Tchad. Garoua Boulai, Kette, Boubara, Batouri, Yokadouma, Moloundou et bien d'autres centres servaient d'échange entre différents peuples. En effet, en Afrique centrale comme dans toutes les autres régions de ce continent, les frontières internationales sont le reflet d'une grille spatiale héritée de la colonisation et du partage opéré lors de la conférence de Berlin<sup>55</sup>. Cette grille spatiale a reçu sa consécration dans la charte de l'OUA à travers le principe de l'intégrité voire de l'intangibilité des frontières existantes au moment de l'indépendance. La configuration de la ligne de démarcation au niveau des frontières entre le Cameroun et la RCA lui confère des multiples points d'entrée inhérents à sa porosité et à son caractère artificiel<sup>56</sup>.

À partir de 1885, les Européens redoublent d'ardeur et de vitesse pour conquérir, cartographier et faire reconnaître pour leurs les nouvelles terres découvertes en Afrique centrale. Par exemple, en 1891, débute ce qu'on surnomma "la compétition pour la conquête du Tchad" entre Français (arrivant du Niger et de Bangui), Allemands (progressant lentement depuis le sud du Cameroun) et Britanniques, venus du Nigeria et du Nil<sup>57</sup>. Ces rivalités européennes autour du Tchad s'achèvent à l'aube du XXème siècle : en 1893, un accord anglo-allemand prolonge la frontière orientale du Cameroun depuis l'est de Yola jusqu'au lac Tchad (celui-ci ne sera atteint qu'en 1902 par les Allemands après qu'ils aient brisé la résistance des lamibé de l'Adamaoua) ; en 1898, les Français contraints de reculer devant les Anglais à Fachoda, sur le Nil, (au Soudan actuel), battent en 1900 le chef guerrier Rabah, à Lakhta, près de Kousséri (Cameroun) et fondent Fort-Lamy (N'Djamena)<sup>58</sup>. En effet, la

---

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> Archives Nationales du Cameroun, Yaoundé, TA 144-45, Rapport du Docteur Plehn sur la fondation de la station Sangha-Ngoko, 1899.

<sup>55</sup> K. Bennafla, "La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale", *Politique africaine*, N°73, p. 27.

<sup>56</sup> A. Zozime Tamekamta, "Le Cameroun face aux réfugiés centrafricains. Comprendre la crise et les résiliences subséquentes", *CARPADD*, Notes d'analyse sociopolitiques, N°1, avril 2018, p. 6.

<sup>57</sup> Bennafla, *Le commerce transfrontalier...*, p. 26.

<sup>58</sup> *Ibid.*

pénétration coloniale européenne n'a pas été sans rencontrer de résistances locales. Rabah, militaire soudanais initialement au service de l'armée égyptienne et édificateur d'un empire mobile (il défait tour à tour le souverain du Baguirmi et du Bornou) en est une illustration mais la résistance des lamibé du Nord-Cameroun, des Maka de l'Est du Cameroun, des Binzima du Woleu-Ntem gabonais ou bien encore les nombreuses mutineries sont des exemples aussi éloquents<sup>59</sup>.

L'installation des européens en Afrique centrale a donné lieu à l'introduction de nouveaux produits dans les échanges. C'est ainsi que le caoutchouc et l'ivoire furent échangés contre les étoffes, les armes à feu et l'alcool. À leur arrivée, les français trouvèrent les pistes et voies d'eau anciennes et celles des allemands, ils les utilisèrent. C'est à partir de 1920 que les français entreprirent la construction des principaux axes routiers, en particulier l'axe Cameroun-Afrique Équatoriale Française : Yaoundé-Bertoua-Garoua Boulai-Yokadouma-vers Baboua (RCA) et Yaoundé-Bertoua-Batouri-Kentzou vers Berberati en RCA<sup>60</sup>. Toutes les routes construites vont favoriser les échanges entre les peuples de l'Est et leurs voisins de la RCA. L'hydrographie a guidé le partage de l'Afrique à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est ainsi qu'à l'Ouest, une partie importante de la frontière avec le Cameroun (convention franco-allemande de 1908) suit le tracé des affluents de la Sangha et du Logone occidental. La frontière entre le Cameroun et la RCA est longue de 797 km<sup>61</sup>.

L'immense forêt équatoriale qui supplante les deux pays couplés à son relief escarpé, permettent des entrées et sorties des populations loin de tout contrôle sécuritaire. C'est fort de cet état de fait que les différents migrants centrafricains fuyant les affrontements armés en RCA, pénètrent le territoire camerounais, le département du Lom-et-Djérem à divers endroits. Bertoua qui est la capitale régionale de l'Est-Cameroun, se trouve en être également l'un des principaux pôles d'attraction pour la migration centrafricaine. Fondé en 1860 au gré d'alliances matrimoniales diverses et de conflits territoriaux par Ndiba, un chef clanique Gbaya, le village Gaimona va connaître une expansion, grâce à sa position stratégique au cœur du réseau de routes commerciales liant le lamidat de N'Gaoundéré, dont il est un vassal, à la partie forestière de l'actuel Cameroun<sup>62</sup>. Mbar'toua le fils de Ndiba va mener Gaimona à

---

<sup>59</sup> La conquête s'est appuyée sur des mercenaires africains aux ordres d'officiers européens. Ces appuis ont ainsi favorisé l'occupation des terres africaines.

<sup>60</sup> Archives Nationales du Cameroun, Yaoundé, APA 11643, Région Est Cameroun : organisation politique et mise en valeur, 1920-21.

<sup>61</sup> *International Crisis Group*, "République Centrafricaine, anatomie d'un État-fantôme", *Rapport Afrique*, N°136, 2007, p. 8.

<sup>62</sup> G. Pello, "Migration transfrontalière et droits économiques et sociaux. Une lecture des prémices d'un conflit entre migrants et populations locales dans la ville de Bertoua", K. Gatelier et al. *Transformation de conflits*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2015, p. 4.

son apogée au début des années 1900, en s'appuyant sur une redoutable organisation militaire et la construction de villages fortifiés. La scission orchestrée durant la période coloniale fut par exemple la cause de la séparation des Gbaya et des Mpyemo, Yanguélé, Mezimé, Gounabembé, Kako, des peuples présents aussi bien au Cameroun qu'en RCA. En effet, les frontières issues de la colonisation divise en multiples endroits les mêmes populations, les mêmes tribus voire les familles. La parenté ethnique et les délimitations géographiques naturelles, du moins ce qui reste des souvenirs précoloniaux influencent irrémédiablement et quotidiennement les rapports entre la RCA et le Cameroun au niveau du Lom-et-Djérem. Après les configurations géographiques et historiques de la zone frontalière du Lom-et-Djérem, les mobiles sociologiques et anthropologiques constituent des atouts justifiant l'accueil et l'installation des migrants forcés centrafricains le long de cet espace frontalier.

## **2. Les mobiles sociologiques et anthropologiques**

De part et d'autre, la frontière entre le Cameroun et la RCA l'on rencontre pratiquement les mêmes peuples partageant quasiment les mêmes cultures, les mêmes langues, les mêmes habitudes, les mêmes festivals etc. Cette existence de populations sœurs d'un côté comme de l'autre de la frontière, favorise tout en facilitant la traversée quotidienne de la frontière. Les découpages territoriaux issus de la colonisation n'ont alors que peu de sens par rapport aux identités ethniques, tribales ou communautaires que, bien souvent, ils partagent artificiellement<sup>63</sup>. La succession des régimes politiques "arbitraires" et "dictatoriaux", la gestion clanique de la chose publique, les répressions ainsi que les violations massives des droits de l'homme entraînaient le déplacement de plusieurs centrafricains vers le Lom-et-Djérem. Cependant, cette zone est sollicitée du simple fait que certaines populations centrafricaines et celles du Lom-et-Djérem à l'Est-Cameroun soient issues d'un même foyer de peuplement. Pour ces populations, la frontière apparaît comme une simple fiction, car elles n'ont en effet aucune conscience d'une délimitation territoriale quelconque<sup>64</sup>

Dans le Lom-et-Djérem, on est face à un ordre communautaire englobant qui transcende les frontières nationales. Ici, il n'y a pas de concordance entre l'espace politique et l'espace socioculturel<sup>65</sup>. On retrouve de part et d'autre des frontières camerounaises et centrafricaines les mêmes familles. Selon Aiba Ngari, Chef canton de la chefferie Gbaya de Bertoua<sup>66</sup>, entre 1967 et 1975, chaque jour, plusieurs centrafricains arrivaient dans les localités de Mandjou,

<sup>63</sup>B. Badie, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995, p. 54.

<sup>64</sup> R. Todjimbè, "Les relations Tchad-Cameroun, 1960-1980. Aperçu historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006-2007, p. 26.

<sup>65</sup> J. A. Mbembe, "Vers une nouvelle géopolitique africaine", *Manière de voir*, N° 51, 2000, p. 43.

<sup>66</sup> A. Ngari, 73 ans, Chef canton de la chefferie Gbaya de Bertoua, Bertoua, le 08 février 2022.

Ngoura, Belabo, Garoua-Boulai etc. fuyant la misère, les lourds impôts et la répression violente des forces de l'ordre centrafricaines. Ceux qui entraient sur le sol du Lom-et-Djérem à l'Est-Cameroun, appartiennent pour la plupart aux peuples Kaka ou Kako, Gbaya, Banda, Mbororo<sup>67</sup> et pensent trouver la sécurité auprès de leurs frères, sœurs, amis et connaissances qui se trouvent du côté du Lom-et-Djérem.

En effet, une bonne partie de la communauté Kaka a investi le département de la Kadey. Celle qui a pris le chemin du Lom-et-Djérem, a fait des localités de Gado-Badzéré, Mbassi, Mboussa, Mbonga, Badan et autres leurs espaces de refuge par excellence. Pour ce qui est des populations Gbaya, celles-ci vivent surtout dans les arrondissements de Bertoua II, Mandjou, Bétaré-Oya, Garoua-Boulai. Ainsi, en l'absence des données officielles, les témoignages oraux rapportent qu'ils sont environ une centaine<sup>68</sup>, localisés dans plusieurs villages le long de la frontière. Tous affirmaient fuir pour préserver leur sécurité, pour éviter d'être "mangé" par des milices qui étaient accusées de "cannibales"<sup>69</sup>. Un membre de cette communauté était devenu célèbre à cause de son oreille gauche manquant. Il disait : "Bokassa coupé zoreille"<sup>70</sup>. Ces propos illustrent clairement la terreur et la psychose imposée par le régime Bokassa et montre l'origine de la fuite de quelques centaines de centrafricains vers le Lom-et-Djérem à l'Est-Cameroun.

Pour ce qui est des populations Mbororos, il y en a eu plusieurs déplacements vers le Lom-et-Djérem entre 1965 et 2020. Mais il est tout de même difficile de donner les raisons précises de ces migrations à cause de leur caractère nomade quasi légendaire. Le transnationalisme communautaire, entendu comme la répartition des membres d'une communauté entre plusieurs États, établit le caractère artificiel des frontières africaines<sup>71</sup>. Des centaines de personnes Mbororos, Gbaya, Kaka, Banda etc. qui peuplent principalement la zone transfrontalière entre le Cameroun et la RCA, traversent tous les jours sans trop de formalités les frontières terrestres. La langue occupe une place non négligeable dans le choix d'un pays d'accueil. Le fait que certaines populations camerounaises du Lom-et-Djérem partagent le gbaya, le kaka, le kepere ou gbete, le pol et bien d'autres langues avec les populations centrafricaines justifient le déferlement des migrants Centrafricains à l'Est-Cameroun en général et dans le département du Lom-et-Djérem en particulier. Les affinités

---

<sup>67</sup> P. Curtin, *African History*, Londres, Longman, 1992, p. 18.

<sup>68</sup> *Ibid*, p. 33.

<sup>69</sup> *International Crisis Group*, "République Centrafricaine : anatomie d'un Etat fantôme", *Rapport Afrique*, N° 136, 13 décembre 2007, p. 6.

<sup>70</sup> Hamza, "L'impact de l'instabilité...", p. 53.

<sup>71</sup> L. Ella Meye, "La région transfrontalière à l'épreuve de la régulation et de la tolérance de l'immigration", L. Sindjoun, *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, p. 175.

ethnolinguistiques, représentent une raison de poids de l'installation le long de la frontière des migrants centrafricains. À en croire Albert Pascal Temgoua, de regretté mémoire :

Les affinités ethnolinguistiques dans les zones frontalières du Cameroun ont été responsables de la fluidité des migrations. Elles ont permis aux populations de poser un autre défi aux frontières coloniales. Ce défi n'est autre chose que le contrôle des mouvements transfrontaliers. Que ce soit pendant ou après la colonisation, toutes les mesures prises par les administrations pour la circulation se sont avérées vaines dans les zones frontalières. Dans le meilleur des cas, elles n'ont fait que la ralentir légèrement<sup>72</sup>.

Le partage du français comme langue nationale pour le Cameroun et la RCA favorise également le choix du Cameroun comme destination de refuge. En effet, sur près de 200. 000 migrants forcés (réfugiés, demandeurs d'asile) que l'on retrouve souvent à l'Est-Cameroun en période de crises en RCA, plus de la moitié était des élèves ou des étudiants et ont pu dans une moindre mesure s'adapter tant bien que mal au système éducatif camerounais<sup>73</sup>. Ce rapprochement culturel ou mieux, cette identité culturelle commune qui est apparente, a favorisé le choix, l'accueil et l'intégration des communautés Centrafricaines dans le Lom-et-Djérem.

En Afrique, l'appartenance à une même communauté engendre avant tout de la confiance, de la solidarité, de l'entraide et le partage. C'est ainsi que le fait de partager une même religion fut-elle le christianisme, l'islam ou la religion africaine favorise également un accueil et une insertion rapide. On observe ainsi dans le Lom-et-Djerem, de nombreuses familles centrafricaines ayant été accueilli au sein de leurs filiations religieuses. La Communauté Missionnaire Chrétienne Internationale (CMCI) illustre parfaitement de cet état de chose. En effet, cette communauté religieuse accueille de nombreuses populations issues de la RCA. Cet espace et bien d'autres servent de lieu de refuge, de construction d'une "nouvelle" identité et d'une nouvelle vie pour ces débutés de la terre. Certains ont ainsi pu se marier, acquérir des espaces cultivables, des lieux d'habitation etc<sup>74</sup>. L'installation des migrants forcés centrafricains dans le Lom-et-Djérem est également motivée par des raisons sociopolitiques et économiques favorables à la migration.

### **3. La relative stabilité sociopolitique et économique du Lom-et-Djérem**

Le social, le politique et l'économique sont trois variables interdépendantes qui permettent de mieux saisir le choix d'un lieu de refuge étant donné que c'est du fait de la dégradation de ces trois dans le pays d'origine que les populations migrent vers un lieu un peu plus stable et plus adéquat. Le Cameroun et le Gabon en Afrique Centrale reconnus comme

<sup>72</sup> A. P. Temgoua, "Le commerce transfrontalier entre le Cameroun et ses voisins", *Boundaries and History in Africa : Issues in Conventional Boundaries and Ideological frontiers*, 2011, pp. 153-154.

<sup>73</sup> H. Ngoumbè, 69 ans, instituteur retraité, Bertoua, le 07 février 2022.

<sup>74</sup> M. Yéréguété, 42 ans, Centrafricaine, Secrétaire CMCI, Bertoua, le 07 février 2022.

ilots de "paix" et de "stabilité" constituent de ce fait une attraction pour les réfugiés Tchadiens et de bien d'autres pays. Le simple fait que le migrant forcé apparaisse comme une "personne qui, menacée quelque part, cherche refuge et sécurité ailleurs", rend à juste titre la stabilité sociopolitique et économique de la zone d'accueil un élément fondamental de la garanti d'un abri sûr.

La stabilité sociopolitique d'un pays repose sur un climat relatif de paix, de quiétude, de sécurité qui y règne durablement en dépit des "changements" politiques intervenus. Le Cameroun depuis son indépendance n'a connu que deux présidents de la République. Ces derniers ont pu, d'une manière ou d'une autre maintenir une relative stabilité sociopolitique pendant plusieurs décennies dans un continent où le nombre de pays instables reste généralement important et en permanence hausse. En effet, et comme l'affirme Fabien Nkot : "Côte d'Ivoire, Rwanda, RDC, Libéria, Sierra Léone, Tchad, Angola, Soudan, RCA sont autant de sites où se déroulent régulièrement des conflits armés ou ethniques"<sup>75</sup>. À l'exception de la guerre civile qui opposa les branches armées de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) aux forces armées du gouvernement Ahidjo ainsi que le coup d'État manqué du 6 avril 1984, le Cameroun est reconnu comme l'un des rare États qui aura échappé non seulement à la dynamique d'intrusion de l'armée sur la scène politique, mais également aux soubresauts inhérents à un affrontement armé<sup>76</sup>. Cette stabilité a été observable dans le département du Lom-et-Djerem pendant plusieurs années, malgré les incursions sporadiques des bandes armées issues des crises centrafricaines. Les mesures de ripostes des acteurs camerounais de défense et de sécurité ont pu assurer la stabilité dans les localités insécuritaires du Lom-et-Djerem et garantir une migration "paisible" pour de nombreuses populations centrafricaines.

La proximité qui existe entre le Cameroun et la RCA fait des principaux départements frontaliers, des lieux par excellence d'accueil, de transit et d'installation des hordes de personnes victimes des holocaustes divers. Les localités camerounaises du Lom-et-Djerem, principalement, Garoua-Boulai, Bertoua, Bélabo, Bétaré-Oya, Ngoura, Diang, Mandjou entretiennent de fortes et denses relations économiques, singulièrement commerciales avec les localités centrafricaines telles que Bouar, Baoro, Baboua, Abba<sup>77</sup>. La position géostratégique des principales zones camerounaises limitrophes à la RCA du côté du département du Lom-et-Djerem fait d'elles de véritables pôles d'attraction et d'espace de refuge pour de nombreuses populations centrafricaines en "détresse".

---

<sup>75</sup> P. F. Nkot, *Usages politiques du droit en Afrique. Le cas du Cameroun*, Bruxelles, Bruylant, 2005, p. 22.

<sup>76</sup> D. Oyono, "Le coup d'État manqué du 6 avril 1986 et les engagements de politique étrangère du Cameroun", *Le Mois de l'Afrique*, 1986, pp. 223-224.

<sup>77</sup> Alioum Abakar, 43 ans, réfugié centrafricain, Bertoua, le 07 février 2022.

À Garoua-Boulai, Bétaré-Oya, Mandjou, Diang par exemples, localités situées dans la région de l'Est, Département du Lom-et-Djérem, à la frontière avec la RCA, l'agriculture est la principale activité économique. Elle implique plus de 80% de la population. Cette activité est suivie par l'exploitation artisanale des ressources aurifères, l'élevage et la pêche<sup>78</sup>. En plus de ces activités, bon nombre de commerçants centrafricains qui exercent quotidiennement dans les marchés de Garoua-Boulai, Bertoua et bien d'autres ont réussi à tisser des liens d'amitié avec les commerçants camerounais et autres populations locales. Au moment où les fusils ont commencé à retentir à Bangui, les commerçants centrafricains ont rapidement pris le chemin de la région de l'Est-Cameroun, plus singulièrement le département du Lom-et-Djerem. Les marchés transfrontaliers (Garoua-Boulai, Kentzou ou Mouloundou) offrent de nombreux avantages à des migrants centrafricains. Les échanges sont le fait des hommes dont on distingue d'une part les "autochtones" et d'autre part les "allogènes". Les autochtones (Maka-Djem, les Kako) vendent les produits d'origine agricole : arachides, couscous de manioc, banane-plantain, macabo, maïs, huile et vin de palme à leur voisin de la RCA. Ces derniers monopolisent également la contrebande des défenses d'éléphants ainsi que de l'or dont les gisements ont été découvertes en 1933 à Bétaré-oya<sup>79</sup>.

Les allogènes sont beaucoup plus les ressortissants de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord, des Centrafricains. Ces derniers dominent dans les échanges des produits manufacturés : ustensiles de cuisine, outillage, agricole (machettes, pelles bêche, scies et marteaux), étoffes, savon et pétrole. Ces derniers ont construit des boutiques dans lesquelles l'on peut trouver des articles : chaussures, montres, bracelets, pantalons, chemises, couvertures, draps de lit, chaussettes, chapeaux, casquettes, foulards, sacs, valises, cantines, cadenas, savons de ménage etc<sup>80</sup>. Les commerçants centrafricains rencontrés dans Lom-et-Djérem se constituent en détaillants (31, 8%)<sup>81</sup>. Ce sont généralement des femmes, des jeunes filles et garçons.

Certaines femmes déplacées centrafricaines s'intéressent aux petites activités de vente dans les rues et les marchés, commerce qui leur permet d'assurer leur prise en charge et celle de leur famille. D'autres par contre, rejoignent les couloirs du personnel de ménage, de couturières, restauratrices etc. Les hommes pour la plupart se ruèrent dans les tâches plus difficiles. Ils exercent des métiers de gardiens de nuit, des creuseurs de fosses et fouilles, des

<sup>78</sup> Youssouf Yérima, 59 ans, Notable à Gado-Badzéré, Gado-Badzéré, le 09 février 2022.

<sup>79</sup> C. Mbamou, 47 ans, Inspecteur de police à Bétaré-oya, Bétaré-Oya, le 10 février 2022.

<sup>80</sup> Aladjji Abba, 66 ans, Commerçant camerounais, Garoua-Boulai, le 09 février 2022.

<sup>81</sup> J. Egg et J. Herrera, "Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne", *Autrepart*, N°6, 1998, p. 10.

cordonniers etc. À côté de ces activités qui sont ouverts aux déplacés forcés centrafricains dans le Lom-et-Djérem, on rencontre aussi les chauffeurs de moto, des vendeurs à la sauvette autour des marchés, des porteurs dans les principales gares routières de Bertoua, Diang, Bétaré-Oya, Mandjou et Garoua-Boulai. De nombreuses populations du département du Lom-et-Djérem profitent de cette main d'œuvre abondante et servile afin de réaliser de nombreux travaux<sup>82</sup>. Ces atouts économiques et bien d'autres que les Centrafricains avaient expérimenté avant et pendant les crises successives qui ont touché leur pays, ont favorisé le choix du Cameroun en général, la région de l'Est singulièrement comme localité de refuge par excellence. En effet, les richesses dont dispose le Cameroun attirent la plupart des citoyens Centrafricains qui, en temps de paix ou en temps de la guerre, considèrent ce territoire comme un *eldorado* et une zone de refuge par rapport à leur propre pays. Au même moment que les populations centrafricaines prenaient le chemin du Lom-et-Djérem, s'organisait leur encadrement et installation.

### **III. POLITIQUES D'ACCUEIL ET D'INSTALLATION DES MIGRANTS CENTRAFRICAINS À L'EST-CAMEROUN**

On ne peut pas envisager valablement l'étude des mouvements contemporains des populations en Afrique sans prendre en considération l'État, les Organisations internationales et leurs différents partenaires comme cadres effectifs ou virtuels d'organisation de l'espace. Que le contrôle étatique des entrées et sorties du territoire soit effectif, ou pas, toujours est-il que c'est par rapport aux catégories officielles d'appréciation que les migrations en générales et les réfugiés en particulier font sens suivant qu'ils sont légitimes ou clandestins. L'État du Cameroun a mis sur pied une politique migratoire qui tient compte de ses propres aspirations et répond aux normes des textes internationaux et régionaux. L'effritement de l'État centrafricain dès les années 1960 l'a progressivement mené à une instabilité quasi chronique, avec pour corollaires une extrême pauvreté de la population (3<sup>ème</sup> pays le plus pauvre du monde selon la Banque Mondiale)<sup>83</sup>, malgré son impressionnant potentiel naturel, et une incapacité pour l'administration à assumer l'essentiel de ses fonctions régaliennes. L'une des conséquences de cette situation est l'exode fréquent des populations centrafricaines vers les pays voisins dont le Cameroun. Ce pays a une longue tradition d'accueil. Cette sous partie vise à faire un examen des politiques camerounaises d'accueil des migrants et les conditions d'installation et de vie de ses derniers.

---

<sup>82</sup> A. G. Bilong, 78 ans, Fonctionnaire à la retraite, Bertoua, le 07 février 2022.

<sup>83</sup> Classement des 10 pays les plus pauvres de la planète, Banque Mondiale, juillet 2015, p. 10.

## **1. Politique d'accueil des migrants au Cameroun : rappel historique et nouvelle trajectoire**

Au cours des trois dernières décennies, de nombreux facteurs parmi lesquels l'instabilité politique, les catastrophes naturelles, les motivations d'ordre économique, scientifique ou touristique, ont provoqué un accroissement notable du nombre de personnes franchissant de manière légale ou clandestine des frontières dans plusieurs régions du monde dont l'Afrique subsaharienne<sup>84</sup>. Le Golfe de Guinée, dont fait partie le Cameroun n'a pas échappé à cette dynamique. Ce pays jouit en effet d'une double spécificité : d'une part, sa position géographique privilégiée, ses atouts socioéconomiques et sa relative stabilité au cœur d'une zone de turbulence (Afrique centrale) en font une terre d'accueil pour des investisseurs, des commerçants, des étudiants, des chercheurs, des touristes, des réfugiés, des victimes diverses. D'autre part, le caractère dynamique, expansif et conquérant de sa population, associé aux atouts économiques qu'offrent des pays comme le Gabon, la Guinée-Équatoriale et le Nigéria en fait également une base d'émigration pour de nombreux Camerounais étudiants, entrepreneurs, artisans et désœuvrés<sup>85</sup>. La politique migratoire du Cameroun vise des objectifs bien précis et a connu une nouvelle trajectoire depuis plus d'une décennie.

### **1.1. Rappel historique des objectifs de la politique migratoire du Cameroun**

Les travaux sur l'étude des migrations sur le continent ont jusqu'ici porté surtout sur les mouvements de réfugiés, leur impact sur le pays d'accueil, les politiques positives ou négatives d'intégration développées par les États, les grands pays d'immigration ou d'émigration, etc. Rares sont les textes qui portent sur la mise en exergue des mécanismes d'élaborations et d'exécution des politiques migratoires. Il s'agit ici de mener une étude diachronique qui accorde par ailleurs un intérêt particulier à la période colonial où les contours territoriaux du Cameroun étaient relativement arrêtés. Or, à partir du moment où l'assise spatiale est ébauchée et maîtrisée, même de façon relative, par une autorité, il est possible d'envisager l'existence d'une politique migratoire comme cela a justement été le cas au Cameroun à partir de 1917<sup>86</sup>.

L'encadrement des migrants forcés est une longue tradition découlant de la situation géographique du Cameroun et des circonstances. Îlot de paix dans une zone de conflits et de

---

<sup>84</sup> R. Lohrmann, "Les migrations clandestines : un problème d'actualité dans les pays en développement", R.T. Appleyard (dir.), *L'incidence des migrations internationales sur les pays en développement*, Paris, OCDE, 1989, P.148

<sup>85</sup> P. D. Mbogning, "La politique migratoire du Cameroun : la rigidité normative à l'épreuve des flux humains", L. Sindjoun, *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, p. 19.

<sup>86</sup> *Ibid* p.21.

turbulences, le Cameroun est une destination convoitée des réfugiés de la sous-région<sup>87</sup>. Parmi les politiques quotidiennement développées par les États modernes dans le cadre de leur devoir régalien figure, en bonne place la politique migratoire. Celle-ci présente une double spécificité : Premièrement, elle est située au cœur de la régularisation dynamique sociale, en ce sens qu'elle affecte directement le mouvement des populations. Deuxièmement, en plus des personnes présentes sur le terrain de l'État concerné, les étrangers candidats à l'immigration sont directement concernés par les mesures prises dans le cadre de cette politique.<sup>88</sup> Cette politique affecte les libertés individuelles. Pour John Torpey, la politique migratoire est l'instrument qui permet aux États de monopoliser les moyens légitimes de circulations<sup>89</sup>. Cependant, la spécificité de la politique migratoire d'un pays ne se limite pas à sa nature ; elle s'étant à ses objectifs qui se nourrissent justement des considérations à la fois nationales et internationales. Si l'on consent avec les professeurs Muller et Surel, que, du point de vue théorique les politiques publiques constituent la science de "l'État en action"<sup>90</sup> et que toute politique gouvernementale se définit d'abord comme un ensemble d'objectifs à atteindre, nous sommes amenés à présenter de façon succincte les objectifs de la politique migratoire du Cameroun et ensuite présenter la prise en charge proprement dite des migrants centrafricains en terre camerounaise.

Depuis la période coloniale, la politique migratoire du Cameroun est le cadre d'expression de l'instrumentalisation des idéaux collectifs à des fins politiques. Elle constitue aussi un formidable champ d'observation où s'expriment les conflits entre la part accordée aux préoccupations internes et celle réservée aux engagements relevant de la sphère sous-régionale<sup>91</sup>. Du premier président Ahmadou Ahidjo à l'actuel président Paul Biya, la politique migratoire du Cameroun est avant tout déterminée par les intérêts majeurs des pouvoirs publics. Ce point de vue est affirmé avec force par ces dirigeants dans leurs discours et dans les actes législatifs. C'est ainsi que le président Ahidjo l'affirmait déjà dans les années 1960-1970 lorsque, évoquant les moyens susceptibles de favoriser un développement rapide du pays, il parla à l'échelle internationale, de la nécessité, dans l'optique d'un développement effectif du Cameroun, de "mettre en commun nos ressources naturelles et humaines, (de) confronter nos expériences pour renforcer toujours davantage la solidarité"<sup>92</sup>. Son successeur

---

<sup>87</sup> D. Zognong, "Le Cameroun, une destination privilégiée pour les réfugiés", *Governance Alert*, N°6, 2001, p. 2.

<sup>88</sup> Mbogning, "La politique migratoire...", p. 22.

<sup>89</sup> J. Torpey, "Aller et venir : le monopole étatique des moyens légitimes de circulation", *cultures et conflits*, numéro spécial, sécurité et immigration, 1998, p. 77.

<sup>90</sup> P. Muller et Y. Surel, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1990, p. 3.

<sup>91</sup> Mbogning, "La politique migratoire...", p. 22.

<sup>92</sup> A. Ahidjo, *Contribution à la construction nationale*, Paris, Présence Africaine, 1964, p. 122.

renchérira en 1982 en parlant de la "nécessité de mobiliser toutes les bonnes volontés dans l'intérêt supérieur du Cameroun". Ces discours visent la promotion du développement économique et social et la préservation de l'intégrité territoriale et de la sécurité des populations, ainsi que la protection des acquis des nationaux face à l'entreprise prédatrice des immigrés<sup>93</sup>. En effet, la politique migratoire du Cameroun prône en premier lieu les intérêts socio-économiques nationaux.

Dans cette dimension purement économique, les dispositions de la loi sur l'immigration au Cameroun durant les deux premières décennies après les indépendances sont particulièrement sélectives. C'est ainsi que le décret n° 74/580 du 11 juin 1974 exige de tout prétendant à l'immigration au Cameroun la justification de sa "participation effective à l'effort national de développement" (art. 4, 6, 9 et 11). De même, la carte de résidence est accordée prioritairement aux étrangers entrés sur le territoire dans l'optique de l'exercice d'une activité économique (techniciens, hommes d'affaires, membres des professions libérales) (art. 1, 5, 7 et 8). On voit dès lors que cette politique migratoire de cette première décennie des indépendances obéit beaucoup plus aux considérations économiques<sup>94</sup>. Dans l'optique de soigner l'image de marque du Cameroun tant sur le plan interne qu'international afin d'attirer les investisseurs étrangers, le président de la République Paul Biya va signer le décret n° 90/1357 du 19 décembre 1990 ayant pour but de :

Promouvoir et de proposer au gouvernement toutes les mesures, tous les aménagements susceptibles de faciliter l'entrée et le séjour des touristes au Cameroun ainsi que leur sortie, et, de façon générale, d'assurer leur sécurité dans les aéroports à l'embarquement et au débarquement<sup>95</sup>.

Dans ces différents décrets, la préservation de l'image de marque du Cameroun reste une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics camerounais depuis les années 1960. Cependant, la politique migratoire du Cameroun affiche également d'autres ambitions que celles économiques. Elle vise aussi la préservation de l'intégrité territoriale et de la sécurité des populations, ainsi que la protection des acquis nationaux. C'est ainsi que le décret n° 97/012 du 10 janvier 1997 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun est mis en exergue. Il y ait stipulé notamment aux articles 10, 11, 12, 13, 15, 23, 24, 25 et 27 que :

Tout étranger désireux de séjourner sur le territoire national en vue d'y entreprendre des études ou d'y effectuer un stage de longue durée doit, pour être admis au Cameroun, être en possession, en plus des documents usuels (passeport, certificat international de vaccination, garantie de rapatriement), d'un visa d'entrée pour long séjour, des moyens de subsistance et

<sup>93</sup> Mbogning, "La politique migratoire...", p. 23.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>95</sup> Article 1<sup>er</sup> du décret n° 90/1357 du 19 décembre 1990.

d'hébergement nécessaires, d'une attestation de pré-inscription ou d'inscription délivrée par l'établissement d'enseignement ou de formation où il désire entrer (art. 15). De même, et pour toutes les catégories d'étrangers concernés, le défaut de renouvellement de la carte de séjour ou de résident emporte application de la mesure de reconduite à la frontière (art. 23 al. 2)<sup>96</sup>.

Par ailleurs, cette même politique a servi comme prétexte pour asseoir et consolider un pouvoir autoritaire (cas du premier régime du Cameroun indépendant) ou pour afficher une attitude libérale dans une opération de charme national ou international (depuis 1982)<sup>97</sup>. C'est fort de ces différentes attitudes vis-à-vis de la considération de l'autre comme étant un potentiel fauteur de trouble ou allié des fauteurs internes que la politique migratoire du Cameroun a tardé à avoir une législation claire sur le statut des réfugiés en terre camerounaise. Et à partir de ce moment cette politique revêt un caractère qui renvoie à l'opposition "eux/nous" ou "établis/marginaux" dans la perspective de Elias<sup>98</sup> ou de Simmel dans sa notion de "*stranger*"<sup>99</sup>. Aussi pouvons-nous voir en cette orientation de la politique migratoire une nécessité légitime de protéger les populations locales contre l'invasion des "*outsiders*"<sup>100</sup>. Il est un secret de polichinelle que le Cameroun est l'un des États africains qui abrite le plus grand nombre de migrants Africains en général et Centrafricains singulièrement. C'est fort de cette réalité que cet État a adopté en 2005 une loi consacrée aux réfugiés.

## **1.2. Nouvelle trajectoire de la politique migratoire du Cameroun : la loi camerounaise portant statut des réfugiés**

La loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun viendra mettre un terme à une longue période de "disette" juridique nationale. Cette loi qui s'applique sous réserve des conventions internationales et régionales ratifiées par le Cameroun définit comme ces dernières qui peut être appréhendé comme réfugié, ses droits ainsi que ses obligations en terre camerounaise. L'article 6 stipule en son alinéa 1 que : "La présente loi s'applique à tout demandeur d'asile et réfugié sans discrimination au regard de son genre, de sa religion, de sa race, ou de sa nationalité"<sup>101</sup>. De même que l'article 7 interdit le refoulement d'un réfugié dans un espace où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté serait menacées<sup>102</sup>. Cependant, elle exclue les personnes qui ont commis infractions graves ou dont les agissements sont contraires aux buts et objectifs de l'Union Africaine et des Nations Unies (Article 3). Dans ses articles 4 et 5, elle présente également les conditions de perte de la

<sup>96</sup> Mbogning, "La politique migratoire...", p. 25.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>98</sup> N. Elias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, p. 29.

<sup>99</sup> G. Simmel, *On Individuality and Social Forms*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 1971, p. 173.

<sup>100</sup> Elias, *La société des...*, p. 17.

<sup>101</sup> *Cameroun Tribune* N°8413/4621 du 16 août 2005, Loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun, article 6, alinéa 1, p. 1.

<sup>102</sup> *Ibid.*

qualité de réfugié (Art. 4) et les conditions de liées à la famille du réfugié (Art. 5). Aussi crée-t-elle une Commission d'éligibilité au statut de réfugié et une Commission des recours des réfugiés, l'organisation, le fonctionnement et les règles de procédures sont fixées par décret (Art. 16)<sup>103</sup>.

Plusieurs décrets d'application verront ainsi le jour : le décret n° 2007/255/PM du 04 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la loi n° 97/012 du 10 janvier 1997 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun. L'article 12 de ce décret précise que : "rentrent dans la catégorie des étrangers en séjour au Cameroun : les travailleurs contractuels ; les travailleurs indépendants ; les stagiaires de longue durée ; les étudiants ; les membres de la famille d'un étranger en séjour au Cameroun ; les réfugiés"<sup>104</sup>. L'article 18 pour sa part précise que "le terme réfugié a le même sens que celui utilisé dans les conventions auxquelles le Cameroun est parti et les lois en vigueur". Allant dans le même sens, le décret n° 2008/052 du 30 janvier 2008 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2007/255 du 04 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la loi n° 97/012 du 10 janvier 1997 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun a vu le jour. Ce décret modifie et complète les dispositions des décrets précédents sans toutefois apporter un quelconque changement au cas des réfugiés.

Le décret n°2011/389 du 28 novembre 2011 portant organisation et fonctionnement des organes de gestion du statut des réfugiés au Cameroun crée deux organes de gestion du statut des réfugiés : une Commission d'éligibilité et une autre des recours<sup>105</sup>. Ce décret fixe aussi les conditions de désignation des membres de ces commissions, la durée de leur mandat, les conditions de leur remplacement, les conditions de convocation et de tenue de leurs réunions (Art. 4, 5, 6). Le décret n° 2016/373 du 04 août 2016 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2007/255 du 04 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la loi n° 97/012 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun à son article 39 décrit comment sera présenté la carte de réfugié tandis que l'article 40 à son alinéa 4 indique qu'après la souscription de la demande de la carte, un titre d'identité provisoire est délivré au réfugié. Cependant, le Cameroun a toujours proclamé son statut de "leader naturel" de la sous-région Afrique centrale. Aussi a-t-il affirmé son attachement aux idéaux défendus par l'institution communautaire (UDEAC/CEMAC). Mais, dans la pratique,

---

<sup>103</sup> Eyigla, "Réfugiés, déplacés internes...", p. 70.

<sup>104</sup> APL, Décret n° 2007/255/PM du 04 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la loi n° 97/012 du 10 janvier 1997 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun.

<sup>105</sup> La commission d'éligibilité est composée de huit membres (Art. 2 al. 1) ; tandis que la commission de recours est composée de cinq membres (Art. 3).

notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes et du droit d'établissement, on peut observer la distanciation de la politique migratoire du Cameroun de l'esprit des textes communautaires. Sa législation interne n'accorde aucun statut particulier aux Cémaciens<sup>106</sup>. De l'UDEAC à la CEMAC, les principes de libre circulation des personnes et du droit d'établissement sont ainsi sacralisés dans les textes. La politique migratoire du Cameroun est quasi protectionniste et pose à de nombreuses populations Cémaciens un problème d'acceptation et d'intégration réelle. Au regard de ces lois et décrets, il est aisé de constater que la politique migratoire du Cameroun est caractérisée par la primauté de la préservation de l'intérêt national et de la relativisation des enjeux sous-régionaux, régionaux et internationaux. Depuis son accession à l'indépendance, l'État du Cameroun s'est appuyé sur les dispositifs normatifs internationaux, régionaux et sous régionaux afin d'organiser sa politique migratoire. Cependant, de milliers de migrants font face à un épineux problème lié à leurs conditions d'installation et leur prise en charge.

## **2. Conditions d'installation des migrants Centrafricains : entre précarité et générosité des populations hôtes**

Les mouvements des populations sous crise ont connu une trajectoire dominante depuis plusieurs décennies. La mobilité forcée et massive des populations victimes de l'insécurité s'est orientée, d'une part vers l'intérieur de chaque pays<sup>107</sup> et, d'autre part en direction des pays voisins<sup>108</sup>. Les déplacements des populations d'une contrée à une autre est de nature à modifier les espaces d'accueil. Dans le Lom-et-Djérem, les migrations pour des causes sociopolitiques ou naturelles qui ont entraîné le déferlement vertigineux des millions de Centrafricains ont mis en lumière l'insuffisance, la déféctuosité ou l'absence des dispositifs d'accueil efficaces. Les structures ou modalités d'accueil et les nouveaux acteurs qui émergent en vue de contenir, accueillir et gérer les populations en détresse contribuent à façonner les localités d'accueil en leur proposant une reconfiguration par l'étalement.

La précarité des migrants Centrafricains dans le département du Lom-et-Djérem est inhérente à la situation qui prévaut dans les lieux de départ et celui d'arrivée. En effet, à partir des itinéraires de fuite, les matériaux emportés par ces derniers l'on saisit davantage la provenance de leur précarité. De même, l'état des zones qui les accueillent permet de mieux

<sup>106</sup> C. A. Bekono, "La politique migratoire du Cameroun à l'épreuve de la libre circulation et du droit d'établissement des ressortissants de la CEMAC", *Revista Africa[s]*, Vol 6, N° 12, 2019, p. 44.

<sup>107</sup> Un fait caractérise le mouvement des déplacements africains, c'est que chaque pays abrite une forte communauté de déplacés internes. En effet, les populations victimes de violences diverses cherchent avant tout refuge dans une autre localité du pays reconnu plus stable

<sup>108</sup> En fonction de la proximité et des liens historique et anthropologiques, un autre pays est sollicité par les populations en détresses. C'est le cas par exemple des populations centrafricaines victimes des exactions qui se trouvent au Cameroun en général et dans le département du Lom-et-Djerem en particulier.

comprendre les difficultés rencontrées par ces populations déplacées. Pour rappel, bon nombre de migrants forcés centrafricains ont des familles à l'Est-Cameroun ; ils se dirigent ainsi chez un parent, un ami, une sœur, un frère ou une connaissance. D'autres ne bénéficiant d'aucune connaissance de ce genre occupent des espaces publics. Les esplanades des sous-préfectures et mairies, établissements scolaires, garages, chantiers abandonnés ou en construction, les hôpitaux, les lieux de culte, les marchés et aires de jeux de Bertoua<sup>1<sup>er</sup></sup>, 2<sup>ème</sup>, de Garoua-Boulai, Diang, Bétaré-oya, Bélabo constituent ainsi les lieux les plus sollicités. Ceux qui n'ont pas pu investir ces espaces, campent le long de la route reliant la RCA au Cameroun, d'où ils construisent de petits stands<sup>109</sup>. Certains établissements scolaires des arrondissements du Lom-et-Djérem ont été envahis par des milliers de populations venant de la RCA au détriment de leur "ayant droit" traditionnel. Plusieurs établissements de ce département ont été forcés de fermer pour le compte des années scolaires pendant l'afflux vertigineux de milliers de migrants centrafricains, car servant de "dortoirs" pour de nombreux sans abris. Le manque de toilettes, dortoirs, cuisine, vêtements ainsi que de nutrition adéquate participe à la précarité de ces "déboutés". Bon nombre de migrants centrafricains rencontrés décrivent cet état de chose en ces termes :

Tout ou presque tout manque par ici. Au moment où nous arrivions ici (Bertoua), il n'y avait pas d'endroit où faire nos besoins, la cuisine n'existait pas. Nous n'avions même pas d'abord de quoi faire la cuisine. Petit à petit et à une distance de moins de 3 mètre carré, nous devrions tout avoir : un espace pour dormir, un espace pour cuisiner, et un autre pour faire nos besoins. Étant nombreux, nous sommes obligés de partir faire les besoins en bordure des marécages<sup>110</sup>.

Un autre renchérit en disant :

Depuis notre arrivée ici (en mai 2001), nos conditions de vie ne se sont pas améliorées, au contraire elles deviennent encore plus rudes. Nous n'avons pas pu obtenir un espace pour construire un petit toit. J'ai une femme et 6 enfants et nous avons difficilement une aide venue de quelqu'un ici. Lorsque le chef de notre communauté distribue un peu de nourriture, elle permet seulement de juste à deux de nos enfants de bien se nourrir. Pour le reste des enfants et ma femme, nous devons davantage nous battre. En plus, notre nourriture quotidienne est le riz, le couscous maïs, le plus souvent accompagnés de quelques légumes<sup>111</sup>.

Dans les périphéries lointaines à la frontière comme dans les hiatus de Bertoua 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>, les hangars, aires de stationnement, carrefours ou dessous des ponts, des voitures ou esplanades publiques, les "sans abris" centrafricains arrivent à apercevoir parfois les prolongements d'un pays que beaucoup de personnes ne perçoivent pas. La photo ci-après montre les conditions d'installation voire de vie de bon nombre de populations centrafricaines fruit des crises migratoires qu'a connu ce pays.

<sup>109</sup> Adama Haoua, 44 ans, Volontaire des Nations Unies, Bertoua, le 07 février 2022.

<sup>110</sup> Aman Abdoulaj, 48 ans, Migrant forcé centrafricain, Bertoua, le 07 février 2022.

<sup>111</sup> Awoudou Mohamed, 52 ans, Migrant forcé centrafricain, Bertoua, le 07 février 2022.

**Photo n°1 : Condition d'accueil précaire à Garoua-Boulai**



**Source :** Joël Kouam, REUTERS, le calvaire des réfugiés centrafricains au Cameroun/Afrique.

Sur cette photo, l'on peut apercevoir une maison en état d'abandon. Sur la véranda de cette maison, l'on voit des femmes et des enfants, des sacs qui servent de nattes étalées au sol, marquant ainsi des dortoirs installés par les migrants centrafricains. Plusieurs autres migrants centrafricains ont fait des habitats abandonnés ou en construction, leurs dortoirs par excellence. Cette situation a conduit à dénomination de tout un espace au Yabéné de "Quartier centrafricain". Dans cet espace, l'on peut rencontrer les communautés centrafricaines à profusion. Appartenant pour la plupart aux mêmes peuples, plusieurs migrants centrafricains qui traversent les frontières pour arriver dans le département du Lom-et-Djérem singulièrement, connaissent à priori leur point d'appontage. Constitués de quelques familles rapprochées par les liens de clan, de village ou d'intérêts, plusieurs d'entre eux s'établirent le long des routes principales. Cette attitude exclusive et d'autonomisation traduit la difficulté d'intégrer les communautés vulnérables, même en cas de crise. Sur les axes reliant Bangui-Baboua-Garoua-Boulai-Bertoua par exemple, des dizaines de hameaux sont construits et servent d'abris à des centaines de familles. Des cases précaires faites de pailles, bois et autres matériaux provisoires, couvert d'un toit en plastique servent de refuge ou d'habitats à plusieurs ménages comme le montre cette photo prise à Bertoua II (Yadia).

**Photo n°2 :** Tente abritant certains migrants forcés centrafricains à Bertoua II (Yadia)



**Source :** Cliché Menkolou Mbida Ruth Rachel, Bertoua II (Yadia), le 07 février 2022.

Cette photo fait ressortir quelques habitations construites par les migrants centrafricains. Avec l'aide des populations riveraines, notamment en fournissant le matériel de construction (planches, bâches, tôles, clou, piquets etc.), bon nombre de familles centrafricaines ont pu réaliser des lieux de refuge plus ou moins acceptable. En posant des nattes au sol, ces hameaux reçoivent 10 à 15 familles<sup>112</sup>. Ayant abandonné leurs biens parmi ceux qui en avaient dans leur pays de départ, des milliers de Centrafricains se trouvent dans des conditions de précarité à l'Est-Cameroun. La faim, la misère, la promiscuité et bien d'autres restent des problèmes. Pour résoudre ces problèmes, les migrants Centrafricains vont se verser à la conquête des ressources. Cette quête du mieux-être va installer une logique de compétition entre les anciens établis et les nouveaux venus.

La région de l'Est en général et son département du Lom-et-Djerem singulièrement, voisine de la RCA, accueille les migrants Centrafricains depuis plusieurs décennies. Le vécu quotidien des migrants dépend, dans une large mesure, de la situation du pays d'accueil<sup>113</sup>. Or, le Cameroun qui occupe le 7<sup>ème</sup> rang des pays qui accueillent le plus grand nombre des migrants forcés en Afrique se trouve être traversé par une série de crises (alimentaire, sécuritaire, infrastructurelle, employabilité etc.) qui ont fortement entaché les capacités distributives de l'État. Cependant, la région de l'Est, majoritairement agricole, encore peu développé ainsi que les conditions de vie précaire des migrants et populations hôtes installent

<sup>112</sup> Adamou Abdoulaye, 46 ans, Réfugié centrafricain, Bertoua II (Yadia), le 07 février 2022.

<sup>113</sup>J.-B. Turahirwa, "Détresse : complément entre soutien matériel, psychologique et spirituel dans l'encadrement des réfugiés. Cas des Rwandais au Cameroun", Mémoire de Maitrise en Théologie, Faculté de Théologie Protestante, UPAC, 1999, p. 41.

des logiques de compétition. Les enjeux liés à l'accès à l'eau, aux ressources foncières et au fonctionnement économique des villages d'accueil et d'installation des migrants, constituent quelques poches de tensions. En effet, la politique de cantonnement des migrants pratiquée par l'État du Cameroun depuis plusieurs décennies, restreint l'accès des migrants au territoire camerounais. Les populations migrantes restent circonscrites pour la plupart dans les zones d'en campement (camps, sites de recasement).

La compétition qui s'installe dans le département du Lom-et-Djérem entre migrants Centrafricains et populations hôtes peut être liée à la pression qu'exerce les nouveaux venus sur les ressources déjà limitées, ainsi qu'à la concurrence parfois déloyale observée entre différentes communautés dans certains secteurs d'activités. Avec la forte présence des migrants Centrafricains, l'on assiste à une montée vertigineuse du phénomène de déboisement. Ceci est provoqué par l'inadéquation entre les besoins en bois de chauffe et l'offre, représente un réel défi environnemental et énergétique ainsi qu'elle est cause de conflits entre différentes communautés. D'après plusieurs populations hôtes rencontrées, l'avènement des migrants Centrafricains a accéléré la dégradation du couvert végétal et a engendré la destruction de certaines plantes médicinales très utilisées par les populations locales<sup>114</sup>.

Bon nombre de migrants Centrafricains étaient des éleveurs dans leur pays d'origine. Une fois dans le Lom-et-Djérem, certains se sont convertis en agriculteurs, moto-taximen, mécaniciens, aides maçons, creuseurs de puits, forage etc. Cette reconversion s'est poursuivie d'une modification progressive des représentations sociales, des habitudes et des pratiques autour des terres arables, de l'accès aux clients, aux marchés de l'emploi qui mettent désormais en conflits les différentes communautés. Les populations hôtes craignent qu'à court, moyen et long terme, qu'elle ait un compactage de la terre qui endommagerait la qualité du sol et pouvant mettre en cause la possibilité de cultiver. Le champ foncier serait ainsi dire, l'objet de conflit entre différents groupes d'acteurs en présence sur l'échiquier social<sup>115</sup>. L'instinct de survie des populations centrafricaines a conduit ses derniers à investir des espaces qui étaient la propriété des populations hôtes. Cette invasion quasi brutale, spontanée et vertigineuse a ouvert la porte à des tensions entre communautés. En effet, dans l'acception Wébérienne, le conflit social est la manifestation d'antagonismes entre les individus ou les

---

<sup>114</sup> Ibrahim Yacoubou, 36 ans, Assistant responsable technique agro à PU-AMI base de Bertoua, Bertoua, le 07 février 2022.

<sup>115</sup> H. Birwé, "Les réfugiés au Cameroun. Regard sociologique sur une crise d'intégration sociale". <http://D//nouveau%20dossier/projet%202/chap%204/-les-refugies-au-cameroun-regard-sociologique-sur-une-crise-d-integration-sociale.pdf>, consulté le 13 avril 2022 entre 07h43 et 07h54 minutes.

groupes sociaux ayant pour enjeu social fondamental l'accès aux richesses et biens matériels que chacun des groupes veut contrôler<sup>116</sup>.

Il ressort de ce chapitre que les crises sociopolitiques consécutives en RCA, ont conduit dans les rues de l'exil des milliers de migrants. Ceux-ci pour plusieurs raisons privilégièrent le Cameroun en général et le département du Lom-et-Djérem en particulier. La politique migratoire du Cameroun ainsi que leur condition d'installation vont orienter le séjour des migrants centrafricains dans le Lom-et-Djérem. Dans ce département, ils se constituèrent en de potentiels agents pourvoyeurs de développement en même temps que certains devinrent de véritables compétiteurs vis-à-vis des populations hôtes. Seulement, l'incapacité de l'État ainsi que des organisations en charge des migrants vont conduire le département du Lom-et-Djérem dans de nouvelles vagues des insécurités généralisées. Analyser les mobiles de cette recrudescence de la criminalité transfrontalière ainsi que les nouvelles mesures entreprises par les différents acteurs constitue le socle du prochain chapitre.

---

<sup>116</sup>Weber, *Economie et société...*, p. 69.

## **CHAPITRE II : CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET-DJÉREM : MOBILES, FORMES, ACTEURS ET MODES OPÉRATOIRES**

La criminalité transnationale constitue une menace croissante en Afrique au fur et à mesure que la technologie, les crises migratoires et l'augmentation des échanges commerciaux lient ce continent de plus en plus étroitement aux opportunités licites et illicites existant sur les marchés mondiaux. L'instabilité politique et la faiblesse du contrôle de l'État, ou de sa légitimité dans certains pays africains, amplifient les conditions structurelles qui facilitent la criminalité transnationale, que ce soit via la traite des êtres humains, le trafic des stupéfiants, la contrebande des marchandises ou le vol et le braconnage des ressources naturelles etc<sup>1</sup>. Ces formes multiples de criminalité transnationale sont mises en œuvre par un réseau complexe d'acteurs formels et informels, qui possèdent des liens à différents degrés et disposent d'une certaine cohésion au niveau de leurs organisations. Voulant échapper à la détection, aux arrestations ou aux sanctions, ils s'adaptent aux réponses en perpétuelle évolution de l'État en matière de politiques, de lois et changent d'activité criminelle pour atteindre leurs objectifs.

L'insécurité transfrontalière, entendue comme ensemble d'actes dont les acteurs, les victimes et les répercussions vont au-delà des frontières étatiques, s'inscrit dans les réseaux et les sillages de celles des allées et venues des populations qui partagent une même zone frontalière<sup>2</sup>. Tous les acteurs qui se recrutent parmi les pêcheurs, paysans, agriculteurs, éleveurs-pasteurs, jeunes et moins jeunes de ce phénomène, organisent un ensemble d'activités à caractère criminel comprenant les embuscades sur les routes, des rixes dans les marchés, des descentes dans les maisons etc. Dans la structuration de ces actes, les zones frontalières du Lom-et-Djérem sont ainsi illicitement prélevées des ressources violemment et ces ressources sont souvent stockées ou immédiatement écoulées. L'insécurité liée aux banditismes et aux affrontements ethniques, à la pauvreté ou au changement climatique a dégradé considérablement la situation des populations vivant dans notre zone d'étude. Ce chapitre vise à montrer les mobiles, les différentes formes, les milieux, les acteurs ainsi que les modes opératoires de la criminalité transfrontalière dans le département du Lom-et-

---

<sup>1</sup> Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique, "Séminaire sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée", Niamey, (Niger), du 13 au 17 janvier 2020.

<sup>2</sup> C. Musila, "L'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad", *IFRI, Programme Afrique Subsaharienne*, 2012, p. 6.

Djérem. Aussi, examine-t-il les dispositifs de prévention et de lutte étatique, traditionnelle et populaire.

## **I. CAUSES DE L'INSÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET-DJÉREM**

La criminalité transfrontalière dans le Lom-et-Djérem s'inscrit dans l'histoire des dynamiques sociopolitiques, économiques et culturelles de ce département qui sépare le Cameroun de la RCA. Cette criminalité prend racine dans les razzias précoloniales pratiquées par quelques groupes ethniques connus comme une forme d'économie parallèle et quasi légale. Interdite et devenues clandestines sous la colonisation, ces razzias se sont transformées en banditisme rural transethnique mené par des repris de justice qui s'appuyaient, pour se soustraire à la loi, sur les solidarités ethniques transfrontalières<sup>3</sup>. La répression visant ces brigands n'a pas éradiqué le phénomène mais a néanmoins instauré une accalmie qui fut rompue au milieu des années 1960 par les instabilités sociopolitiques en RCA.

En effet, l'introduction des armes de guerre dans ce qui n'était que banditisme et l'irruption d'ex-combattants centrafricains aguerris aux techniques de la guérilla transformèrent le phénomène dans ses capacités d'agression d'organisation de l'insécurité. Dès lors, s'installèrent aux confins du bassin du lac Tchad, un banditisme militaire transfrontalier, le vagabondage des groupes armés, le trafic d'armes légères, des produits de contrebandes (carburant, produits pharmaceutiques, véhicules, pièces détachées etc.), le braconnage transfrontalier, le trafic du bétail, le trafic d'êtres humains et de documents d'identité ainsi que l'insécurité foncière<sup>4</sup>. Au rang des principaux mobiles de la persistance de ce phénomène d'insécurité transfrontalière figurent entre autres la porosité des frontières entre le Cameroun et la RCA, la recherche perpétuelle du butin, la pauvreté et le chômage des jeunes, la consommation de la drogue ou des stupéfiants et l'analphabétisme juvénile.

### **1. De la porosité des frontières entre le Cameroun et la RCA au chômage des jeunes dans le département du Lom-et-Djérem**

La frontière qui sépare le Cameroun de la RCA est longue de 797 Km<sup>5</sup>. Cette frontière résulte du partage de l'Afrique par les puissances occidentales à la Deuxième Conférence de Berlin (1884-1885). Les forces de contrôle aux frontières à savoir la Police, la gendarmerie, la douane, sont très peu équipées et généralement corruptible, affirme un commerçant

<sup>3</sup>[www.ifri.org/?page=l-insecurite-transfrontaliere-dans-la-zone-du-bassin-du-lac-tchad=detail-contribution&id](http://www.ifri.org/?page=l-insecurite-transfrontaliere-dans-la-zone-du-bassin-du-lac-tchad=detail-contribution&id), consulté le 12 septembre 2022 entre 08h05 et 08h10 minutes.

<sup>4</sup> C. Musila, "L'insécurité transfrontalière au...", p. 3.

<sup>5</sup>[www.wikipedia.org/frontiere-entre-le-cameroun-et-la-republique-centrafricaine.html](http://www.wikipedia.org/frontiere-entre-le-cameroun-et-la-republique-centrafricaine.html), consulté le 12 septembre 2022 entre 08h12 et 08h16 minutes.

centrafricain rencontré à Garoua-Boulai<sup>6</sup>. L'image ressortant le poste de contrôle à la frontière entre le Cameroun et la RCA montre à suffisance la nature de la porosité des espaces limitrophes de bon nombre de pays africains.

**Photo n°3 : Postes de contrôle frontaliers entre le Cameroun et la RCA**



**Source :** Cliché Ruth Rachel Menkolou Mbida, Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

À partir de cette image, l'on peut apercevoir les postes de contrôle qui séparent le Cameroun de la RCA au niveau de la ville de Garoua-Boulai. A la gauche, il s'agit du poste de contrôle du côté camerounais et à la droite celui de la RCA. L'absence de démarcation des frontières complique sérieusement les initiatives de désarmement et permet la circulation des ALPC. Ces frontières non démarquées facilitent la présence de réseaux des bandits transfrontaliers et renforcent leurs activités comme le trafic de drogue et de produits de contrebandes. De plus, la faible sécurisation de la frontière entre ces deux pays au niveau du Lom-et-Djérem fait de cet espace, l'une des zones de transit et de développement des activités illicites de toute sorte. C'est dans ce sens que Tomo Djaowe affirme que : "une frontière mal contrôlée ou non démarquée ou encore non délimitée favorise l'espionnage, la contrebande, la prostitution, le vol d'armes, le vol des véhicules et facilite l'installation du banditisme"<sup>7</sup>. En effet, ces entrepreneurs du crime transfrontalier profitent de cette porosité de frontière entre ces deux pays pour livrer des activités parallèles au niveau de la frontière. Évoquant les facteurs qui favorisent l'émergence des activités criminelles dans le Nord-Cameroun, Koungou Léon souligne que : "la porosité des frontières aide des nouvelles formes de violences à apparaître. La pratique des raptés dans le Nord-Cameroun est l'une des nouvelles

<sup>6</sup> Informateur ayant exigé l'anonymat, 46 ans, Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

<sup>7</sup> T. Djaowe, "La gestion du trafic transfrontalier des stupéfiants entre le Cameroun et le Nigeria : étude comparée de la Région du Nord et de l'Adamawa State (1961-2012)", Mémoire de Maitrise d'Histoire, Université de N'Gaoundéré, 2012, p. 28.

figures de l'altération de la souveraineté étatique"<sup>8</sup>. C'est de ce constat que de nombreuses personnes impliquées dans ces activités criminelles transnationales échappent aux différents contrôles frontaliers qui existent entre la RCA et le Cameroun. À ce sujet, Saïbou Issa affirme

La criminalité spontanée de l'immigration, si elle n'est pas totalement dénuée de supports, rend compte des différences perceptions de la frontière dans l'histoire récente du Bassin du Lac-Tchad. Frontière refuge, frontière pont ou frontière franche. La présence de ces bandits de grand chemin communément appelé coupeurs de route, échappant au contrôle de l'État compromet la conduite des affaires publiques, l'état de droit et la sécurité au sens large<sup>9</sup>.

Cette porosité favorise le commerce illicite du diamant, de l'or, la circulation des hordes de centrafricains avec les armes blanches et parfois des armes de gros calibres. Cette zone frontalière souffle le chaud et le froid avec les crises sociopolitiques centrafricaines. Elle est devenue extrêmement difficile et dangereuse, depuis que les troupes de la *Sangaris*<sup>10</sup> se sont retirées pour se redéployer à Bossangoa, où elles affrontaient les hommes armés *anti balaka*<sup>11</sup>. Les routes de trafics contournent les points de contrôle à la frontière, utilisant des parties de territoire où les solidarités entre populations locales priment. Usant et abusant de la porosité des frontières et des solidarités transfrontalières dans des aires culturelles qui transcendent les limites d'États, l'économie illégale se nourrit de la floraison des vecteurs de la violence issue de l'instabilité politique dans le Bassin du Lac Tchad et particulièrement en RCA où depuis 1965<sup>12</sup>. La récurrente scissiparité des groupes rebelles a généré une pléthore de bandes armées qui arpentent les zones frontalières et mettent en mal la sécurité du Lom-et-Djérem.

De plus, le manque d'infrastructures routières et de connections entre les différentes parties d'un pays, la longueur des frontières et des liaisons interétatiques mal assurées représentent tant d'obstacles supplémentaires à la gestion des frontières. À cela s'ajoute, dans certaines régions, un tracé des frontières compliqué ne respectant pas les arrangements ethniques et économiques préexistants. Les groupes criminels passent au quotidien allègrement les frontières, commettant des crimes et délits de part et d'autre de la ligne frontalière tout en échappant aux forces de sécurité<sup>13</sup>. La faiblesse de la coopération interétatique et régionale est aussi un facteur aggravant de la criminalité transnationale dans le département du Lom-et-Djérem. C'est généralement dans ce bassin de ressources humaines

<sup>8</sup> L. Koungou, *Défense sécuritaire nationale en mouvement*, Paris, l'Harmattan, 2010, p. 117.

<sup>9</sup> Saïbou Issa, *Les coupeurs de route : histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le Bassin du Lac-Tchad*, Paris, Karthala, 2010, p. 154.

<sup>10</sup> *Sangaris* est le nom donné à l'opération militaire française conduite en RCA du 5 décembre 2013 au 31 octobre 2016. Elle matérialise la 7<sup>ème</sup> intervention militaire française depuis l'indépendance de ce pays en 1960.

<sup>11</sup> Issa Madilawa, 52 ans, Migrant centrafricain, Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

<sup>12</sup> Saïbou Issa, *Les coupeurs de...*, p. 155.

<sup>13</sup> Adamou Bouba, 58 ans, Migrant centrafricain établi à Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

vulnérables que puisent les réseaux criminels et la récurrence des conflits. Les différents mouvements qu'engendrent les populations à la recherche de l'eau, de la nourriture et du pâturage rendent superflue toute notion de frontière dans ce département frontalier. Cette réalité est aussi ancienne dans la mesure où que ce soit dans l'Afrique antique ou celle dite moderne, pour certains peuples, la frontière s'assimile à des zones d'accès difficiles pour des raisons naturelles. Cet état de chose a fait dire à Boutros Boutros Ghali que : "plus d'un État africain a fini par renoncer à surveiller ses frontières d'une manière rigoureuse, laissant aux déserts, forêts et cour d'eau le rôle aux douaniers et gardes-frontières"<sup>14</sup>.

Historiquement réputé en tant que lieu de passage et de convergence de nombreuses activités, le département du Lom-et-Djérem est très ouvert sur son voisin centrafricain. Ceci, dans une ambiance sous régionale et transnationale dynamique, mais profondément sensible aux variations économiques et aux exigences de son plus proche voisin et affectée profondément depuis plusieurs décennies par le phénomène de la criminalité transnationale couplé aux enjeux de l'insécurité internationale. Les activités criminelles qui sévissent dans le département du Lom-et-Djérem sont très lucratives et difficiles à appréhender au regard des flux des populations, des biens et des services qui s'y effectuent au quotidien. Ceux et celles qui peuvent être considérés comme des voleurs à mains armées sont les jeunes migrants et leurs confrères locaux oisifs en quête de gain facile qui transforment leur virilité en ressource d'une économie de l'agressivité<sup>15</sup>. Cette activité se caractérise par les vols de bétails, des escalades, les agressions, les rixes, les vols à la tire etc. Cette recherche perpétuelle du butin par les jeunes les amène à se lancer dans différentes formes du banditisme : vol, agression, escroquerie, etc<sup>16</sup>. En effet, si l'on ne prête pas une attention particulière à la jeunesse, il y aurait de grands risques d'explosion sociale et de récupération par les milieux maffieux, voire du grand banditisme, des jeunes désœuvrés, souvent désorientés, en mal de valorisation et d'actions spectaculaires inspirées<sup>17</sup>.

Face à la pauvreté et surtout au chômage des jeunes qui luttent pour la survie, la recherche du gain facile peut entraîner des dérives en particulier le vol à la tire, les agressions et les assassinats à main armée. Cependant, les causes de cette montée sont à rechercher dans la société elle-même. En effet, l'enrichissement de la société explique la forte montée des vols et selon l'analyse de certaines sociologues à l'instar d'Émile Durkheim, le développement économique des sociétés s'accompagne d'une individualisation croissante, d'un

---

<sup>14</sup> Boutros Boutros Ghali, *Les conflits des frontières en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1972, p. 12.

<sup>15</sup> M. Anani Anani, 52 ans, Agent eaux et forêt, Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

<sup>16</sup> J. P. Abena, 42 ans, Sous-préfet de Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

<sup>17</sup> *Idem*.

affaiblissement des intégrations intégratrices et du contrôle social qui peuvent favoriser le banditisme<sup>18</sup>. Allant dans un sens similaire, Bobo Abdul relève que :

Les jeunes qu'il soient centrafricains ou camerounais sont les plus concernés par ce phénomène du grand banditisme dans ce département. Ceci est dû aux conditions de vies difficiles et à un manque de volonté de leur part à réaliser les travaux durs leur permettant de subvenir à leur besoin et à ceux de leur famille"<sup>19</sup>.

Parlant de la pauvreté mieux encore du chômage comme cause du banditisme, Saïbou Issa relève que :

Le banditisme de grand chemin s'est enrichi d'une main d'œuvre abondante du fait de la prolifération des sans-emplois, d'une main d'œuvre experte du fait de la prolifération de combattants anciens ou en activité et d'une logistique conséquente du fait de la prolifération des armes de guerre passées aux mains des populations dans un contexte de militarisation de l'ethnie<sup>20</sup>.

Selon cet auteur, la pauvreté et le chômage des jeunes sont particulièrement problématiques à la fois parce que, dans de tel contexte, les jeunes sont rapidement et facilement marginalisés et aussi parce que, lorsqu'ils se trouvent en marge de la vie sociale et impliqués dans le banditisme, ils risquent davantage de rester longtemps dans une telle situation. La plupart des délits sont commis par des jeunes et des jeunes-adultes et les taux de criminalité dépendent en partie de la répartition de la population par groupes d'âge<sup>21</sup>. Malgré la crise, le chômage, la marginalisation et bien d'autres, les jeunes des banlieues populaires vivent dans une société de masse dans laquelle les modèles d'accomplissement des classes moyennes s'imposent à la plupart. Or, ceux-ci se sentent exclus de mille façons : par l'échec scolaire, l'absence d'emploi, la mauvaise réputation des cités, la xénophobie, alors que les modèles de consommation et de réussite sont à portée de main dans la publicité, le supermarché, Internet et la télévision<sup>22</sup>. Ceci laisse un sentiment d'injustice et une frustration relative.

La pauvreté urbaine dans le département du Lom-Djérem (Bertoua en particulier) constitue un problème, et pousse certains jeunes à se lancer dans la criminalité voire même le banditisme. Ceci trouve son explication dans le fait que, la plupart des citoyens pauvres vivent dans des taudis et des bidonvilles. De plus, la pauvreté et le chômage créent un désespoir au sein des jeunes, poussent ces derniers à s'abandonner au banditisme afin de subvenir à leurs

<sup>18</sup> S. Paugam, "Ce qui nous attache à la société", *Le lien social*, 2022, p. 106.

<sup>19</sup> Bobo Abdul, 56 ans, Mécanicien et vendeur de pièces détachées, Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

<sup>20</sup> Saïbou Issa, "La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la RCA et du Tchad. Une nouvelle modalité du banditisme transmigrant", *Polis, Revue camerounaise de science politique*, Vol. XIII, p. 199.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> United States Population Reference Bureau, *The World's Youth: Data Sheet*, 2006, p. 6, <http://www.prb.org/pdf06/WorldsYouth2006DataSheet.pdf>, Consulté le 12 septembre 2022 entre 08h20 et 08h32 minutes.

besoins. L'ampleur et la gravité de ce phénomène dépendent principalement de la situation sociale, économique et dans une moindre mesure culturelle du cadre social d'accueil et d'installation des migrants centrafricains à l'Est-Cameroun en général et dans le Lom-et-Djérem en particulier. Par ailleurs, dans la plupart des cas, les facteurs économiques s'avèrent les plus déterminants dans la genèse du banditisme, car ils ruinent les capacités de contrôle des acteurs de lutte contre ce phénomène. C'est ce qui amène Mathurin Adidengou à affirmer que :

Le banditisme, le vol et autres formes d'agression sont considérés par bon nombre de jeunes comme des stratégies revalorisant, de sortes d'impasse, des possibilités de paraître, de devenir quelqu'un, mais à y voir de près, ils se sont trompés, ils n'ont que développer des préjugés à tort et à travers<sup>23</sup>.

Le vol et la violence sont les seules issues trouvées par les individus qui veulent se conformer au mode de vie dominant mais qui ne disposent pas des moyens pour y parvenir et qui ne sont plus guidés par les normes sociales légitimes. On comprend ainsi pourquoi les bandits sont issus principalement des classes populaires, qu'elles soient celles des migrants que celles des populations hôtes.

Cependant, si les migrants centrafricains recourent à des moyens illégitimes pour s'affirmer dans le Lom-et-Djérem, c'est bien parce qu'ils adhèrent au modèle culturel et économique dominant, dans le but de s'y conformer et de "joindre les deux bouts"<sup>24</sup>. En ce sens, le banditisme, le vol, les agressions et autres actes criminels s'apparentent à des modes d'adaptation innovateurs pour pallier les inégalités sociales. La pauvreté qui reste et demeure l'un des facteurs marquants, ne permet pas de divertissements culturels (le théâtre, le cinéma et la lecture pour les uns, la sexualité, l'habillement, le loisir) pour bon nombre de jeunes qui se tournent le plus souvent vers des activités illicites et violentes<sup>25</sup>. De même, lorsque par exemple, dans une famille, les parents sont "à court de moyens financiers", ces derniers ne peuvent aider leurs enfants dans leur scolarité. Ceci peut amener certains jeunes à profiter de cette faille et à se tourner à la criminalité. La combinaison de tous ces facteurs amène souvent à la démission parentale qui se précise par l'absence de contrôle social. Lorsque des sanctions sociales ne sont pas mises en place, les jeunes qui se veulent patrons sont plus susceptibles de tomber dans le banditisme, le vol, les rixes et les agressions. À côté de ces facteurs figurent la

---

<sup>23</sup> M. Adidengou, 56 ans, Agent de sécurité publique, Bertoua, le 07 février 2022.

<sup>24</sup> Cette expression : "joindre les deux bouts", est très utilisée par de nombreuses personnes rencontrées durant nos enquêtes. Elle signifie, se "battre pour subvenir aux besoins imposés par la famille et la société. Et pour ce faire, tous les moyens sont bons, pourvus qu'ils soient efficaces.

<sup>25</sup> E. L. Ntamack, 46 ans, Agent au poste de contrôle, Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

consommation de la drogue et la sous-scolarisation des jeunes patrons du crime dans le département du Lom-et-Djérem.

## **2. De la consommation de la drogue à la sous-scolarisation juvénile des migrants et populations hôtes**

La drogue est un composé actif d'un médicament et une substance chimique, médicamenteuse ou non, capable d'induire une dépendance à la suite d'une consommation exagérée et fréquente<sup>26</sup>. Toutefois, nul ne saurait contester le fait qu'en raison de son caractère illicite et d'une consommation en hausse, le trafic de stupéfiants a fini par se convertir, en un des trafics les plus lucratifs de tous les marchés du département du Lom-et-Djérem et même au-delà de ce dernier, comme l'une des formes de délinquance les plus poursuivies<sup>27</sup>. Depuis plusieurs décennies, nombre de médecins, d'éducateurs, de sociologues, d'anciens "drogués", d'associations ont travaillé à améliorer les approches contemporaines de la toxicomanie. On ne parle plus simplement de "drogue" à moins d'accepter d'être considéré comme réactionnaire ou répressif ; on parle de substances psychoactives, de dépendance, d'addiction, de comportement "toxico"<sup>28</sup>. Cependant, force est d'admettre que la drogue et son approche, bien qu'elle ait changé, n'a pas éliminé, pour le public, le drogué, même si ce dernier est moins souvent considéré comme pervers ou comme rebut de la société.

La problématique de la drogue voire des stupéfiants entre dans le débat public au cours des années 1970 via le thème du contrôle social par l'État, le corps médical et l'industrie pharmaceutique, alliés en la circonstance pour faire marcher ensemble le profit commercial et la tranquillité sociale. Pourtant, la drogue reste un objet incompris. On la définissait naguère comme une substance naturelle ou synthétique inscrite sur une liste annexée à une convention internationale et soumise à la réglementation, et l'on reconnaît aussi qu'il n'y a pas de drogué heureux<sup>29</sup>. La description, l'analyse, le traitement des conduites addictives ont amené les spécialistes à une compréhension plus problématique et moins administrative du phénomène : tout peut être drogue pour les individus. Toutefois, les troubles engendrés par tel ou tel produit peuvent être distingués sous certains aspects. En plus, la rapidité d'apparition de l'addiction, sa radicalité relative, ses conséquences morbides, permettent une description qui,

---

<sup>26</sup> C. Puigelier, *Dictionnaire juridique*, Paris, Larcier, Collection Paradigme, 2015, p. 1924.

<sup>27</sup> P. Lancelot, 53 ans, Agent de sécurité et de défense, Bertoua, le 07 février 2022.

<sup>28</sup> N. Elimi, 42 ans, Médecin, Centre de Santé Catholique de Bertoua, le 07 février 2022.

<sup>29</sup> *Idem*.

tout en admettant une relative spécificité de la position "toxicomaniaque", n'évitera pas le problème de la nature des produits<sup>30</sup>.

La consommation de la drogue peut provoquer et/ou amener l'individu à contester les valeurs et les normes sociales en vigueur dans la société. De même qu'elle peut pousser ce dernier à agir pour les modifier et permet surtout de passer à l'acte criminel. Les institutions lui apparaissent comme des obstacles à la réalisation des buts qu'il s'est fixé. Il souhaite faire renoncer la société à son objectif de réussite individuelle et matérielle au profit de la préservation de la nature ou de la mise en commun des ressources produites (l'écologiste, le décroissant, le révolutionnaire). C'est le cas du Tramadol qui est un médicament pharmaceutique, mais en le prenant en excès ça dévient une drogue. Le Tramadol encore appelé Tramol ou tout simplement "rouge", est un stupéfiant qui fait souler tout consommateur. Ces derniers ont trouvé en ce produit une nouvelle stratégie pour tromper la vigilance des policiers et gendarmes qui luttent contre ce produit et surtout la consommation en excès. Les lois du Cameroun répriment la consommation de ce produit car, il peut engendrer les troubles dans la société en accroissant les taux de criminalité et d'accidents de la route<sup>31</sup>.

La grande consommation de ce produit et de bien d'autres stupéfiants, créent la dépendance qui se manifesterait clairement par l'apparition d'un syndrome physique d'abstinence lors du sevrage, surtout si celui-ci est brutal. Il est également difficile d'évaluer les sommes provenant de la production et du commerce des drogues qui sont investies dans l'achat d'armement, d'infrastructures, la solde des combattants. De même, si des marchandises circulent sans être accompagnées d'un document justifiant leur origine, elles sont réputées importées en contrebande. C'est cette même présomption qui frappe des marchandises prohibées ou fortement taxées, qui se trouvent dans le rayon douanier<sup>32</sup>. Ce sont, par exemple, des drogues, comme le Tramadol Hydrochloride Tablets 200mg, le diazapan, le chanvre indien. La commercialisation des drogues génère des bénéfices très importants qui ont pour origine les particularités liées à la fabrication et à l'acheminement de ces produits.

Le Tramadol Hydrochloride Tablets 200mg, le diazapan, le chanvre indien, qui gangrènent le département du Lom-et-Djérem, sont les différentes drogues qui permettent aux bandits de passer à l'acte d'agression et de viol voire même du meurtre. Au demeurant, la consommation de la drogue telle que le Tramol peut aggraver les troubles mentaux. La photo

---

<sup>30</sup>*The United States Pharmacopeia, Survey of the Quality of Selected, Medicines Circulating in Selected African Countries*, November 2009, pp. 20-21.

<sup>31</sup> F. Menkabè, 34 ans, Agent de sécurité et de défense, Bertoua, le 07 février 2022.

<sup>32</sup> A. Dibobe, 41 ans, Poste de Douane, Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

suivante ressort un échantillon des "médicaments-drogues" vendus au quotidien dans plusieurs localités du département du Lom-et-Djérem et bien d'autres.

**Photo n°4** : Échantillon des médicaments-drogues chez une vendeuse ambulante à Garoua-Boulai



**Source** : Cliché Ruth Rachel Menkolou Mbida, Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

Cette photo illustre ce qui sert de "comptoir" pour la commercialisation des médicaments d'une femme rencontrée à Garoua-Boulai. Dans sa bassine, l'on peut trouver plusieurs variétés de médicaments et stupéfiants. Ces derniers donnent de la force musculaire dont la consommation peut être à l'origine. Le consommateur de ces produits est persuadé qu'il peut être fort et prêt à passer à l'acte criminel. Après les avoir ingurgités, l'on devient sourd, l'on ne se contrôle plus, parfois l'on commet des actes auxquels l'on ne se reconnaît plus après. Ce produit très dangereux, permet à celui qui l'a consommé de se saouler. C'est ce qui fait dire à Nathan Tessoubou que :

Les criminels de Garoua-Boulai se droguent d'abord avant de passer à l'acte. Et c'est le Tramol qui est cette substance qui les permet de se saouler, puisque ce produit est vendu par les commerçants de la localité. Le Tramadol comme autre produit qui permet de se saouler doit être réprimé non seulement par les pouvoirs publics mais aussi et surtout par la population, puisque ceux qui vendent ce produit et les consommateurs se connaissent très bien<sup>33</sup>.

Ce produit bien étant pharmaceutique est aujourd'hui dangereux pour la société car, il permet à son consommateur de se saouler et de passer à l'acte criminel. L'autre cause de l'insécurité et de la criminalité dans le département du Lom-et-Djérem est la sous scolarisation des jeunes. Le niveau de sous scolarisation dans la zone d'étude à l'instar d'autres départements du Cameroun, reste encore très élevé malgré les efforts consentis par les autorités administratives et même éducatives. L'abandon scolaire est un problème sans

<sup>33</sup> N. Tessoubou, 44 ans, Mécanicien et Chef de garage, Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

frontière qui affecte la société d'une manière générale et ses effets peuvent être très graves, contribuant au banditisme répandu, au chômage, au crime et au gaspillage des ressources publiques<sup>34</sup>. L'échec scolaire est en corrélation directe avec la déscolarisation des jeunes du Département du Lom-et-Djérem. Une bonne partie de l'apprentissage se fait dans la rue, parfois au contact de plus grands ayant eux-mêmes connu l'échec scolaire. Pourtant l'école est un lieu d'instruction et de socialisation, c'est l'antichambre de la société adulte. Par ailleurs, tout comme l'autorité du père, le respect du professeur risquerait d'être aboli un jour si rien n'est fait. En effet, pour un jeune en voie de marginalisation, l'enseignant pourrait être vu comme un simple représentant d'une institution ou de la société qu'il rejette. Même si elle ne peut seule être tenue pour responsable, une carence familiale sous-tend fréquemment des problèmes de violences<sup>35</sup>. Il n'est un secret pour personne que la famille est le premier lieu d'éducation et de socialisation de l'enfant.

En Afrique en général et au Cameroun en particulier, la cellule familiale se trouve souvent déstabilisée. L'on assiste ainsi à la réduction du temps consacré aux enfants, à l'absence des parents, à la disparition de l'autorité paternelle, à avoir des parents contre-modèles par une situation familiale critique telle que la monoparentalité dont la mère est souvent démunie de tout soutien<sup>36</sup>. Dans le Département du Lom-et-Djérem, cette situation est monnaie-courante et à côté de cela, la polygamie bien qu'étant prescrite par les versets coraniques, est l'un des facteurs du banditisme. En effet, il a été constaté que les jeunes ayant des parents polygames sont souvent laissés à eux-mêmes, ne bénéficient pas d'un bon encadrement de la part des parents, ne sont pas contrôlés et jouissent d'une liberté quasi-totale. De ce fait, une mauvaise fréquentation les conduit très souvent dans les couloirs du banditisme où ils s'adonnent à des pratiques illicites. Ces jeunes sous scolarisés peuvent être facilement recrutés dans le groupe des malfaiteurs ou peuvent constituer les complices des malfaiteurs des fois d'une manière involontaire et même sans être au courant du service qu'ils rendent à ces derniers.

Dans le Département du Lom-et-Djérem, certains parents prennent l'éducation de leurs enfants à la légère prétextant n'avoir pas le temps car occupés par leur travail, laissant ainsi les enfants à la portée des dangers sociaux<sup>37</sup>. Le mineur évoluant dans un milieu familial défavorisé a plus de chances de devenir bandit. À l'inverse, une éducation trop conformiste empêche le mineur de s'exprimer. C'est pourquoi Oumarou Bouba ancien instituteur déclare :

---

<sup>34</sup> R. Djon, 38 ans, Enseignant des Sciences Physiques, Bertoua, le 08 février 2022.

<sup>35</sup> T. Adibolo, 41 ans, Conseiller d'Orientation, Bertoua, le 08 février 2022.

<sup>36</sup> *Idem*.

<sup>37</sup> A. Mvogo Bia, Responsable Marketing, Bertoua, le 08 février 2022.

De nombreux enfants issus des milieux des migrants ou des populations locales ont des carences éducatives qui révèlent une faible présence parentale et s'observent davantage dans les familles dissociées. Ainsi, le banditisme et les autres actes anti sociaux constituent des couloirs dans lesquels ces derniers se déploient le plus. D'autres souffrent des problèmes de troubles mentaux et des carences psychologiques<sup>38</sup>.

À côté de cela, peut s'ajouter un fait qui est négligé mais qui est, de notre avis important : la compagnie. En effet, les jeunes qu'ils soient migrants ou non ont tendance à être attirés aussi des compagnons qui ont les mêmes sentiments, une vision des choses similaire à eux. Une fois les réseaux s'étant formés, l'incitation joue et le passage à l'acte est facile. Il devient donc indéniable que plus une jeune fréquente des bandits, plus il a des chances de commettre lui aussi un délit. Ces camaraderies peuvent aussi se rencontrer dans le milieu scolaire où les influences y sont très fréquentes. La sous scolarisation est ainsi l'une des principales causes du banditisme, dans la mesure où les jeunes n'intériorisent pas certaines notions morales. Les jeunes sans éducation parentale mais aussi scolaire, délaissés par la société ne peuvent que s'en remettre à la violence<sup>39</sup>. Le phénomène de la criminalité étant de plus en plus actif, la peur devient de plus en plus présente dans le Lom-et-Djérem.

Ces malfrats "sans avenir" se réunissent et forment de grandes bandes, ils s'en prennent à tout ce qui représente l'autorité, l'État et notamment les forces de maintien de l'ordre et de sécurité. Ils ont besoin d'argent ; alors ils font des trafics de drogue et autres stupéfiants. La famille doit être le premier milieu socialisateur de l'enfant, la source de son identité, de sa perception du monde et de ses comportements. Les pairs, l'école et plus largement la perception globale de la société et de son avenir apparaissent alors comme des dimensions essentielles dans l'évolution de son comportement. Il appert de tout ce qui précède que l'insécurité transfrontalière est un phénomène ancien qui a une histoire, s'inscrit dans une longue durée et ses pratiques se sont adaptées aux mutations du contexte politique.

## **II. FORMES DE LA CRIMINALITÉ AUX ABORDS DU CAMEROUN ET DE LA RCA : UNE LECTURE À PARTIR DU DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJÉREM**

Il existe de nombreuses formes de criminalité transnationale perpétrées à la frontière orientale du Cameroun. Le Département du Lom-et-Djérem a connu par le passé et connaît encore aujourd'hui de différentes formes de criminalité qui allient banditisme, le phénomène des coupeurs de route à la prise d'otages en passant par les vols de bétails, la traite des êtres humains au trafic des stupéfiants, le trafic des espèces sauvages, le vol et le braconnage des ressources naturelles, la piraterie et la contrebande des marchandises autorisées et de

<sup>38</sup> Oumarou Bouba, 64 ans, Instituteur à la retraite, Bertoua, le 08 février 2022.

<sup>39</sup> E. Ewangué, 50 ans, Responsable Éducation et Remobilisation, Bertoua, le 08 février 2022.

contrefaçon. Ces formes de criminalité transfrontalière constituent des menaces sécuritaires pour les autorités et les populations hôtes de ce département.

### **1. Du banditisme militaire transfrontalier au vol de bétails dans le Lom-et-Djérem**

Le banditisme, qu'il soit de grand ou de petit chemin est un phénomène pluriséculaire qui a persisté à travers toutes les périodes historiques. Tant de richesses véhiculées sur les routes ont évidemment suscité de nombreuses convoitises. La motivation des bandits est alors avant tout économique et les victimes de prédilection dans l'espace territorial du Lom-et-Djérem sont des commerçants et leurs marchandises. Ces victimes et leurs biens sont capturés et revendus ou asservis et rançonnés. Cependant, la problématique du grand banditisme a commencé à se poser avec beaucoup d'acuité dans la zone orientale frontalière à partir des années 1960 de manière concomitante avec l'intensification et l'extension de la mise en place des marchés frontaliers périodiques et des échanges d'ordre économique. L'insécurité dans cette zone peut être résumée par ce paragraphe tiré de l'analyse d'Issa Saïbou :

L'enjeu essentiel de la criminalité transfrontalière en général et du banditisme de grand chemin en particulier dans le bassin tchadien, se trouve moins dans la détermination de la nationalité des malfrats, que dans leur transmigration. Ils se comportent comme les ressources de la zone CBLT (Commission du bassin du lac Tchad), à savoir l'eau et le poisson, qui serpentent, se rétractent d'un côté ou de l'autre de la frontière, se retrouvent en quantité réduite ici et en plus grand nombre là. Ils se comportent comme les autres acteurs économiques de la zone, à savoir les pêcheurs, les pasteurs et les paysans, qui ne suivent pas la frontière mais l'eau. En un mot, ils vont et viennent, au gré du mouvement des ressources qu'ils convoitent, gérant la frontière comme un pont entre le lieu du crime et le lieu de la jouissance du butin. La nationalité de tels bandits est inscrite dans leur histoire et sur leur faciès, lesquels leur permettent de passer inaperçus dans l'enceinte d'un cadre géographique et sociologique qui, pour politiquement morcelé qu'il est, n'en demeure pas moins uniforme du point de vue des cultures, des ressemblances et des solidarités ethniques<sup>40</sup>.

Dans la structuration de ces activités, la frontière sert de balancier entre l'État où est illicitement prélevée la ressource souvent violemment et celui chez qui cette ressource est stockée ou écoulee. Cette organisation spatiale confère aux activités concernées une portée internationale et favorise la connexion à des réseaux globaux de criminalité. Le banditisme militaire transfrontalier des "coupeurs de routes" implique à la fois des éléments issus des armées régulières et des combattants affiliés ou non à des mouvements "politico-militaires" actifs aux alentours du lac Tchad, au Darfour ou au Nord-Ouest de la RCA<sup>41</sup>. Leur caractéristique principale est la mobilité et la migration à travers les territoires de ces différents États. L'itinérance oblige à développer depuis le lieu de départ une stratégie de segmentation en équipes de 20 à 30 personnes qui se rejoignent quelques centaines de kilomètres plus loin pour reformer le grand groupe<sup>42</sup>. Ce dernier reconstitué combine des

<sup>40</sup> Saïbou Issa, "L'embuscade sur les...", p. 15.

<sup>41</sup> Musila, "L'insécurité transfrontalière au...", p. 11.

<sup>42</sup> *Ibid.*

embuscades, des attaques à main armée, des braquages et des prises d'otages jusqu'à son retour au point de départ pendant lequel est adoptée la même stratégie de segmentation.

Le Centrafrique d'abord et le Tchad ensuite ont été les principaux viviers d'hommes armés vers les frontières camerounaises. En effet, depuis le coup d'État dit de la "Saint Sylvestre" de 1965 en RCA et le coup de force contre Tombalbaye au Tchad la même année, nous avons assisté à la formation des groupes rebelles. Ces pays sont de principaux pourvoyeurs d'hommes armés alternant actions au Cameroun et dans le Bassin du Lac Tchad. Les renversements de pouvoir en RCA entraînent l'organisation de rafles par le nouveau régime afin de récupérer les armes distribuées précédemment. Fuyant ces rafles, les ex-membres des unités spéciales et les civils armés rejoignent les cohortes des réfugiés centrafricains au Cameroun dans les villes de Bertoua, Belabo, Garoua-Boulai et autres. Nombre de ces "migrants forcés" emportent leurs armes, souvent en pièces détachées<sup>43</sup>. De même, les mesures successives de réduction d'effectifs au sein de l'armée prises en temps d'accalmie et les aléas des guerres de la région ont livré à eux-mêmes des professionnels des armes enclines à s'installer dans les zones frontalières qu'ils savent moins contrôlables. Les rébellions en Centrafrique, auxquelles participèrent des mercenaires tchadiens, ont-elles aussi conduit des hommes en arme centrafricains (rebelles et militaires sans solde) sur les routes entre le Cameroun, le Tchad et leur pays.

La prise d'otages, nouveau procédé de production de l'insécurité transfrontalière, est apparue à la suite du changement de régime en RCA en mars 2003<sup>44</sup>. Elle consiste à kidnapper des personnes généralement issues des familles rurales en vue du paiement de rançons à défaut desquelles la vie des otages est menacée. Les troupes ayant soutenu François Bozizé dans sa prise de pouvoir étaient composées de Centrafricains et de mercenaires tchadiens, en particulier des membres de l'ethnie zaghawa à laquelle appartient le président Idriss Déby<sup>45</sup>. Nombre de ces hommes n'ont pas trouvé leur compte, comme ils l'espéraient, dans une intégration au sein des Forces armées centrafricaines (FACA) une fois Bozizé au pouvoir. Les processus de démobilisation et réinsertion dans la vie civile mené par le PNUD n'ont pas donné non plus les résultats escomptés. Ainsi, forts de leur arsenal hérité de la campagne militaire centrafricaine, ces militaires et "ex-libérateurs"<sup>46</sup> se sont positionnés dans

---

<sup>43</sup>Saïbou Issa, "La politique de lutte contre l'insécurité transfrontalière en Afrique", *Les fondements d'une paix globale en Afrique*, Colloque du Cours Supérieur Interarmées de Défense, Yaoundé, 18-19 février 2010, pp. 1-2.

<sup>44</sup> P. Touoyem, *Conjoncture sécuritaire en zone frontalière Cameroun-Tchad-République Centrafricaine. Éléments d'analyse anthropo-politiste du phénomène des coupeurs de routes*, Yaoundé, CIPAD-SIPRI, 2011. p. 7.

<sup>45</sup>*Ibid.*

<sup>46</sup> Saïbou, "La prise d'otages aux...", p. 134.

la zone frontalière entre le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique<sup>47</sup> en se reconvertissant en coupeurs de routes, en "guérilleros"<sup>48</sup> et en preneurs d'otages, nouveaux acteurs du banditisme. Ils travaillent avec des Camerounais, des Nigériens, des Centrafricains, des Nigériens et des Tchadiens, certains d'entre eux servant de guides ou de fantassins<sup>49</sup>.

Comme le note Janet Roitman, leurs actions font partie de cette économie générale qui articule les réseaux commerciaux urbains avec l'économie de brousse<sup>50</sup>. Ces réseaux sont de plus en plus dépendants des ressources provenant du marché international (armes légères, devises, quincaillerie, etc.) qui constituent souvent des prises attractives, parce que plus lucratives, pour ceux qui tentent de reconstituer leur capital financier et commercial. Les chefs à la tête de ces réseaux sont aussi bien des leaders de factions ou de groupes rebelles que des officiers "douaniers-combattants" qui cherchent des rentes sur le commerce frauduleux plus attractif que leur salaire officiel. Ces alliances militaro-commerciales entre réseaux de bandits, militaires et anciens combattants ou ex-rebelles constituent des figures de la nouvelle insécurité. La modalité de prise d'otages comme acte politico-économique du banditisme fut fondée sur les razzias d'esclaves. Dans ce contexte, le kidnapping des hommes qui avaient une santé de fer, leur possible conversion en monnaie de change et leur écoulement comme marchandise dans les marchés d'esclaves constituèrent l'essentiel de l'économie du banditisme transfrontalier. C'est dans ce sens que Lhamma Ganli affirme que :

La prise d'otages avec demande de rançon est une menace qui s'est cristallisée au Tchad à la suite de la sécurisation plus ou moins des axes routiers, qui étaient en proie au phénomène des "coupeurs de route". Pour les bandits, le temps des vaches maigres commence : ils ne peuvent plus razzier les bœufs pour aller eux-mêmes vendre ; il devient de plus en plus difficile de coincer les éleveurs avec leur argent sur eux. Dès lors, ce sont désormais les parents qui sont obligés de vendre les bœufs pour aller payer la rançon exigée. Au moment où les embuscades sur les routes deviennent de plus en plus dangereuses pour les hordes criminelles sans scrupules, ces derniers ont développé le phénomène de la prise d'otage comme nouvelle modalité de la criminalité rurale et même urbaine<sup>51</sup>.

Au vu de cette résurgence de la prise d'otages, les bergers et leurs complices sont généralement indexés en premier lieu dans les réseaux de complicité. Dans l'autre forme du grand banditisme figure le vol de bétails. En effet, les voleurs de bétails sont aussi dangereux que les coupeurs de route et même les preneurs d'otages. Progressivement, les longues

---

<sup>47</sup> Leur zone d'opération s'étend le long des frontières entre le Sud-Ouest du Tchad, le Nord-Ouest de la Centrafrique et le Nord-Est du Cameroun, en ciblant des tronçons de la route principale qui relie la ville de Bertoua, Batouri (Est), N'Gaoundéré (Adamaoua) à Kousséri (Extrême Nord) en passant par Garoua (Nord) et Maroua (Extrême Nord).

<sup>48</sup> Cette expression est née à cause de leurs techniques d'embuscades au détour de la route et dans les brousses.

<sup>49</sup> Saïbou, "La prise d'otages aux...", p. 134.

<sup>50</sup> J. Roitman, "La garnison-entrepôt", *Autrepart*, N° 6, 1998, p. 47.

<sup>51</sup> Abana Lhamma Ganli, "L'insécurité et son impact sur les pasteurs nomades Mbororo dans la Kabbia (Tchad) : 1963-2013", Mémoire de Master en Histoire, Université de N'Gaoundéré, 2014, p. 35.

migrations avec des troupeaux ont été rendues périlleuses par l'apparition de bandes armées et de militaires en déshérence. Les marchés de la viande étaient devenus le lieu privilégié d'écoulement du bétail volé de l'autre côté de la frontière. Les commerçants étaient ainsi la cible des voleurs et des brigands. Ainsi, le vol de bétail se substitua aux razzias qui prirent une autre ampleur avec l'implication des bandes armées et d'anciens militaires professionnels. Par peur de traverser de longues distances avec des millions de francs CFA sur eux, les éleveurs se tournèrent vers les banques et les coopératives d'épargne et de crédit qui s'installèrent aux abords des marchés<sup>52</sup>. Parfois la vente du bétail était négociée et effectuée à distance comme sur une place boursière afin d'écarter les risques de razzias, de vol de bétail et d'argent. D'ailleurs, c'est ce qui amène Ishagah Alim à affirmer que :

Les bergers connaissent les pistes d'élevages, de déviation. Ils viennent comme des protecteurs alors que c'est pour calculer les mouvements de leurs collègues bergers (...), ils se renseignent sur les habitudes, l'emploi du temps, la composition de la famille du propriétaire avant de passer à l'acte. Pour le cas des vols de bétail de grande envergure tels qu'enlever quelques têtes ou même tout le troupeau, les bergers sont complices. Ils sont cités dans la plupart des actes de vols perpétrés<sup>53</sup>.

Le rôle que jouent les bergers-gardiens dans l'économie du crime lié au vol du bétail est ambigu. Acteur et complice des actes criminels voire même du banditisme rural, les bergers-gardiens sont les premiers à être pointés du doigt accusateur du fait qu'ils maîtrisent bien les itinéraires d'évacuation des animaux. À cela s'ajoutent le trafic des humains, des stupéfiants et la contrebande.

## **2. Du trafic des humains, des stupéfiants à la contrebande des marchandises dans le Lom-et-Djérem**

Les enlèvements d'enfants avec demandes de rançons ont généré des réseaux de séquestration d'otages et de traite d'enfants de dimension transrégionale. Ainsi, d'après les enquêtes d'Amély-James Koh Bela de l'association Mayina, ces prises d'otages nourrissent des réseaux de traite et de prostitution de petites filles qui sont très actifs entre l'Afrique de l'Ouest et cette partie du bassin du lac Tchad<sup>54</sup>. Selon ces auteurs, les fillettes seraient enlevées depuis le Bénin, le Cameroun, le Nigeria, le Tchad ou la RCA et circuleraient entre tous ces pays et des formes dévoyées de "placement" de ces fillettes auprès des familles parentes alimenteraient également cette traite d'êtres humains<sup>55</sup>.

---

<sup>52</sup> A. Assiga, 65 ans, Eleveur, Bertoua, le 7 février 2022.

<sup>53</sup> Ishagah Alim, "Le vol des bovins dans les Lamidats de Tignère et de Galim-Tignère de 1828 à 2014 : Etat des lieux, enjeux et répressions", Mémoire de Master en Histoire, Université de N'Gaoundéré, 2014, p. 48.

<sup>54</sup>A.-J. Koh Bela, *La prostitution africaine en Occident et Mon combat contre la prostitution*, Paris, J.C. Gawsewitch, 2005. [www.mayina.info](http://www.mayina.info) et [www.amelyjames.info](http://www.amelyjames.info), consultés le 1<sup>er</sup> novembre 2022 entre 09h34 et 10h12 minutes.

<sup>55</sup>*Ibid.*

D'après l'une des autorités administratives camerounaises interrogées (qui n'a pas voulu être citée) lors des recherches sur le terrain, c'est surtout au niveau des villages frontaliers entre le Cameroun et la RCA qu'il existerait une grande demande de fillettes. Ces trafics d'êtres humains sont brouillés par les différentes allées et venues facilitées à la fois par l'existence des réseaux ethniques de solidarité transfrontalière, la porosité des frontières, l'inexistence ou l'inefficacité des contrôles et la corruptibilité des agents postés aux frontières<sup>56</sup>. En effet, la solidarité ethnique transcende les frontières au point que l'allégeance à la tribu prend le dessus sur les devoirs de la nationalité, même parfois dans le comportement des officiels des différents pays. C'est un fait courant et "normal" que de posséder la carte d'identité nationale de plusieurs pays : celles du Cameroun, du Tchad, de la RCA ou du Nigeria, notamment parce que cela facilite l'obtention d'un emploi. Un exemple d'acquisition de cartes d'identité a été observé lors des audiences foraines organisées de manière expéditive dans les régions frontalières par le Cameroun afin de procéder à l'identification des populations en vue d'établir les listes électorales lors des élections législatives et municipales de 2020. Les populations Mbororo, Gbaya, Pana, Mboum par exemple, pourtant reconnu de provenance centrafricaine depuis les dernières crises de 2012-2013, ont pris massivement la nationalité camerounaise tout en conservant naturellement leur citoyenneté centrafricaine<sup>57</sup>.

À part la circulation régionale ou transfrontalière, pour le commerce ou le travail, par exemple, ces cartes d'identité permettent à des bandits (professionnels ou occasionnels) de dissimuler leur véritable identité et de se soustraire à la police ou à la justice du pays où ils seraient recherchés. De ce fait, il semble difficile voire impossible de les poursuivre lorsqu'ils se cachent dans les pays voisins, faute d'accords d'extradition ou "par souci de préserver une certaine tranquillité diplomatique"<sup>58</sup>.

Le trafic des stupéfiants pour sa part est devenu un sujet de préoccupation politique croissant pour les gouvernements africains au cours des dernières décennies. Outre les pays d'Afrique occidentale, plusieurs États d'Afrique centrale sont des plateformes de transit de la cocaïne entre l'Amérique du Sud et les États du Golfe Persique<sup>59</sup>. Les stupéfiants sont souvent transportés en même temps que le sucre, le charbon de bois et les armes. Ils sont expédiés d'une région cachée dans des envois de marchandises licites.

Le braconnage quant à lui constitue l'une des formes du grand banditisme, qui se manifeste dans le département du Lom-et-Djérem. La présence d'un parc (Parc National de

<sup>56</sup> Musila, "L'insécurité transfrontalière au...", p. 21.

<sup>57</sup> A. Babayero, 41 ans, Contractuel d'Administration, Garoua-Boulai, le 12 novembre 2022.

<sup>58</sup> *Idem*.

<sup>59</sup> INTERPOL, "Overview of Serious and Organized Crime in Central Africa", 30 septembre 2018, p. 15.

Deng Deng avec 52 347 ha), dans ce département et surtout la présence des espèces très prisées dans cette zone interdite à la chasse fait problème. Faisant mention de la chasse illicite dans le Parc de Bouba Ndidida par exemple, Seignobos affirme qu' : "au départ, les peuples riverains des réserves forestières pratiquaient des petites chasses, ces activités sont pratiquées pour le besoin restreint de la famille ou encore moins du village. Cela n'est plus le cas de nos jours avec l'entrée en scène des nouveaux acteurs"<sup>60</sup>. En effet, les braconniers font objet d'arrestation et même de poursuite judiciaire dans la mesure où ces acteurs sont parfois lourdement armés plus que les agents des États de la protection de ce Parc National. Ce phénomène a pris une autre allure pour ne pas dire qu'il s'est internationalisé. Avec le port d'arme non autorisé par ces braconniers, l'abattage des animaux dans cette aire protégée rendent cette activité illicite. Le braconnage est et reste l'un des facteurs du banditisme en ce sens que ces acteurs détiennent parfois des armes de pointe, dépassant celles des gardes forestiers et sont prêts à tuer ces derniers pour s'échapper<sup>61</sup>. Ces braconniers sont constitués d'hommes, de femmes et d'enfants sans foi ni loi et sont prêts à exterminer toutes les espèces animales protégées par les forestiers.

Pour ce qui est de la contrefaçon, c'est une forme d'économie souterraine qui favorise l'émergence de circuits clandestins. Elle frappe souvent les produits de grande distribution comme le médicament, le carburant et peut avoir des connexions avec les autres formes de criminalité transnationale organisée dans ce département. Ces activités criminelles sont très lucratives et difficiles à combattre du fait des législations timides, à la limite laxiste, selon certains acteurs de la lutte. Dans le département du Lom-et-Djérem comme un peu partout dans le monde, la contrebande est un délit purement fiscal, d'où la définition de l'activité de faible risque et de fort profit<sup>62</sup>. Les activistes utiliseraient les fonds issus de ces trafics pour financer leurs opérations criminelles. Parmi ces produits, le carburant et autres produits frelatés figurent en bonne place. Les malfaiteurs ont recours à la contrebande du carburant pour financer leurs activités telles que la formation militaire, l'achat d'armes et le déplacement des activistes<sup>63</sup>. La contrebande des cigarettes, des voitures volées, des faux médicaments et des appareils électroniques contrefaits constitue une autre forme de criminalité transnationale. En général, les contrebandiers tirent parti des variations

---

<sup>60</sup> C. Seignobos, "Le phénomène de Zarguina dans le Nord du Cameroun : coupeurs de route et prise d'otage, la crise des sociétés pastorales Mbororo", *Revue de l'Afrique Contemporaine*, Vol. 239. 2011, p. 52.

<sup>61</sup> A. Momnougui, 44 ans, Agent des eaux et forêt, Belabo, le 15 novembre 2022.

<sup>62</sup> Article 212 du Code pénal, de la République du Cameroun n° 67/LF/1 12 Juin 1967, instruments de contrefaçon

<sup>63</sup> Informateur ayant requis l'anonymat, 43 ans, Agent de la sécurité et de la défense du Cameroun, Garoua-Boulai, le 22 décembre 2022.

transfrontalières des prix, ou créent des produits contrefaits d'une valeur inférieure aux marchandises qu'ils imitent et les transportent dans des lieux où ils peuvent faire des bénéfices<sup>64</sup>. Dans certains contextes, lorsque les moyens de subsistance sont limités, la marge bénéficiaire tirée de la contrebande des marchandises ne doit pas être nécessairement élevée pour être attrayante.

Concernant la circulation des armes légères et de petit calibre dans le département du Lom-et-Djérem, elle est imputable au contexte sécuritaire dans les pays riverains, spécialement le Tchad pour plusieurs raisons : legs culturels, ancienneté des renversements successifs de pouvoir ou des rébellions ou des différentes campagnes militaires subies ou menées par le Centrafrique. Toutefois, certaines personnes qui pratiquent la criminalité transnationale ne pensent pas nécessairement que leurs activités sont illégitimes, même si elles sont officiellement définies comme telles. Certains entrepreneurs de ce secteur, lorsqu'on leur pose la question, estiment que leur travail n'est pas plus criminel que celui de certains responsables politiques de leurs pays respectifs qui violent les lois lorsqu'ils trafiquent, braconnent ou font de la contrebande<sup>65</sup>.

Il ressort de tout ce qui précède que les activités liées à l'insécurité transfrontalière ont eu une portée essentiellement économique et financière. Ces activités ont leurs auteurs qui utilisent plusieurs stratégies pour commettre leurs forfaits.

### **III. ACTEURS ET MODES OPÉRATOIRES DE LA CRIMINALITÉ DANS LE LOM-ET-DJÉREM**

La criminalité transnationale en Afrique en général et entre le Cameroun et la RCA en particulier est devenue un sujet de plus en plus d'actualité dans les discussions sur la sécurité nationale et la politique étrangère. En effet, pendant les guerres d'indépendances et la guerre froide, les pays africains ont connu un afflux d'armes légères et de petit calibre qui ont contribué à l'augmentation des trafics, du braconnage et de la contrebande. Pendant les années 1990, on a assisté à une "augmentation du commerce par conteneurs, à la hausse de l'utilisation du téléphone mobile et à la facilité d'accès à Internet, des facteurs qui ont permis plus tard de renforcer les liens entre les réseaux criminels mondiaux et les groupes criminels

---

<sup>64</sup> S. Bamba Guèye, "Connections between Jihadist groups and smuggling and illegal trafficking rings in the Sahel", *Freidrich Ebert Stiftung Peace et Security Series*, 2017, p. 12.

<sup>65</sup> M. Shaw et Tuesday Reitano, "People's Perspectives of Organized Crime in West Africa and the Sahel", *Institute for Security Studies Africa Paper* 254, 2014, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper254.pdf>, consulté le 12 septembre 2022 entre 09h05 minutes et 09h13 minutes.

locaux"<sup>66</sup>. Au cours des années 2000, les changements d'itinéraires et l'augmentation du volume du commerce mondial de la drogue ont donné de l'importance aux ports d'Afrique de l'Ouest et de l'Est en tant que points de transbordement et d'approvisionnement. Enfin, l'instabilité politique, parallèlement à la dynamique du développement économique dans des États fragiles et instables ont favorisé le passage des clandestins, des trafiquants de toutes sortes, les opérateurs de la criminalité et des fauteurs de troubles transnationaux<sup>67</sup>. La criminalité transfrontalière qui sévit avec acuité dans le Département du Lom-et-Djérem depuis plusieurs décennies est un "métier" professionnel qui a ses capitaines avec leurs troupes, ses réseaux, ses moyens et ses méthodes d'action.

### 1. Des acteurs du crime transnational dans le Lom-et-Djérem

La criminalité a pris une ampleur considérable partout ailleurs en Afrique et les actes criminels plus ou moins violents n'ont cessé de se manifester dans bon nombre de villes africaines : viols, tortures, enlèvements, attentats, meurtres de toutes sortes etc.<sup>68</sup>. Les acteurs dans ce contexte sont composés des personnes directement impliquées ou non dans le processus qui commence avec l'acquisition des armes, qui voit ensuite leur circulation d'un point à un autre pour finir à l'exécution du crime. En fait, dans toutes les chaînes de pratique des activités criminelles, il y a toujours plusieurs figures et leur rôle dans l'exercice du crime peut être neutre, actif ou passif. Dans le cas du rôle neutre, il subsiste une incertitude car les acteurs peuvent avoir été abusés et parfois ne jamais le savoir ; alors que dans les rôles actifs et passifs, les acteurs sont le plus souvent complices et au-devant de la scène du crime<sup>69</sup>.

Les coupeurs de route sont les véritables acteurs du terrain du grand banditisme transfrontalier. Ce phénomène n'est qu'un procédé d'embuscade sur la chaussée. Il s'agit de mettre les barricades sur les routes afin d'empêcher les piétons, les bicyclistes et même les voitures de traverser sans toutefois être dépouillés de leurs biens. Ce phénomène était arrivé au point où les personnes qui empruntaient régulièrement les routes du Département du Lom-et-Djérem pour se rendre d'un marché périodique à un autre a intégré la présence de ces malfaiteurs sur les voies de communication comme l'une des intempéries auxquelles elles étaient souvent confrontées<sup>70</sup>. On les désigne communément par le nom générique de

---

<sup>66</sup> M. Shaw, "Africa's Changing Place in the Global Criminal Economy / L'évolution de la place de l'Afrique dans l'économie criminelle mondiale", *ENACT Continental Report 1*, Septembre 2017, p. 4. <https://enactafrica.org/research/continental-reports/levolutionde-la-place-de-lafrique-dans-leconomie-criminelle-mondiale>.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> De Mont Clos Pérouse, "Faut-il supprimer les polices en Afrique ?", *Le Monde Diplomatique*, Paris, N° 521, 1997, p. 2.

<sup>69</sup> D. Szabo, *Criminalité et déviance*, Paris, Armand Colin, 1970, p. 76.

<sup>70</sup> J. Wandaloudou, 53 ans, Commerçant, Belabo, le 14 novembre 2022.

*Zarguina*<sup>71</sup>, du fait du bleu dont ils s'enduisent le visage, même s'ils utilisent aussi d'autres formes de camouflage (argile, turban...). La coupure de route est un banditisme rural professionnel transgénique qui est différent du vol occasionnel. Certains bandits de renom, surnommés *soongoobe*<sup>72</sup>, étaient considérés comme des résistants, des contestataires de l'ordre colonial, voire des protecteurs sociaux contre ce même ordre<sup>73</sup>. Enfants du village, les *Zarguina* jouissaient de la solidarité, de la protection de leur communauté ainsi que de leur complicité par la loi du silence, face à la justice, de sorte que les poursuites et les répressions entraînaient de longues périodes de calme et de sécurité.

Il est difficile d'établir le rapport entre les bergers (pasteurs nomades) et les acteurs d'insécurité. En effet, l'on ne peut comprendre l'implication ou la conversion des bergers Mbororo nomades dans le phénomène de coupeurs de route, du vol de bétail et de prise d'otage qu'en s'inscrivant dans une perspective historique. C'est pour cette raison que Cyrille Musila fait une typologie d'acteurs de crime. Il ressort de cette catégorisation deux types d'acteur du crime : la première catégorie constituée des hommes armés (militaires, rebelles/ex-rebelle, militaire déflaté etc.) et la deuxième catégorie constituée des éleveurs nomades. Ce second groupe est constitué de paysans et éleveurs Mbororos peuls nomades (Nigeria, Cameroun, Tchad et RCA) qui sont à la fois auteurs et victimes de l'insécurité transfrontalière<sup>74</sup>. Victimes des razzias et des coupeurs de route, les Mbororo éparpillés dans les zones transfrontalières du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad organisent à leur tour des razzias transfrontalières pour reconstituer le cheptel volé et se reconvertissent en coupeurs de route. Ainsi, lorsque les Mbororo se plaignent en tant que communauté d'être victimes de l'insécurité, les forces de police et les armées des États concernés sont embarrassées par le fait que ce sont des membres de cette même communauté qui sont souvent à l'origine de cette situation<sup>75</sup>.

C'est ainsi que naît dans la classe des pasteurs peuls nomades des bandes armées qui razzient les bétails, tendent des embuscades et prennent en otage les enfants des plus riches afin de réclamer de rançon. L'implication des pasteurs peuls nomades dans les activités criminelles s'avère parfaitement établie. Ils intègrent les groupes des bandes criminelles qui utilisent la révolution technologique de dernières décennies telles que le téléphone mobile, les

---

<sup>71</sup>*Zarguinas* : désignent dans la terminologie camerounaise, tchadienne et centrafricaine, des groupes de bandits armés opérant à la lisière des territoires frontaliers de ces trois États et spécialisés dans les attaques des véhicules de transport public ou privé, des villages, des troupeaux.

<sup>72</sup>*Soongoobe* en Ffuldéd signifie Bandit.

<sup>73</sup> Saïbou Issa, "Songooobe, Bandits justiciers au Nord-Cameroun sous administration française", *Annales de la FALSH de l'Université de Ngaoundéré*, Vol. 6, 2001, p. 139.

<sup>74</sup> Musila, "L'insécurité transfrontalière au...", p. 37.

<sup>75</sup>*Ibid.*

moyens satellitaires, les moyens de déplacement modernes etc. Le département du Lom-et-Djérem est une zone riche en pâturages pourvue d'une importante source plaine de natron, qui intéresse les bergers peuls nomades. Cette situation incite à emprunter des raccourcis afin de rejoindre les zones d'écoulement des produits. De même, certains bergers Mbororo avaient parfois détourné le bétail dont ils avaient la garde, tandis que d'autres parmi leurs congénères constituent des groupes qui tendent des embuscades ou font des raids sur les campements. À cela s'ajoute le fait que les Mbororo sans bétail qui ne reçoivent pas l'assistance de ceux qui en possèdent deviennent de potentiels adversaires, d'où des risques de transfert violent de propriété à l'intérieur même de la société Mbororo. Vu sous cet angle, les motivations des bandits Mbororo tendent à s'inscrire dans une logique de reproduction du phénomène du crime social<sup>76</sup>.

Autour de certains entrepreneurs du crime "chevronnés" se sont construites des épopées, des louanges à la gloire posthume d'hommes assurément exceptionnels. L'image des grands bandits est toujours valorisante aux yeux des populations. Elle célèbre ce qui est perçu comme la marque d'une virilité accomplie, l'expression d'un particularisme génétique ou caractériel : toutes choses qui, aux yeux de l'opinion, attestent que le grand bandit possède des pouvoirs exceptionnels, notamment dans le domaine magico-religieux<sup>77</sup>. De ce fait, il est redouté ; son audace, sa bravoure sont décrites avec crainte respectueuse ; il est réputé imprenable, ce qui le rend davantage craint de et par tous<sup>78</sup>.

Parmi les acteurs de l'ombre ou secondaire voire même les receleurs, figurent en bonne place les commerçants du bétail. En effet, ces commerçants viennent beaucoup plus du Nigéria et de la RCA pour les marchés périodiques du bétail. Cette bande se subdivise en quatre catégories : les producteurs ou éleveurs, les garants, les revendeurs, les intermédiaires dont chacun jouant son rôle bien précis. Les garants, les revendeurs et les intermédiaires de plus en plus présents sur les lieux des transactions sont plus impliqués dans cette mafia bien organisée. Ils n'ignorent pas l'origine frauduleuse de l'animal pour enfin partager le butin avec le berger avec qui il a tissé des relations. L'on note l'exportation des bétails vers la RCA en quantité non négligeable, quoique parfois de façon clandestine et c'est dans cette clandestinité que bon nombre des commerçants profitent pour faire transiter leur butin vers ce pays.

---

<sup>76</sup> Saïbou Issa, "La prise d'otages...", p. 123.

<sup>77</sup> Saïbou Issa, "La répression du grand banditisme au Cameroun : entre pragmatisme et éthique", *Annales de la FALSH de l'Université de N'Gaoundéré*, N° 3, 2000, p. 2.

<sup>78</sup> *Ibid.*

En outre, les bétails volés dans le département du Lom-et-Djérem traversent les frontières pour se perdre facilement dans les marchés périodiques de la RCA, au vu et su des autorités administratives. Bien plus, dans ce vaste réseau mafieux, les agents vétérinaires sont aussi complices. Ces agents couvrent les *sakaina* (quelqu'un qui s'interfère entre un vendeur et un acheteur dans le commerce du bétail) et interviennent à plusieurs niveaux. D'abord au niveau du convoyage, tous les animaux doivent avoir un laissez passer avant d'être convoyés faute de quoi, les animaux seront saisis. Les vétérinaires opportunistes laissent transiter les animaux sans ce certificat contre une forte somme d'argent<sup>79</sup>. De même, les jeunes migrants et d'autres trouvés localement sont généralement au-devant de la scène. Ce sont eux qui agressent, tendent des embuscades, arrachent des sacs, tuent, torpillent, pillent, volent, violent, braquent, cambriolent et sèment la terreur au sein de la ville de ce département<sup>80</sup>.

Au demeurant, le banditisme transfrontalier constitue une industrie très lucrative et cache des enjeux majeurs pour les différents acteurs impliqués et selon les informations collectées et traitées sur le terrain, les voleurs (acteurs, co-auteurs) ont une protection, qui les fait jouir d'une liberté même après leurs arrestations. Cette criminalité est bien structurée et organisée de telle sorte que chacun des acteurs gagne son pain facilement et ne voulant l'éradication de ce phénomène.

## **2. Mode d'expression et d'exécution du crime dans le Lom-et-Djérem**

Le mode d'expression et d'exécution des bandits renvoient aux actions que les criminels ou malfaiteurs posent afin de contraindre les usagers et à les déposséder de leurs biens (argents, bijoux, habits, avoirs, marchandises etc.). La criminalité est un phénomène récurrent se manifestant de diverses manières dans le département du Lom-et-Djérem. À partir de la pauvreté et de la misère, c'est dans le processus d'adaptation, de survie et d'insertion des populations pauvres que naissent toutes formes de désordre (promiscuité, insalubrité et insécurité). Ce sont là quelques aléas qu'apportent les migrations forcées. C'est ainsi que ces producteurs de désordre se regroupent dans les habitations précaires, vivent et échangent entre eux les mêmes habitudes et activités culturelles, pratiquent très souvent les mêmes activités économiques informelles (généralement le transport par mototaxis) et sont reconnus pour certains (par les forces de l'ordre et les populations victimes) comme étant des groupes criminels dont les modes opératoires sont tout à fait identifiables (usages de motos et

---

<sup>79</sup> Abana Lhamma Ganli, "L'insécurité et son...", p. 55.

<sup>80</sup> L. Muchielli, "La criminalité : une construction sociale", *Sciences Humaines : criminalité, histoire, causes ; tendances*, Mensuel N° 123, janvier 2002, p. 22.

objets tranchants)<sup>81</sup>. Ces groupes sont perçus comme la cause de la montée du crime, terrorisme, trafic de stupéfiants, de la crise économique, du chômage etc.

Ces acteurs sont le plus souvent armés d'ALPC (mitraillettes, lances, grenades portatives amovibles, etc.), des armes sophistiquées de fabrication diverses telles que les kalachnikovs (soviétique), Fal (belge), Mas (France), révolvers à chargement automatiques, fusils et carabines<sup>82</sup>. Ces moyens matériels leur permettent de mener des opérations : les embuscades sur certaines voies publiques, les dépouillements des passagers de leurs objets de valeur, les viols, les enlèvements, les trafics d'organes et de véhicules, le braconnage, la contrebande, la contrefaçon et les affrontements sur les tronçons de routes impraticables dans le département du Lom-et-Djérem. À défaut d'être bien armés, ces marginaux se contentent des enlèvements, razzias et vols dans les quartiers. En groupe de 2 à 5 personnes, l'opération se déroule selon trois règles : spontanéité, neutralité et déguerpissement<sup>83</sup>.

Le vol est toute soustraction frauduleuse du bien d'autrui qui revêt deux formes à savoir : directe et indirecte. Le vol à main armée peut s'entendre comme toute action de prendre ou de dérober par force ou en se cachant des objets du bien appartenant à quelqu'un tout en utilisant une arme (arme blanche, arme à feu etc.). C'est dans ce sens que certains bandits utilisent ces différentes armes pour soustraire frauduleusement à une tierce personne son bien. C'est dans ce sens que Saïbou Issa affirme que : "l'agression à main armée permettait de supporter les charges sociales du leadership dans un environnement où le rang et l'image de l'individu dans la société tiennent surtout à sa capacité à satisfaire les besoins quotidiens de ses dépendants, de ses clients"<sup>84</sup>. L'utilisation de l'arme qu'elle soit blanche ou sophistiquée prouve combien de fois les malfaiteurs sont prêts à passer à l'acte en cas de non obéissance. Ce vol à main armée est à l'origine de meurtre de plusieurs victimes. Le tableau ci-après ressort quelques cas de personnes kidnappées et les rançons versées par les familles.

---

<sup>81</sup> P. B. N'nde Takukam, "Production de la sécurité, rationalité et gouvernance locale : une ethnographie urbaine à Douala et Yaoundé (Cameroun)", Thèse de doctorat en Anthropologie, Québec, Canada, 2016, p. 23.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> H. Mbarkoutou Mahamat, "État et insécurité...", p. 90.

<sup>84</sup> Saïbou Issa, "Songoobe, Bandits justiciers...", p. 121.

**Tableau 1** : Quelques cas de personnes kidnappées et la rançon versée

Noms et Prénoms	Rançons demandées	Rançons versées	Années
Bouba Hamman 41 ans	2.000.000	2.000.000	2009
Oumarou Abdul 28 ans	1.500.000	1.500.000	2011
Londengui 55 ans	2.500.000	1.750.000	2013
Alioum Abba 47 ans	1.000.000	800.000	2013
Garba Allaji 52 ans	500.000	400.000	2013
Daouda Malicka 16 ans	750.000	650.000	2013
Idrissa Wangari 36 ans	2.500.000	2.000.000	2014

**Source** : Réalisé à partir des enquêtes du terrain auprès des FMO et des familles des victimes, Bertoua, du 7 février au 16 mars 2022.

La lecture de ce tableau fait état de ce que 2013 a été l'année au cours de laquelle le phénomène d'enlèvement des personnes contre le versement des rançons s'est le plus manifesté. Bien que marginales, ces données ressortent également la possibilité qu'offraient les ravisseurs à des familles (négociation des sommes). C'est une forme d'expression de la pression criminogène des acteurs transnationaux du banditisme dans des horizons moins couverts par l'appareil répressif de l'État. En effet, la trajectoire de l'histoire du banditisme dans la zone sahélienne d'Afrique obéit à la logique d'une suite des mutations des stratégies d'opération fondée sur la qualité de l'autorité et sa capacité de répression.

Pour dépouiller les passagers de leurs biens matériels, les acteurs du crime préfèrent les surprendre sur leur chemin. Cette surprise passe par les embuscades que ces derniers posent sur les chaussées afin de stopper les véhicules, les motocyclistes et même les piétons pour soustraire en eux de l'argent, des objets de valeurs (bijoux, bracelets, téléphones portables etc.)<sup>85</sup>. Dans le département du Lom-et-Djérem, ce type d'opération est monnaie courante, ces bandits profitent par ailleurs de l'état des routes qui lient les différents marchés périodiques pour opérer. Ces acteurs de la criminalité utilisent plusieurs méthodes pour avoir leurs victimes à leur merci. Tankeu Mathieu emboîte le pas à Saibou Issa lorsqu'il affirme :

Le mode opératoire des malfaiteurs qui, pour avoir leurs victimes à leur merci, entravent leur libre circulation en érigeant sur leurs passages des barricades à l'aide de troncs d'arbres ou de grosses pierres (d'où le terme couper la route). En d'autres termes, il s'agit d'une embuscade tendue aux usagers d'une voie de passage qui peut être un axe routier moderne, une piste rurale, une piste pour cycle ou simplement pour piétons. Les personnes qui tombent dans cette embuscade sont dépouillées de leurs biens par les malfrats généralement armés et/ou cagoulés qui n'hésitent pas à exercer des violences de toutes sortes sur leurs victimes<sup>86</sup>.

<sup>85</sup> Les coupeurs de route utilisent les cailloux, les troncs d'arbres ou même ils se placent là où l'état de la route est très mauvais pour stopper les véhicules, les motocyclistes et même les piétons.

<sup>86</sup> M. Tankeu, *Enquête au cœur du phénomène des coupeurs de route*, Paris, l'Harmattan, 2013, p. 11.

Ces coupeurs de route dépouillent souvent les voyageurs, fouillent toutes les voitures qui tombent dans leurs pièges, s'en prennent aux biens des passagers et utilisent parfois les armes blanches pour effrayer les victimes. C'est dans ce sens qu'Emmanuel Dekane affirme que :

Les embuscades sont des pièges que tendent des groupes de bandits sur des grandes rues mais aussi sur des pistes. Elles consistent à boucler ou à encercler les personnes à agresser au milieu d'un tronçon. Jadis, ces embuscades ne s'opéraient que sur de grands corridors, de grands chemins, de grands axes routiers ou encore, sur les tronçons menant dans des villes ou villages enclavés voire, couverts par des forêts. Elles s'inscrivent dans la théorie du banditisme classique en raison de leur procédure centrée sur la violence. Elles répondent aussi aux critères du banditisme rural en raison de leurs lieux d'opération qui sont généralement retirés des centres urbains<sup>87</sup>.

Dans le domaine du banditisme transfrontalier, cette révolution se traduit par la mise au point de modes opératoires particulièrement sophistiqués. Parmi les milieux où ces nouvelles méthodes sont expérimentées, figurent particulièrement les grands centres urbains. Il est sous-tendu par l'hypothèse selon laquelle les Technologies de l'Information et de la Communication auraient favorisé un nouveau mode d'attaque chez les bandits et suscité de nouvelles possibilités de surveillance auprès des forces de l'ordre. Ce mode d'expression et d'exécution est basé sur la présentation des nouvelles formules d'opérations des bandits urbains à partir des narrations faites par les personnes victimes d'arnaques. L'embuscade moderne se démarque du classique par les calculs minutieux que les bandits urbains effectuent avant toute opération<sup>88</sup>. Ici, les personnes à agresser sont au départ ciblées et surveillées par un réseau de communication téléphonique qui relie les bandits urbains installés dans les différents carrefours et points stratégiques des villes. Pour déjouer tout le contrôle de la part des promoteurs de communication téléphonique, ces bandits utilisent des codes pour écrire des messages. Pour la plupart de ces bandits, la frontière est à la fois pourvoyeuse de refuges et de ressources. Ceci a fait dire à Abana Lhamma Ganli que :

Sur le plan international, l'on peut relever le manque de l'autorisation de poursuite des bandits par les militaires au-delà de leur frontière. Ceci est un handicap. C'est ce qui favorise les bandits, à chaque fois qu'ils opèrent au Tchad, ils fuient vers le Cameroun ou la Centrafrique ainsi de suite<sup>89</sup>.

Le plus souvent, ces bandits de grand chemin opèrent dans des zones frontalières. Ces acteurs se trouvent à cheval entre deux États au moins. L'on comprend dès lors que les relations de coopération ne sont pas seulement l'apanage des États ou des acteurs disciplinés, les bandits sont aussi devenus des véritables acteurs de coopération transfrontalière. Parlant de

---

<sup>87</sup> E. Dekane, "Le banditisme urbain à l'ère des TIC : un appel à la prudence et aux nouvelles méthodes de sécurisation des villes camerounaises", *Revue Sciences, Langage et Communication*, Vol. 1, n°3, 2016, p. 1.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> Abana Lhamma Ganli, "L'insécurité et son...", p. 148.

transit comme mode de refuge des bandits, Saibou Issa admet que : "...du maintien de l'ordre renforcé, la répression du banditisme rural transfrontalier est devenue une préoccupation de défense nationale à cause du professionnalisme des bandits et de leur transmigration d'un État à l'autre"<sup>90</sup>. Cette transmigration des bandits leur permet de passer inaperçus, de jouir d'une certaine protection et de tisser des complicités dont la solidarité ethnique paraît être le moyen adéquat permettant de jouer de la frontière. Le département du Lom-et-Djérem partage la frontière avec la RCA, ces activités criminelles sont beaucoup observables au niveau des frontières entre ces deux pays. À travers les réseaux de solidarités, des bandits recherchés par les forces de l'ordre sont parfois protégés par les populations pour des raisons d'appartenance ethnique voire religieuse.

Il ressort de ce chapitre que la capacité à se reproduire, à muter au gré des changements de la politique voire des méthodes de répression de l'État et au gré de l'apparition de nouvelles conjonctures criminogènes, lesquelles disséminent de nouveaux vecteurs de l'agression et de nouveaux acteurs de la criminalité transfrontalière fait des acteurs criminels des phénomènes à craindre dans le Lom-et-Djérem. Le phénomène de la criminalité mobilise plusieurs acteurs, c'est une mafia bien organisée, c'est aussi une affaire des hommes tapis dans l'ombre qui s'associent aux bandits pour le partage du butin. C'est dans ce sens que certains chefs traditionnels sont cités pour complicité avec les malfaiteurs. Ces derniers fournissent aux criminels non seulement des informations, mais aussi et surtout une protection.

---

<sup>90</sup> Saibou Issa, "Autorités traditionnelles et bandits de grand chemin au Nord-Cameroun entre collaboration, confrontation et nécessaire réforme", *African Traditional Kingdoms*, Vol. III, 2006, p. 120.

## **CHAPITRE III : CRISES IDENTITAIRES CENTRAFRICAINES, DÉFERLEMENT DES MIGRANTS ET IMPLICATION DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJEREM, 2013-2020**

L'insécurité étant devenue quasiment endémique en RCA, la position géographique du département du Lom-et-Djérem fait à ce que les bandits l'ont transformé en un lieu de refuge. L'économie du crime s'est finalement nourrie de la prolifération des sans emploi et la création des campements plus ou moins loin voire même éloignés des grandes agglomérations devient de plus en plus difficile à maîtriser par les agents de l'ordre et de la sécurité. Cette situation d'insécurité engendre une importante implication à plusieurs niveaux. Ce chapitre scrute de prime abord le contexte d'émergence des récentes crises identitaires centrafricaine ainsi que leurs conséquences humanitaires : l'exode forcé de milliers de migrants. Ensuite, il aborde les implications de la criminalité transfrontalière sur les activités économiques sur la société ainsi que sur le paysage sécuritaire. En effet, l'objet de l'étude est de montrer que cette insécurité influence les activités économiques, déplacements du bétail, les migrations des pasteurs et menace la sécurité alimentaire. De même, ce phénomène provoque des fuites des populations victimes et leurs biens vers les régions encore stables, une paupérisation des éleveurs et des problèmes de ravitaillement en viande ainsi que d'autres acteurs.

### **I. CONTEXTE D'ÉMERGENCE ET CONSÉQUENCES HUMANITAIRES DES CRISES IDENTITAIRES CENTRAFRICAINES**

Depuis son indépendance, la RCA a connu une histoire tourmentée. La crise qui a débuté en décembre 2012 dans ce pays marque la désagrégation de l'État, conséquence de la double prédation des autorités et des groupes armés. La *Seleka* a amplifié et a porté à son paroxysme la mauvaise gouvernance des régimes précédents. Ses dirigeants ont pillé ce qui restait de l'État et ont fait main basse sur l'économie illicite du pays. Les nombreuses atrocités commises tour à tour par les milices *Seleka* et anti-balaka<sup>1</sup> ont engendré une catastrophe humanitaire<sup>2</sup>, des tensions communautaires fortes (avec aujourd'hui le ciblage

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les milices anti-balaka, voir "La République centrafricaine, une troisième transition en treize mois", blog de *Crisis Group* ([crisisgroupblogs.org/africanpeacebuilding](http://crisisgroupblogs.org/africanpeacebuilding)), 21 janvier 2014.

<sup>2</sup> Selon le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), on comptait en avril 2014 603 000 déplacés internes en République centrafricaine, dont 178 900 à Bangui. Voir "Rapport de situation sur la Centrafrique n°22", OCHA, 23 avril 2014. OCHA estime qu'il y a près de 348 093 réfugiés centrafricains, dont

presque systématique des populations musulmanes à Bangui et dans l'Ouest du pays) et l'effondrement total d'une économie déjà atrophiée<sup>3</sup>.

### **1. Aux sources de la crise centrafricaine de 2012-2018 : contexte et extension transfrontalière**

Depuis plus de 60 ans, on assiste à une succession de coups d'État qui provoque une totale déliquescence du pouvoir central et de toute l'administration centrafricaine. Toutes ces crises se sont faites sous le regard et avec la complicité permanente de la France, des États occidentaux et de certains États africains ; d'abord en période de guerre froide pour obtenir une voix aux Nations Unies, ensuite au service d'intérêts politiques et financiers pour le moins obscurs<sup>4</sup>. C'est sur cet arrière-plan que s'est dessinée la crise des années 2012-2014.

À l'issue de la guerre civile de 2004-2007, un accord de paix avait été signé entre l'UFDR de Michel Njotodia dont la base est à Birao et le gouvernement centrafricain qui intègre l'UFDR dans la vie politique centrafricaine. Au mois d'août 2012, a été constituée la *Séléka* (coalition) réunissant plusieurs mouvements politiques d'opposition qui décide de prendre le pouvoir par les armes. À la suite des affrontements armés, un accord de paix est signé à Libreville le 11 janvier 2013<sup>5</sup>. Dès le mois de février 2013, François Bozizé tardant à mettre en œuvre les résolutions de Libreville, la *Séléka* reprit les armes avec pour ambition de renverser le pouvoir en place. Cette "coalition" est appuyée par des mercenaires venus du Tchad, du Soudan et recrute sur son passage des désœuvrés de toute sorte qui n'ont d'autre projet que le pillage et le meurtre<sup>6</sup>.

À la suite de la victoire militaire de Michel Njotodia sur François Bozizé le 24 mars 2013, le pouvoir bascule entre les mains de la *Séléka*. Cependant, les combats entre milices d'autodéfense appelées *anti-balaka* (antimachettes) et les troupes de la *Séléka* se multiplient à

59 000 en RDC, 16 000 au Congo-Brazzaville, 181 000 au Cameroun et 92 000 au Tchad. Voir "Central African Crisis : Regional Humanitarian Snapshot", OCHA, 22 avril 2014.

<sup>3</sup> L'ensemble des indicateurs du pays se sont dégradés en 2013 : le PIB, déjà très faible, a chuté de 36 pour cent, les recettes publiques ont diminué de moitié, l'inflation s'est accrue, passant de 5,9 pour cent en 2012 à 6,6 pour cent en 2013, et le déficit des comptes courants a doublé. Voir "La Mission du Fonds monétaire international et la Centrafrique trouvent un Accord Préliminaire pour une Assistance Financière au Titre de la Facilité de Crédit Rapide", communiqué de presse no. 14/153, Fonds monétaire international (FMI), 14 avril 2014. Par ailleurs, le départ des musulmans de Bangui et de l'Ouest du pays aura un impact économique très fort étant donné que ces derniers tenaient une grande partie du commerce.

<sup>4</sup> J.-A. De Clermont, "Surmonter la crise en Centrafrique", *La Société d'Édition de Revues*, "Études", 2015/2, p. 8.

<sup>5</sup> Cet accord prévoyait des élections législatives sous douze mois et diverses autres dispositions, dont la nomination d'un Premier ministre issu de l'opposition et le maintien au pouvoir de François Bozizé jusqu'au terme de son mandat en 2016.

<sup>6</sup> Entre 2008 et 2009, quelques milliers de jeunes ont été formés sur un programme de l'Union Européenne (ECOFAC) pour assurer la protection de la faune dans le Nord-Est de la RCA. En fin de programme, aucun ne s'est vu offrir un emploi. Ces derniers ont constitué une proie idéale, bon marché et servile pour des projets de pillage à grande échelle.

partir d'octobre 2013 et l'État ne semble plus être à mesure de faire régner l'ordre<sup>7</sup>. De nombreuses exactions ont été commises par les membres de ces deux camps respectifs. *Human Rights Watch*, chiffrait à un millier, le nombre de maisons ou habitations détruites et dénombrait des centaines de victimes des viols. Un total de 34 villages comme Bogoro, Bobafio, Kadi ou Gbadene ont été entièrement brûlés<sup>8</sup>. Le 5 décembre 2013, les milices *Anti-balaka*, épaulés par des anciens membres des Forces armées centrafricaines avaient pris part à la bataille de Bangui et avaient tué environ 60 membres de la *Séléka*<sup>9</sup>.

Le 10 janvier 2014, le président de la transition centrafricaine, Michel Djotodia et son Premier Ministre Nicolas Tiangaye annoncent leur démission lors d'un sommet extraordinaire de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)<sup>10</sup>. Le 20 janvier de la même année, le Conseil National de Transition (CNT) de la République centrafricaine élit Catherine Samba-Panza comme Chef de l'État de transition de la RCA. Cette élection n'a pas immédiatement mis fin aux exactions, car au mois de février 2014, les massacres commis par les *Anti-balaka* et les *Séléka* ont fait environ 30 morts à Boyali, 5 à Boali, plus de 100 à Bossembélé, 24 à Bata, 100 à Baoro, 158 à Guen *etc*<sup>11</sup>. Les affrontements entre les milices en RCA ont causé la mort de plus de 5 000 à 7 000 personnes entre 2013 et 2015<sup>12</sup>. En 2017, plus de 80% du territoire centrafricain est sous le contrôle ou l'influence des 14 factions armées et subit les instructions des mercenaires venus des pays limitrophes<sup>13</sup>. La carte ci-après ressort les zones d'influence des groupes armés en RCA en 2017.

---

<sup>7</sup> V. Duhem, "Le régime de Djotodia face à la multiplication des groupes armés hostiles", *Jeune Afrique*, 29 octobre 2013, p. 2.

<sup>8</sup> *Human Rights Watch*, "République centrafricaine : les nouveaux dirigeants commettent de terribles exactions", *HRW*, 18 septembre 2013, p. 3.

<sup>9</sup> Amnesty International, "République centrafricaine. Crimes de guerre et crimes contre l'humanité à Bangui", *Rapport Amnesty International*, décembre 2013.

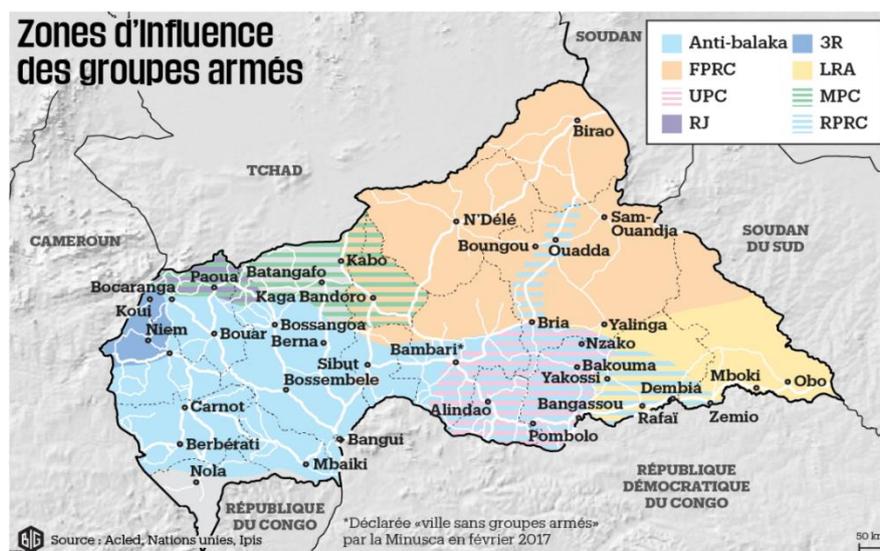
<sup>10</sup> R. Ourdan et C. Bensimon, "En Centrafrique, le président Michel Djotodia est sur la sellette", *Le Monde*, 8 janvier 2014, p. 6.

<sup>11</sup> Le Nouvel Observateur, "Centrafrique. Amnesty International dénonce un "nettoyage ethnique"", *Le Nouvel Observateur*, février 2014, p. 2.

<sup>12</sup> M. Bona, "Marianne : la France dans le piège centrafricain", *HRW*, le 23 septembre 2015, p. 3.

<sup>13</sup> N. Dukhan, "En Centrafrique, les groupes armés prolifèrent grâce à une impunité totale", *Le Monde*, le 21 août 2017, p. 2.

**Carte n°2 : Zones d'influence des groupes armés en RCA en 2017**



Source : Acled, Nations Unies, l'Ipiis consulté sur le site unhcr.org, le 14 décembre 2022.

Cette carte montre que la quasi-totalité du territoire centrafricain était entre les mains des groupes armés. Ces différentes factions ont été à l'origine de nombreuses exactions. Au demeurant, la crise qui a frappé le Centrafrique à partir de décembre 2012 n'a pas simplement été un épisode de plus dans un pays rompu aux coups d'État et aux transitions politiques. Le conflit qui a pris racine dans le Nord-Est de la RCA s'est métastasé sur l'ensemble du territoire et s'est progressivement transformé en un foyer de déstabilisation pour ses voisins immédiats dont le Cameroun. En plus de ces assassinats et de nombreuses autres exactions, la crise centrafricaine qui voit le jour en décembre 2012 a été à l'origine de nombreux déplacements.

## 2. Les déplacements massifs des migrants centrafricains vers l'Est-Cameroun

Habitué à des turbulences sociopolitiques et des conflits armés, l'Afrique centrale en général et la RCA en particulier connaît par ce fait, des mouvements migratoires incessants de sa population. À la fin de l'année 2010, plus de 212. 000 réfugiés centrafricains ont dû fuir leur foyer et au moins la moitié d'entre eux campaient en brousse, loin des axes routiers pour échapper aux violences et à l'insécurité<sup>14</sup>. Environ 80.000 réfugiés centrafricains ont migré dans les pays voisins, notamment au Tchad (50.000) et au Cameroun (27.000)<sup>15</sup>. Ici, ils s'installèrent dans 13 villages se localisant le long de la frontière du département du Lom-et-Djérem comme le montre le tableau ci-après.

<sup>14</sup> Ngouabanda, "L'implication de l'organisation...", p. 45.

<sup>15</sup> UNHCR, "Cartographie des réfugiés centrafricains dans le département du Lom-et-Djérem", Genève, UNHCR, 2010, p. 2.

**Tableau 2** : Nombre de migrants forcés centrafricains dans le Lom-et-Djérem en 2010

N°	Localités	Nombre de migrants
1	Badan	897
2	Boutila	390
3	Badzéré	1694
4	Baboua	932
5	Dang-Haoussa II	1974
6	Andom	2207
7	Mbang	3673
8	Bouam	668
9	Ekak	605
10	Garoua-Yaka	752
11	Mombal	315
12	Tikondi	351
13	Tibala	421
<b>Total</b>		<b>14 882</b>

Source : UNHCR, "Cartographie des réfugiés centrafricains dans le département du Lom-et-Djérem", Genève, UNHCR, 2010, p. 2.

Au regard de ce tableau, nous constatons que le département du Lom-et-Djérem en 2010 regorgeait près de 14 882 migrants forcés centrafricains. La majorité de ces réfugiés centrafricains se retrouvaient dans les villages de Mbang, Andom, Dang-Haoussa et Badzéré. Ceci à cause de la proximité de la frontière de ce département avec les zones de crise centrafricaines. Cependant, certains de ces migrants avaient choisi ce département à cause des liens culturels, cultuels, amicaux et familiaux avec les populations de ces localités qui leurs permettaient de facilement migrer afin de trouver un abri et les meilleures conditions de vie.

Depuis décembre 2012, la RCA est de nouveau plongée dans ses travers. En effet, l'on assiste depuis lors à une opposition entre la *Séléka* et les *Anti-Balaka*. Les violences entre les musulmans alliés à la *Séléka* et les milices chrétiennes d'autodéfense *anti-Balaka* ont tué deux mille personnes et déplacé un quart des quatre millions d'habitants de ce pays depuis que les rebelles de la *Séléka* ont monté un coup d'État en mars 2013<sup>16</sup>. Cette crise a provoqué la fuite en masse de civils, faisant 838.000 déplacés internes dont 413.000 dans la capitale Bangui et 268.000 réfugiés dans les pays limitrophes<sup>17</sup>. En février 2014, on assistait au départ en masse de civils musulmans de l'Ouest vers le Nord du pays et le Tchad voisin<sup>18</sup>. À la fin de février 2014, on note le déplacement d'environ 30.000 réfugiés centrafricains vers l'Est-Cameroun. Ceci représentait alors le plus grand nombre de déplacement des populations centrafricaines depuis le début de la crise de mars 2013 en RCA.

<sup>16</sup> Rapport de Médecins Sans Frontières, *Réfugiés centrafricains au Tchad et au Cameroun : "La valise et le cercueil"*, Dossier de presse, juillet 2014, non paginé.

<sup>17</sup> *International Crisis Group*, "La crise centrafricaine : de la prédation à la stabilisation", *Rapport Afrique* N°219, 17 juin 2014, p. 11.

<sup>18</sup> ACAPS, "République Centrafricaine. Conflit décembre 2013-février 2014", Genève, 12 février 2014, p. 1.

On estime à 130. 000, le nombre de migrants forcés centrafricains vivant actuellement au Cameroun<sup>19</sup>. Le nombre de personnes fuyant la RCA augmente tous les jours. Chaque jour, près d'une centaine de camions reviennent à Garoua-Boulai transportant essentiellement des migrants forcés musulmans centrafricains brutalisés par la milice chrétienne *anti-Balaka* ; plus de 100 camions proviennent de la RCA avec des réfugiés à leurs bords<sup>20</sup>. Cependant, les autorités camerounaises qui ont accueilli plus de 160.000 réfugiés depuis l'éclatement de la guerre de 2013 en RCA refusent de parler de camps, un terme synonyme d'installation de longue durée : 100.000 centrafricains arrivés il y a plus de dix ans, lors des précédentes crises, ne sont jamais repartis<sup>21</sup>.

La ville de Bertoua, située à plus de 150 km de la frontière centrafricaine doit trouver des ressources pour 250.000 personnes depuis le début de la crise de 2013<sup>22</sup>. Au total, depuis 2014, un résident centrafricain sur cinq est déplacé soit à l'intérieur de son propre pays soit dans les pays voisins<sup>23</sup>. Leur voyage a duré entre une à quatre semaines et a souvent été erratique (inconstant, instable ou pas fixe)<sup>24</sup>. Au total, tel que consigné dans le tableau ci-dessous, la région de l'Est comptait, en juillet 2014, treize sites de recasement des migrants forcés centrafricains<sup>25</sup>.

**Tableau 3** : Répartition des migrants forcés centrafricains au niveau de la frontière Est du Cameroun et la RCA

Région	Noms des localités	Distance de la frontière		Enregistrés ou préenregistrés	Transférés sur les sites	Arrivés spontanément sur les sites	Restes sur le point d'entrée
EST	Garoua Boulai	0	Km	23690	14591	12 850	9099
	Kentzou	7	Km	22723	12036	3 222	10687
	Mboy	3	Km	758	588	258	170
	Gari Gombo	7	Km	568	225	148	568
	Libongo	0	Km	1355	734	522	621
	Bela	0	Km	1842	904	1 111	938
	Gribi	15	Km	63	37	47	26
	Gbiti	2	Km	26953	23748	6 411	3205
	Bombe Bakari	0	Km	1369	1060	896	442
	Bombe Pana	0	Km	693	553	496	336

<sup>19</sup>*Ibid.*

<sup>20</sup> K. Nfor, "Une ville souffre de l'afflux des réfugiés centrafricains", reportage in *le Monde*, février 2014, p. 2.

<sup>21</sup> C. Bensimon, "Dans l'Est du Cameroun, où les réfugiés centrafricains se désolent de vivre comme des mendiants", in *Le Monde*, 22 mai 2017, p. 3.

<sup>22</sup> Blastingnews, "L'afflux des réfugiés centrafricains provoque l'inflation des prix à Bertoua", 2015, p. 5.

<sup>23</sup> Droits de l'Homme, "Le Cameroun confronté à un afflux important de réfugiés centrafricains", Yaoundé/Garoua-Boulai, 12 mars 2014, p. 2.

<sup>24</sup> Rapport de Médecins Sans Frontières, *Refugiés centrafricains au Tchad et au Cameroun : "La valise et le cercueil"*, Dossier de presse, juillet 2014, non paginé.

<sup>25</sup>*Ibid.*

	Nasir	1	Km	442	320	286	146
	Tocktoyo	0	Km	1050	1050	789	422
	Dang-Haoussa	8	Km	8 828	4175	2 689	3347
<b>Totaux</b>				<b>90 334</b>	<b>60 021</b>	<b>29 725</b>	<b>30 007</b>

**Source :** UNHCR-Cameroun, *Statistical Year Book 2013, 2014, 2015, 2016, 2016, 2017, 2018, 2019*, Genève, UNHCR, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

D'après ce tableau, la région de l'Est accueille des milliers de personnes centrafricaines, suscitant du coup une mobilisation humanitaire et des solidarités transfrontalières. Les localités de Gbiti, Garoua-Boulai viennent en tête en terme du nombre de migrants forcés centrafricains. Leur proximité avec les zones conflictogènes de la RCA explique cette ruée vertigineuse des populations centrafricaines en détresse. L'Est-Cameroun en général, le département du Lom-et-Djérem en particulier, se présente à la fois comme l'une des localités les plus appauvries et dans laquelle le taux de scolarisation est parmi les plus bas. La combinaison de ces facteurs à celui de la "négligence" historique de l'État central a depuis longtemps exposé cette région aux violences, à la circulation des bandes armées, aux trafiquants et autres délinquants. Ces actes de criminalité transfrontalière influencent le tissu socioéconomique du département du Lom-et-Djérem.

## **II. INFLUENCE DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJÉREM**

En dépit de certaines imprécisions, les organisations criminelles sont presque unanimement considérées comme des entreprises plus ou moins spécialisées, combinant chacune à sa manière activités licites et illicites. Ces dernières correspondent à trois ensembles : les atteintes (éventuellement violentes contre les personnes et les biens), l'organisation de trafics illicites fort rémunérateurs (contrefaçon, trafic de drogue, d'armes etc.), et la criminalité économique et d'affaires (escroqueries, fraudes, corruption, blanchiment...) <sup>26</sup>. Ces entreprises criminelles cherchent à détenir des rentes et des monopoles, ainsi qu'à accroître leur nombre d'activités, afin de maximiser leurs profits. Pour une bonne compréhension de cet impact d'insécurité sur les activités économiques dans le département du Lom-et-Djérem, il importe véritablement de scruter les faits historiques d'une part et d'évaluer cette situation dans sa juste mesure d'autre part. Cependant, un rapide examen de la coopération économique et commerciale entre le Cameroun et la RCA est important.

<sup>26</sup> N. Queloz, "A-t-on encore des raisons de distinguer criminalités économique et organisée ?", *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, N° 36, 1999, pp. 27-28.

## 1. Une coopération économique et commerciale assez dense entre les deux États

Les relations économiques et commerciales entre le Cameroun et la RCA relèvent plus de la solidarité que d'un partenariat donnant-donnant. En effet, la RCA est un pays sous peuplé, pauvre, sans accès à la mer. Il dispose de ressources limitées, constituées principalement par le diamant et l'uranium. Dans ce pays agricole, les cultures vivrières nourrissent à peine les populations et les cultures d'exportation (coton, café, arachide, huile de palme etc.) produisent un effet négatif sur la balance des paiements. L'augmentation des dépenses de fonctionnement de l'État crée une impasse budgétaire permanente. État enclavé sans façade maritime, le Centrafrique est confronté à divers problèmes inhérents à sa situation géopolitique désavantageuse. Son commerce extérieur est pénalisé par le coût du transport et par la fréquence des problèmes d'acheminement des marchandises dans le pays de transit<sup>27</sup>. L'enclavement de la RCA peut même entraîner sa dépendance à l'égard des pays côtiers de la sous-région. À travers son ouverture maritime sur la côte atlantique, le Cameroun constitue une des solutions aux problèmes d'enclavement de ce pays.

En dépit des avantages offerts par les deux principaux couloirs<sup>28</sup>, le port de Douala semble être un exutoire incontournable pour les marchandises centrafricaines. Situé à 1450 km de Bangui, il contribue d'une manière non négligeable à l'essor du commerce extérieur de la RCA. C'est pour faciliter l'accès des marchandises centrafricaines à la mer que le Cameroun a depuis le 7 septembre 1985, signé la convention portant création d'une zone d'entreposage longue durée sous douane au port de Douala<sup>29</sup>. Cette convention a été négociée sous les auspices de l'UDEAC entre le Cameroun, la RCA et le Tchad. Elle vise à améliorer les conditions d'accès à la mer de ces deux États enclavés à travers des facilités portuaires. D'autres initiatives visant à développer le transport maritime de ces deux pays ont été engagées. Au niveau de la CEMAC, on note la signature d'un acte portant réglementation des conditions d'exercice des professions maritimes et auxiliaires, d'un protocole de coopération maritime et d'un code de navigation maritime<sup>30</sup>.

La convention en matière de transport terrestre de marchandises régit la répartition du fret entre les deux pays. Elle a été signée la première fois le 25 juillet 1969, puis abrogée à

---

<sup>27</sup> B. Mbonda, "La coopération Cameroun/Centrafrrique en matière d'accès à la mer", Thèse de Doctorat de troisième cycle en Relations Internationales, IRIC, 1989, p. 11.

<sup>28</sup> Pour se désenclaver, la RCA fait recours à plusieurs voies. Mais, les avantages offerts par celles-ci ne sont pas les mêmes. La Centrafrique accède à la mer par le port maritime de pointe noire en République du Congo sur une distance de 1796 km. Le port de Malati en RDC constitue également une issue pour l'écoulement des marchandises centrafricaines. L'axe Bangui Kinshassa Malati cumule une distance de 1556 km.

<sup>29</sup> D. Mozouloa, "L'accès à la mer, un défi à variable multiple pour la Centrafrique", *Enjeux*, N°34, juin-mars 2004, p. 29.

<sup>30</sup> Mbonda, "La coopération Cameroun...", p. 7.

deux reprises, le 25 août 1983 et le 22 décembre 1999. Elle prévoit que 60% du tonnage est réservé aux transporteurs centrafricains et 40% aux transporteurs camerounais. Dans chaque pays, des institutions de gestion du fret ont été mises sur pied. Par la décision N°0011078/MINTDT du 26 août 1993, le Cameroun a désigné le Bureau de Gestion du Fret Terrestre (BGFT) en remplacement du bureau commun comme organe exécutif homologué du Bureau d'affrètement Routier Centrafricain (BARC) chargé de l'affrètement. Cependant, la répartition du fret n'est pas toujours rigoureusement appliquée telle qu'elle est prévue dans la convention. À titre d'illustration, le 14 juin 1984 le BARC a réservé dans le transport des balles de coton fibre 78,5% aux transporteurs centrafricains et seulement 21,5% aux transporteurs camerounais<sup>31</sup>.

Dans le domaine agricole, les deux pays ont signé depuis 1960 un accord en matière d'agriculture et d'alimentation. Des projets communs en vue d'améliorer la recherche dans le domaine agricole ont ainsi été initiés. Les deux parties s'étaient en effet engagées lors de la neuvième session de la grande commission mixte à négocier un accord dans le domaine de la caféiculture et de la cacao culture. Il faut signaler la complémentarité qui existe entre la Centrafrique et le Cameroun dans la culture et la transformation de certains produits agricoles. C'est le cas par exemple du tabac. Les populations de la région de l'Est du Cameroun cultivent le tabac grâce aux semences qui leur ont été octroyées par la société centrafricaine *Society Environmental Toxicology and Chemistry (SETAC)*. Cette société achète la production de ces cultivateurs camerounais qui sera conditionnée en RCA et le produit fini est exporté au Cameroun<sup>32</sup>.

Les relations commerciales entre le Cameroun et la RCA sont anciennes et assez continues. Mais, elles sont restées déséquilibrées en faveur du Cameroun. Les exportations du Cameroun en RCA ont connu une progression continue entre 1970 et 1989. Elles passent de 955 millions en 1970 à 8138 millions de Francs CFA en 1989<sup>33</sup>. En 1993, elles avaient connu une chute remarquable. Elles représentaient cette année-là une valeur de 2888 millions de FCFA. Elles ont augmenté progressivement entre 1994 et 1999 avant de chuter à nouveau entre 2000 et 2001<sup>34</sup>. Mais à partir de 2002, elles ont connu une progression en dents de scie. En revanche, les exportations de la Centrafrique vers le Cameroun sont quasi-insignifiantes<sup>35</sup>.

---

<sup>31</sup> Y. Karie Ngamondi, "La politique étrangère du Cameroun en Afrique centrale : constances et fluctuations", Thèse de Doctorat Ph. D en Science Politique, Université de Yaoundé II, p. 127.

<sup>32</sup> MINREX, Aide-mémoire de SEM le Ministre d'État chargé des relations extérieures chef de la délégation camerounaise à la X<sup>ème</sup> session de la Grande Commission Mixte Cameroun-RCA, p. 24.

<sup>33</sup> INS, *Annuaire statistique du Cameroun*, 1970 et 1989.

<sup>34</sup> Karie Ngamondi, "La politique étrangère...", p. 128.

<sup>35</sup> INS, *Annuaire statistique du Cameroun*, 1983, 1991, 1997, 2000 et 2004.

Les principaux produits centrafricains exportés au Cameroun sont représentés par le bois et les ouvrages en bois. Le Cameroun exporte dans ce pays des produits variés comme le ciment hydraulique, les tôles, les ouvrages en aluminium, les liqueurs, le carburant et les lubrifiants. La RCA représente le quatrième client du Cameroun dans la zone CEMAC. Le Cameroun s'est depuis longtemps érigé en premier fournisseur des biens manufacturés de première nécessité de ce pays<sup>36</sup>. Le tableau ci-après l'évolution des échanges commerciaux entre le Cameroun et la RCA.

**Tableau 4** : Évolution des échanges commerciaux entre le Cameroun et la RCA de 1970 à 2005

Années	Exportations en FCFA	Importations en FCFA	Années	Exportations en FCFA	Importations en FCFA	Années	Exportations en FCFA	Importations en FCFA
<b>1970</b>	955	262	<b>1982</b>	4112	138	<b>1994</b>	4578	32
<b>1971</b>	947	163	<b>1983</b>	4930	107	<b>1995</b>	6272	133
<b>1972</b>	900	82	<b>1984</b>	4551	62	<b>1996</b>	8341	32
<b>1973</b>	947	91	<b>1985</b>	3136	687	<b>1997</b>	9923	7
<b>1974</b>	1287	84	<b>1986</b>	4287	73	<b>1998</b>	9209	57
<b>1975</b>	1241	93	<b>1987</b>	3738	29	<b>1999</b>	10023	56
<b>1976</b>	1383	47	<b>1988</b>	5119	5	<b>2000</b>	1654	17
<b>1977</b>	2223	153	<b>1989</b>	8138	61	<b>2001</b>	3812	15
<b>1978</b>	2391	146	<b>1990</b>	/	/	<b>2002</b>	9905	2
<b>1979</b>	2683	101	<b>1991</b>	/	/	<b>2003</b>	7580	1
<b>1980</b>	3404	137	<b>1992</b>	/	/	<b>2004</b>	/	/
<b>1981</b>	3074	106	<b>1993</b>	2888	1	<b>2005</b>	/	/

Source : Réalisé par Menkoulo Mbida à partir des données recueillies à l'INS, 1970 à 2005.

Ce tableau ressort l'évolution des échanges commerciaux entre le Cameroun et la RCA de 1970 à 2003. Si les relations sont établies depuis 1960, force est de constater que les importations et exportations entre ces deux pays ont véritablement pris de proportions intéressantes à partir de 1970. Néanmoins, il n'en demeure pas moins vrai que celles-ci ont connu des ruptures et des continuités dans le temps. L'année 1999 est celle où, les exportations (10 023 millions) ont connu une grande fluctuation. L'année 1985 est celle qui a connu le plus de flux en matière d'importation (avec 687 millions). Entre 1990 et 1991 ; 2004 et 2005, les exportations et importations entre l'État du Cameroun et celui de la RCA sont suspendues. Cette suspension fait suite aux multiples tensions et crises que traversent les deux pays. En effet, si le Cameroun est un théâtre de troubles entre 1990 et 1992, force est de relever que les années 2004 et 2005 sont marquées par une série d'affrontements militaires en

<sup>36</sup> Mozouloa, "L'accès à la...", p. 30.

RCA. Ces tensions vont être à l'origine de l'arrêt des liaisons commerciales transfrontalières entre ces deux États.

## **2. De l'arrêt des liaisons commerciales transfrontalières à la dégradation des différents marchés périodiques**

En marge des relations officielles, il existe entre le Cameroun et la RCA, une pratique très ancienne d'échanges frontaliers. Construits par l'administration coloniale depuis 1920, les principaux axes routiers liant le Cameroun à la RCA ont facilité les échanges commerciaux entre les populations situées de part et d'autre de la frontière entre les deux pays<sup>37</sup>. Grâce à la présence de nombreuses routes, les marchés frontaliers entre les deux pays se sont développés. Les plus importants sont les marchés de Garoua Boulai, Batouri-Youlla dans le Lom et la Kadei, de Yokadouma dans la Boumba et Ngoko, d'Abong M'Bang, de Doumie et de Lomie. D'autres marchés ont proliféré après la création de l'UDEAC en 1964. C'est le cas du marché de Tokoyo. Dans ces marchés où se côtoient des individus de nationalités différentes, des produits divers sont échangés<sup>38</sup>.

Les activités des groupes armés centrafricains depuis plusieurs décennies ont cependant désorganisé la structure commerciale qui, jusque-là fluidifiait les flux transnationaux entre le Cameroun et la RCA, de manière à enrichir les marchés camerounais d'une part et à satisfaire les populations villageoises qui exportent aliments, oignons et bétail en RCA d'autre part. Pour comprendre cet état de lieux, il importe d'appréhender comment l'attitude du centrafricain vis-à-vis de ses voisins, ainsi que celle du camerounais vis-à-vis du centrafricain, notamment en zones frontalières a conduit à des pratiques commerciales qui, dans le contexte actuel s'avèrent désavantageuses<sup>39</sup>. Le Cameroun s'est toujours montré méfiant avec ses voisins, en l'occurrence la RCA, la Guinée Équatoriale, le Gabon, le Tchad dont le point commun est d'avoir en partage l'espace CEMAC et avoir été colonisés par la France et d'avoir aujourd'hui encore des bases militaires. En même temps, le Cameroun a conscience de ce que ses voisins constituent un grand débouché pour ses produits et de grands pôles de ravitaillement en mil, oignons, poisson et bétail etc. Au plan économique, ce pays s'est gardé d'avoir une politique formelle de restriction ou d'ouverture en choisissant de s'adapter aux

---

<sup>37</sup> Les axes suivants ont été construits par le colons français : Yaoundé-Bertoua-Garoua Boulai- vers Baboua en RCA ; Yaoundé-Bertoua-Batouri-Kenzou vers Berberati en RCA ; Abong M'bang Lomie et Berberati-Yokadouma-Mouloundou.

<sup>38</sup> S. Ango Mengue, "Relations frontalières entre les peuples du Cameroun et les autres pays de l'Afrique centrale, le cas de l'Est", dans D. Abwa (s/d), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Tome 1, Yaoundé, PUY, 2001, pp.75-77.

<sup>39</sup>*Ibid.*

conjonctures des États voisins et en laissant le soin à chaque régime de définir ses rapports<sup>40</sup>. Pour favoriser les échanges commerciaux entre le Cameroun et la RCA, le gouvernement camerounais avait entrepris de construire un marché frontalier à Gari-Gombo. Les travaux avaient été lancés en novembre 2014 pour un financement d'environ 400 millions de Francs CFA<sup>41</sup>. Ces deux États envisageaient déjà la stratégie du développement partagé des périphéries nationales.

Les multiples cas d'agressions, le vol à mains armées, le vol de bétails, la contrebande ainsi que les prises d'otages et autres formes d'insécurité sont autant des pratiques qui ont une répercussion sur les activités économiques et commerciales dans le département du Lom-et-Djérem. En effet, ces phénomènes ont réduit considérablement le flux de personnes et de marchandises qui faisaient la fierté des marchés périodiques dudit département. Ces différents marchés ont constaté l'absence de leurs clients et/ou commerçants car, ces derniers ont peur d'être dépouillés de tous leurs biens<sup>42</sup>. La recrudescence d'acte de criminalité a été à l'origine de la diminution des activités commerciales liées à l'import et l'export qui constituent l'économie de ce département. Aussi, avons-nous assisté à la fermeture de la frontière entre ces deux États pendant plusieurs années. En effet, en 2013, la frontière avait été fermée suite aux attaques meurtrières des militaires centrafricains contre un poste frontalier. Le camerounais Félix Dalla Ngando, chef du poste frontière de Toktoyo, a été tué par balles dans la nuit du 19 au 20 août 2013 après une altercation avec un certain lieutenant Hassan, identifié comme appartenant à l'ex-rébellion *Séléka* qui a pris le pouvoir à Bangui le 23 mars 2013<sup>43</sup>. En janvier 2020, cette frontière avait connu une autre fermeture pour endiguer la pandémie du Covid-19. Cette mesure, qui était censée prendre fin le 17 avril 2020, est restée en vigueur pour des raisons sécuritaires jusqu'en 2021. Néanmoins, le 12 janvier 2021, le trafic a pu reprendre timidement au niveau de l'axe Garoua-Boulai qui permet le ravitaillement de Bangui depuis le Cameroun.

L'on a noté par ailleurs l'augmentation des prix des produits de première nécessité et le développement du secteur informel ainsi que celui du marché dit "noir". Dans ces différents marchés, le vendeur tout comme l'acheteur verse une somme d'argent qui constitue un prélèvement à haut débit des taxes fiscales par les autorités qui à leur tour déposent dans la caisse de l'État. Mais avec la recrudescence de l'insécurité, toutes ces richesses se seraient

---

<sup>40</sup> Ango Mengue, "Relations frontalières entre...", p. 78.

<sup>41</sup>M. Foula, "Cameroun-RCA : les échanges commerciaux paralysés à Gari-Gombo", *EcoMatin*, du 15 novembre 2021.

<sup>42</sup>E. Ekobo, 43 ans, Résident permanent à Garoua-Boulai, le 22 décembre 2022.

<sup>43</sup>[www.voaafrique.com/fermeture-de-la-frontiere-entre-le-cameroun-et-la-rca.html](http://www.voaafrique.com/fermeture-de-la-frontiere-entre-le-cameroun-et-la-rca.html), consulté le 14 décembre 2022 entre 12h10 et 12h18 minutes.

altérées malgré leurs contributions indispensables pour les budgets communaux des huit communes de ce Département. C'est le cas du marché périodique de Garoua-Boulai qui est resté quasi-inactif en matière d'attractivité suite aux multiples coupures des routes qui mènent vers ce marché<sup>44</sup>. Ceci a fait dire à Saïbou Issa, en parlant d'impact du vol sur les marchés périodiques que : "ce type de larcin est fréquent sur les voies menant aux marchés secondaires où les voleurs s'attaquent surtout aux marchands isolés"<sup>45</sup>. Au demeurant, cette perturbation des marchés périodiques serait ressentie jusqu'au niveau des rentrées importantes d'argent issu de la taxe sur le bétail et autres activités. Économiquement, c'est le développement du département qui est hypothéqué quand bien même on sait que cette activité rapporte une importante somme d'argent dans les caisses de l'État.

La persistance de la criminalité transfrontalière dans le département du Lom-et-Djérem perturbe en outre l'économie pastorale de cette localité. En effet, certains éleveurs rencontrés disent n'avoir plus d'argent pour payer les traitements vétérinaires ou pour renouveler leur cheptel<sup>46</sup>. Les gangs armés sillonnent le milieu rural et dictent leur loi sur les animaux et même les enfants des propriétaires des bœufs. Le paiement de la rançon coûte parfois la valeur de tout le troupeau, les populations pastorales sont menacées, aussi physiquement que psychologiquement<sup>47</sup>. Les victimes préfèrent s'acquitter de la rançon exigée par les preneurs d'otages que de porter l'information au niveau des militaires, affirme un proche de la famille de victime<sup>48</sup>. L'insécurité régnante dans le département du Lom-et-Djérem ne laisse pas ce domaine indemne car, elle touche ce secteur au point où ses traces sont restées ancrées dans la mémoire des victimes et d'autres ont été contraints de changer d'activité pour survivre.

### **3. Appauvrissement et reconversion de la population dans d'autres activités**

Le phénomène migratoire centrafricain ainsi que son corollaire qui est l'insécurité accentuent la pauvreté dans les localités d'accueil et installent des milliers de propriétaires dans le désarroi. En effet, certaines populations hôtes (éleveurs et commerçant à majorité), victimes de "razzia" se retrouvent dans une situation précaire où désormais, elles doivent manier la houe à longueur de journée, bien que jadis incapables soit par fragilité soit par incapacité physique ; elles finissent par s'adapter à la pauvreté suite à la perte de leurs animaux ou de leur commerce. Par ailleurs, beaucoup d'éleveurs sont ruinés et de plus en plus de personnes ont peur d'investir dans le secteur de l'élevage. Ces pertes causées par la razzia

---

<sup>44</sup>A. Mbayamo, 62 ans, Commerçante au marché de Garoua-Boulai, le 22 décembre 2022.

<sup>45</sup> Issa Saïbou, "L'embuscade sur les...", p. 94.

<sup>46</sup>A. Hawalou, 54 ans, éleveur, Garoua-Boulai, le 22 décembre 2022.

<sup>47</sup>*Idem.*

<sup>48</sup>E. Azalo, 47 ans, Résident permanent à Garoua-Boulai, le 22 décembre 2022.

des animaux sont énormes et les risques de désorganisation de ce secteur sont réels et palpables<sup>49</sup>. En effet, les populations victimes ne sont pas seulement les Mbororo, la quasi-totalité de la population du département du Lom-et-Djérem est victime de cette situation d'insécurité. Les Mbororo, une fois privés de leurs bétails, se reconvertissent dans d'autres activités telles que l'agriculture, la pêche et le commerce.

Cette reconversion est la réadaptation à des conditions nouvelles ; elle nécessite le développement de nouvelles stratégies, passant par l'exercice d'une nouvelle activité. Cette nouvelle situation n'a pas laissé libre choix à toutes ces victimes et très particulièrement aux éleveurs d'embrasser d'autres métiers quoique difficile pour leur survie. Dans la majorité des cas, la reconversion vers de nouvelles activités pose davantage de problèmes et comporte un grand nombre d'incertitudes ou risques techniques qui ont un coût économique pour les producteurs agricoles. La reconversion dans cette nouvelle activité démontre la détermination et la volonté de ces pasteurs nomades à trouver des nouvelles issues pour le reste de leur vie<sup>50</sup>. Par ailleurs, il est à rappeler que la quasi-totalité des populations convertie, se retrouvent dans le petit commerce tels que vendeur de kola en détail, dans l'agriculture, dans le gardiennage des bétails. Certains prennent assez de temps avant de s'adapter à leur nouveau métier. La résurgence de l'insécurité auréolée de la complicité de certains acteurs qu'on a qualifiés de l'ombre, a contribué à la déstabilisation des Mbororo. Ces nouvelles activités peuvent par la suite occuper une place importante dans le système productif. Ce processus de reconversion des éleveurs Mbororo en agriculteurs ou prestataires de service ou même en d'autres corps de métier s'opère à travers un certain nombre de phases successives, parfois indépendamment de leur volonté.

En effet, l'analyse des déterminants du choix de la conversion de ces éleveurs, par rapport à l'activité dans laquelle ils pourront s'en sortir, a révélé que les variables économiques telles que la logique de survie et le besoin de recapitalisation, ou les variables sociales telles que le souci de sécurité et d'intégration sociale, ont un impact sur la probabilité de ce choix. Le passage vers l'agro-pastoralisme est souvent une contrainte nécessaire pour assurer la survie des familles, qui nécessite d'opérer quelques compromis. Le processus de reconversion des éleveurs Mbororo en agriculteurs ou prestataires de service s'opère à travers la sédentarisation et d'identification qui consistent pour l'éleveur décapitalisé, à chercher à s'installer sur place, contrairement aux activités d'élevage transhumant qui exigent un perpétuel déplacement. L'éleveur ne disposant quasiment plus de bétail est obligé de se

---

<sup>49</sup> Adamou, 49 ans, éleveur-Commerçant, Garoua-Boulai, le 22 décembre 2022.

<sup>50</sup> A. Ngambou, 53 ans, Résident permanent à Garoua-Boulai, le 22 décembre 2022.

sédentariser en trouvant un local pouvant l'abriter avec sa famille. Cette sédentarisation dépend de la nature de l'activité de reconversion choisie par l'éleveur décapitalisé<sup>51</sup>.

Dans le Lom-et-Djérem, cette réalité est observable dans la mesure où plusieurs éleveurs vivants dans ce département et qui ont été razzés se convertissent dans l'agriculture, le commerce et même prestataire de service. Pour les premiers c'est-à-dire les (nouveaux agriculteurs), l'installation signifie être près des zones agricoles et permet désormais de vivre le reste de son temps à base de l'agriculture et non plus de l'élevage. Pour les seconds (prestataires de service), la destination de choix se trouve être la ville qui pourrait leur offrir les activités désirées. Cependant, d'autres victimes se trouvent dans un nouveau statut social, celui de bas de l'échelle sociale. La majorité des éleveurs choisissent les activités agricoles au moment de leur reconversion parce que cette activité constitue pour eux la seule alternative du fait de sa proximité avec l'élevage et leur offre des possibilités de subvenir à leur besoin alimentaire<sup>52</sup>. L'afflux des migrants forcés centrafricains ainsi que le phénomène d'insécurité généralisée ont également un impact sur le plan social dans le département du Lom-et-Djérem.

### **III. MIGRATIONS FORCÉES DES CENTRAFRICAINS ET INCIDENCES SOCIALES DANS LE DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJÉREM**

Si le déclenchement des crises centrafricaines a rompu les transactions habituelles entre le Cameroun et la République Centrafricaine, le déferlement des migrants forcés centrafricains à l'Est-Cameroun en général et dans le département du Lom-et-Djérem singulièrement s'est soldé cependant par l'ampleur du transport en commun, l'urbanisation de certaines localités. Aussi, importe-t-il de relever que les centrafricains constituent une main d'œuvre nombreuse. De même, l'hospitalité offerte à travers l'accueil, l'assistance, la protection et la prise en charge des migrants forcés centrafricains facilitent leur inclusion dans le milieu socioéconomique d'installation. Il faut également évoquer l'aménagement des espaces servant de camps aux réfugiés, les espaces cultivables et de pâturage. L'État en partenariat avec le HCR et autres ONGs, favorise la scolarisation des enfants réfugiés et leur accès aux centres de santé.

#### **1. De l'aubaine des transporteurs en commun à la disponibilité d'une main-d'œuvre**

Par leurs multiples déplacements, les migrants forcés centrafricains constituent une clientèle nombreuse et permanente pour les transporteurs urbains à longue distance. En effet, pour ces nombreuses personnes parties de la Centrafrique, les localités frontalières n'étaient

<sup>51</sup> Abana Lhamma, "L'insécurité et son...", p. 101.

<sup>52</sup> Aladji Adamou, 55 ans, éleveur reconvertis en agriculteur, Gado-Badzéré, le 18 décembre 2022.

qu'une étape. Les uns s'étaient dirigés ensuite vers Bertoua, Mandjou, Ngoura, Bétaré-Oya ou Garoua-Boulai où ils espéraient trouver plus de sécurité ou un emploi. Les autres avaient transité par Garoua-Boulai-Bertoua, afin de rejoindre les principales villes du Cameroun que sont Yaoundé et Douala<sup>53</sup>. Ces réfugiés-voyageurs payaient eux-mêmes leur transport. Ceux qui n'avaient pas assez de moyens pour supporter le coût du transport faisaient une partie de la distance à pied et les plus démunis marchaient tout le trajet à pied<sup>54</sup>. L'installation des migrants forcés centrafricains qui ont trouvé leur compte à l'Est-Cameroun a contribué également à l'"urbanisation" plus ou moins des localités d'accueil.

Avant le déclenchement des crises centrafricaines à partir de 1965, certaines localités des huit arrondissements du département du Lom-et-Djérem étaient des zones rurales. L'installation des commerçants, éleveurs, agriculteurs centrafricains et camerounais s'est soldée par l'agrandissement de l'espace urbain de ces localités. Ainsi, l'insuffisance des infrastructures immobilières et le renchérissement des loyers a imposé des efforts de construction aux résidents et à certains migrants forcés centrafricains<sup>55</sup>. En effet, les réfugiés un peu plus nantis et sans amis et connaissances dans certaines localités d'accueil ont loué des maisons. La demande de logements étant de loin supérieure aux possibilités offertes par les milieux d'accueil, les familles s'étaient regroupées parfois dans une aile de leur maison, libérant ainsi les chambres aux locataires<sup>56</sup>. Se rendant compte que la situation des réfugiés perdurait et que la location des maisons est rentable, les habitants, chacun selon ses moyens ont construit des cases aussi bien en matériaux définitifs que provisoires<sup>57</sup>. De même, certains réfugiés nantis ayant réalisé que le retour définitif de la paix dans leur pays n'est pas pour le lendemain, ont acquis des espaces sur lesquels ils ont bâti leurs propres maisons<sup>58</sup>. L'installation des migrants forcés centrafricains a transformé ainsi le paysage "urbain" de certaines localités de l'Est-Cameroun en général et du département du Lom-et-Djérem en particulier. Elle est également source de main d'œuvre diverse.

Par ailleurs, l'arrivée des couches socioprofessionnelles les plus diverses et l'indigence des migrants forcés centrafricains entraînaient la disponibilité d'une main d'œuvre nombreuse que la population locale sollicite pour divers travaux. De façon générale, certains migrants forcés centrafricains sont employés à des travaux agricoles, de construction ainsi qu'à des

---

<sup>53</sup> A. Nkoume, 65 ans, Fonctionnaire à la retraite, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>54</sup> *Ibidem*.

<sup>55</sup> Yougouda Gambo 42 ans, réfugié et agriculteur, Gado-Badzéré, le 18 décembre 2022.

<sup>56</sup> Yirima, 40 ans, Adjoint au chef du village de Gado-Badzéré, le 18 décembre 2022.

<sup>57</sup> *Ibidem*.

<sup>58</sup> Awoulou Mohamadou, 33 ans, Réfugié-moto-taximan-commerçant, Gado-Badzéré, le 18 décembre 2022.

tâches domestiques et de gardiennage<sup>59</sup>. Il s'agit là d'une main d'œuvre abondante, laborieuse, disponible et bon marché.

Comme on peut le constater, les influences économiques des crises centrafricaines touchent donc divers secteurs d'activités. Mais il en résulte aussi des incidences sociales.

## **2. Une couverture sanitaire, alimentaire et sécuritaire "améliorées"**

Les populations des huit communes que compte le département du Lom-et-Djérem tirent avantage de l'assistance sanitaire de la communauté internationale apportée aux migrants forcés centrafricains. Cependant, il faut au préalable noter que divers problèmes découlent de l'arrivée des migrants forcés centrafricains : promiscuité dans les maisons, maladies vénériennes, matières fécales dans tous les espaces vacants et les maisons etc. Mais la présence de diverses formations sanitaires, leur équipement en personnels de santé et médicaments permettent d'endiguer la progression des maladies. Une équipe de Médecins Sans Frontières installée dans les sites des réfugiés et les services du CICR ainsi qu'une équipe de l'OMS prennent en charge les migrants forcés blessés ou malades à leur arrivée et durant leur séjour<sup>60</sup>. Autant que les migrants centrafricains, les populations locales s'y font soigner également. En effet, avec leur projet 70/30<sup>61</sup>, les acteurs humanitaires prennent en charge aussi bien les populations déplacées hors de leur pays d'origine que les populations d'accueil. Les femmes enceintes par exemple bénéficient d'une prise en charge qui va des visites prénatales jusqu'à tous les vaccins et autres traitements les concernant ainsi que leur enfant<sup>62</sup>.

Sur le plan alimentaire, l'envoi de l'aide internationale aux migrants forcés centrafricains réduit la pénurie et l'inflation. Les habitants de Gado-Badzeré, Koumé, Badan, Dabolè, Gbabio, Garoua-Bethel, Bertoua et bien d'autres, tirent parti à plusieurs échelles. Tout d'abord, des femmes camerounaises ayant des enfants en bas âge seraient inscrites aux camps des réfugiés et s'y rendraient chaque fois qu'on y distribue de la ration alimentaire<sup>63</sup>. Cela est d'autant plus possible qu'il n'y a à priori aucune différence entre les Mbororo et Gbaya camerounais et leurs frères centrafricains. Ensuite, certains fonctionnaires camerounais travaillant dans le cortège humanitaire distribueraient en même temps de l'huile végétale, du riz, du blé et des boîtes de conserves à leurs collègues et/ou leurs proches résidents dans les localités d'accueil des migrants centrafricains. Enfin, certains migrants centrafricains

<sup>59</sup> S. Kolondinga, 38 ans, Migrant et agent de sécurité, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>60</sup> Moudourou 43 ans, Chef de projet Croix Rouge Camerounaise, Bertoua, le 16 décembre 2022.

<sup>61</sup> L'assistance humanitaire est consacrée à 70% pour les réfugiés et autres personnes relevant de la compétence des acteurs humanitaires et 30% pour la population hôte.

<sup>62</sup> E. Sannick, 26 ans, Personnel médical, Garoua-Boulai, le 22 décembre 2022.

<sup>63</sup> F. Ngambi, 39 ans, Chef-moniteur, camp Manager, et coordonnateur du site des réfugiés de Gado-Badzéré, le 18 décembre 2022.

revendent fréquemment à vil prix une partie de leur ration, afin de disposer d'un peu d'argent pour satisfaire divers autres de leurs besoins. C'est le cas d'Adamou Ibrahim, ce jeune trentenaire qui a rejoint Gado-Badzéré à la suite des crises que connaît son pays depuis 2013<sup>64</sup>. Pour subvenir aux besoins de ses deux épouses, de ses deux neveux, de ses trois enfants dont il a la charge, il a ouvert une petite échoppe où ses compagnons d'infortune peuvent s'approvisionner en produits de premières nécessités (riz, huile, condiments ...) grâce à un système de transfert des fonds d'aide sur téléphone portable, instauré par le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Cette pratique, déjà expérimentée dans d'autres contextes, donne davantage de dignité aux réfugiés en évitant les files d'attente pour les distributions<sup>65</sup>. La photo ci-après montre une séance d'enregistrement des migrants forcés centrafricains.

**Photo n°3** : Séance d'enregistrement des déplacés forcés centrafricains



**Source** : Cliché UNHCR, antenne de Garoua-Boulai, le 21 décembre 2022.

Cette séance d'enregistrement favorise la prise en charge de la part du HCR et ses organismes partenaire. Mais en dépit des efforts fournis par les autorités camerounaises et leurs partenaires, les besoins des migrants forcés centrafricains continuent d'être préoccupants. La sécurité alimentaire continue de poser un problème pour les 53 000 migrants forcés de la région de l'Est-Cameroun<sup>66</sup>. Principalement dépendants de l'aide alimentaire, leur état nutritionnel en dépit de quelques améliorations demeure préoccupant. Le taux de malnutrition globale est de 7,5% pour la population des enfants de moins de cinq ans. Parmi eux, 2% souffrent de malnutrition aiguë<sup>67</sup>. L'accès aux soins médicaux pour cette population est aussi très hypothétique, malgré la signature des accords avec des structures hospitalières.

<sup>64</sup> Adamou Ibrahim, 45 ans, Migrant forcé centrafricain, Gado-Badzéré, le 18 décembre 2022.

<sup>65</sup> D. Buyse, quarantaine, Direction générale de l'aide humanitaire, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>66</sup> [www.journalducameroun.com](http://www.journalducameroun.com), Cameroun : Améliorer les conditions de prise en charge des réfugiés centrafricains à l'Est, consulté le 18 décembre 2022 entre 18h12 et 18h18 minutes.

<sup>67</sup> *Ibid.*

Le taux de vaccination des enfants demeure lui aussi très faible et très en deçà du taux national au Cameroun. Le volume d'eau disponible est limité parfois à 15 litres par habitant-migrant, c'est-à-dire un seau par jour<sup>68</sup>. Le taux de scolarisation ne dépasse pas les 40% et les infrastructures existantes ne suffisent pas à couvrir une demande grandissante en raison des surpopulations<sup>69</sup>. À Gado-Badzéré, la mise en place des conditions pour assurer des cadres de vie dignes aux migrants forcés n'a pas retenu toute l'attention voulue. Certains migrants forcés qui ont de la chance de faire partie d'un programme de prise en charge en zone urbaine ont une condition de vie plus acceptable, mais tout le monde ne bénéficie pas de ces programmes.

Sur le plan sécuritaire, le Cameroun se déploie militairement aux frontières orientales et autour des camps qui contiennent les migrants forcés centrafricains. L'on assiste ainsi soit à un renforcement d'effectifs dans les postes de gendarmerie et de police existants dans les différentes localités, soit à la création de nouveaux postes. Pour mieux assurer la sécurité à la fois du territoire camerounais et des migrants forcés centrafricains eux-mêmes, les responsables de la sécurité camerounaise identifient et enregistrent les réfugiés avant leur transfert au HCR. Ngotta Koeke, commandant de la 123<sup>ème</sup> compagnie d'infanterie mobile à Garoua-Boulai a ainsi indiqué : "nous fouillons tous les camions et les individus qui traversent la frontière pour nous assurer que des armes à feu ne sont pas introduites au Cameroun. Mais ce n'est pas facile, car la limite entre le Cameroun et la RCA n'est pas très claire"<sup>70</sup>.

Toutefois, le vécu quotidien des migrants forcés dépend dans une large mesure de la situation du pays d'accueil<sup>71</sup>. Or, à l'instar de la plupart des pays en développement, le Cameroun traversait une récession économique qui a fortement entamé les capacités redistributives de l'État<sup>72</sup>. Les différentes crises économiques ont ainsi fait le lit des misères, du chômage, de la famine, du banditisme, de la corruption voire la précarité aigue. C'est dans un tel contexte social rude que les réfugiés centrafricains sont appelés à mener une existence qui à certains moments, s'assimile à une "descente aux enfers", du moins à un interminable

---

<sup>68</sup> B. Mvondo, 39 ans, Responsable de la santé au camp de Gado-Badzéré, le 18 décembre 2022.

<sup>69</sup> Bikook, 42 ans, Responsable éducation en situation d'urgence à Unicef, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>70</sup> Propos recueillis sur le site [www.irinnews.org](http://www.irinnews.org), entretien réalisé par Kingsley Nfor, le 12 mars 2014 et consulté par nous le 16 décembre 2022 entre 12h14 et 12h25 minutes.

<sup>71</sup> J.-B. Turahirwa, "Détresse : complément entre soutien matériel, psychologique et spirituel dans l'encadrement des réfugiés. Cas des rwandais au Cameroun", Mémoire de Maîtrise en théologie, Faculté de théologie protestante, Yaoundé, 1999, p. 41.

<sup>72</sup> M.-D Ebolo, "De la "société civile" mythique à la "société civile" impure : entre assujettissement, émancipation et collusion", L. Sindjoun, *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Dakar, Codesria, 1999, p. 80.

"chemin de croix"<sup>73</sup>. À l'Est-Cameroun en général et dans le Lom-et-Djérem en particulier, la précarité des conditions de vie des réfugiés centrafricains est inhérente à l'inefficacité des mécanismes de prise en charge et aux insuffisances de la prise en charge de ces derniers. L'image suivante ressort les conditions de vie quasi-précaire des migrants forcés centrafricains dans le Lom-et-Djérem.

**Photon°4 : Migrants forcés centrafricains en situation de précarité**



**Source :** Cliché Ruth Rachel Menkolou Mbida, Gado-Badzéré, le 18 décembre 2022.

Sur cette photo, l'on peut apercevoir en arrière-plan, un habitat des migrants forcés centrafricains. Cet habitat accueille toute la famille présente sur cette image. De même, plusieurs difficultés limitent la prise en charge efficace des nouveaux venus centrafricains à l'Est-Cameroun. En effet, leur installation dans les zones non conventionnelles constitue l'une des premières difficultés à leur prise en charge. Il a été observé le fait que certains migrants restent en dehors des camps et le plus souvent à moins de cinquante (50) kilomètre de la frontière entre l'Est- Cameroun et la RCA comme l'interdit le HCR avec le risque sécuritaire que cela représente pour ces derniers<sup>74</sup>. C'est ainsi que certains se sont regroupés dans des zones proches frontalières de Garoua-Boulai, Gandong, Bandan, Bindiba etc., ce qui soulève d'énormes problèmes à leur protection mais également à leur prise en charge par les acteurs humanitaires.

<sup>73</sup> M.-D Ebolo, "Les réfugiés burundais et rwandais au Cameroun", L. Sindjoun, *États, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, p. 158.

<sup>74</sup> UNHCR, *Guide de protection des réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR*, Genève, UNHCR, 2012, p. 2.

### 3. De la dissémination des armes à feu et munitions aux problèmes de sécurité

C'est aujourd'hui une lapalissade de dire que les conflits centrafricains successifs ont inondé la région de l'Est-Cameroun en général et les localités des huit arrondissements du Lom-et-Djérem en particulier d'armes et de munitions. Diverses sources concordantes informent que des combattants qui ont réussi à tromper la vigilance des militaires camerounais à la frontière avaient traversé avec leurs armes dans la nuit. D'autres qui ont emprunté des chemins non contrôlés par l'armée camerounaise ont aussi atterri dans cette région munie de leurs armes<sup>75</sup>. Certains les revendaient à ceux qui pouvaient leur donner de quoi acheter du thé, du sucre ou des cigarettes par exemples. Le rôle des drames successifs centrafricains dans la dissémination des armes à feu et munitions est manifeste. Mais le déferlement des migrants forcés centrafricains à l'Est a créé d'autres problèmes, notamment la perversion des mœurs des populations locales.

En dehors des dangers inhérents à la proximité du champ de bataille, on note surtout la recrudescence du banditisme et la dissémination des armes à feu dans la région de l'Est-Cameroun<sup>76</sup>. En effet, les populations de la région de l'Est plus précisément celles des localités du département du Lom-et-Djérem déplorent des cas de vols, d'agressions voire des meurtres. En ce qui concerne les agressions et les meurtres par exemple, ils résultent surtout de la présence à l'Est des combattants ou ex-combattants de diverses factions belligérantes en République Centrafricaine<sup>77</sup>. Ils auraient fréquemment dépossédé les noctambules de leurs moyens de locomotion (bicyclettes, motocyclettes), de leurs bétails et de leur argent. Ceci contraint les populations de certaines localités à dormir tôt. Faute de données précises et fiables, il est inopportun de conjecturer sur le nombre et le rythme des agressions enregistrées à l'Est-Cameroun.

Cependant, de nombreuses indications ainsi que les divers entretiens ont convaincu sur le fait que des personnes, en majorité centrafricaines, sont victimes d'agressions ; certains perdent même leur vie du fait surtout des règlements de compte entre combattants ou ex-combattants centrafricains présents à l'Est-Cameroun<sup>78</sup>. D'après le HCR, les hommes en armes ont pourchassé les réfugiés centrafricains au-delà de la frontière et perpétré des attaques sur le sol camerounais, y provoquant une grande insécurité et poussant 10 000 à 15 000 villageois camerounais à fuir leurs villages pour se réfugier dans les localités plus éloignées

---

<sup>75</sup> Abena, 42 ans, Sous-préfet de Garoua-Boulai, le 21 décembre 2022.

<sup>76</sup> *Idem.*

<sup>77</sup> A. Djambou, 44 ans, Agent à la Sous-préfecture de Garoua-Boulai, le 21 décembre 2022.

<sup>78</sup> *Idem.*

de la frontière<sup>79</sup>. Les assaillants continuent à s'en prendre aux éleveurs Mbororos en terre camerounaise en les kidnappant et en exigeant des rançons en raison de leur supposée richesse<sup>80</sup>. Simultanément à l'installation des nouveaux venus, le département du Lom-et-Djérem est aussi le théâtre des pratiques obscènes.

La cohabitation, le brassage humain, la prompt insertion des réfugiés centrafricains et les problèmes de survie auxquels ces derniers sont confrontés entraînent le développement de la prostitution et autres maux. En effet, l'arrivée des milliers de centrafricains rend patente une prostitution naguère pudique. Des adolescents, des jeunes femmes veuves ou dont les époux sont restés au "front" et des femmes libres errent à Bertoua et proposent leur service au tout venant<sup>81</sup>. Sans parents, sans argents ni abri, elles se livrent à la prostitution pour survivre. D'abord interloqués, puis intéressés par cette nouvelle donne, les garçons des localités abritant les migrants forcés centrafricains hébergent les filles dans leur chambre<sup>82</sup>. Le soir, ces différents sites deviennent des pôles d'attraction de la région. Des nantis, pour la plupart des "hommes d'affaire" camerounais viennent régulièrement des villes et/ou localités intérieures (Bertoua, Belabo, Batouri, etc.) pour "s'approvisionner" en femmes qu'ils emmènent en villégiature<sup>83</sup>.

À côté de toutes ces conséquences, il est également à noter que cette insécurité a également impactée sur les activités touristiques. En effet, ce département est le lieu par excellent d'éco-tourisme. Mais avec la recrudescence du phénomène du banditisme, ce secteur se retrouve abandonné. Cette activité génère des devises allant de l'État jusqu'à ceux qui sont chargés de transporter les bagages et même les guides de ces touristes. De tout ce qui précède, il est à noter que l'insécurité ambiante qui sévit dans le département du Lom-et-Djérem a eu comme corollaire la déstructuration des pasteurs d'une part et la décapitalisation de ces derniers d'autre part. Elle a contraint de centaines d'autres populations à migrer, à se sédentariser, d'embrasser et de s'adapter à d'autres activités leur permettant de combler la perte du cheptel et surtout de subvenir aux besoins familiaux.

Au demeurant, ce chapitre portait sur le contexte d'émergence de la crise identitaire centrafricaine de 2012 et de ses ramifications au niveau du département du Lom-et-Djérem. Aussi, a-t-il ressorti l'influence économique et sociale de cette crise sur les multiples activités (économiques, pastorales, etc.) et sur la société elle-même. La perte du cheptel et

---

<sup>79</sup> A. Menkaba, 67 ans, Instituteur retraité à Mandjou, Mandjou le 12 février 2022.

<sup>80</sup> ONU, Rapport du Bureau pour la coordination des affaires humanitaire, [www.onu.org](http://www.onu.org), consulté le 15 décembre 2022 entre 11h05 et 11h10 minutes.

<sup>81</sup> D. Sadifil, 48 ans, Directrice de l'école des sages-femmes de Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>82</sup> Ramatou, 32 ans, Migrante forcée centrafricaine, Gado-Badzéré, le 18 décembre 2022.

<sup>83</sup> *Idem*.

naturellement la régression de l'économie du département basée essentiellement sur le pastoralisme est le plus grand impact qu'a engendré ce phénomène de grande envergure. Les implications sociales sont non-négligeables car la pauvreté s'accroît, les traumatismes et une véritable psychose décourageant tout investissement dans ce secteur de l'élevage. La permanence de ce phénomène dans le département du Lom-et-Djérem amène les pouvoirs publics et d'autres acteurs du maintien de l'ordre et de la sécurité à mettre sur pied des mécanismes de prévention, de lutte et d'éradication.

## **CHAPITRE IV : MÉCANISMES D'ÉRADICATION DU PHÉNOMÈNE DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET- DJÉREM**

La recrudescence de la criminalité transfrontalière liés aux mouvements intempestifs et répétitifs de certains migrants centrafricains dans le département du Lom-et-Djérem amène les victimes, les chefs traditionnels et l'administration à prendre un certain nombre de mesures de lutte, de prévention voire d'éradication de ce phénomène de grande nature. L'analyse des activités sécuritaires prend en compte les actions des différents acteurs du maintien de l'ordre, allant des forces de défense et de sécurité jusqu'aux chefs traditionnels, en passant par l'appareil judiciaire et les comités de vigilance. En effet, il est question de manière substantielle d'étudier le rôle de chaque acteur dans cette lutte contre ce phénomène, afin d'appréhender leurs différents apports. À côté des forces de maintien de l'ordre telles que la police, la gendarmerie et les militaires, s'ajoutent les actions des chefs traditionnelles et des populations hôtes. Les autorités administratives, policières, militaires, judiciaires, traditionnelles et les populations victimes, jouent leur partition pour faire bloc face à cet "ennemi" commun qu'est l'insécurité généralisée.

La sécurité a fait l'objet d'un processus de confiscation par l'État souverain au sens wébérien et a surtout suscité un emballement politique de différentes autorités et/ou acteurs conduisant à une mobilisation militaire inégalée, lourdement armés pour protéger les hommes, leurs biens et dissuader les différents acteurs de ce phénomène<sup>1</sup>. L'État est en charge du bien commun et détenteur du monopole de la contrainte légitime. Érigée en une des missions fondamentales du pouvoir politique institutionnalisé, la satisfaction du besoin de sécurité apparaît dès lors comme la justification imminente à l'adoption de réglementation et à la mise en œuvre des appareils de régulation sociale<sup>2</sup>. Ainsi, le Léviathan ayant pour fondement la sécurité des citoyens a fait de la sécurité non seulement son monopole mais également le fondement de sa souveraineté. Au-delà de cette approche wébérienne, la sécurité laisse apparaître une incertitude conceptuelle et révèle une plasticité sémantique. C'est fort de ce constat que l'on a assisté à l'élargissement des acteurs sécuritaires. Ce chapitre se donne pour

<sup>1</sup> A. Wyvekens, "La sécurité urbaine, affaire d'État ou problème local ?", *Métropolitiques*, <http://www.metropolitique.eu/la-securite-affaire-d-etat.html>, consulté le 13 mai 2023 entre 20h13 et 20h23 minutes.

<sup>2</sup> Voir fort opportunément T. Hobbes, *Léviathan : Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, 1561, traduit de l'Anglais par PhillippeFilliot, Québec, Chicoutimi, 2004.

ambition de ressortir les actions menées par chaque acteur pour éradiquer l'insécurité transfrontalière dans le département du Lom-et-Djérem.

## **I. AUTORITÉS PUBLIQUES ET LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ DANS LE LOM-ET-DJÈREM**

La récurrence, l'ampleur et la polysémie des manifestations belliqueuses qui s'enchaînent en RCA depuis plusieurs décennies concourent à la dissémination des vecteurs de la criminalité dans le département frontalier du Lom-et-Djérem. La montée quasi vertigineuse de ce phénomène a conduit à une restructuration des technologies étatiques et populaire de sécurisation des hommes et des biens<sup>3</sup>. Dans le département du Lom-et-Djérem, ce phénomène et ses corollaires sont monnaie courante car, il ne se passe pas une semaine sans qu'il ait coupure de route, vol de bétail ou alors prise d'otage avec demande de rançon, assassinats etc. C'est cette résurgence d'insécurité qui a amené les différents acteurs de maintien de l'ordre et de la sécurité à mettre sur pied ces différentes méthodes d'éradication de ce phénomène. Face aux exactions des malfrats locaux et ceux venus de la RCA, les forces de défense et de sécurité camerounaises, notamment la police, la gendarmerie et les militaires d'une part, les comités de vigilance et la population d'autre part ont construit une synergie de force en vue de mettre hors d'état de nuire les entrepreneurs du crime dans le département du Lom-et-Djérem. Parlant des méthodes de répression du grand banditisme par exemple, Saïbou Issa admet que :

Du maintien de l'ordre renforcé, la répression du banditisme rural transfrontalier est devenue une préoccupation de défense nationale à cause du professionnalisme des bandits et de leur transmigration d'un Etat à l'autre. Une logique du tout-répressif fut mise en œuvre, aboutissant à un "assainissement" du climat sécuritaire, mais au prix d'éliminations systématiques des bandits. C'est ainsi qu'en 2002 au Cameroun par exemple, la liquidation des bandits avait concrètement décapité le grand banditisme dont la plupart des commanditaires et des capitaines avaient perdu la vie ou traversé la frontière, quelques-uns croupissant en prison. En tout cas, malgré les récriminations au sujet de la violation des droits de l'homme, les actions simultanées des unités spéciales<sup>1</sup> de répression du grand banditisme ont donné une impression de sécurité retrouvée aussi bien en ville qu'en campagne<sup>4</sup>.

Il appert que l'État est le principal garant de la sécurité de ses administrés. C'est ainsi qu'il l'assure à travers sa police, sa gendarmerie, sa justice, ses militaires etc.

### **1. Lutte administrative contre le phénomène de la criminalité transfrontalière dans le Lom-et-Djérem**

La lutte contre la criminalité transnationale est multidimensionnelle et fort complexe. Celle-ci recommande avant tout un diagnostic approfondi du système de sécurité et un débat sur les politiques nationales et frontalières de sécurité. Elle appelle la participation de tout un

<sup>3</sup> Eyigla, "Réfugiés, déplacés internes...", p. 88.

<sup>4</sup> Saïbou Issa, "La prise d'otages...", p. 133.

chacun et de l'ensemble des communautés dans le cadre de la démocratisation du secteur de la sécurité et du partage des rôles et des responsabilités entre tous les acteurs. Elle requiert l'adhésion et l'appui des partenaires au développement ainsi que des liens avec les cadres stratégiques internationaux de lutte contre le fléau<sup>5</sup>. Dans le système politique camerounais, les autorités administratives<sup>6</sup> qui représentent l'État au niveau local, jouent un rôle très important dans le maintien de l'ordre et de la sécurité du département. Il est question de scruter le rôle de chaque autorité administrative dans le maintien de l'ordre et de la sécurité au niveau départemental et de l'arrondissement.

### **1.1. Autorités administratives et judiciaires dans la lutte et la prévention des actes insécuritaires**

Le préfet est le plus haut fonctionnaire de l'État à la tête d'un Département. Il est nommé par un décret présidentiel<sup>7</sup>. Il représente le pouvoir exécutif central à la tête d'un département, a pour souci majeur de garantir la sécurité des hommes et de leurs biens. De ce fait, il doit jouer plusieurs rôles : celui de prévenir et d'éradiquer tous les maux qui minent la société dont il est le garant<sup>8</sup>. En effet, au niveau de la préfecture de Bertoua par exemple, il se tient une réunion hebdomadaire chaque lundi à partir de 10h comme dans la plupart des départements du Cameroun. Cette réunion intitulée : Réunion de la Sécurité et de Maintien de l'Ordre, regroupe au tour de la table les personnalités suivantes : le préfet ou premier adjoint préfectoral, le procureur, le commandant de compagnie de la gendarmerie, le commandant du Bataillon d'Intervention Motorisé (BIM), le régisseur de Prison, le Commandant d'Unité Légère d'intervention (CULI), le commissaire de Sécurité Publique, le Commissaire Spéciale<sup>9</sup>

De cette rencontre, il ressort que la situation du département par secteur doit être communiquée au préfet. Ce dernier dans son rôle régalien doit s'engager dans une entreprise de sécurisation non seulement pour les hommes, mais aussi et surtout de leurs biens à travers les comptes rendus qu'il reçoit de chacun de ses collaborateurs. Il revient ensuite au préfet de prendre des décisions nécessaires en cas d'insécurité ou de menace à la sécurité. L'insécurité urbaine et rurale galopantes dans le département du Lom-et-Djérem a conduit les autorités administratives à redéfinir des stratégies du maintien de l'ordre et de la sécurité. Elles ont mis

<sup>5</sup> A. Ceyhan, "Analyser la sécurité : Dillon, Waeber, Williams et les autres", *Culture & Conflits, Sécurité et immigration*, 1998, pp. 31-32.

<sup>6</sup> Article 67, alinéa 2, de la loi No 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de décentralisation au Cameroun.

<sup>7</sup> Voir le décret 2008/377 du 12 novembre 08 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services, titre III, du Préfet, Chapitre I des attributions du Préfet.

<sup>8</sup> A. Dikobo, 63 ans, Administrateur civil principal à la retraite, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>9</sup> Informateur ayant requis l'anonymat, 39 ans, personnel de sécurité mobile, Bertoua, le 20 décembre 2022.

sur pied un dispositif sécuritaire exceptionnel visant à juguler la criminalité qui continue à proliférer, semant par ailleurs la détresse et la désolation dans les familles<sup>10</sup>. C'est dans ce sens que nous pouvons dire que les éléments du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) sont logés en milieu rural avec pour priorité le rétablissement de la sécurité et de la sérénité, la protection des personnes et de biens.

De façon générale, le rôle des administrateurs envers les populations est d'identifier les populations et préciser les règles juridiques qui leur sont applicables. Cependant, le préfet qui est à la tête du département est investi d'une mission permanente et générale. C'est dans ce sens qu'il s'occupe de maintien de l'ordre, de la sécurité et l'équilibre sociale. La criminalité transfrontalière représente sans doute la menace la plus sérieuse à la sécurité et à la stabilité dans le département du Lom-et-Djérem, particulièrement dans les zones criminogènes telles que Bertoua II, Garoua Boulai et leurs environnements immédiats<sup>11</sup>. Ainsi, pour faire face à cette menace de nature complexe, transnationale, sournoise et évolutive, un certain nombre d'efforts et d'initiatives (politique et sécuritaire) ont été mises en œuvre par les différents acteurs qui y sont confrontés. Ces efforts se sont également accompagnés d'une coopération plus que nécessaire, mais quelque peu laborieuse et poussive.

C'est dans ce sens que les sous-préfets des Arrondissements de Bertoua I, II ainsi que celui de Garoua-Boulai, en voulant éradiquer le phénomène du vol de bétail, d'agression, de vol à la tire dans les marchés et autres espaces ont décidé de mettre sur pied un comité de vigilance dans chaque village et cantons de leur unité de commandement<sup>12</sup>. Pour le maintien de l'ordre et de la sécurité, ces sous-préfets, avaient pris la décision de créer les comités de vigilance. Le cas de l'arrondissement de Bertoua II est un exemple patent car, pour éradiquer les maux qui minent l'ordre dans cette circonscription administrative, le sous-préfet, Évariste Atangana Zoa (2017-2019) avait créé un comité de vigilance dans son unité de commandement<sup>13</sup>. Les membres de ce comité sont désignés sur proposition des chefs des cantons et/ou de quartiers. C'est ainsi que dans les quartiers comme Pkolota, Yadémé, Tindamba, Monou, Enia I, Briqueterie, Enia II, Haoussa, Kano, Woulamayo, Ekombitié etc., l'on a assisté à la mise sur pied des comités de vigilance. Le sous-préfet est également chargé d'animer et de coordonner à son niveau l'action des services de l'État et de participer à l'exercice du contrôle administratif et au conseil aux collectivités territoriales.

---

<sup>10</sup> *Idem*.

<sup>11</sup> Informateur ayant recueilli l'anonymat, 42 ans, Forces de l'Ordre et de Défense Camerounaise, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>12</sup> A. Ebanga, 41 ans, Agent de liaison transfrontalier, Bertoua le 20 décembre 2022.

<sup>13</sup> M. Njoh, 53 ans, Agent à la sous-préfecture de Bertoua II (2010-2021), Bertoua, le 20 décembre 2022.

Membre du corps préfectoral le plus proche du terrain, il est en contact quotidien avec toutes les composantes de la population<sup>14</sup>.

En matière de sécurité, son action se partage plus précisément entre la sécurité publique, la sécurité routière et la sécurité civile. Les autorités administratives entretiennent sur ce sujet un dialogue permanent avec la population, les élus et les forces de l'ordre. Pour ces dernières, au-delà des contacts quotidiens dictés par l'actualité locale qu'il a avec le commandant de compagnie de gendarmerie et/ou le responsable de la circonscription de sécurité publique, il organise une réunion le plus souvent hebdomadaire<sup>15</sup>. Ce temps de régulation permet de faire le point sur les faits marquants survenus dans son territoire, d'examiner l'évolution des chiffres de la délinquance et les événements qu'il convient d'anticiper en matière d'ordre public. C'est aussi l'occasion pour le sous-préfet de partager avec les responsables locaux de la sécurité les informations et les doléances qu'il a recueillies dans ce domaine auprès des particuliers, des entreprises, du tissu associatif et des collectivités locales. Le Sous-préfet décline les directives fixées par le plan de prévention de la délinquance de son arrondissement, arrêté conformément aux orientations gouvernementales : prévention du banditisme, lutte contre les violences intrafamiliales et celles faites aux commerçants des marchés périodiques, préservation de la tranquillité publique<sup>16</sup>.

Par ailleurs, il assigne un certain nombre de rôles aux membres des comités de vigilance :

- sillonner discrètement les villages et les cantons, sous la coordination des chefs du 3e degré et donner des informations sur les malfaiteurs ainsi que leurs positions aux autorités compétentes de l'arrondissement ;
- dénoncer les criminels et tous les suspects des actes de banditisme, du vol, d'agression, de meurtres etc. ;
- donner les informations sur l'arrivée dans les villages et dans les cantons de tout étranger ainsi que les activités de ce dernier ;
- collaborer avec les FMO dans la recherche des renseignements prévisionnels<sup>17</sup>.

En outre, il demande à ce qu'un certain privilège soit accordé aux membres de comité de vigilance car, les fonctions de ces derniers sont volontaires, gratuites et par conséquent,

---

<sup>14</sup> A. Tawo, la quarantaine, (ancien agent en service à la sous-préfecture de Bertoua II), Bertoua, le 24 décembre 2022.

<sup>15</sup> N. Ezékiel, 42 ans, Personnel de la Sous-préfecture de Bertoua Ier, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>16</sup> D. Nlendi, 68 ans, Ancien agent à la Sous-préfecture de Bertoua Ier, Bertoua, le 22 décembre 2022.

<sup>17</sup> Ezékiel, 42 ans, Personnel de la Sous-préfecture de Bertoua Ier, Bertoua, le 20 décembre 2022.

certaines facilités de travail peuvent leur être accordées par les populations sous la supervision des chefs de cantons et de quartiers.

Les initiatives des autorités administratives ont bénéficié de l'assistance apportée par les FMO. Tout compte fait, il est à rappeler que l'évolution de la menace de la criminalité transfrontalière et dans une certaine mesure son ancrage dans le département du Lom-et-Djérem est source de préoccupation, notamment avec la situation des prises d'otage, de vol de bétail, d'agression à répétition et coupures de route. Au regard de la recrudescence de ces actes, l'ordre régnant a pris un certain nombre de mesure visant à éradiquer ce phénomène. C'est ainsi qu'à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, s'étaient retrouvés autour du préfet du Lom-et-Djérem, les huit sous-préfets et l'ensemble des responsables des différentes unités de maintien de l'ordre et de la paix. Cette rencontre a donné l'opportunité d'évaluer de façon exhaustive la situation générale et précisément sur le plan sécuritaire dans le Lom-et-Djérem<sup>18</sup>. Nous avons entre autres les patrouilles, les fouilles, les rafles, les contrôles routiers etc. Ces opérations ont conduit à l'arrestation ainsi qu'à l'incarcération de plusieurs migrants centrafricains comme le montre le tableau ci-après.

**Tableau 5:** Effectifs des étrangers incarcérés à la prison centrale de Bertoua pour Vols et agressions entre 1990 et 2011.

Années	Total des incarcérés	Total des étrangers incarcérés	Étrangers incarcérés pour vols, agressions	Motifs judiciaires d'incarcération
1990-1991	227	102	100	Coaction des vols aggravés et vols simples, associations des malfaiteurs, tentative de vol, meurtre et assassinats, viol.
1992-1993	201	67	60	
1994-1995	90	50	25	
1996-1997	203	87	80	
1998-1999	140	90	65	
2000-2001	200	80	77	
2002-2003	310	110	100	
2004-2005	110	40	28	
2006-2007	75	20	19	
2008-2009	60	30	28	
2010-2011	195	45	40	
<b>Totaux</b>	<b>1 811</b>	<b>721</b>	<b>622</b>	

**Source :** Archive de la Prison centrale de Bertoua (APCB), synthèse des données des registres d'écrou de 1990 à 2011.

Ce tableau illustre les différents cas d'incarcération de 1990 à 2011 dans les services pénitentiaires de l'Est. Il ressort que les motifs de condamnation sont les vols

<sup>18</sup>Idem.

simples et aggravés, assassinats et viol. L'état nominatif des étrangers détenus entre 1990-2011 laisse apparaître que sur un total de 721 étrangers incarcérés sur un total cumulé de 1 811. Durant 21 ans, 39,82% d'étrangers à majorité migrants centrafricains ont été incarcérés dans la prison de Bertoua.

Il appert que dans toute campagne de lutte active contre l'insécurité généralisée caractérisée par les vols à main armée, les assassinats et bien d'autres, il est nécessaire, lorsque cela est possible, de neutraliser les différents acteurs y compris leurs complices. Ces individus étant des malfaiteurs, que ce soit en vertu du droit international ou de la plupart des législations nationales, cette tâche incombe en général aux forces de sécurité concernées. Les pouvoirs publics devraient éviter de mener des négociations avec ces malfaiteurs et s'efforcer de traduire en justice les auteurs d'actes du grand banditisme à l'encontre des nobles citoyens. La négociation avec des malfaiteurs dans un cas de prise d'otage risque d'encourager les auteurs potentiels de crimes à chercher à tirer des revenus des actes de criminalité. Comme relevé plus haut, les élus locaux jouent également un rôle dans la lutte et la prévention des insécurités dans le département du Lom-et-Djérem.

## **1.2. Les Mairies dans la lutte contre le phénomène de la criminalité transfrontalière**

Le Département du Lom-et-Djérem compte huit (08) mairies<sup>19</sup>. Afin de mieux cerner les rôles des mairies par l'entremise des maires dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale, il est important de présenter les différentes actions menées par ces élus locaux. Les maires sont des élus du peuple, ils bénéficient d'une double casquette, dans la mesure où ils sont à la fois agents de l'État et agents de la commune en tant que collectivité territoriale et par conséquent, doivent assurer la sécurité, l'ordre et même une couverture sanitaire aux populations. Les communes sont considérées comme le premier niveau pertinent pour l'information et la protection de la population. En tant qu'agent de l'État, sous l'autorité du préfet, le maire remplit des fonctions administratives : la publication des lois et règlements, l'organisation des élections et la légalisation des signatures, veiller au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens, permettre l'exercice des droits et des libertés des citoyens ; contrôler la légalité des actes des collectivités locales, mettre en œuvre et coordonner à l'échelon local les politiques du Gouvernement emploi, la cohésion sociale,

---

<sup>19</sup> Il s'agit notamment des mairies de Belabo, Bertoua 1<sup>er</sup>, Bertoua II<sup>ème</sup>, Diang, Bétaré-Oya, Ngoura, Mandjou et Garoua-Boulai.

l'aménagement du territoire, le développement économique, environnement, gérer et répartir les dotations et subventions de l'État à l'échelon local<sup>20</sup>.

En tant qu'agent exécutif de la commune, le maire est chargé de maintenir de l'ordre public, notamment la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. C'est dans ce sens qu'il demande à chaque fois la patrouille de la police de la sécurité publique pour mettre hors d'état de nuire tous les malfrats de sa commune. Le maire est chargé, sous le contrôle du représentant de l'État, de la police municipale et de l'exécution des actes de l'État y relatifs<sup>21</sup>. Par ailleurs, il peut créer un service de police municipale par délibération du conseil municipal qui en fixe les attributions, les moyens et les règles de fonctionnement. Ce service de police municipale doit avoir pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique. Le maire peut également exercer les pouvoirs de police en matière de circulation routière, dans le ressort de sa commune. En outre, en l'absence de police municipale, le maire peut créer un service d'hygiène chargé de la police sanitaire de la commune<sup>22</sup>. De manière générale, le Maire doit assurer la sécurité de ses administrés : il prescrit l'exécution des mesures de sûreté en cas de danger ou de sinistre et joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Les Mairies du département du Lom-et-Djérem comme toutes les autres du Cameroun sont chargées de la sécurité par le biais de la police, qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. En effet, sous le contrôle de certains maires, les populations sont accompagnées et appuyées dans leur lutte contre les actes illicites. De tout ce qui précède, il importe de rappeler que, les autorités administratives ont mené et mènent encore une lutte sans précédent pour éradiquer la criminalité dans le département du Lom-et-Djérem. Celles-ci sont accompagnées dans cette lutte par les forces de maintien de l'ordre.

## **2. Les Forces de Maintien de l'Ordre, de sécurité et de défense dans la lutte contre la criminalité transfrontalière**

Dans tous les pays du monde, la question de la sécurité est au cœur de la politique des différents décideurs. Face à la complexité de la situation dans la zone frontalière entre le Cameroun et la RCA, le gouvernement camerounais a mis sur pied une importante

---

<sup>20</sup> Article 197 de la Loi N°2019 024 du 24 décembre portant code général des collectivités territoriales décentralisées, p. 50.

<sup>21</sup> F. Nialepa Djoni, 47 ans, Premier adjoint au Maire de la Commune de Diang (2007-2013), Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>22</sup>*Ibidem*.

infrastructure dans le cadre de l'opération *Nomade* pour lutter contre le banditisme de grand chemin. Cette opération et bien d'autres ont pris les allures d'une entreprise de défense nationale. Pour mener à bien ces opérations, l'armée camerounaise a utilisé plusieurs approches.

### **2.1. Le contrôle et la surveillance des frontières par des Forces de Maintien de l'Ordre**

La tâche de gestion des frontières au niveau du département du Lom-et-Djérem, comme l'une des solutions à l'éradication du phénomène de la criminalité transfrontalière est double : d'une part, contrôler et surveiller celle-ci afin de détecter et filtrer les risques en termes de sécurité des individus et les biens indésirables et, d'autre part, permettre un équilibre entre les entrées et les sorties au niveau de celle-ci. Le rôle protecteur est un trait caractéristique de la souveraineté d'un État. Ce rôle s'exerce aux frontières en terme militaire, mais aussi en termes économiques afin de protéger l'emploi et le commerce intérieur. Mais le commerce international s'impose pour le développement de tout pays et il est nécessaire de trouver une organisation capable de réguler tout en protégeant. Pour ce faire, l'une des premières missions d'un État est de mettre en place une administration aux frontières de son territoire afin : de taxer les marchandises à l'importation, d'interdire l'entrée des marchandises prohibées (drogue, carburant frelaté etc.) et de vérifier si les lois et règlements divers applicables à ces marchandises sont respectés (normes) pour protéger son territoire et ses citoyens-consommateurs<sup>23</sup>.

Cette criminalité transfrontalière tend à s'estomper du fait de la redoutable efficacité des forces de sécurité formées spécialement pour combattre ce phénomène. Cependant, il reste que ce phénomène en lui-même est d'une telle récurrence qu'il donne l'impression d'être inscrit dans le paysage et les habitudes de ce département. En effet, il ne se passe pas des mois sans qu'une embuscade ne soit signalée sur une route principale ou secondaire, en dépit du dispositif de surveillance et de dissuasion mis en place par l'État camerounais<sup>24</sup>.

L'exécution de ces tâches requiert un éventail de compétences. Les agents travaillant aux frontières occupent de ce fait une place particulière dans l'appareil étatique car, sont capables de remplir tant des fonctions de sécurité interne et externe que des fonctions fiscales. Aussi, lorsque l'on traite de la question de la gestion des frontières, il est nécessaire de définir de quoi on parle. Cela est d'autant plus important que les FMO doivent avoir leurs systèmes de gestion des frontières impliquant différentes agences avec divers mandats et priorités<sup>25</sup>.

---

<sup>23</sup> J. F. Ndem, 52 ans, Agent au Poste frontalier de Garoua-Boulai, le 23 décembre 2022.

<sup>24</sup> R. Abanda, 43 ans, Commerçant, Garoua-Boulai, le 23 décembre 2022.

<sup>25</sup> A. Bachir, 46 ans, Homme d'affaire, Garoua-Boulai, le 23 décembre 2022.

Une ou plusieurs agences étatiques peuvent ainsi être impliquées dans la machine sécuritaire afin d'assurer les différentes dimensions de la gestion des frontières.

Cependant, les douaniers ont été répartis sur l'ensemble du territoire, principalement dans les zones frontalières où ils procèdent à des contrôles sur des points fixes ou points de passage obligatoires des marchandises et autres objets dans le territoire. Ils effectuent des surveillances dans les intervalles entre ces points fixes. L'obligation pour les transporteurs de se présenter à un bureau de douane précis pour procéder aux opérations d'importation ou d'exportation afin d'assurer "la conduite en douane" est assurée au quotidien. Passer outre à cette obligation se nomme "contrebande"<sup>26</sup>. Pour permettre une circulation plus fluide aux points frontaliers, il est possible sous conditions d'effectuer des contrôles à l'intérieur du territoire, voire à l'intérieur de l'entreprise destinatrice des produits. Dotée de moyens roulants, la surveillance des intervalles et des points d'entrée (surveillance de la conduite en douane) est faite par des agents en uniforme et le plus souvent armés et organisés comme des militaires. En effet, si les principes généraux de l'organisation douanière et de ses missions sont identiques partout, chaque pays (Cameroun-RCA), selon son histoire, sa géographie et surtout son niveau de développement devrait protéger l'espace commun.

Les FMO doivent avoir pour mission de rechercher, de constater et saisir tous les produits contrefaits et piratés. La difficulté de la lutte réside dans la situation géographique favorable à la circulation des brigands, des malfaiteurs et des produits contrefaits. En clair, le produit de la contrefaçon ou de la contrebande qui emprunte certainement les circuits financiers traditionnels ou clandestins devrait faire l'objet d'enquêtes qui pourraient aboutir à l'arrestation des acteurs et la confiscation des produits. L'organisation des contrôles au niveau des frontières a toujours posé des difficultés importantes du fait de la contradiction des objectifs : sécuriser les opérations de dédouanement que ce soit une sécurisation fiscale ou une sécurisation d'ordre public dans le cadre de la lutte antiterroriste<sup>27</sup>. Par ailleurs, les frontières demeurent centrales à la compréhension de la souveraineté d'un État et leur gestion voit l'implication des FMO dans la protection de la population. Il faut pour cela une gestion efficace et coordonnée des frontières terrestres qui permette de juguler le trafic illicite de toute sorte nécessite la compréhension et la prise en compte des dynamiques en jeu dans les zones frontalières en termes de demande en armes, d'intensité et du sens des trafics entre pays voisins<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> Informateur ayant requis l'anonymat, 45 ans, Service de douane frontalier, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>27</sup> S. Binyet, 35 ans, Agent du BIR, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>28</sup> Ndem, 52 ans, Agent au Poste frontalier de Garoua-Boulai, le 23 décembre 2022.

L'existence des liens entre le trafic transfrontalier des ALPC et d'autres trafics illégaux utilisant souvent les mêmes routes d'acheminement, la présence de communautés transfrontalières dont le degré de coopération avec l'État peut varier selon les réalités ethniques et sociales de la région, la géographie physique de certaines régions frontalières. Éloignées et difficilement accessibles ou encore la spécificité du "commerce de fourmi", un trafic à très petite échelle à travers les frontières terrestres sont autant de facteurs qui peuvent avoir un impact sur la possibilité et l'efficacité des mécanismes de gestion des frontières. Plusieurs enjeux doivent également être traités afin de renforcer à long terme l'efficacité de la gestion des frontières terrestres dans le cadre de la lutte contre le trafic des ALPC. La circulation des ALPC illicites doit être appréhendée comme une thématique à part entière dans la conception et la concrétisation d'une gestion efficace des frontières. Cette problématique nécessite des analyses spécifiques et des réponses adaptées tout en restant intégrée à des initiatives plus larges, notamment en raison des liens entre les différents types de trafics transfrontaliers<sup>29</sup>. Le contrôle aux postes frontaliers doit se faire de façon optimale en clarifiant le rôle des agences impliquées et les besoins humains et techniques en fonction des réalités du terrain. À cela doit s'ajouter une surveillance coordonnée et assidue entre les postes frontaliers.

Des mesures en amont et en aval doivent compléter et soutenir le travail fourni aux frontières physiques : législations nationales, identification préalable des acteurs du trafic par les services de renseignement, échange d'informations entre acteurs impliqués, lutte contre la corruption, etc. Les initiatives d'harmonisation des législations au niveau régional dans le domaine permettent de réduire des différences législatives entre États qui profitent aux trafiquants d'armes. La mise en place et/ou le renforcement de la coopération entre les agences au sein de chaque État ainsi qu'entre les États est essentielle. Une collaboration étroite entre les communautés frontalières et les autorités politiques peut également contribuer à améliorer l'efficacité des mécanismes de gestion des frontières<sup>30</sup>. En dehors des contrôles et surveillances des frontières, d'autres actions sont menées. Il s'agit notamment du désarmement de la population civile.

---

<sup>29</sup> Informateur ayant requis l'anonymat, 46 ans, Commissaire, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>30</sup> Informateur ayant recueilli l'anonymat, 42 ans, Forces de l'Ordre et de Défense Camerounaise, Bertoua, le 20 décembre 2022.

## 2.2. Le désarmement de la population civile comme moyen d'éradication de la criminalité transfrontalière

Le phénomène de l'insécurité ambiante dans le département du Lom-et-Djérem lié à l'incursion des bandes armées très souvent non identifiées et en provenance de la RCA voisine a drastiquement chuté depuis la mise sur pied de certaines actions. L'une des stratégies d'éradication du phénomène de la criminalité transfrontalière à l'aune des crises migratoires centrafricaines est le désarmement de la population civile. En effet, les civils qui détiennent des armes à priori, semblent le faire pour des raisons de protection personnelle. Mais à y regarder de près, ces armes ont d'autres objectifs tels que les agressions, les assassinats, le vol, le viol etc. Le désarmement des civils est à l'ordre du jour dans le département du Lom-et-Djérem depuis plusieurs décennies. Ce désarmement de la population civile, lorsqu'il a lieu, accorde une importance particulière à la collecte des ALPC, qui sont particulièrement nombreuses au sein de la population civile et posent de graves risques tant pour ceux qui les détiennent (leur stockage dans les maisons) que pour ceux qui en sont éventuellement la cible. Les ALPC ont le même pouvoir dissuasif et coercitif que les autres armes à feu, mais à un moindre coût et avec la capacité de tuer ou blesser simultanément de nombreuses personnes<sup>31</sup>.

Les conflits que la RCA a connus et les conséquences qui en ont suivies (quantité d'armes légères détenues par les éléments des différentes forces armées et/ou civiles) rendent la démilitarisation des groupes ardues. Il est parfois difficile de distinguer ceux qui détiennent légalement une arme de ceux qui la détiennent illégalement. Pour ce fait, il faut récupérer toutes les armes détenues par les militaires et garder dans les dépôts d'armes officiels<sup>32</sup>. Fort de cela, des comités de désarmement de la population civile doivent être mis en place dans toutes les villes, villages et cantons du département du Lom-et-Djérem pour récupérer ces armes afin de freiner le phénomène de l'insécurité sur l'étendue du département. C'est ainsi qu'au mois d'avril 2013, près de 200 soldats de l'ancienne garde présidentielle de François Bozizé ont été saisis et désarmés par les FMO camerounais<sup>33</sup>.

Les autorités sécuritaires sont des acteurs incontournables pour la lutte contre l'insécurité voire même pour le processus d'éradication du phénomène de la criminalité transfrontalière dans ce département car, soucieuses avant tout d'assurer leur pouvoir et de

<sup>31</sup> A. Bamal, 36 ans, Armée de terre camerounaise, Mandjou, le 19 décembre 2022.

<sup>32</sup> Mougobaye Masrabaye, "Impact des crises armées tchadiennes sur la sécurité transfrontalière Tchad-Cameroun (1963-2013) : cas des régions frontalières (extrême nord-Cameroun et Chari Baguirmi)", Mémoire de Master en Histoire, Université de N'Gaoundéré, 2014, p. 136.

<sup>33</sup> G. Douggueli, "Cameroun : ça chauffe aussi à l'Est", *Jeune Afrique Politique*, sur [www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com), mis en ligne le 30 avril 2013 à 15h56 minutes.

sauvegarder les intérêts supérieurs de l'État. Ceci n'est de l'avis de Dahrendorf pour qui, le : "principal intérêt de ceux à qui revient l'autorité est le maintien, le statu quo des structures sociales. Le principal intérêt de ceux qui subissent l'autorité est le changement des structures sociales"<sup>34</sup>. En plus des mesures prises par les chefs des différentes unités sécuritaires à travers les campagnes de sensibilisation sur la dangerosité du phénomène de la criminalité transfrontalière, leurs actions allaient également dans le sens du soutien à l'endroit des victimes.

Depuis quelques années, la riposte sécuritaire musclée du gouvernement camerounais dans la région de l'Est combinée à l'action militaire coordonnée a largement réussi à restreindre les capacités des groupes criminels exerçant dans cette région. Les paisibles populations de ce département plus que par le passé vaquent à leurs activités quotidiennes. L'on entend de moins en moins parler du phénomène récurrent d'enlèvement de personnes à mains armées avec demande de fortes rançons, de vol du bétail, d'assassinat et autres<sup>35</sup>. Plusieurs populations constituent des témoins oculaires des affres imposées aux populations par le phénomène de l'instabilité politique en RCA voisine et son corollaire de dégâts collatéraux à Garoua-Boulai par exemple entre 2013 et 2020. Si cette tendance a pu être renversée, c'est grâce à la volonté manifeste des pouvoirs publics de garantir et d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Ces opérations et bien d'autres sont menées par plusieurs corps de la gendarmerie, de la police et de l'armée camerounaise.

### **2.3. Le BIR, la police et la gendarmerie dans la lutte contre la criminalité transfrontalière**

Pour rétablir l'ordre et la sécurité dans ce département, le haut commandement des forces armées du Cameroun a dû déployer des troupes sur le terrain avec la création de nouvelles unités territoriales opérationnelles à l'exemple du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR), de la Police et de la gendarmerie dont les éléments abattent un travail remarquable sur ce front Est.

#### **2.3.1. Le BIR et la lutte contre l'insécurité dans le département du Lom-et-Djérem**

Créé en 1999 pour lutter contre le grand banditisme en zone de forêt et surveiller les frontières, le Bataillon Léger d'Intervention (BLI) devenu BIR en 2008<sup>36</sup> est en première ligne de la lutte contre toutes formes de menaces au Cameroun. Le BIR est à côté des populations en situation de conflits ou de guerre, pour assurer leur protection. La création des

<sup>34</sup> R. Dahrendorf, *Classes et conflits de classe dans la société industrielle*, Stanford, Presses Universitaire de Stanford, 1959, p. 113.

<sup>35</sup> Informateur ayant requis l'anonymat, 52 ans, Commerçant au quartier Sabongari (Garoua-Boulai), le 23 décembre 2022.

<sup>36</sup> G. Dougueli, "Cameroun : la politique du BIR", *Jeune Afrique Politique*, [www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com), mis en ligne le 30 avril 2013 à 20h05 minutes. Consulté le 15 décembre 2022 entre 13h20 et 13h38 minutes.

postes de travail (les sections) dans des zones sensibles est l'une des stratégies qui permet à cette force de maintien de l'ordre et de sécurité d'atteindre ses objectifs et de mettre hors d'état de nuire les malfaiteurs. Par ailleurs, la stratégie du BIR sur le terrain de la répression de la grande criminalité dans le département du Lom-et-Djérem se concentre autour du renseignement, de la recherche d'informations et les assauts contre les bandits. L'image suivante montre le "butin" issu des patrouilles des éléments du BIR dans la localité de Garoua-Boulai.

**Photo n°5 : Un gang de malfrats en possession d'un matériel militaire important**



**Source :** Cliché, Sécurité Militaire de Garoua-Boulai, le 23 décembre 2022.

Sur cette photo, l'on aperçoit un gang de malfrats démantelé par les éléments du BIR basé dans la zone frontalière de Garoua-Boulai. En effet, dans la nuit du 19 au 20 décembre 2022, le BIR a mis main sur ce gang de malfrats qui avait été identifié par les populations riveraines. Il s'agit notamment de Ismaeli, Aboukar et Noulou, détenteurs des cartes nationales d'identité centrafricaine (les deux premiers) et camerounaise pour le troisième (de la gauche vers la droite). Au sol, l'on peut apercevoir deux fusils AKA47, une arme de traite, 160 munitions de 7.62\*39, deux cartouches d'arme de traite ainsi qu'une somme de 820 000 de Francs CFA<sup>37</sup>.

Par ailleurs, ce nouveau corps a pour véritable ambition la théâtralisation du cadavre<sup>38</sup> du malfrat et surtout la recherche de l'impact psychologique sur les potentiels bandits, contribuent à instaurer une terreur liée à la répression du phénomène de la criminalité transfrontalière. Les éléments du BIR ne ménagent aucun effort pour contrer cette criminalité,

<sup>37</sup> [www.jeuneafrique.com.les-elements-du-bir-dementent-un-gang-de-malfrat.html](http://www.jeuneafrique.com.les-elements-du-bir-dementent-un-gang-de-malfrat.html), mis en ligne le 30 avril 2013 à 20h05 minutes, consulté le 15 décembre 2022 entre 13h20 et 13h38 minutes.

<sup>38</sup> Il s'agit d'exposer et de traîner le corps du brigand sur la place publique afin que les populations voient la fin tragique de celui ou de ceux qui semaient le désordre. Cette méthode suscite de la peur et de l'admiration dans les rangs des populations.

la preuve en est qu'un sentiment de sécurité est installé auprès des populations qui, par le passé vivaient dans la terreur et une insécurité caractérisée. De même, les patrouilles sont accompagnées des chiens. Ces derniers permettent aux éléments de l'armée de détecter l'ennemi à partir de leur odeur. Le BIR multiplie les investigations quoique modestes, pour avoir amples informations sur l'identité du suspect et chercher à mettre la main sur ce dernier. Fort de cette stratégie, les éléments du BIR mettent les mains chaque fois sur les suspects et même de leurs complices. Ceci est d'autant plus vrai, lorsqu'un agent de cette unité déclare : "le Bataillon d'Unité Légère d'Intervention Rapide dont je commande dispose des modalités d'opérations reposant essentiellement sur le renseignement, les enquêtes, l'identification du suspect, l'interrogatoire et enfin la sanction suprême infligée aux criminels"<sup>39</sup>.

Les punitions infligées aux malfaiteurs dans le contexte de lutte contre la criminalité transfrontalière se présentent comme des formes de sanction qui conduiront à l'éradication de ce phénomène. Toujours parmi les mesures visant l'éradication de ce phénomène, nous avons la sensibilisation des populations quant au bien-fondé de cette lutte. Cette action a permis par le passé et permet davantage une franche collaboration entre la population victime et l'administration et très particulièrement les FMO. En outre, cette opération permet une dénonciation par la population de tout suspecte susceptible d'être en connivence ou nouant des relations avec les malfaiteurs. Il en ressort une franche collaboration entre les FMO et les populations. Pour une réussite plus large de cette stratégie, le BIR doit davantage ouvrir ses portes, être accessible à la population afin de recevoir d'elle des renseignements susceptibles d'extirper du social ce virus qu'est la criminalité. À côté de ces mesures générales, nous avons celles dites particulières qui sont destinées a priori à l'égard des forces spécialisées dans cette lutte. Il s'agit notamment de : la sécurisation des routes principales et secondaires du département par les FMO à travers des patrouilles pédestres ou motorisées<sup>40</sup>.

### **2.3.2. La police dans la lutte contre les insécurités**

La police dispose selon les textes de loi camerounaise, des actions qu'on peut qualifier de régaliennes et régulatrices. En effet, la Police camerounaise comme toutes les autres FMO, met la sécurité dans ses différentes préoccupations majeures. Allant dans le sens Wébérien, la sécurité a fait et fait aujourd'hui encore l'objet des missions essentielles de l'État. Ce dernier à travers la police cherche d'une manière permanente à assurer la sécurité des personnes, de leur bien et la sûreté des institutions, qui se veut être pourvoyeur de la tranquillité publique.

---

<sup>39</sup>Informateur ayant requis l'anonymat, 38 ans, Chef de l'Unité Légère d'Intervention Rapide, Bertoua, le 22 décembre 2022.

<sup>40</sup>*Idem.*

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le phénomène de la criminalité transfrontalière dans le département du Lom-et-Djérem, les forces de première catégorie (la police) participent activement à partir des opérations conjointes avec les autres FMO<sup>41</sup>. Cependant, pour mieux atteindre leurs objectifs, suite à des multiples réunions organisées par le Préfet et les Sous-préfets relatives aux questions sécuritaires du département, le Commissariat de Sécurité Publique de Bertoua par exemple a décidé de diviser son unité de commandement en plusieurs pôles de renseignements et plusieurs opérations ont été effectuées.

Nous pouvons dire sans le risque de nous tromper que c'est grâce à cette division de l'unité en pôles que la lutte contre la criminalité est devenue plus efficace dans ce département. Par ailleurs, c'est grâce également aux multiples renseignements apportés par ces pôles que l'unité de police de la ville de Bertoua met hors d'état de nuire tous les malfaiteurs<sup>42</sup>. À la date du 04 avril 2018 par exemple, avons été saisi de l'enlèvement au secteur de renseignement "A" de deux bergers Djibrila Likita (42ans) et Bouba Adamou (26 ans) au lieu-dit Woulamayo et leurs ravisseurs exigeaient une rançon de 8.000.000 F CFA<sup>43</sup>. Des opérations de ratissage y ont été organisées sans succès dans le secteur. La famille victime ayant refusé de collaborer avec les FMO, la rançon finalement a été perçue par ces ravisseurs dans une brousse de la localité. Néanmoins, les descentes sur le terrain ont permis de démanteler deux "usines" de fabrication des armes blanches artisanales (coûteux, lances, flèches, machettes etc.).

Pour assurer la sécurité des populations dans le département du Lom-et-Djérem, les autorités policières ont procédé à un maillage territorial à travers le déploiement des unités nationales de renseignement qu'on qualifie de service de renseignements. En effet, le renseignement est un indice qui permet et/ou aide à connaître certaines informations ou aide à éclaircir quelque chose. Dès lors le renseignement devient indispensable pour toute enquête. On note parmi ces services de renseignement : l'Agence National de Sécurité et les commissariats spéciaux avec leurs services de renseignement<sup>44</sup>. La recherche des informations basées sur le renseignement constitue la matrice de la gouvernance sécuritaire car elle permet de planifier les opérations voire les assauts en anticipant sur les attaques des acteurs de la criminalité transfrontalière. Avec la résurgence de phénomène du vol de bétails et de prise d'otages, les policiers du commissariat de sécurité public et ceux des commissariats spéciaux

---

<sup>41</sup> Mbamou, 47 ans, Inspecteur de Police, Bétaré-Oya, le 10 février 2022.

<sup>42</sup> *Idem*.

<sup>43</sup> Informateur ayant recueilli l'anonymat, 42 ans, Forces de l'Ordre et de Défense Camerounaise, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>44</sup> *Idem*.

du département du Lom-et-Djérem ont sillonné presque tous les villages ou les campements, dans les couloirs de transhumance Mbororo, considérés comme facteurs d'attraction du crime organisé<sup>45</sup>. Les forces de la police sont accompagnées dans cette lutte par diverses unités de la gendarmerie nationale camerounaise.

### **2.3.3. Les unités de la gendarmerie dans la lutte contre l'insécurité transfrontalière**

Le Groupement Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GPIGN) a été créé en 1995 par décret du Président de la République pour lutter contre le grand banditisme. Le caractère militaire de ses statuts et la nature mixte de son service à la fois civile et militaire lui confèrent le pouvoir d'assurer constamment la recherche du renseignement, l'action directe de la police judiciaire, administrative et militaire par le maillage de trois régions, dix légions, cinq groupements de gendarmerie territoriale, trois groupements de circulation routière avec ses vingt-cinq pelotons routiers motorisés, 71 compagnies et 486 brigades de gendarmerie<sup>46</sup>. Cette unité garantit la sûreté, la tranquillité, le maintien de l'ordre, constate les infractions, rassemble les preuves, traque les auteurs insécuritaires afin de les livrer à la justice et exerce la police militaire préventive et répressive.

La création des brigades terrestres dans les zones stratégiques répond à cette exigence de mettre hors d'état de nuire les malfaiteurs. Les autorités administratives et militaires ont compris la nécessité de multiplier des stratégies et de mesures pouvant aider à limiter les dégâts causés par les malfaiteurs. En effet, l'implantation des Brigades Territoriales de Bertoua, Mandjou, Ngoura, Garoua-Boulai, Bétaré-Oya ouvre une nouvelle page dans la répression du banditisme transfrontalier et urbain. La mise sur pied de ces Brigades est une option politique de sécurité qui intègre la logique du "tout répressif" engagée dans la répression de la grande criminalité rurale et urbaine<sup>47</sup>.

Par ailleurs, la Gendarmerie mieux encore les gendarmes jouissent de l'article 2 de l'ordonnance No 59/57 du 11 novembre 1959 qui stipule que : "l'armée doit assurer en tout temps, toute circonstance et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie des populations"<sup>48</sup>. L'implantation de cette unité de maintien de l'ordre (la gendarmerie) dans ce département ouvre une nouvelle forme dans la répression du banditisme rural et urbain. Dotée des véhicules, la Gendarmerie enregistre les résultats

<sup>45</sup> Informateur ayant recueilli l'anonymat, 34 ans, Forces de l'Ordre et de Défense Camerounaise, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>46</sup> Le magazine des Forces de Défense camerounaises, *Honneur et Fidélité*, Numéro spécial du 20 mai 2008, p. 44.

<sup>47</sup> Informateur ayant requis l'anonymat, 39 ans, Briarde de Gendarmerie de Bertoua, Bertoua, le 20 décembre 2022.

<sup>48</sup> Article 2 de l'ordonnance No 59/57 du 11 novembre 1959, portant création de l'Armée camerounaise et organisation générale de la défense.

satisfaisants. Cependant, le mode opératoire de la Brigade "Ter" n'est pas si différent que celui des BIR car, la Brigade par le biais des gendarmes procède à des patrouilles dans les couloirs criminogènes. Plusieurs stratégies concourent pour la protection des hommes et de leurs biens parmi celles-ci, nous avons la patrouille. La photo suivante fait ressortir les résultats d'une patrouille effectuée par les éléments de la gendarmerie de Bétaré-Oya.

**Photo n°6 : Des braqueurs présumés arrêtés par la Brigade de Bétaré-Oya**



**Source :** Cliché de la Brigade de Gendarmerie de Bétaré Oya, le 10 février 2021.

Sur cette photo, l'on peut apercevoir quatre présumés braqueurs dans les mailles de la Brigade de Bétaré-Oya. En effet, un suspect interpellé dans un chantier d'or à Mbangaza a permis l'arrestation du gang. Après des investigations et exploitation dudit suspect, les éléments de la Brigade de Gendarmerie de Bétaré-Oya a mené une opération coup de poing dans la nuit du 08 au 09 novembre 2020. Les suspects arrêtés étaient alors âgés respectivement de 19, 20, 21 et 22 ans et étaient détenteurs des cartes nationales d'identité centrafricaine (02) et camerounaise (02)<sup>49</sup>.

Parmi les autres acteurs de lutte contre la criminalité figurent en bonne place les magistrats. Ces derniers sont ceux qui maîtrisent bien les textes de loi et par conséquent, ils sont appelés à rejoindre les autres FMO afin que les acteurs de la criminalité puissent répondre leurs actes. Les magistrats comme tout autre acteur de maintien de l'ordre et de la sécurité sont appelés à sanctionner, à punir selon les textes de loi en vigueur, les acteurs de la criminalité. En effet, le magistrat est le mieux placé pour déterminer le chef d'accusation. Il est le seul habilité à sanctionner le criminel. Il se réfère chaque fois aux textes en vigueurs

<sup>49</sup> Informateur ayant requis l'anonymat, 37 ans, Agent de sécurité à la Gendarmerie, Bétaré-Oya, le 10 février 2022.

avant d'affecter une sanction contre le présumé coupable<sup>50</sup>. Ils sont considérés au même pied d'égalité comme les autres acteurs de lutte. Ils sont impliqués fortement dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. À côté de ces acteurs sécuritaires et judiciaires, figurent les chefs traditionnels et les populations locales qui s'organisent pour la défense et la sauvegarde de leurs zones d'habitation.

## **II. IMPLICATION DES CHEFS TRADITIONNELS ET DES POPULATIONS LOCALES DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET-DJÉREM**

La lutte contre la criminalité transfrontalière est un enjeu de premier plan dans les États africains en général et ceux "cémaciens" en particulier. Le tour d'horizon de l'action des chefs traditionnels dans le cadre de défense de la population et de leurs biens permet de comprendre l'intervention des autorités traditionnelles. Dans la lutte contre l'insécurité liée à la criminalité transfrontalière, les autorités traditionnelles ne sont pas restées de simples observateurs. Elles ont déployé sur le terrain des hommes pour réprimer ce phénomène. Ces autorités traditionnelles et les populations hôtes utilisent diverses méthodes et/ou stratégies pour lutter contre la criminalité dans le département du Lom-et-Djérem.

### **1. Les chefs "auxiliaires de l'administration" dans le maintien de l'ordre et de la sécurité**

La porosité des frontières, caractéristique de nombreux États d'Afrique subsaharienne donne aux entrepreneurs du crime organisé d'innombrables possibilités d'accumulation économique et de contestation de l'autorité de l'État. Depuis l'époque coloniale, les chefs traditionnels ont été considérés comme des vassaux de l'administration dans le maintien de l'ordre et de la sécurité dans leurs localités. C'est ainsi que leur rôle et statut ont été conservés jusqu'à nos jours pour une collaboration mutuelle avec l'administration publique. En tant qu'auxiliaires de l'administration, ceux-ci sont chargés d'une triple action : transmettre à la population locales les directives des autorités administratives et d'en mesurer l'exécution ; concourir sous la direction des autorités administratives compétentes, au maintien de l'ordre public et au développement économique, social et culturel de leur unité de commandement ; recouvrer les impôts et taxes de l'État et des autres collectivités publiques selon la réglementation en vigueur<sup>51</sup>. Pour mettre fin à l'hémorragie de la criminalité qui gangrène

---

<sup>50</sup>Nations Unies, "Mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée", *Office contre la drogue et le crime*. Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 18-25 avril 2005, Bangkok.

<sup>51</sup> F. Ondoua Ekonglo, "Autorités traditionnelles et politiques dans le département du Mfoundi entre 1931 et 2016", Mémoire de Master en Histoire, Université de Maroua, 2017, p. 52.

dans le département du Lom-et-Djérem, les chefs traditionnels sont appelés à la collaboration et à la sensibilisation de leurs administrés. Ceci fait dire à Amadou Awaloi que :

Le chef est le premier acteur impliqué dans la lutte contre le désordre et la grande criminalité dans notre localité. En effet, tout geste jugé suspect, toute personne étrangère même si c'est un fonctionnaire et même tous faits anormaux doivent être signalés au chef, pas pour les nuire, mais pour avoir une idée sur eux et sur leur présence sur ces lieux. Chaque jour, mes équipes me ramènent des informations clés sur la situation. À mon tour, j'envoie ces informations à ma haute hiérarchie<sup>52</sup>.

Il ressort de cette assertion que les chefs traditionnels jouent un rôle déterminant dans le processus d'éradication du phénomène du vol du bétail et surtout pour stopper l'hémorragie de la criminalité qui prolifère dans ce département. Ces dignitaires traditionnels sont appelés à collaborer et à sensibiliser leur population. Le maintien de l'ordre et la préservation de la paix, de la sécurité et la sûreté est un élément nécessaire sinon, une condition *sine qua non* pour le développement économique. La chefferie est avant tout une collectivité humaine établie sur un territoire. Ensuite, elle est le cadre d'exercice des compétences liées à la protection des individus, à la promotion du progrès économiques et culturel. Ces détenteurs du pouvoir traditionnel s'organisent autour des comités de vigilance qu'ils président afin de lutter contre les insécurités dans leur territoire de commandement.

## **2. Les comités de vigilance dans la lutte contre la criminalité transfrontalière : les modalités de lutte des populations locales**

Pour stopper l'hémorragie liée à la criminalité qui prolifère dans le département du Lom-et-Djérem, l'apport de la population hôte est d'une importance capitale. En effet, étant victime de cette situation, la population doit jouer un rôle capital : dénoncer tout geste suspect aux autorités compétentes. C'est dire que la population est le premier acteur impliqué dans la lutte contre le désordre et la grande criminalité qui sévissent dans ce département. L'éradication ou la lutte contre la criminalité transfrontalière passe par l'apport de chaque citoyen. La lutte contre l'insécurité ne constitue pas une affaire de l'État seul car, elle relève aussi de la responsabilité de la population. C'est ainsi qu'on enregistre des cas où la population s'organise en structures d'auto-défense populaire constituant des comités de vigilance. La recrudescence de la criminalité ou des insécurités endémiques à l'Est-Cameroun a fait réagir les populations, les autorités traditionnelles et l'État.

La population civile est la plus touchée par l'insécurité, bien que dans certains cas cette même population soit considérée comme acteur d'insécurité. C'est ainsi qu'à côté de la politique des États, on assiste à des initiatives venant de la part des populations pour

---

<sup>52</sup> Amadou Awaloi, 54 ans, Chef traditionnel de Bertoua II (Enia), Bertoua, le 22 décembre 2022.

contrecarrer toute action visant à mettre en danger la sécurité populaire<sup>53</sup>. La population a la volonté d'en finir avec ce phénomène, d'où sa détermination en s'organisant en des groupes constitués de volontaires. La défense populaire peut s'entendre comme la combinaison des efforts et des actions menées conjointement par les forces régulières et la population, armée ou non. Il s'agit concrètement d'un lien historique qui implique d'une part la population qui doit coopérer étroitement et d'autre part les forces de défense et de sécurité qui doivent protéger et rassurer le corps social<sup>54</sup>. Ainsi, les comités de vigilance constituent une manifestation de la défense populaire à la base. Il s'agit d'une forme transversale et horizontale de la défense de l'État. Elle consacre le lien entre armée et nation et permet, en évitant le tout militaire, de réaliser des économies d'échelle pour les consacrer au développement du pays<sup>55</sup>. Dans cette perspective, les comités de vigilance se sont engagés dans une articulation dynamique de défense du territoire national qui concilie effort de guerre et résilience économique<sup>56</sup> autour d'un processus de socialisation politique des plus pacifiques<sup>57</sup>.

Le Comité de vigilance a notamment influencé la nouvelle conceptualisation de la sécurité axée non plus sur l'État, mais sur les personnes. L'accent mis sur la sécurité des personnes s'explique par la conviction qu'au fond, seule les actions des populations organisées peuvent garantir la sécurité durable des États. Cette idée est répandue dans les régions du monde qui ont connu des conflits ouverts et des guerres civiles ayant ravagé les communautés et dévasté la vie des personnes ordinaires. La mise en place des comités de vigilances dans les villages et localités, du département du Lom-et-Djérem, obéit aux normes de renforcement de la répression du phénomène de la criminalité transfrontalière. Dans ce département en général et dans l'arrondissement de Bertoua 1<sup>er</sup> en particulier, ces comités de vigilance ont été installés de nouveau le 10 décembre 2018 après de nombreuses plaintes de cas de vol, d'agression etc. L'image suivante ressort la photo de famille de la cérémonie d'installation de ces comités de lutte.

---

<sup>53</sup> MOUNGOBAYE MASRABAYE, "Impact des crises...", p. 134.

<sup>54</sup> E. E. YOGO (dir.), *La défense populaire au Cameroun : une réponse pertinente contre Boko Haram*, Yaoundé, Afrédit/CAESS, 2015, p. 47.

<sup>55</sup> J. V. NTUDA EBODE, "La politique de défense du Cameroun : évolution du concept d'emploi des forces et perspectives", *Revue Défense nationale*, Janvier 2011, p. 2.

<sup>56</sup> ISSA SAÏBOU (dir.), "Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun", *Kaliao, Revue pluridisciplinaire de l'École Normale Supérieure (ENS) de l'Université de Maroua*, Numéro Spécial, 2014, p. 3.

<sup>57</sup> L. KOUNGOU, *Boko Haram, le Cameroun à l'épreuve des menaces*, Paris l'Harmattan, 2014 ; le même auteur, *Culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 2015.

**Photo n°7** : Photo de famille d'installation des membres des comités de vigilance dans l'arrondissement de Bertoua 1er, le 10 décembre 2018



**Source** : Cliché Sous-préfecture de Bertoua 1<sup>er</sup>, le 10 décembre 2018.

L'autorité administrative de l'arrondissement de Bertoua 1<sup>er</sup> a procédé à l'installation officielle des membres de comités de vigilance réactivés dans 25 quartiers et villages de cette unité administrative en proie à une insécurité grandissante. Les missions dévolues à ces groupes doivent faciliter le travail aux forces de sécurité établies officiellement, mais la sécurité étant une affaire de tous, les populations doivent s'impliquer activement pour la préservation de leur propre sécurité et la protection de leurs biens. À cet effet, les FMO, font souvent appel aux éléments des comités de vigilance en cas de menace dans leur zone de commandement, parce qu'ils sont censés maîtriser la zone. Ces comités de vigilance participent activement au renseignement et information auprès des autorités administratives dans le cadre des affaires de criminalité et d'insécurité. Pour mieux mener leurs activités sur le terrain, les membres qui constituent cette unité d'auto-défense reçoivent des dons matériels comme l'illustre si bien la photo ci-dessous.

**Photo n°8** : Cérémonie de remise des dons matériels aux membres du comité de vigilance



**Source** : Cliché Ruth Rachel Menkolou Mbida, Bertoua, le 19 décembre 2022.

Sur cette photo, nous pouvons apercevoir les membres des comités de vigilance de la ville de Bertoua avec un matériel de travail en main. En effet, il s'agit d'un "don" de David Ramsès Tome Njako, homme politique et conseiller à la Communauté Urbaine de Bertoua<sup>58</sup>. Les comités de vigilance se heurtent toujours à plusieurs difficultés : une mauvaise organisation des différents acteurs du secteur, le manque de ressources, la méfiance des gouvernements et une interaction souvent antagoniste avec les gouvernements<sup>59</sup>. Au regard de tout ce qui précède, les comités de vigilance se sont largement impliqués dans la lutte pour l'éradication du phénomène de la criminalité dans le Lom-et-Djérem. Ces comités participent lorsque survient une attaque ou quand il s'agit de suivre les traces du bétail razzé dans un village<sup>60</sup>.

Face aux actes perpétrés quotidiennement aussi bien par les acteurs criminels locaux que par leurs congénères étrangers, les populations locales ont réagi par des tueries expéditives des brigands. En effet, ces populations, lassées d'attendre une réaction significative et efficace des pouvoirs publics, se sont organisées en comités de vigilance et groupes d'auto-défense, véritables cercles d'une "justice populaire" implacable. Lorsqu'une personne est suspecte ou prise en flagrant délit, cette dernière est directement poursuivie par la clameur publique : "Oh ! voleur, Oh ! voleur..."<sup>61</sup>. Le malfaiteur pris en flagrant délit est qualifié par la population de "microbe" et cette désignation implique qu'il doit subir le sort réservé à cet ennemi de l'homme qui devrait être broyé, écrasé, éradiquer, gazéifié etc.

Victimes de vol de bétails, de coupure de route, d'enlèvements d'enfants et parfois avec mort de leur côté, les communautés Mbororo, Mbaya et autres, sont suffisamment embêtés d'être pris pour cible des malfrats. Cependant, face à l'insécurité qui est l'origine de la désorganisation de la famille, qui tue l'élevage, l'agriculture, le commerce voire la vie économique de ce département, ces communautés et bien d'autres, se sont levées comme une seule personne pour éradiquer ce phénomène à la racine. Par ailleurs, ces bergers, agriculteurs et commerçants mènent de terribles luttes avec les voleurs malgré leurs moyens très insuffisants. Ils s'associent les uns les autres afin de défendre leurs libertés, de protéger leurs biens. En effet, jadis confiés aux enfants, les bétails sont plutôt confiés et accompagnés désormais par les grands capables de résister et de se livrer à de véritables batailles des éventuelles attaques<sup>62</sup>.

---

<sup>58</sup> N. Ngari, 73 ans, Chef canton Gbaya de Bertoua, Bertoua, le 08 février 2022.

<sup>59</sup> Informateur ayant requis l'anonymat, 39 ans, Bertoua, le 18 décembre 2022.

<sup>60</sup> Bello Dairou, 32 ans, Membre du Comité de Vigilance à Enia, Bertoua, le 19 décembre 2022.

<sup>61</sup> S. Dikobo, 36 ans, Membre du Comité de Vigilance de Tigaza (Bertoua), le 08 février 2022.

<sup>62</sup> Alioum Sadjo, 42 ans, Berger, Mandjou, le 19 décembre 2022.

Il appert de tout ce qui précède que : "le découpage territorial est un instrument d'action à la fois politique et administrative (...), l'autorité centrale a besoin des informations sur la périphérie afin de contrecarrer les potentielles oppositions à son pouvoir, planifier des actions de développement et, tout simplement gouverner<sup>63</sup>. Cette lutte se fait également au niveau régional et sous régional.

### **III. APPORT SOUS RÉGIONAL ET BILATÉRAL DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE ET LIMITES DES MÉCANISMES DE LUTTE**

Le continent africain en général, la sous-région Afrique centrale en particulier se trouve à la croisée des chemins en termes de lutte contre la criminalité transfrontalière. Ce fléau-phénomène a de graves incidences sur le fonctionnement des États et nécessite une prise de conscience et des moyens de lutte concertée. C'est fort de cet état de fait que l'Union Africaine et la CEMAC ont mené des actions visant l'éradication de ce phénomène.

#### **1. Acteurs multilatéraux et bilatéraux dans la lutte contre la criminalité transfrontalière**

Depuis leurs créations en 1963 et 2002, les organisations africaines se sont fixées pour préoccupation majeure de tout temps la question de la sécurité. La plupart des États africains une fois leur indépendance acquise, ont connu de longues périodes de tergiversation et des crises économiques, militaires, politique. C'est pour trouver des solutions à la menace à la paix et la sécurité que ces États ont mis sur pied des organismes régionaux, sous régionaux et signé des accords bilatéraux de défense.

##### **1.1. Contribution de la CEMAC à la lutte contre l'insécurité transfrontalière**

L'implication de la CEMAC dans la lutte contre la criminalité transfrontalière montre la détermination de ces pays membres à vaincre ce fléau. La nouvelle posture géo sécuritaire de cette communauté a conduit à la création du COPAX (Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale) en 1999. Cette unité est d'une importance capitale pour éradiquer la criminalité transfrontalière. Cette initiative a pour objectif d'identifier les problèmes d'ordre sécuritaire tout en mettant l'accent sur le développement des capacités pour maintenir la paix, la sécurité et la stabilité, condition essentielle à un développement économique<sup>64</sup>.

Pour lutter efficacement contre l'insécurité transfrontalière, les pays de la sous-région doivent s'accorder sur la mise en œuvre de plusieurs initiatives sous régionale. Le Cameroun,

---

<sup>63</sup> Abdouraman Halirou, "De nouvelles aires de sécurité policière au Nord-Cameroun : les enjeux de l'institution des commissariats d'arrondissements à Garoua, Maroua et Ngaoundéré en 2002", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, Vol. XII, 2010, pp. 48-49.

<sup>64</sup> P. C. Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité public dans la construction politique au Cameroun", Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux, 2007, p. 216.

le Tchad et la RCA doivent travailler en commun accord. C'est-à-dire, les autorités militaires, judiciaires et administratives le long des frontières de ces pays doivent établir des contacts et des liens devant permettre un bon renseignement entre elles et doivent organiser des rencontres périodiques. C'est dans ce sens que Cyril Musila parle de l'importance de l'initiative tripartite entre ces trois pays, lorsqu'il affirme :

Entre octobre et décembre 2005, des commissions mixtes Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA débouchèrent sur une initiative tripartite Cameroun-RCA-Tchad dans la logique d'une mutualisation de leurs efforts dans la gestion commune des problèmes de sécurité à leurs frontières. Une fois de plus c'est la prégnance des rebelles dans le Nord-Ouest de la RCA qui inhiba les perspectives de coopération. De leur côté et de façon solitaire, les forces de sécurité tchadiennes effectuèrent des manœuvres et des actions sporadiques qu'elles eurent du mal à poursuivre sur le territoire Centrafricain<sup>65</sup>.

À partir d'une telle initiative, ces États peuvent désormais s'entendre sur les conduites à tenir pour vaincre cette criminalité transfrontalière qui gangrène leurs frontières. Parlant de ce banditisme transfrontalier entre ces trois États, Ntuda Ebodé, évoque la connexion et la complexité des réseaux transnationaux du crime entre le Tchad, le Cameroun et la RCA qui se manifestent à travers des "opérations de pillage, de déconstruction, de dé fonctionnarisation et de la souveraineté des États"<sup>66</sup>. Pour cet auteur, la mutualisation des moyens et techniques de la sécurisation entre les différentes forces de l'ordre, la coordination des renseignements et les actions conjointes des forces armées camerounaises, tchadiennes et centrafricaines permettraient de mettre hors d'état de nuire les frontières de ces pays.

### **1.2. Les initiatives bilatérales de lutte contre l'insécurité**

Parlant des initiatives bilatérales comme moyens pour éradiquer le phénomène de la criminalité transfrontalière, nous faisons allusion à ces décisions que deux ou plusieurs pays peuvent prendre afin de réprimer ensemble ce phénomène. C'est dans ce sens que les deux pays (Cameroun et RCA) ont mis sur pied une Commission Mixte<sup>67</sup>. Au cours de l'année 2005, les autorités camerounaises et centrafricaines se sont rencontrées à trois reprises pour proposer des solutions concrètes nécessaires à l'élimination de la criminalité transfrontalière. Les 15 et 16 juillet à Garoua-Boulai, les forces de défense camerounaises et centrafricaines se sont réunies pour trouver des solutions à l'insécurité qui sévit dans la zone frontalière commune. Les 25 et 26 août, sous les auspices de l'ONU, une rencontre tripartite réunissant

<sup>65</sup> Musila, "L'insécurité transfrontalière entre...", p. 24.

<sup>66</sup> J. V. Ntuda Ebodé, "La nouvelle posture géopolitique du Cameroun et la lutte contre la piraterie dans le Golfe de Guinée", *Piraterie et terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2009, p. 42.

<sup>67</sup> La Commission Mixte Cameroun-RCA fut instituée en juin 1966. Dès son lancement officiel en 1972, cet organe bilatéral s'est consacré par le biais de la commission *ad hoc* des frontières et de la commission mixte permanente de sécurité, à la lutte contre l'insécurité.

les experts camerounais, centrafricains et tchadiens s'est tenue à Yaoundé<sup>68</sup>. Cette rencontre avait pour objectif de renforcer la coopération sécuritaire entre ces pays. Enfin, il faut signaler que le projet d'accord examiné par les deux parties à Bertoua portant création d'une commission permanente de sécurité a été signé le 26 août à Bangui. La commission mixte *ad hoc* camerouno-centrafricaine qui s'est tenue à Bertoua du 11 au 16 décembre 2005 avait le même objectif<sup>69</sup>.

La coopération sécuritaire entre le Cameroun et la RCA, si elle persiste, elle pourra assurément apaiser les tensions qui ont à certains moments paralysées les relations entre les deux pays. Peut-être sera-t-il nécessaire que cet esprit de collaboration s'étende à tous les aspects sombres de leurs relations. Ces deux délégations ont marqué leur inquiétude face à la montée de l'insécurité à la frontière de leur pays respectif où les bandits se constituent en des groupes et opèrent dans des activités diverses. De ces initiatives, il ressort que la lutte contre l'insécurité transfrontalière est un objectif de défense et de politique extérieure de ces États car elle nécessite une mutualisation des forces d'actions. C'est dans ce sens que plusieurs réunions se tiennent entre les autorités camerounaises et centrafricaines afin de mettre hors état de nuire la criminalité transfrontalière. Toutefois, si l'ensemble des mesures prises permettent aux populations de ce département de vaquer à leurs occupations, force est de constater quelques zones d'ombre.

## **2. Les limites dans la lutte : de l'insuffisance de moyens logistiques et financiers pour les Forces de Maintien de l'Ordre au manque de la volonté politique des pays frontaliers**

Pour éradiquer ou freiner les insécurités qui sévissent dans le Lom-et-Djérem à l'aune des crises migratoires centrafricaines, plusieurs mécanismes de lutte ont été élaborés par les autorités administratives, sécuritaires, traditionnelles, multilatérales et bilatérales. Cependant, certains de ces acteurs ont connu des difficultés dans l'exercice de leur fonction. Il en est ainsi des FMO et d'un manque de volonté politique.

### **2.1. L'insuffisance des moyens logistiques et financiers des FMO**

La lutte contre la criminalité transfrontalière n'est pas accompagnée de moyens nécessaires pour le contrôle et la maîtrise de tout le département. Situé à la frontière avec la RCA, le département du Lom-et-Djérem subit une répression criminelle qui nécessite de la part de l'État, le déploiement des moyens logistiques conséquents afin de juguler, contrôler et maîtriser les flux transnationaux du crime organisé. Dans ce contexte, Fanny Pigeaud a raison

---

<sup>68</sup> Karie Ngamondi, "La politique étrangère...", p. 134.

<sup>69</sup>*Ibid.*

lorsqu'elle affirme que : "les brigades de gendarmerie disposent peu d'hommes et aucun moyen de transport. Les militaires ont peu d'armes et de munitions et ne s'entraînent pas"<sup>70</sup>. Cette insuffisance en logistique peut empêcher les forces de l'ordre d'assurer la sécurité et la stabilité des citoyens.

Par ailleurs, cette insuffisance constitue un facteur qui explique l'inefficacité et l'inefficience des actions sécuritaires de l'État dans certaines localités reculées de ce département. En plus de ce sous équipement, les forces de l'ordre ont également une carence en personnel sur certaines localités. En effet, la lutte contre la criminalité transfrontalière n'est pas accompagnée des moyens nécessaires pour le contrôle et la maîtrise de tout le département<sup>71</sup>. Le constat fait est pertinent et trouve ses explications dans de multiples coins qui subissent les affres des malfrats au quotidien. Cependant, l'on remarque également un manque de volonté politique dans l'éradication du phénomène de criminalité transfrontalière.

## **2.2. Le manque de volonté politique dans la lutte contre la criminalité transfrontalière**

La criminalité transnationale n'est pas facile à combattre, à cause notamment du manque de volonté politique au sommet et aussi de la complicité de certaines communautés à la base (le long des frontières : Cameroun-RCA) qui bénéficient des retombées de l'économie criminelle développée par les maffieux. De plus, les conditions de vie et de travail des agents des forces de sécurité et des militaires dans les régions frontalières sont un autre facteur important dans le développement de la criminalité transnationale. Ces conditions génèrent la corruption et favorise également la criminalisation de ces agents eux-mêmes. Il a été souvent rapporté que ces derniers louent leurs armes à des délinquants pour leur permettre de commettre des forfaits dans les pays voisins<sup>72</sup>.

Cela dit, l'ampleur de la criminalité transnationale et les désastres induits sont tels qu'aucun État ne peut y faire face tout seul. D'où la nécessité de se tourner vers des approches de sécurité, stratégies et cadres normatifs, impliquant d'autres États et organisations internationales. Aussi, importe-t-il de noter que les politiques égoïstes de chaque État frontalier ne permettent pas la poursuite des criminels par les militaires au-delà de leur frontière, et c'est un grand handicap pour éradiquer ce phénomène. Le Cameroun et la RCA sont encore "jaloux" de leur souveraineté nationale. Cela bloque toute initiative régionale et explique la faible avancée des processus d'éradication qui souffrent toutes d'un déficit de financement par les États parties.

<sup>70</sup> F. Pigeaud, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011, p. 57.

<sup>71</sup>P. Nlepe, 55 ans, Homme d'Affaire, Garoua-Boulai, le 18 décembre 2022.

<sup>72</sup>Informateur ayant requis l'anonymat, 41 ans, Commerçant, Garoua-Boulai, le 18 décembre 2022.

Par ailleurs, on note le manque de soutien continu des partenaires techniques et financiers ou de la communauté internationale. Or, la criminalité transfrontalière et le crime organisé au niveau de la frontière Cameroun-RCA plus précisément dans le département du Lom-et-Djérem, exigent une coopération (technique, matérielle et financière) plus forte et pérenne permettant la lutte au quotidien.

En somme, il faut envisager et développer une solidarité internationale à travers des mesures cohérentes et coordonnées de lutte contre la criminalité transnationale. En l'espèce, l'intervention des FMO, dans le département du Lom-et-Djérem, bien que récente et ponctuelle paraît intéressante à évoquer en tant qu'expérience pour combattre avec efficacité la criminalité transnationale. Au demeurant, le sous équipement des éléments des FMO amène à se poser la question de savoir comment les victimes des rapt et rixes peuvent-elles faire face aux coupeurs de route, voleurs de bétails ou preneurs d'otages qui disposent d'une armature performante pour mener leur sale besogne ? En entendant, les efforts consentis au quotidien par les différents acteurs, laissent entrevoir un espoir positif.

Ce chapitre a permis de montrer que les insécurités qui sévissent dans le Lom-et-Djérem à l'aune des déplacements forcés des populations centrafricaines ont vu la mobilisation de plusieurs acteurs. En chef de ces acteurs figurent les autorités administratives, sécuritaires de premiers plan (préfet, sous-préfets, le BIR, la police, la Gendarmerie etc.). Par la suite, les autorités traditionnelles et les populations hôtes ont mené des actions visant à prévenir et à lutter contre ces insécurités. La menace étant transnationale, les différents États concernés, ont mis sur pied des mécanismes de riposte multilatéraux et bilatéraux. Cependant, nous avons relevé quelques dysfonctionnements structurels et conjoncturels des différents mécanismes élaborés.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette étude a porté sur l'impact sécuritaire des crises migratoires centrafricaines dans le département du Lom-et-Djérem (Est-Cameroun). Il s'est articulé autour des mobiles des crises migratoires centrafricaines, les formes et nature des insécurités issues de ces mouvements de populations dans le Lom-et-Djérem, l'influence socioéconomique de la criminalité transfrontalière ainsi que les mécanismes d'éradication de ce phénomène dans son ensemble. Afin de mieux couvrir cette thématique, un objectif principal a été fixé : mettre en relief dans une perspective historique la récurrence et la recrudescence de la criminalité transfrontalière à l'aune des crises migratoires centrafricaines de 1965 à 2020. La criminalité transfrontalière qui sévit dans ce département a profité de plusieurs facteurs : la porosité des frontières terrestres entre le Cameroun et la RCA ; la circulation des armes légères et des Produits de Contrebandes (médicaments et carburant etc.) ; la complicité de certaines personnes avec les criminels d'une part. D'autre part, ce phénomène est causé par la recherche perpétuelle du butin, la pauvreté et le chômage des jeunes, la consommation de la drogue ou des stupéfiants, la sous-scolarisation des jeunes du département du Lom-et-Djérem.

Ce phénomène de grande ampleur a plusieurs protagonistes. Des acteurs de terrain tels que les auteurs du vol aggravé ou à main armée communément qualifié de coupeur de route, constitué le plus souvent de ceux-là qui connaissent l'usage des armes à feu, les voleurs de bétails, les jeunes non ou sous-scolarisés qui se trouvent aussi bien parmi les migrants forcés centrafricains qu'au sein de la jeunesse hôte de ce département. Aussi, avons-nous relevé le rôle joué par les preneurs d'otages nouveaux criminels, les braconniers. À côté de ceux-là, ce phénomène a d'autres acteurs qu'on peut qualifier sans risque de se tromper d'acteurs de l'ombre : les marabouts détenteurs du pouvoir "mystique" protecteurs des criminels, certains éléments de l'armée, la complicité des populations locales et surtout l'implication des chefs traditionnels. Par ailleurs, certains bouchers sont aussi complices du vol de bétail, ainsi que les commerçants du bétail dans la complicité du vol de bétail. Les bergers nomades font aussi dans la criminalité, ce constat fait sur le refus de certains de collaborer avec les FMO.

Pour faire face à ce phénomène, bon nombre de mécanismes de lutte ont été mis sur pied par l'État, les autorités traditionnelles, les populations hôtes, les regroupements sous régionaux et bilatéraux. Ceci s'est matérialisé par la création des unités chargées de lutter contre ce phénomène ; le BIR, est un pas très décisif dans le processus d'éradication de ce phénomène. Avec d'autres FMO, le BIR a mis hors d'état de nuire les acteurs criminels

transfrontaliers, qui sévissent jadis dans le département du Lom-et-Djérem. Malgré quelque insuffisance en logistique et en matériel roulant, les FMO sont à pied d'œuvre pour l'éradication de ce phénomène. Ces FMO utilisent les méthodes d'éradication de ce phénomène : le contrôle et surveillance aux frontières, le désarmement de la population civile, la sédentarisation des peuples jadis nomades, la création des postes de contrôle et surveillances tels que la Brigade, le Commissariat etc. L'implication de la sous-région Afrique centrale dans le processus d'éradication du phénomène est d'une grande importance. Par ailleurs, les agents de l'État (Préfecture, sous-préfectures), les élus du peuple (maires, députés etc.), les autorités traditionnelles (chefs et notables), les comités de vigilance jouent un rôle déterminant dans la lutte contre la criminalité transfrontalière dans le département du Lom-et-Djérem. Aux enjeux sécuritaires liés aux activités illicites de certains migrants centrafricains de connivence avec les réseaux criminels locaux, devraient se succéder des exigences socio-développementalistes dont la première mesure concrète et urgente serait la mise sur pied des projets intégrateurs. Des activités de sensibilisation et ateliers de formation mensuelle à la culture de la paix.

**ANNEXES**

## **Annexe 1 : GUIDES D'ENTRETIEN/QUESTIONNAIRES**

### **Guide d'entretien/questionnaire à l'intention des forces de maintien de l'ordre et des autorités administratives**

Monsieur/Madame, nous vous sollicitons pour nous permettre de mener à bien un travail de recherche portant sur le thème : "*Crises migratoires centrafricaines et criminalité transfrontalière dans le département du Lom-et-Djérem (Est-Cameroun), 1965-2020*". Les informations collectées ne seront utilisées qu'à des fins académiques.

**Numéro du questionnaire** .....

#### **Renseignements généraux**

**Date de collecte** : .....

**Arrondissement** : .....

**Quartier** : .....

#### **Identification de l'enquêté**

**Noms**: .....

**Sexe** : 1 Masculin 2 Féminin

- 1- Appréciation de l'état de sécurité dans l'arrondissement avant, pendant l'arrivée des réfugiés et des déplacés internes

.....  
 .....

- 2- Appréciation des formes et nature de la criminalité transfrontalière

.....  
 .....

- 3- Rapports forces de l'ordre, victimes et comités de vigilance

.....  
 .....

- 4- Actes de criminalité et/ou d'insécurité rencontrés dans la ville ou l'arrondissement depuis l'arrivée des "nouveaux-venus"

.....  
 .....

- 5- Mesures sécuritaires envisagées dans la ville ou dans l'arrondissement

.....  
 .....

### **Guide d'entretien/questionnaire à l'adresse des populations hôtes de la localité**

Monsieur/Madame, nous vous sollicitons pour nous permettre de mener à bien un travail de recherche portant sur le thème : "*Crises migratoires centrafricaines et criminalité transfrontalière dans le département du Lom-et-Djérem (Est-Cameroun), 1965-2020*". Les informations collectées ne seront utilisées qu'à des fins académiques.

**Numéro du questionnaire** .....

#### **Renseignements généraux**

**Date de collecte** : .....

**Arrondissement** : .....

**Quartier** : .....

#### **Identification de l'enquêté**

**Noms**: .....

**Sexe** : 1 Masculin 2 Féminin

- 1- Appréciation de l'état de relations (harmonieuses, conflictuelles, mitigées) avec les populations déplacées venues de l'extérieur et/ou de l'intérieur

.....  
 .....

- 2- Rapports avec les autorités administratives et sécuritaires/ Appréciation de l'état de la sécurité dans l'arrondissement et/ou le quartier

.....  
 .....

- 3- Appréciation de l'état des insécurités dans la ville, l'arrondissement, le quartier depuis l'arrivée et l'installation des migrants forcés

.....  
 .....

- 4- Apport des forces de maintien, des membres de comités d'auto-défense dans la gestion de la sécurité au sein de la ville, de l'arrondissement et du quartier

.....  
 .....

- 5- Quelles sont vos actions pour éradiquer la criminalité transfrontalière dans la ville, l'arrondissement ou le quartier ?

.....  
 .....

**Guide d'entretien/questionnaire à l'intention des membres des comités de vigilance dans les quartiers et des autorités traditionnelles**

Monsieur/Madame, nous vous sollicitons pour nous permettre de mener à bien un travail de recherche portant sur le thème : "*Crises migratoires centrafricaines et criminalité transfrontalière dans le département du Lom-et-Djérem (Est-Cameroun), 1965-2020*". Les informations collectées ne seront utilisées qu'à des fins académiques.

**Numéro du questionnaire.....**

**Renseignements généraux**

**Date de collecte :** .....

**Arrondissement :** .....

**Quartier :** .....

**Identification de l'enquêté**

**Noms**.....

**Sexe:** 1 Masculin 2 Féminin

1- Création d'un comité de vigilance ou d'auto-défense

.....  
 .....

2- Stratégies sécuritaires et organisation interne du comité de vigilance

.....  
 .....

3- Rapports aux forces de maintien de l'ordre, collaboration avec les autorités administratives, traditionnelles et participation des populations locales

.....  
 .....

4- Difficultés enregistrées lors des activités du groupe

.....  
 .....

**Guide d'entretien/questionnaire à l'intention des migrants forcés centrafricains présents dans la localité**

Monsieur/Madame, nous vous sollicitons pour nous permettre de mener à bien un travail de recherche portant sur le thème : "*Crises migratoires centrafricaines et criminalité transfrontalière dans le département du Lom-et-Djérem (Est-Cameroun), 1965-2020*". Les informations collectées ne seront utilisées qu'à des fins académiques.

**Numéro du questionnaire ....**

**Renseignements généraux**

**Date de collecte :** .....

**Arrondissement :** .....

**Quartier :** .....

**Identification de l'enquêté**

**Noms:**.....

**Sexe:** 1 Masculin 2 Féminin

1- Date d'arrivée et lieu d'installation dans la localité

.....

2- Pourquoi avez-vous choisi de vous installer dans cette localité ?

.....

.....

3- Qui vous a accueilli lors de votre arrivée ? (1= Un membre de la famille ; 2= Un membre de la communauté de votre pays ; 3= Un camerounais ; 4= Le HCR ou un de ses partenaires ; 5= Un réfugié d'une autre nationalité ; 6= Autres, préciser)

4- Depuis votre arrivée, quelles sont les rapports qui se dégagent avec les populations locales, les autorités administratives et traditionnelles de la localité ? (Conflictuel, harmonieux ou autres)

.....

.....

5- Qui vous a aidé à trouver votre logement ? (1= Un membre de la famille ; 2= Un membre de la communauté de votre pays ; 3= Un camerounais ; 4= Le HCR ou un de ses partenaires ; 5= Un réfugié d'une autre nationalité ; 6= Autres, préciser)

6- Quel est le type de matériaux de construction de votre lieu de résidence ? (1= Planche ; 2= Carobot ; 3= Parpaing ; 4= Briques de terre ; 5= Autres, préciser)

7- Avez-vous bénéficié du soutien du HCR et ses partenaires ; du gouvernement camerounais ; des populations locales depuis votre arrivée ? Si oui dans quel secteur ? (Éducatif, sanitaire, nutritionnel, professionnel etc.)

.....  
.....  
8- Comment percevez-vous ce soutien en votre faveur ?

.....  
.....  
9- Quelles sont vos principales difficultés pour une insertion socioéconomique et professionnelle dans la localité ?

.....  
.....  
10- Allez-vous accepter le rapatriement volontaire lorsque votre pays sera stable ? (1= Oui ; 2= Non)

11- Parmi ces trois (03) solutions, donnez dans l'ordre ce que vous préférez : (1= Rapatriement volontaire ; 2= Intégration locale ; 3= Réinstallation)

12- Aujourd'hui comment sentez-vous dans la localité ?

.....  
.....  
13- Y-a-t-il un point particulier que vous voudriez que nous abordions et qui a été omis ?

**Annexe 2 : Loi n°2005/006 portant statut des réfugiés au Cameroun datée du 27 juillet 2005**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

LOI N° 2005 / 006 DU 27 JUIL 2005  
PORTANT STATUT DES REFUGIES AU CAMEROUN

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,  
le Président de la République promulgue la  
loi dont la teneur suit :

2

**CHAPITRE I.**  
**DISPOSITIONS GENERALES**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- La présente loi porte statut des réfugiés au Cameroun et s'applique sous réserve des conventions internationales ratifiées par le Cameroun.

**ARTICLE 2.**- Est considérée comme « réfugiée » au sens de la présente loi et conformément à la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés telle qu'amendée par son protocole de New York du 31 janvier 1967 et la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique signée à Addis-Abeba le 10 septembre 1969 :

- toute personne qui, craignant avec raison, d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays où elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ;
- toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité.

**ARTICLE 3.**- Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables à toute personne à l'égard de laquelle des raisons sérieuses permettent de penser :

- qu'elle a commis un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité ;
- qu'elle a commis un crime grave de caractère non politique et en dehors du pays d'accueil avant d'être admise comme réfugiée ;
- qu'elle s'est rendue coupable d'agissements contraires aux objectifs et aux principes de l'Union Africaine ;
- qu'elle s'est rendue coupable d'agissements contraires aux buts et aux objectifs des Nations Unies.

3

**ARTICLE 4.-** Une personne perd le statut de réfugié au titre des présentes dispositions, si :

- elle s'est volontairement réclamée à nouveau de la protection du pays dont elle a la nationalité ; ou
- ayant perdu la nationalité, elle l'a volontairement recouvrée ; ou
- elle a acquis une nouvelle nationalité et jouit de la protection du pays dont elle a la nationalité ; ou
- elle est retournée volontairement s'établir dans le pays qu'elle a quitté ou hors duquel elle est demeurée de crainte d'être persécutée ; ou
- les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue comme réfugiée ayant cessé d'exister, elle ne peut plus continuer à refuser de se réclamer de la protection du pays dont elle a la nationalité ; ou
- elle a commis un crime grave de caractère non politique en dehors du pays d'accueil après y avoir été admise comme réfugiée ; ou
- s'agissant d'une personne apatride, les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue comme réfugiée ayant cessé d'exister, elle est en mesure de retourner dans le pays où elle avait sa résidence habituelle.

**ARTICLE 5.-** (1) Les membres de la famille d'une personne considérée comme réfugiée au sens des articles 2, 3 et 4 ci-dessus qui l'accompagnent ou le rejoignent sont également considérés comme réfugiés, sauf s'ils sont d'une nationalité autre que celle du réfugié et jouissent de la protection du pays dont ils sont ressortissants.

(2) Si, une fois que la qualité de réfugié a été reconnue au chef de famille, la cohésion familiale est rompue par suite d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès, les membres de sa famille auxquels le statut de réfugié a été accordé en vertu de l'alinéa 1 ci-dessus continuent à en jouir, sous réserve des dispositions de l'article 4.

(3) Aux fins des dispositions des alinéas (1) et (2) ci-dessus, les membres de la famille d'une personne considérée comme réfugiée s'entendent du ou des conjoints, des enfants mineurs et des autres membres de la famille du réfugié qui sont à sa charge.

(4) Toute décision prise en application des dispositions des articles 3 et 4 de la présente loi ne saurait affecter automatiquement les autres membres de la famille tels que définis à l'alinéa (3) ci-dessus.

**ARTICLE 6.-** (1) La présente loi s'applique à tout demandeur d'asile et réfugié sans discrimination au regard de son genre, de sa religion, de sa race, ou de sa nationalité.

4

(2) Tout enfant non accompagné, sous réserve des vérifications nécessaires, bénéficie du statut de réfugié.

(3) L'Etat du Cameroun, en collaboration avec les organisations internationales, apporte son concours au rétablissement du regroupement familial.

## CHAPITRE II DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DEMANDEURS D'ASILE

**ARTICLE 7.-** (1) Aucune personne ne peut être refoulée à la frontière, ni faire l'objet d'autres mesures quelconques qui la contraindraient à retourner ou à demeurer dans un territoire où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté seraient menacées pour l'une des raisons indiquées à l'article 2 de la présente loi.

(2) Tout demandeur d'asile doit, à l'entrée du territoire national, se présenter aux autorités compétentes dans un délai de quinze (15) jours.

(3) L'autorité ainsi saisie établit un procès-verbal détaillé indiquant l'état civil du requérant, ses activités professionnelles, sa nationalité, les raisons précises de son exil, les raisons du choix du Cameroun pour son immigration et toutes informations de nature à éclairer l'instruction de son dossier.

(4) Un sauf conduit d'une validité de deux mois non renouvelable est délivré à l'intéressé par l'autorité l'ayant entendu qui transmet sans délai le dossier à la Commission d'éligibilité au statut de réfugié visée à l'article 16 ci-dessus.

(5) Une demande peut être irrecevable si le demandeur a séjourné dans un premier pays d'asile. Est considéré comme pays de premier asile, le pays tiers sûr dans lequel le demandeur d'asile a été admis en qualité de réfugié, ou pour d'autres raisons justifiées, y jouit d'une protection et peut encore en bénéficier.

(6) Sans préjudice des dispositions de l'alinéa (2) ci-dessus, tout ressortissant étranger se trouvant sur le territoire de la République et qui ne peut retourner dans son pays d'origine ou dans le pays dans lequel il a sa résidence habituelle, pour les raisons énoncées à l'article 2 de la présente loi est fondé à introduire une demande d'asile sur laquelle une décision est prise conformément aux procédures fixées par le décret d'application de la présente loi.

**ARTICLE 8.-** (1) Aucune sanction pénale ne peut être prise à l'encontre d'une personne qui, du fait de son entrée ou de son séjour irréguliers sur le territoire national, arrivant directement du territoire où sa vie ou sa liberté seraient menacées au sens de

5  
l'article 2 de la présente loi, sous réserve qu'elle se présente sans délai aux autorités nationales visées à l'article 7.

Lorsque ladite personne a été interpellée pour des raisons d'enquête, la garde à vue ne doit pas dépasser vingt quatre (24) heures renouvelable deux (2) fois.

(2) Aucune mesure d'expulsion ou de reconduite à la frontière contre un demandeur d'asile ne peut être mise en exécution avant que la Commission d'éligibilité au statut de réfugié ne se prononce sur sa demande, à moins que lesdites mesures ne soient dictées par des raisons de sécurité nationale, d'ordre public ou en exécution d'une décision rendue conformément à la loi ; en tout cas ces mesures d'expulsion ou de reconduite à la frontière ne pourraient avoir pour effet de contraindre un demandeur d'asile à retourner ou demeurer dans un pays où sa liberté serait menacée au sens de l'article 2 de la présente loi.

(3) Le demandeur d'asile en possession de l'attestation de dépôt du dossier est libre de ses mouvements. Toutefois, il est tenu d'informer l'autorité chargée de l'immigration de ses déplacements et changements d'adresse et de se présenter à elle en tant que de besoin.

### CHAPITRE III DROITS ET OBLIGATIONS DES REFUGIES

**ARTICLE 9.-** Sans préjudice des dispositions des chapitres I et II énoncées ci-dessus, tous les droits fondamentaux et les dispositions prévues aux chapitres II, III, IV et V de la Convention de Genève relative aux réfugiés du 28 juillet 1951 et celle de l'OUA du 10 septembre 1969 relative aux réfugiés s'appliquent à tout réfugié régulièrement installé au Cameroun et dans la limite des droits accordés aux nationaux. Ceux-ci concernent, entre autres :

- la non-discrimination ;
- le droit de pratiquer sa religion librement ;
- le droit à la propriété ;
- la liberté d'association ;
- le droit d'ester en justice ;
- le droit au travail ;
- le droit à l'éducation ;
- le droit au logement ;
- le droit à l'assistance sociale et publique ;
- la liberté de circulation ;
- le droit d'obtenir des titres d'identité et des documents de voyage ;
- le droit au transfert des avoirs ;

6

- le droit à la naturalisation.

**ARTICLE 10.-** (1) Pour l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou non, et sans exonération d'impôts et de taxes, ainsi qu'en matière d'avantages sociaux liés à l'exercice d'une telle activité, les personnes reconnues comme réfugiées sont assimilées aux nationaux.

(2) Elles reçoivent le même traitement que les nationaux en ce qui concerne l'accès à l'éducation, les droits d'inscription scolaire et universitaire et les frais des centres des œuvres universitaires.

**ARTICLE 11.-** Tout réfugié est tenu de se conformer aux lois et règlements en vigueur au même titre que les nationaux.

**ARTICLE 12.-** Toute personne qui acquiert le statut de réfugié s'engage à ne mener à partir du territoire national aucune activité déstabilisatrice contre l'Etat camerounais, contre son pays d'origine ou contre tout autre Etat.

**ARTICLE 13.-** (1) Toute personne reconnue comme réfugiée reçoit une carte de réfugié dont la durée de validité et les modalités de renouvellement sont fixées par décret.

(2) Les réfugiés ont droit, en outre, à l'établissement du titre de voyage prévu à l'article 28 de la Convention de 1951 ainsi qu'à toute autre pièce nécessaire soit à l'accomplissement de divers actes de la vie civile, soit à l'application de la législation interne ou des accords internationaux qui concourent à leur protection.

**ARTICLE 14.-** (1) Un réfugié se trouvant régulièrement sur le territoire du Cameroun ne pourra être expulsé que pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public.

(2) L'expulsion d'un réfugié n'a lieu qu'en exécution d'une décision rendue conformément à la procédure prévue par la loi.

(3) La décision d'expulsion est signifiée au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés qui se charge de lui trouver un pays d'asile dans un délai de soixante douze (72) heures. Cette décision d'expulsion est également signifiée à l'intéressé qui est sous la surveillance des autorités de maintien de l'ordre.

(4) L'expulsion entraîne de plein droit le retrait de la carte de réfugié.

**ARTICLE 15.-** Aucun réfugié ne peut être extradé, de quelque manière que ce soit, sur les frontières d'un territoire visé à l'alinéa (1) de l'article 7 ci-dessus.

CHAPITRE IV  
LES ORGANES DE GESTION DES REFUGIES

ARTICLE 16.- Il est créé une Commission d'éligibilité au statut de réfugié et une Commission des recours des réfugiés dont l'organisation, le fonctionnement et les règles de procédures sont fixées par décret.

ARTICLE 17.- Les décisions des deux organes visés à l'article 16 ci-dessus ne sont susceptibles d'aucun recours devant les juridictions nationales de droit commun.

CHAPITRE V  
DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

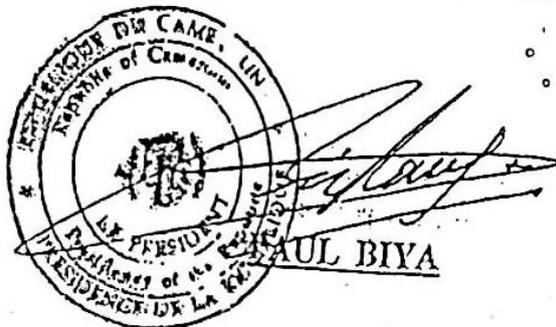
ARTICLE 18.- Les personnes qui, à la date de promulgation de la présente loi, se trouvent sur le territoire du Cameroun à la suite de l'une des circonstances décrites à l'article 2 ci-dessus sont soumises aux dispositions de la présente loi.

ARTICLE 19.- Les demandeurs d'asile titulaire d'un certificat de réfugié délivré par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi obtiennent la qualité de réfugié.

ARTICLE 20.- La présente loi qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée et publiée selon la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 27 JUIL 2005

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



## SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I. SOURCES

#### 1. Documents d'archives

- ANY, APA 11643, Région Est Cameroun : organisation politique et mise en valeur, 1920-21.
- \_\_\_\_\_, TA 144-45, Rapport du Docteur Plehn sur la fondation de la station Sangha-Ngoko, 1899.
- \_\_\_\_\_, Article 2 de l'ordonnance N°59/57 du 11 novembre 1959, portant création de l'Armée camerounaise et organisation générale de la défense.
- \_\_\_\_\_, Article 1<sup>er</sup> du décret n° 90/1357 du 19 décembre 1990.
- \_\_\_\_\_, Article 67, alinéa 2, de la loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de décentralisation au Cameroun.
- \_\_\_\_\_, Décret 2008/377 du 12 novembre 08 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services, titre III, du Préfet, Chapitre I des attributions du Préfet.
- \_\_\_\_\_, Décret No1156/PR/MISP/ du 30 décembre 2013, portant Organisation du Ministère de l'intérieur et de la Sécurité Publique de France.
- \_\_\_\_\_, Article 197 de la Loi N°2019 024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées.
- Archive de la Commune de Garoua-Boulai, *Plan Communal de Développement, Garoua-Boulai/Yaoundé*, CGB/PNDP, 2013.
- Cameroon Tribune* N°8413/4621 du 16 août 2005, Loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun, article 6, alinéa 1.
- APL, Décret n° 2007/255/PM du 04 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la loi n° 97/012 du 10 janvier 1997 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun.
- MINREX, Aide-mémoire de SEM le Ministre d'État chargé des relations extérieures chef de la délégation camerounaise à la X<sup>ème</sup> session de la Grande Commission Mixte Cameroun-RCA.

## 2. Témoignages oraux

N°	Noms et prénoms	Âges	Qualités	Lieux d'entretien	Dates d'entretien
1	Abanda Richard	43 ans	Commerçant	Garoua-Boulai	23 décembre 2022
2	Abena Jean Patrick	42 ans	Sous-Préfet	Garoua-Boulai	21 décembre 2022
3	Adama Haoua	44 ans	Volontaire ONU	Bertoua	07 février 2022
4	Adamou Abdoulaye	46 ans	Réfugié RCA	Bertoua II (Yadia)	07 février 2022
5	Adamou Bouba	58 ans	Migrant forcé RCA	Gado-Badzéré	12 novembre 2022
6	Adamou Ibrahim	45 ans	Migrant forcé	Gado-Badzéré	18 décembre 2022
7	Adamou	49 ans	Éleveur-commerçant	Garoua-Boulai	22 décembre 2022
8	Adibolo Thomas	41 ans	Conseiller-d'orientation	Bertoua	08 février 2022
9	Adidengou Martial	56 ans	Agent de sécurité	Bertoua	07 février 2022
10	Aladji Abba	66 ans	Commerçant (Camerounais)	Garoua-Bouali	09 février 2022
11	Aladji Adamou	55 ans	Éleveur-Agriculteur	Gado-Badzéré	18 décembre 2022
12	Alioum Abakar	43 ans	Réfugié	Bertoua	07 février 2022
13	Alioum Sadjo	42 ans	Berger	Mandjou	19 février 2022
14	Amadou Awaloi	54 ans	Chef Traditionnel	Bertoua II (Enia)	22 février 2022
15	Aman Abdoulaj	48 ans	Migrant forcé	Bertoua	07 février 2022
16	Anani Anani Mathurin	52 ans	Agent Eaux et Forêts	Garoua-Boulai	12 novembre 2022
17	Assiga Alphonse	65 ans	Éleveur	Bertoua	07 février 2022
18	Awoulou Mohamed	52 ans	Migrant forcé	Bertoua	07 février 2022
19	Awoulou Mohamadou	33 ans	Réfugié conducteur de moto	Gado-Badzéré	18 décembre 2022
20	Azalo Achille	47 ans	Résident permanent	Garoua-Boulai	12 novembre 2022
21	Babayero André	41 ans	Contractuel d'Administration	Garoua-Boulai	12 novembre 2022
22	Bachir Ahmed	46 ans	Homme d'Affaire	Garoua-Boulai	23 décembre 2022
23	Bamal Arnaud	36 ans	Armée de terre camerounaise	Mandjou	19 décembre 2022
24	Bello Dairou	32 ans	Membre du Comité-	Bertoua II	19 décembre

			vigilance	(Enia)	2022
25	Bikook	42 ans	Responsable éducation d'urgence	Bertoua	20 décembre 2022
26	Bilong André Gabriel	78 ans	Fonctionnaire retraité	Bertoua	07 février 2022
27	Binyet Sani	35 ans	Agent du BIR	Bertoua	20 décembre 2022
28	Bobo Abdul	56 ans	Mécanicien	Garoua-Boulai	12 novembre 2022
29	Buyse Delphine	40 ans	Direction générale de l'aide humanitaire	Bertoua	20 décembre 2022
30	Dibobe Alain	41 ans	Poste de Douane	Garoua-Boulai	12 novembre 2022
31	Dikobo Alex	63 ans	Administrateur civil en retraite	Bertoua	20 décembre 2022
32	Dikobo Samuel	36 ans	Membre du Comité-vigilance	Bertoua (Tigaza)	20 décembre 2022
33	Djambou Ariel	44 ans	Agent à la Sous-préfecture	Garoua-Boulai	20 décembre 2022
34	Djon Robert	38 ans	Enseignant	Bertoua	08 février 2022
35	Ebanga Anicet	41 ans	Agent de liaison transfrontalier	Bertoua	20 décembre 2022
36	Ekobo Ebéni	43 ans	Résident permanent	Garoua-Boulai	22 décembre 2022
37	Elimi Norbert	42 ans	Médecin	Bertoua	08 février 2022
38	Ewangue Emmanuel	50 ans	Responsable Éducation et remobilisation	Bertoua	08 février 2022
39	Ezékiel Nathan	42 ans	Personnel Sous-préfecture	Bertoua 1 <sup>er</sup>	20 décembre 2022
40	Hawalou Abbas	54 ans	Éleveur	Garoua-Boulai	22 décembre 2022
41	Ibrahim Yacoubou	36 ans	Assistant PU-AMI	Bertoua	07 février 2022
42	Issa Madilawa	52 ans	Migrant forcé	Garoua-Boulai	12 novembre 2022
43	Kolondinga Samuel	38 ans	Migrant et agent de sécurité	Bertoua	20 décembre 2022
44	Mbaiyamo	62 ans	Commerçant	Garoua-Boulai	22 décembre 2022
45	Mbamou Christian	47 ans	Inspecteur de police	Bétaré-Oya	10 février 2022
46	Momnougui Alain	44 ans	Agent des Eaux et forêts	Belabo	15 novembre 2022
47	Moudourou	43 ans	Chef de projet CRC	Bertoua	16 décembre 2022
48	Mvondo Bernard	39 ans	Responsable de la santé	Gado-Badzéré	18 décembre

					2022
49	Ndem Jean François	52 ans	Agent de poste frontalier	Garoua-Boulai	23 décembre 2022
50	Ngambi Francis	39 ans	Chef-moniteur du camp	Gado-Badzéré	18 décembre 2022
51	Ngari Alexandre	73 ans	Autorité traditionnelle	Bertoua	08 février 2022
52	Njialepa Djoni	47 ans	Ancien Premier Adjoint au Maire de Diang	Bertoua	16 décembre 2022
53	Njoh Martin	53 ans	Ancien agent de la sous-préfecture	Bertoua II	20 décembre 2022
54	Nkoume André	65 ans	Retraité	Bertoua	20 décembre 2022
55	Ntamack Elysée Loïc	46 ans	Agent au poste de contrôle	Garoua-Boulai	12 novembre 2022
56	Ramatou	32 ans	Migrante forcée RCA	Gado-Badzéré	18 décembre 2022
57	Sadifil Dénise	48 ans	Directrice École sage-femme	Bertoua	20 décembre 2022
58	Samnick Etienne	26 ans	Personnel médical	Garoua-Boulai	22 décembre 2022
59	Tessoubou Nickel	44ans	Mécanicien et chef de garage	Garoua-Boulai	12 novembre 2022
60	Wandaloudou Junior	53 ans	Commerçant	Belabo	14 novembre 2022
61	Yéréguété M.	42 ans	Centrafricaine (SG CMCI)	Bertoua	07 février 2022

## II. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### 1. Ouvrages

- Ahidjo A., *Contribution à la construction nationale*, Paris, Présence Africaine, 1964.
- Al Finkoffet Klumeyer D., (dir), *From Migrants to Citizens. Membership in a Changing World*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 2000.
- Ango Ela P., *La prévention des conflits en Afrique centrale : prospective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001.
- Auzias D., *La République Centrafricaine*, Paris, Éditions Nouvelle Édition de l'Université, Coll. Le Petit Futé, 2007.
- Bacon F., *Essais de morale et de politique*, Paris, l'Arche, 1999.
- Badie B., *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995.
- Batistella D., *Théorie des relations internationales*, Paris, 5ème mise à jour et augmentée, Les Presses Science Po, 2015.
- Berthelet P., *Chaos international et sécurité globale. La sécurité en débats*, Paris, Publibook, 2014.
- Bigo D., *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1988.
- Biyoya Makutu Kahandja P., *La géopolitique de l'instabilité dans la région des grands lacs. Réflexions sur les réfugiés, ces acteurs/auteurs des mutations géostratégiques*, Paris, l'Harmattan, 2009.
- Boutellier H., *L'utopie de la sécurité. Ambivalences contemporaines sur le crime et la peine*, traduit par A. W. Anita Concas, Bruxelles, Larcier, 2008.
- Boutros Boutros Ghali, *Les conflits des frontières en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1972.
- Braillard P., *Théorie des Relations Internationales*, Montréal, PUM ,4<sup>ème</sup> édition, 2010.
- Browning F. et Gerassi J., *Histoire criminelle des Etats-Unis*, Paris, Nouveau Monde, 2015.
- Castells M., *The Information Age ; Economy, Society and Culture*, Vol. 3, *The End of the Millennium*, Oxford, Basil Blackwell, 1998.
- Curtin P., *African History*, London, Longman, 1992.
- Dahrendorf R., *Classes et conflits de classe dans la société industrielle*, Stanford, Presses Universitaire de Stanford, 1959.
- David C. P., *La guerre et la paix : approche contemporaine de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presse Nationale de Science Politique, 2000.
- David C.-P. et Roche J.-J., *Théories de la sécurité : Définition, approches et concept de la sécurité internationale*, Paris, Monchrestien, 2002.

- David C.-P., *La guerre et la paix approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Paris, 3ème édition revue et augmentée, Presses de Sciences Po, 2015.
- Dimi C. R., *Historicité et rationalité de la démocratie africaine. Essai de philosophie politique*, Paris, l'Harmattan, 2007.
- Easton D., *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974.
- Eisenstadt S., *Traditional patrimonialism and modern neopatrimonialism*, Beverly Hills, Sage Publications, 1973.
- Elias N., *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.
- Gazibo M., *L'instabilité en Afrique et ses déterminants*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010.
- Grawitz M., *Méthodes en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001.
- Guilhaudis J. F., *Relations internationales contemporaine*, Paris, Litec, 3ème édition, 2010.
- Guinchard S. et Debard T., *Lexique des termes juridiques*, Paris, Editions Dalloz, 2012.
- Hugon P., *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Cedex, 3ème Edition, 2012.
- INS, *Annuaire statistique du Cameroun*, 1983, 1991, 1997, 2000 et 2004.
- Kalck P., *Barthélémy Boganda 1910-1959. Élu de Dieu et des Centrafricains*, Saint Maur des Fossés, Éditions Sepia, 1995.
- \_\_\_\_\_, *L'histoire de la Centrafrique des origines préhistoriques à nos jours*, Paris, Levraut, 1974.
- Koh Bela A.-J., *La prostitution africaine en Occident et Mon combat contre la prostitution*, Paris, J.C. Gawsewitch, 2005.
- Koungou L., *Boko Haram, le Cameroun à l'épreuve des menaces*, Paris l'Harmattan, 2014.
- \_\_\_\_\_, *Culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 2015.
- \_\_\_\_\_, *Défense sécuritaire nationale en mouvement*, Paris, l'Harmattan, 2010.
- Lee E., *A theory of migration, Demography*, Washington, 3 (48), 1966.
- Merle M., *Sociologie des Relations Internationales*, Paris, Dalloz.
- Mesly O., *Creating models in psychological research*, Cham Switzerland, Springer, 2015.
- Michalon T., *Quel Etat pour l'Afrique ?*, Paris, l'Harmattan, 1984.
- Muller P. et Surel Y., *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montcherestien, 1990.
- Ngoupandé J.-P., *Chronique de la crise centrafricaine 1996-1997. Le syndrome Barracuda*, Paris, l'Harmattan, 1997.
- Nkot P.F., *Usages politiques du droit en Afrique. Le cas du Cameroun*, Bruxelles, Bruylant, 2005.

- Perruchoud R., *Droit international de la migration. Glossaire de la migration*, Genève, Organisation internationale pour les migrations (OIM).2007.
- Pigeaud F., *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011.
- Saïbou Issa, *Les coupeurs de route : histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le Bassin du Lac-Tchad*, Paris, Karthala, 2010.
- Serre J., *David Dacko : premier président de la République centrafricaine, 1930-2003*, Paris, l'Harmattan, 2007.
- Simmel G., *On Individuality and Social Forms*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 1971.
- Supiot A., *La Gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard, 2015.
- Szabo D., *Criminalité et déviance*, Paris, Armand Colin, 1970.
- Tankeu M., *Enquête au cœur du phénomène des coupeurs de route*, Paris, l'Harmattan, 2013.
- Touoyem P., *Conjoncture sécuritaire en zone frontalière Cameroun-Tchad-République Centrafricaine. Éléments d'analyse anthropo-politiste du phénomène des coupeurs de routes*, Yaoundé, CIPAD-SIPRI, 2011.
- Troube C., *L'humanitaire, un business comme les autres ?* Paris, Larousse, 2009.
- UNHCR, *Politique du HCR sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain*, Genève, UNHCR, 2009.
- Vernant J., *Les réfugiés dans l'après-guerre*, Monaco, Éditions du Rocher, 1954.
- Viottiet P. et Kauppi M., *International Relations Theory*, Maryland, Rowman & Littlefield, 1987.
- Weber M., *Économie et société. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1971.
- Yogo E. E. (dir.), *La défense populaire au Cameroun : une réponse pertinente contre Boko Haram*, Yaoundé, Afrédit/CAESS, 2015.

## 2. Chapitre d'ouvrages

- Ango Mengue S., "Relations frontalières entre les peuples du Cameroun et les autres pays de l'Afrique centrale, le cas de l'Est", dans D. Abwa (s/d), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Tome 1, Yaoundé, PUY, 2001, pp. 73-81.
- Delcourt B., "Sécurité : un concept polysémique", D. Batistella (dir.), *Relations internationales. Bilan et perspectives*, Paris, Ellipses, 2013, pp 210-235.
- Ebolo M.-D., "De la "société civile" mythique à la "société civile" impure : entre assujettissement, émancipation et collusion", L. Sindjoun, *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Dakar, Codesria, 1999, pp. 67-100.

\_\_\_\_\_, "Les réfugiés burundais et rwandais au Cameroun", L. Sindjoun, *États, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, pp. 147-171.

Ella Meye L., "La région transfrontalière à l'épreuve de la régulation et de la tolérance de l'immigration", L. Sindjoun, *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, 173-187.

Faure G. O., "La mise en œuvre de l'interdisciplinarité : barrières institutionnelles et intellectuelles", E. Portella, (Ed.), *Entre savoirs. L'interdisciplinarité en acte : enjeux, obstacles, perspectives*, Toulouse, Erès, 1992, pp. 392-398.

Fauré Y. A. et J.-F. Médard J.-F., "L'État business et les politiciens entrepreneurs. Néopatrimonialisme et Big men : économie et politique", Y.A. Fauré et S. Ellis, *Les entrepreneurs en Afrique*, Paris, Karthala, 1994, pp. 289-309.

Lohrmann R., "Les migrations clandestines : un problème d'actualité dans les pays en développement", R. T. Appleyard (dir.), *L'incidence des migrations internationales sur les pays en développement*, Paris, OCDE, 1989, pp. 36-59.

Mbogning P. D., "La politique migratoire du Cameroun : la rigidité normative à l'épreuve des flux humains", L. Sindjoun, *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, pp. 19-66.

Muchielli L., "La criminalité : une construction sociale", *Sciences Humaines : criminalité, histoire, causes ; tendances*, Mensuel N° 123, janvier 2002, pp. 1-42.

Pello G., "Migration transfrontalière et droits économiques et sociaux. Une lecture des prémices d'un conflit entre migrants et populations locales dans la ville de Bertoua", K. Gatelier et al., *Transformation de conflit*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2015, pp. 1-29.

Temgoua A. P., "Le commerce transfrontalier entre le Cameroun et ses voisins", *Boundaries and History in Africa : Issues in Conventional Boundaries and Ideological frontiers*, 2011, pp. 143-166.

### **3. Articles de revue, presse et périodique**

Abdouraman Halirou, "De nouvelles aires de sécurité policière au Nord-Cameroun : les enjeux de l'institution des commissariats d'arrondissements à Garoua, Maroua et Ngaoundéré en 2002", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, Vol. XII, 2010, pp.114-136.

ACAPS, "République Centrafricaine. Conflit décembre 2013-février 2014", Genève, 12 février 2014, pp. 1-16.

Balandier G., "Problématique des classes sociales en Afrique noire", *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 38, janvier-juin 1965, pp. 130-143.

Balzacq Th., "Qu'est-ce que la sécurité nationale ?", *Revue internationale et stratégique*, N° 52, 2004, pp. 33-50.

Bamba Guèye S., "Connections between Jihadist groups and smuggling and illegal trafficking rings in the Sahel", *Friedrich Ebert Stiftung Peace et Security Series*, 2017, p. 1-22.

Bekono C. A., "La politique migratoire du Cameroun à l'épreuve de la libre circulation et du droit d'établissement des ressortissants de la CEMAC", *Revista Africa[s]*, Vol 6, N° 12, 2019, pp. 36-64.

Beninga P.-C. et al. "Persistance de la crise en République Centrafricaine : Comprendre pour agir", in *Friedrich Ebert Stiftung*, Yaoundé, 2017, pp. 1-28.

Bennafla K., "La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale", *Politique africaine*, N°73, 1991/1, pp. 25-49.

Bensimon C., "Dans l'Est du Cameroun, où les réfugiés centrafricains se désolent de vivre comme des mendiants", *Le Monde*, 22 mai 2017, pp. 1-10.

Bona M., "Marianne : la France dans le piège centrafricain", *HRW*, le 23 septembre 2015, pp. 1-12.

Bourgeois X., "Des milliers de Centrafricains arrivent au Cameroun en quête de refuge", *UNHCR, l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés*, Garoua-Boulai, le 19 janvier 2021, pp. 1-22.

Cambrezy L. et Lassailly-Jacob V., "Les migrations forcées", Actes de "Géoforum Poitiers 2004. Les migrations internationales : connaître e comprendre", *Géographes associés*, 2005, N° 29, pp. 1-18.

Ceyhan A., "Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres", *Culture & Conflits, Sécurité et immigration*, 19998, pp. 27-48.

Chouala Y. A., "Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse anthropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise", *Polis/Revue Camerounaise des Sciences Politiques*, Vol. 8, Numéro spécial, 2001, pp.1-42.

De Clermont J.-A., "Surmonter la crise en Centrafrique", *La Société d'Édition de Revues, "Études"*, 2015/2, pp. 1-19.

De Mont Clos Pérouse, "Faut-il supprimer les polices en Afrique ? *Le Monde Diplomatique*, Paris, N° 521, 1997, pp. 1-6.

- Dekane E., "Le banditisme urbain à l'ère des TIC : un appel à la prudence et aux nouvelles méthodes de sécurisation des villes camerounaises", *Revue Sciences, Langage et Communication*, Vol. 1, N°3, 2016, pp. 1-36.
- Duhem V., "Le régime de Djotodia face à la multiplication des groupes armés hostiles", *Jeune Afrique*, 29 octobre 2013, pp. 1-9.
- Dukhan N., "En Centrafrique, les groupes armés prolifèrent grâce à une impunité totale", *Le Monde*, le 21 août 2017, pp. 1-6.
- Egg J. et Herrera J., "Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne", *Autrepart*, N°6, 1998, pp. 1-23.
- Faes G. et Smith S., "La solitude et le chaos en République Centrafricaine", *Politique Internationale*, Numéro 88, 2000, pp. 1-58.
- Fogue Tedom A., "Le déficit d'autonomie politique et stratégique de l'État postcolonial et les problèmes africains actuels", Cours dispensé à l'Université de Yaoundé II (IRIC), 2014-2015, pp. 1-22.
- Foula M., "Cameroun-RCA : les échanges commerciaux paralysés à Gari-Gombo", *EcoMatin*, du 15 novembre 2021, pp. 1-4.
- Hugon P., "Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique", *International development pollicy*, 2010, pp 1-42.
- Huysmans J., "Security ! What do you mean ?", *European Journal of International Relations*, Vol 4 (2), 1998, pp. 1-22.
- Laldji M., "Les menaces des entités criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des États", *Sécurité globale*, n° 6, février 2016, pp. 38-58.
- Lassailly-Jacob V., "Migrations forcées et leurs territoires en Afrique subsaharienne", *Colloque international, ENSA*, Abidjan, Septembre 2009, pp. 1-23.
- Le Nouvel Observateur, "Centrafrique. Amnesty International dénonce un "nettoyage ethnique"", *Le Nouvel Observateur*, février 2014, pp. 1-12.
- Léaba O., "La crise centrafricaine de l'été 2001", *Politique africaine*, 4, N° 84, 2001, pp. 142-173.
- Leitenberg M., "Un monde qui préfère la guerre", *Le Monde diplomatique*, novembre 1983, pp. 1-6.
- Mbembe J. A., "Vers une nouvelle géopolitique africaine", *Manière de voir*, n° 51, 2000, pp. 40-45.

Mbuli R., "Humanitarian Crises and the Management of Refugee Displacements and Integration in Central Africa: A Case Study of Cameroon", *Post sur Action for Peace and Development*, du 06 janvier 2013, pp. 1-16.

Médard J.-F., "L'État patrimonialisé", *Politique africaine*, N° 39, septembre 1990, pp. 25-36.

Mozouloa D., "L'accès à la mer, un défi à variable multiple pour la Centrafrique", *Enjeux*, N°34, juin-mars 2004, pp. 22-37.

Musila C., "L'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad", *Ifri, Programme Afrique Subsaharienne*, 2012, pp. 1-30.

Nasreddine, "Le problème des réfugiés en Afrique : l'inéluctable choix entre universalisme et spécificités", *Le quotidien d'Oran*, 2005, p. 1-32.

Ndamobissi R. et al., "La société centrafricaine génératrice d'inégalités et de pauvreté. Santé, éducation, accès aux droits et profils des ménages pauvres", *L'Enfant en Centrafrique*, 2004, pp. 19-73.

Nfor K., "Une ville souffre de l'afflux des réfugiés centrafricains", *Le Monde*, février 2014, pp. 1-5.

Ngovon G., "Le contrôle des ressources de l'Etat, un enjeu des conflits en Centrafrique", *Les cahiers d'Outre-mer*, N° 272, Octobre-décembre 2015, pp. 488-516.

Ntuda Ebodé J. V., "La nouvelle posture géopolitique du Cameroun et la lutte contre la piraterie dans le Golfe de Guinée", *Piraterie et terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2009, pp. 43-92.

\_\_\_\_\_, "La politique de défense du Cameroun : Évolution du concept d'emploi des forces et perspectives", *Revue Défense nationale*, Janvier 2011, pp. 1-12.

Olinga A. D., "Les conflits et la question des réfugiés en Afrique Centrale", Friedrich Ebert Stiftung, *Paix et sécurité dans la CEEAC. Préalable du développement*, Yaoundé, presses Universitaires, 2007, pp. 31-54.

Ourdan R. et Bensimon C., "En Centrafrique, le président Michel Djotodia est sur la sellette", *Le Monde*, 8 janvier 2014, pp. 1-8.

Oyono D., "Le coup d'État manqué du 6 avril 1986 et les engagements de politique étrangère du Cameroun", *Le Mois de l'Afrique*, 1986, pp. 220-230.

Paugam S., "Ce qui nous attache à la société", *Le lien social*, 2022, pp. 100-126.

Queloz N., "A-t-on encore des raisons de distinguer criminalités économique et organisée ?", *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, N° 36, 1999, pp. 15-32.

Roitman J., "La garnison-entrepôt", *Autrepart*, N° 6, 1998, pp. 36- 57.

Rosenhlatt, "Les réfugiés, une question humanitaire ? Non, politique", *Courrier International*, N° 450 du 17 au 23 juin 1999, pp. 1-36.

Saïbou Issa., "Autorités traditionnelles et bandits de grand chemin au Nord-Cameroun entre collaboration, confrontation et nécessaire réforme", *African Traditional Kingdoms*, Vol. III, 2006, 117-152.

\_\_\_\_\_, "L'embuscade sur les routes des abords Sud du lac Tchad", *Politique Africaine*, N° 94, 2004, pp. 82-104.

\_\_\_\_\_, "L'impact socio-économique du séjour des réfugiés tchadiens à Kousséri (1979-1982)", *Ngaoundéré-Anthropos, Revue de sciences sociales*, Vol.2, 1997, pp. 99-152.

\_\_\_\_\_, "La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la RCA et du Tchad. Une nouvelle modalité du banditisme transmigrant", *Polis, Revue camerounaise de science politique*, Vol. XIII, 2006, pp. 119-146.

\_\_\_\_\_, "La répression du grand banditisme au Cameroun : entre pragmatisme et éthique", *Annales de la FALSH de l'Université de Ngaoundéré*, N° 3, 2000, pp. 1-24.

\_\_\_\_\_, "L'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad", *Politique Africaine*, N° 94, 2004, pp. 82-104.

\_\_\_\_\_, "Songoobe, Bandits justiciers au Nord-Cameroun sous administration française", *Annales de la FALSH de l'Université de Ngaoundéré*, Vol. 6, 2001, pp. 137-154.

\_\_\_\_\_, (dir.), "Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun", *Kaliao, Revue pluridisciplinaire de l'École Normale Supérieure (ENS) de l'Université de Maroua*, Numéro Spécial, 2014, pp. 1-23.

Seignobos C., "Le phénomène de Zarguina dans le Nord du Cameroun : coupeurs de route et prise d'otage, la crise des sociétés pastorales Mbororo", *Revue de l'Afrique Contemporaine*, Vol. 239. 2011, pp. 35-59.

Shaw M., "L'évolution de la place de l'Afrique dans l'économie criminelle mondiale", *ENACT Continental Report 1*, septembre 2017, pp. 114-152.

Standing A., "La criminalité dans la pêche commerciale en Afrique : une menace pour la sécurité humaine", *Bulletin de la sécurité africaine* N°33, *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, 6 juin 2017, pp. 1-28.

Stouffer S., "Intervening opportunities: A theory relating mobility and distance", *American Sociological Review*, 1940, 5 (6), pp. 845-867. "Intervening opportunities and competing migrants", *Journal of Regional Science*, 1960, 2 (1), pp. 1-26.

Torpey J., "Aller et venir : le monopole étatique des moyens légitimes de circulation", in *cultures et conflits*, numéro spécial, sécurité et immigration, 1998, pp. 63-100.

Travares J.-F., "Pourquoi tous ces coups d'État en Afrique ?", *Le Monde Diplomatique*, Archives, 2004, pp. 1-8.

Zognong D., "Le Cameroun, une destination privilégiée pour les réfugiés", *Governance Alert*, Numéro 6, 2001, pp. 1-12.

Zozime Tamekamta A., "Le Cameroun face aux réfugiés centrafricains. Comprendre la crise et les résiliences subséquentes", *CARPADD*, Notes d'analyse sociopolitiques, N°1, avril 2018, pp. 1-22.

#### **4. Rapports d'activités des organismes humanitaires**

Amnesty International, "République centrafricaine. Crimes de guerre et crimes contre l'humanité à Bangui", *Rapport Amnesty International*, décembre 2013.

Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, *Résolution 1509 (2006) : droits fondamentaux des migrants irréguliers*, Strasbourg, 27 juin 2006.

Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique, "Séminaire sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée", Niamey, Niger Du 13 au 17 janvier 2020.

Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé, 2001.

*Human Rights Watch*, "République centrafricaine : les nouveaux dirigeants commettent de terribles exactions", *HRW*, 18 septembre 2013.

Humanitarian Community Partnership Team/RCA, "Central African Republic Fact Sheet", février 2007.

*International Crisis Group*, "La crise centrafricaine : de la prédation à la stabilisation", *Rapport Afrique* N°219, 17 juin 2014.

\_\_\_\_\_, "République Centrafricaine : anatomie d'un État fantôme", *Rapport Afrique*, n° 136, 13 décembre 2007.

\_\_\_\_\_, "Centrafrique : les racines de la violence", *rapport Afrique*, N°230, 2015.

*INTERPOL*, "Overview of Serious and Organized Crime in Central Africa", 30 septembre 2018.

Le gouvernement de la République Centrafricaine, *Troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*, Bruxelles, 2001.

Nations Unies, "Mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée", *Office contre la drogue et le crime*. Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 18-25 avril 2005, Bangkok.

PNUD, *Rapport sur le développement humain 2006*, New York, PNUD, 2006.

Rapport d'audit du Cabinet 2AC, "RCA : état des lieux de la situation de trésorerie au 28 février 2013", Rapport de mission (vol. 1), avril 2013.

Rapport de Médecins Sans Frontières, *Réfugiés centrafricains au Tchad et au Cameroun : "La valise et le cercueil"*, Dossier de presse, juillet 2014, non paginé.

Rapport du PAM, "Évaluation rapide de la sécurité alimentaire des populations réfugiées et hôtes des régions de l'Adamaoua et de l'Est du Cameroun", Yaoundé, septembre 2010.

UNHCR, "Cartographie des réfugiés centrafricains dans le département du Lom-et-Djérem", Genève, UNHCR, 2010.

\_\_\_\_\_, "Regional refugee response Plan-Central African Republic", *UNHCR*, Genève, 2016.

\_\_\_\_\_, "Standing committee, note sur les clauses de cessation", 30 mai 1997, non paginé.

## 5. Dictionnaire

Puigelier C., *Dictionnaire juridique*, Paris, Larcier, Collection Paradigme, 2015.

## 6. Mémoires et thèses

### 6.1. Mémoires

Abana Lhamma Ganli, "L'insécurité et son impact sur les pasteurs nomades Mbororo dans la Kabbia (Tchad) :1963-2013", Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2014.

Djaowe T., "La gestion du trafic transfrontalier des stupéfiants entre le Cameroun et le Nigeria : étude comparée de la Région du Nord et de l'Adamawa State (1961-2012)", Mémoire de Maitrise d'Histoire, Université de Ngaoundéré, 2012.

Eyigla E. Z. et Mbita E. F. M., "Réfugiés et incidences sécuritaires à l'Extrême-nord Cameroun : 1979-2017", Mémoire de DIPES II en histoire, École Normale Supérieure de Maroua, 2018.

Eyigla E. Z., "Réfugiés, déplacés internes et incidences sécuritaires au Cameroun : le cas de la ville de Douala, 1967-2018", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2020.

Hamza, "L'impact de l'instabilité politique en République Centrafricaine sur la Kadey dans la région de l'Est Cameroun 1965-2014", Mémoire de Master en Histoire, Université de Douala, 2014-2015.

Ishagah Alim, "Le vol des bovins dans les Lamidats de Tignère et de Galim-Tignère de 1828 à 2014 : État des lieux, enjeux et répressions", Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2014.

Moungobaye Masrabaye, "Impact des crises armées tchadiennes sur la sécurité transfrontalière Tchad-Cameroun (1963-2013) : cas des régions frontalières (extrême nord-

Cameroun et Chari Baguirmi)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2014.

Moufo J. N. M., "La coopération entre le Cameroun et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : une mise en perspective historique", Mémoire de Master en relations internationales, option Diplomatie, IRIC, 2010/2011.

Mvodjongo T. A., "Organisations humanitaires et insertions socio-économiques des réfugiés en zone CEMAC : Étude appliquée au HCR-Cameroun", Mémoire de Master, IRIC/IRMIC, 2012/2013.

Ngbwa Easo Y. S., "Conflits en Afrique centrale : le cas de la RCA de 1960 à 2013. Dynamique récurrente d'une trappe de conflictualité", Mémoire-Recherche en Science Politique, Option Relations Internationales, Université de Yaoundé II, 2014.

Ngouabanda F. S., "L'implication de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le processus de consolidation de la paix en République Centrafricaine (2003-2005)", Mémoire de Master en Sécurité Internationale, IRIC, 2014.

Ondoua Ekonglo F., "Autorités traditionnelles et politiques dans le département du Mfoundi entre 1931 et 2016", Mémoire de Master en Histoire, Université de Maroua, 2017.

Sidju B. E., "Les réfugiés centrafricains et tchadiens à Yaoundé : stratégie de survie, réseaux sociaux et intégration", Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2012.

Todjimbè R., "Les relations Tchad-Cameroun, 1960-1980. Aperçu historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006-2007.

Turahirwa J.-B., "Détresse : complément entre soutien matériel, psychologique et spirituel dans l'encadrement des réfugiés. Cas des Rwandais au Cameroun", Mémoire de Maitrise en Théologie, Faculté de Théologie Protestante, UPAC, 1999.

## **6.2. Thèses**

Belomo Essono P. C., "L'ordre et la sécurité public dans la construction politique au Cameroun", Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux, 2007.

Karie Ngamondi Y., "La politique étrangère du Cameroun en Afrique centrale : constances et fluctuations", Thèse de Doctorat Ph. D en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2011.

Mbarkoutou Mahamat H., "État et insécurité urbaine au Nord-Cameroun : 1960-2012", Thèse de Doctorat/Ph.D. en Histoire, Université de Maroua, 2014.

Mbonda B., "La coopération Cameroun/Centrafricaine en matière d'accès à la mer", Thèse de Doctorat de troisième cycle en Relations Internationales, IRIC, 1989.

N'nde Takukam P. B., "Production de la sécurité, rationalité et gouvernance locale : une ethnographie urbaine à Douala et Yaoundé (Cameroun)", Thèse de doctorat en Anthropologie, Québec, Canada, 2016.

Nchinda Keming D., "The United Nations High Commission for Refugees in Cameroon 1982-2011 : A historical investigation", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, octobre 2011.

## 7. Webographies

Birwé H, "Les réfugiés au Cameroun. Regard sociologique sur une crise d'intégration sociale". <http://D//nouveau%20dossier/projet%202/chap%204/-les-refugies-au-cameroun-regard-sociologique-sur-une-crise-d-integration-sociale.pdf>, consulté le 13 avril 2022 entre 07h43 et 07h54 minutes.

Department Of Economic and Social Affairs, Population Division United Nations, "Afrique centrale", Pyramides des âges pour le monde entier de 1950 à 2100, en ligne : <https://www.populationpyramid.net>, publié en 2017 et consulté le 02 décembre 2021 à 17 h 02 minutes.

Douggueli G., "Cameroun : ça chauffe aussi à l'Est", *Jeune Afrique Politique*, sur [www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com), mis en ligne le 30 avril 2013 à 15h56 minutes.

Douggueli G., "Cameroun : la politique du BIR", *Jeune Afrique Politique*, [www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com), mis en ligne le 30 avril 2013 à 20h05 minutes. Consulté le 15 décembre 2022 entre 13h20 et 13h38 minutes.

Extrait d'un entretien in *Paris Match*, le 09 Décembre 1967, <https://miscellanees01.wordpress.com>, consulté le 04 décembre 2021 entre 11h00 et 11h15 minutes.

Global Initiative Against Transnational Organized Crime, "Organized Crime Index Africa 2019". [https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/09/enact\\_report.pdf](https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/09/enact_report.pdf), consulté le 02 décembre 2021 à 16h 36 minutes.

Gourdin P., *République Centrafricaine : géopolitique d'un pays oublié*. [www.diploweb.com/Republique-centrafricaine/html](http://www.diploweb.com/Republique-centrafricaine/html), consulté le 13 avril 2022 entre 08h43 et 08h55 minutes.

Hari J., "Centrafrique : une guerre française oubliée", 2007, in <http://contreinfo/article.ph3?id>, consulté le 23 mars 2022 entre 12h08 et 12h22 minutes.

<http://nid2tic.mondoblog.org/le-top-14-des-hashtag-de-la-crise-centrafricaine/>, consulté le 14/12/2021 entre 08h30 et 08h35 minutes.

[http://nid2tic.mondoblog.org/le-top-14-des-hashtag-de-la-crise\\_centrafricaine/](http://nid2tic.mondoblog.org/le-top-14-des-hashtag-de-la-crise_centrafricaine/), consulté le 14/12/2021 entre 08h38 et 08h42 minutes.

<http://www.cf.undp.org/content/car/fr/home/countryinfo.html>, consulté le 14/12/2021 entre 08h20 et 08h25 minutes.

<http://www.unhcr.fr/5581a037c./lafrique-comme-espace-des-refugies-dans-le-monde.html>, consulté le 14 décembre 2021 entre 07h10 et 07h18 minutes.

<http://www.osidimbea.cm-la-memoire-du-cameroun-departement-du-lom-et-djerem-information-generale.html>, consulté le 02 décembre 2021 entre 17h15 et 17h20 minutes.

<https://africacenter.org/wp-content/uploads/2017/06/ASB33FR--La-criminalite-dans-la-peche-commerciale-en-Afrique-une-menace-pour-la-securite-humaine.pdf>, consulté le 02 décembre 2021 à 16 h 23 minutes.

<https://googleresearch.com/theorie-des-relations-internationales-fiches-20218.Html>, consulté le 05 décembre 2021 entre 13h00 et 13h15 minutes.

[https://publications.oim.int/system/files/pdf/impfricarregionaloverview\\_6march20190.pdf](https://publications.oim.int/system/files/pdf/impfricarregionaloverview_6march20190.pdf), consulté le 06 juin 2021 entre 10h36 et 10h46.

[https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afrique\\_equatoriale\\_française.htm](https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afrique_equatoriale_française.htm), consulté le 07 Avril 2022 à 22h03 minutes.

<https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/39995/fr.html/cameroun-rca-lambassadeur-honore.html>, consulté le 07 décembre 2021 entre 20h30 et 20h47 minutes.

<https://www.toupie.org/le-dictionnaire-de-politique-definition-de-crise-migratoire.html>, consulté le 05 décembre 2021 entre 08h13 et 08h20 minutes.

<https://www.unesco.org.personne-deplacee/deplacement/organisations-des-nations-unies-pour-leducation-la-science-et-la-culture>, consulté le 31 août 2021 entre 11h53 et 12h05 minutes.

Shaw M. et Reitano T., *"People's Perspectives of Organized Crime in West Africa and the Sahel"*, *Institute for Security Studies, Africa Paper 254*, 2014, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper254.pdf>, consulté le 4 décembre 2021 entre 10h08 et 10 h12 minutes.

Shaw M., "Africa's Changing Place in the Global Criminal Economy / L'évolution de la place de l'Afrique dans l'économie criminelle mondiale", *ENACT Continental Report 1*, Septembre 2017. <https://enactafrica.org/research/continental-reports/levolutionde-la-place-de-lafrique-dans-leconomie-criminelle-mondiale>.

[www.ifri.org/?page=1-insecurite-transfrontaliere-dans-la-zone-du-bassin-du-lac-tchad=detail-contribution&id](http://www.ifri.org/?page=1-insecurite-transfrontaliere-dans-la-zone-du-bassin-du-lac-tchad=detail-contribution&id), consulté le 12 septembre 2022 entre 08h05 et 08h10 minutes.

[www.journalducameroun.com](http://www.journalducameroun.com), Cameroun : Améliorer les conditions de prise en charge des réfugiés centrafricains à l'Est, consulté le 18 décembre 2022 entre 18h12 et 18h18 minutes.

[www.voafrique.com.fermeture-de-la-frontiere-entre-le-cameroun-et-la-rca.html](http://www.voafrique.com/fermeture-de-la-frontiere-entre-le-cameroun-et-la-rca.html), consulté le 14 décembre 2022 entre 12h10 et 12h18 minutes.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE</b> .....	i
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	iii
<b>LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES</b> .....	iv
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	vi
<b>RÉSUMÉ</b> .....	vii
<b>ABSTRACT</b> .....	viii
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	1
1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE .....	1
2. RAISONS DU CHOIX DU SUJET .....	4
3. DÉLIMITATION DU SUJET .....	5
3.1. Cadre spatial .....	5
3.2. Cadre temporel .....	6
4. CLARIFICATION CONCEPTUELLE .....	7
5. INTERET DU SUJET .....	13
6. CADRE THEORIQUE .....	14
7. REVUE CRITIQUE DE LITTERATURE .....	17
7.1. Travaux portant sur les migrations forcées en Afrique et au Cameroun .....	17
7.2. Travaux portant sur conflits et criminalité transfrontalière .....	21
8. PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE .....	24
9. HYPOTHESES DE RECHERCHE .....	25
9.1. Hypothèse principale .....	26
9.2. Hypothèses secondaires .....	26
10. METHODOLOGIE .....	26
10.1. Choix des techniques de collecte des données .....	26
10.2. Choix des techniques d'analyse des données .....	27
11. PLAN DU TRAVAIL .....	28
<b>CHAPITRE I : CRISES SOCIOPOLITIQUES CENTRAFRICAINES : CONTEXTE D'ÉMERGENCE, POLITIQUES D'ACCUEIL ET D'INSTALLATION DES MIGRANTS DANS LE LOM-ET-DJÉREM (1965-2003)</b> .....	30
<b>I. CRISES SOCIOPOLITIQUES CENTRAFRICAINES NATURE ET CONSÉQUENCES HUMANITAIRES</b> .....	30
1. La RCA : un pays aux coups d'Etat "interminables" et aux conséquences humanitaires transnationales, 1965-2003 .....	30
2. Disparités socioéconomiques, source des conflits et de déplacement des populations en RCA .....	34
3. Une gestion néo-patrimoniale, prémisse d'exclusion et de conflits .....	36

II. LE LOM-ET-DJÉREM : LECTURE D'UN ESPACE FAVORABLE À LA MIGRATION CENTRAFRICAINE.....	39
1. Les facteurs géographiques et historiques.....	39
2. Les mobiles sociologiques et anthropologiques.....	42
3. La relative stabilité sociopolitique et économique du Lom-et-Djerem.....	44
III. POLITIQUES D'ACCUEIL ET D'INSTALLATION DES MIGRANTS CENTRAFRICAINS A L'EST-CAMEROUN.....	47
1. Politique d'accueil des migrants au Cameroun : rappel historique et nouvelle trajectoire.....	48
1.1. Rappel historique des objectifs de la politique migratoire du Cameroun .....	48
1.2. Nouvelle trajectoire de la politique migratoire du Cameroun : la loi camerounaise portant statut des réfugiés.....	51
2. Conditions d'installation des migrants Centrafricains : entre précarité et générosité des populations hôtes.....	53
<b>CHAPITRE II : CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET- DJÉREM : MOBILES, FORMES, ACTEURS ET MODES OPÉRATOIRES.....</b>	<b>59</b>
I. CAUSES DE L'INSÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET- DJÉREM .....	60
II. FORMES DE LA CRIMINALITÉ AUX ABORDS DU CAMEROUN ET DE LA RCA : UNE LECTURE À PARTIR DU DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJÉREM .....	70
III. ACTEURS ET MODES OPÉRATOIRES DE LA CRIMINALITÉ DANS LE LOM- ET-DJÉREM .....	77
<b>CHAPITRE III : CRISES IDENTITAIRES CENTRAFRICAINES, DÉFERLEMENT DES MIGRANTS ET IMPLICATION DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJEREM, 2013- 2020.....</b>	<b>86</b>
I. CONTEXTE D'ÉMERGENCE ET CONSÉQUENCES HUMANITAIRES DES CRISES IDENTITAIRES CENTRAFRICAINES .....	86
1. Aux sources de la crise centrafricaine de 2012-2018 : contexte et extension transfrontalière .....	87
2. Les déplacements massifs des migrants centrafricains vers l'Est-Cameroun .....	89
II. INFLUENCE DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJEREM.....	92
1. Une coopération économique et commerciale assez dense entre les deux Etats.....	93
2. De l'arrêt des liaisons commerciales transfrontalières à la dégradation des différents marchés périodiques .....	96
3. Appauvrissement et reconversion de la population dans d'autres activités .....	98
III. MIGRATIONS FORCÉES DES CENTRAFRICAINS ET INCIDENCES SOCIALES DANS LE DÉPARTEMENT DU LOM-ET-DJEREM .....	100
1. De l'aubaine des transporteurs en commun à la disponibilité d'une main-d'œuvre..	100
2. Une couverture sanitaire, alimentaire et sécuritaire "améliorées" .....	102
3. De la dissémination des armes à feu et munitions aux problèmes de sécurité.....	106

<b>CHAPITRE IV : MÉCANISMES D'ÉRADICATION DU PHÉNOMÈNE DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET-DJÉREM .....</b>	<b>109</b>
<b>I. AUTORITÉS PUBLIQUES ET LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ DANS LE LOM-ET-DJEREM.....</b>	<b>110</b>
1. Lutte administrative contre le phénomène de la criminalité transfrontalière dans le Lom-et-Djérem.....	110
1.1. Autorités administratives et judiciaires dans la lutte et la prévention des actes insécuritaires.....	111
1.2. Les Mairies dans la lutte contre le phénomène de la criminalité transfrontalière.....	115
2. Les Forces de Maintien de l'Ordre, de sécurité et de défense dans la lutte contre la criminalité transfrontalière .....	116
2.1. Le contrôle et la surveillance des frontières par des Forces de Maintien de l'Ordre .....	117
2.2. Le désarmement de la population civile comme moyen d'éradication de la criminalité transfrontalière .....	120
2.3. Le BIR, la police et la gendarmerie dans la lutte contre la criminalité transfrontalière .....	121
<b>II. IMPLICATION DES CHEFS TRADITIONNELS ET DES POPULATIONS LOCALES DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LE LOM-ET-DJEREM .....</b>	<b>127</b>
1. Les chefs "auxiliaires de l'administration" dans le maintien de l'ordre et de la sécurité .....	127
2. Les comités de vigilance dans la lutte contre la criminalité transfrontalière : les modalités de lutte des populations locales .....	128
<b>III. APPORT SOUS RÉGIONAL ET BILATÉRAL DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE ET LIMITES DES MÉCANISMES DE LUTTE .....</b>	<b>132</b>
1. Acteurs multilatéraux et bilatéraux dans la lutte contre la criminalité transfrontalière .....	132
2. Les limites dans la lutte : de l'insuffisance de moyens logistiques et financiers pour les Forces de Maintien de l'Ordre au manque de la volonté politique des pays frontaliers .....	134
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>137</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>139</b>
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>149</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>167</b>